



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



3 3433 06933526 7

v. 2

DON
Progenitor

DESCRIPTION

HISTORIQUE

DÈ LA VILLE

DE PARIS

ET DE SES ENVIRONS.

Par feu M. PIGANIOU DE LA FORCE.

NOUVELLE ÉDITION,

vue, corrigée & considérablement augmentée.

Avec des Figures en Taille-douce.

TOME SECOND.

*Magna situ, major Populis, sed maxima Sceptro;
Lusætia est uno, scilicet, Orbe minor.*

Le P. Chevalier, J. 1672.



A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

TABLE

*Des Articles contenus dans le
Tome second.*

SUITE DU QUARTIER DE LA CITÉ.

L E Palais ,	page 1
<i>La Sainte-Chapelle ,</i>	9
<i>La Chambre des Comptes ,</i>	38
<i>La Jurisdiction de la Bazouche ,</i>	41
<i>La Conciergerie ,</i>	44
<i>L'Eglise de Saint-Michel ,</i>	ibid.
<i>La Place Dauphine ,</i>	48
<i>Le Pont-Neuf ,</i>	50
<i>La Samaritaine ,</i>	51
<i>Le Pont Notre-Dame ,</i>	59
<i>Le Petit Pont ,</i>	68
<i>Le Pont au Change ,</i>	74
<i>Le Pont Saint-Michel ,</i>	80
II. QUARTIER DE SAINT-JACQUES-	
DE-LA-BOUCHERIE ,	81
<i>Eglise de S. Jacques-de-la-Boucherie ,</i>	82
<i>Saint-Leu , Saint-Gilles ,</i>	125
<i>Les Filles de Saint-Magloire ,</i>	133
<i>L'Eglise du Sépulcre ,</i>	140
<i>L'Hôpital de Sainte-Catherine ,</i>	148
<i>Le Grand Châtelet ,</i>	150
<i>La Grande Boucherie ,</i>	151
III. QUARTIER DE STE OPPORTUNE ,	161
<i>Eglise de Sainte-Opportune ,</i>	ibid.
<i>La Chapelle de Saint-Eloi ,</i>	176
<i>Le Grenier à Sel ,</i>	177

<i>Le Fort l'Evêque</i> ,	page 178
IV. QUARTIER DU LOUVRE,	180
<i>L'Hôtel de la Monnoie</i> ,	<i>ibid.</i>
<i>Saint-Germain-l'Auxerrois</i> ,	185
<i>Le Louvre</i> ,	231
<i>Les Gazettes, l'Imprimerie Royale</i> ,	270
<i>La Monnoie des Médailles</i> ,	271
<i>La Croix-du-Tiroir</i> ,	<i>ibid.</i>
<i>Le Grand-Conseil</i> ,	281
<i>La Maison des Prêtres de l'Oratoire</i> ,	<i>ibid.</i>
<i>L'Eglise Collégiale de S. Honoré</i> ,	305
<i>La Cour, l'Eglise & College de S. Ni-</i> <i>colas-du-Louvre</i> ,	312
V. QUARTIER DU PALAIS-ROYAL,	314
<i>Le Palais-Royal</i> ,	<i>ibid.</i>
<i>Saint-Louis-du-Louvre</i> ,	353
<i>Le Palais des Tuileries</i> ,	363
<i>La Salle des Machines</i> ,	374
<i>Le Cours-la-Reine</i> ,	386
<i>Les Champs élysées</i> ,	387
<i>La Savonnerie</i> ,	389
<i>Chaillot</i> ,	391
<i>Les Religieuses Chanoinesses de Sain-</i> <i>te-Genevieve de Chaillot</i> ,	395
<i>Les Minimés de Chaillot</i> ,	<i>ibid.</i>
<i>L'Hôpital des Quinze-Vingts</i> ,	403
<i>L'Eglise Paroissiale de S. Roch</i> ,	415
<i>Le Couvent des Jacobins Réformés</i> ,	431
<i>Le Couvent des Feuillans</i> ,	447
<i>Additions</i> ;	475

Fin de la Table du Tome second.

DESCRIPTION



DESCRIPTION DE LA VILLE DE PARIS.

Suite du Quartier de la Cité.

LE PALAIS.



REN ne prouve mieux la difficulté qu'il y a de découvrir le tems de la fondation, & le nom du Fondateur du Palais, que l'extrême rapidité avec laquelle nos Ecrivains passent sur cet article. Quelques-uns ont avancé, sans preuve, qu'il y avoit un Palais bâti dès le tems de Clovis, au même lieu où est celui que nous voyons aujourd'hui ; mais outre que la Ville de Paris étoit alors trop serrée & trop petite, pour qu'il y eût un Palais au milieu, il est d'ailleurs constant que Clovis, étant venu de Tours à Paris

Tome II.

A

2 DESCRIPTION DE PARIS ;

l'an 508. il établit sa demeure au Palais des Thermes, que les Romains avoient fait bâtir hors la Ville, du côté du Midi ; & dans lequel Julien, & Valentinien premier avoient demeuré. Ce fut pour lors que ce Roi fit bâtir tout auprès une Eglise sous le nom de saint Pierre & de saint Paul, pour accomplir le vœu qu'il en avoit fait, en partant pour aller faire la guerre aux Wisigots. Childebert demuroit aussi dans le Palais des Thermes, auprès duquel il fit bâtir l'Eglise de saint Vincent, qu'on nomme aujourd'hui saint Germain-des-Prez. Fortunat rapporte que ce Roi alloit de son Palais par ses Jardins à l'Eglise de saint Vincent, ce qui ne peut, en aucune maniere, s'entendre du Palais qui auroit été dans la Cité. Cela s'accorde avec ce que dit Grégoire de Tours dans le 32. chapitre du sixieme Livre que le Roi Chilperic s'en retourna de la grande Eglise à son Palais, par la Place & par le Pont, sur lequel il y avoit, dès ce tems-là, des maisons de Marchands. Les premiers Rois de la race Carlovingienne firent peu de séjour à Paris, & après Louis & Carloman petits-Fils de Charles le Chauve, ils n'y firent plus de résidence. *Adrien de Valois* conjecture que la crainte des Normands obligea *Eudes*, & les Princes suivans, de transférer leur demeure dans la

QUARTIER DE LA CITÉ. I. §

Cité, & d'y bâtir ce que nous appellons aujourd'hui le Palais. Ce *nouveau Palais* fut cause qu'on appella celui des bains *le vieux Palais*, car c'est ainsi qu'il est nommé dans une chronique de Vezelay, composée par un Moine de cette Abbaye. *Les Moines de Vezelay suivis du Peuple, étant sortis du Palais de Louis le Jeune, tous les Religieux de S. Germain des Prez, vinrent au-devant d'eux jusqu'au vieux Palais, & les reçurent avec larmes.* Le Palais qui étoit dans la Cité, étoit appelé *le grand Palais* du tems de saint Louis, car Mathieu Paris dit que Henri III. Roi d'Angleterre fut reçu l'an 1254. *In majore Domini, Regis Francorum Palatio, quod est in medio Civitatis Parastracæ.*

S. Louis y fit faire des réparations considérables, & l'augmenta de la sainte Chapelle, de la piece qu'on appelle encore *la Sale de S. Louis*, & de la petite Sale qu'on nomme aujourd'hui *la Grand-Chambre*. Cela n'empêcha pas que sous Philippe le Bel ce Palais ne fût encore considérablement aggrandi. Du Haillan insinue même qu'il fut bâti à neuf: il dit, *que Philippe le Bel fit bâtir dedans l'Isle de Paris, au lieu même où étoit l'ancien Château de la demeure des Rois, le Palais tel qu'il est aujourd'hui. . . étant Conducteur de cet œuvre Messire Enguerand de Marigny Comte de Longueville,*

4 DESCRIPTION DE PARIS,)
& *Super-Intendant des Finances*. Belle-
Forest parle plus clairement, & dit que
Philippe le Bel fit construire un autre
Palais tout à neuf, tel que nous le voyons,
& qu'il fut achevé l'an 1313. le vingt-
huit & dernier an du Regne de ce bon
Roi. Mais quoiqu'ils puissent dire, il est
constant que la Sale de S. Louis, la grand-
Chambre, & la Sainte Chapelle sont des
édifices du tems de S. Louis. Nos Histo-
riens ne s'expliquent pas plus nettement
sur la maniere dont Louis Hutin voulut
que le Parlement tint ses séances au Pa-
lais. A les entendre, il semble que nos
Rois l'abandonnerent tellement, qu'ils
n'y firent plus leur demeure, cependant
nous trouvons qu'ils y ont demeuré sou-
vent depuis.

En 1357. *Estienne Marcel* Prevôt des
Marchands, y fit assassiner dans la Cham-
bre, & en présence même du Dauphin,
Robert de Clermont Maréchal de Nor-
mandie, & *Jean de Conflans* Maréchal
de Champagne. Ils étoient pour lors l'un
& l'autre si près du Dauphin, que leur
sang rejaillit sur ses habits, & que ce
Prince craignit qu'on n'en voulut aussi à
sa vie; mais *Marcel* le rassura, & lui
jeta un chaperon rouge & bleu pour le
garantir de l'insolence du peuple.

En 1383. le Roi Charles VI. y de-
meuroit, lorsqu'étant victorieux des Fla-

QUARTIER DE LA CITÉ. I. 3

mans, il fit élever un dais sur le Perron du grand escalier, où tout le peuple de Paris lui vint crier *miséricorde*, les hommes têtes nues, & les femmes échevelées, pour avoir excité une sédition pendant le voyage du Roi. François I. y demouroit l'an 1531. & cette année-là il rendit le pain-beni en l'Eglise de S. Barthelemi, en qualité de premier Paroissien. C'étoit dans la grande Sale du Palais que nos Rois recevoient autrefois les Ambassadeurs, qu'ils donnoient des Festins publics, & que l'on faisoit les Nôces des Enfans de France. Elle étoit ornée des statues de nos Rois, à commencer par Pharamond, & au dessous de chacune il y avoit une Inscription qui apprenoit le nom du Roi qu'elle représentoit, la durée de son Regne, & l'année de sa mort.

Cette Sale occupe la place d'une Chapelle que le Roi *Robert* avoit fait bâtir sous l'invocation de *S. Nicolas*. C'est en mémoire de cette ancienne Chapelle, que celle qui est à un des bouts de cette Sale est encore sous l'invocation du même Saint, & que les Procureurs du Parlement y font dire l'office de saint Nicolas le jour que l'Eglise fait la Fête de ce Saint. La Tour qui y est encore, servoit de Clocher à cette ancienne Chapelle. Ce fut Louis XL. en 1477. qui fit conf-

6 DESCRIPTION DE PARIS ,

truire une Chapelle à l'endroit où est celle que l'on voit aujourd'hui , & qui la fit décorer de deux colonnes , sur l'une desquelles étoit la statue de Charlemagne , & sur l'autre celle de S. Louis.

A l'autre bout de la grand'Sale étoit une grande table de marbre qui en occupoit presque toute la largeur , & qui d'ailleurs étoit si large & si épaisse , qu'on n'a jamais vû une tranche de marbre aussi grande que l'étoit celle-ci ; elle fut brisée & mise en pieces lors de l'incendie de 1618. C'étoit sur cette table que se faisoient les Festins Royaux , & à laquelle on n'admettoit que les Empereurs , les Rois , les Princes du Sang , les Pairs de France , & leurs femmes ; car tous les Seigneurs qui étoient au - dessous de ce rang-là , mangeoient à d'autres tables. C'étoit encore sur cette vaste table que les Clercs de la Bazoche représentoient leurs farces. C'étoit pour eux un Théâtre toujours prêt , & dont la construction ne leur coûtoit rien. Outre cette table de marbre , qui , selon *Froissard* , Livre IV. chap. 2. est continuellement au Palais , & point ne se bouge. Il y en avoit une autre qui étoit en bas , dans la Cour du Palais : c'est de celle - ci dont il est parlé dans la Chronique de saint Denis , où il est dit que les corps des Seigneurs qui furent tués en 1357. au Palais dans la

QUARTIER DE LA CITÉ. I. 7

Chambre du Dauphin , & en sa présence , furent traînés jusqu'à la Cour du Palais devant la pierre de marbre , & qu'on pouvoit les voir de la Chambre du Dauphin. On ne sçait point ce qu'est devenue cette table de marbre. Cette magnifique Sale & la Chapelle , furent donc consumées , comme aussi une grande partie des bâtimens du Palais , par un incendie arrivé le 7. de Mars de l'an 1618. sans qu'on ait jamais sçu au vrai comment le feu y avoit pris. L'opinion la plus commune est que ce fut par la faute d'une servante qui y avoit laissé un réchaud plein de feu. D'autres disent que ce furent les complices de la mort du Roi Henri le Grand , qui prétendoient par-là brûler le Greffe , & le Procès de Ravail-lac. Chacun en jugea comme il voulut , sans qu'on put lui prouver le contraire. Ce qu'il y a de constant, c'est que sans l'attention & les soins du Greffier *Voisin* qui fit enlever & mettre en lieu de sûreté les Registres du Parlement , ces précieux monumens auroient été brûlés.

On pensa aussi-tôt à rétablir cette Sale sous la conduite de *Jacques de Brosse* , un des habiles Architectes que la France ait eu : elle le fut entierement en 1622. Elle est voutée de pierre de taille , avec une suite d'arcades au milieu , soutenues par de gros piliers garnis de Boutiques.

A iiij

3 DESCRIPTION DE PARIS,

L'an 1683. on ouvrit six fenêtres dans la voûte pour donner plus de jour ; on y construisit aussi en même tems une riche Chapelle à un des bouts, fermée par des balustrades de fer doré. Cette Chapelle a été encore réparée, & enrichie de dorures & autres ornemens en 1723. aux dépens de la Communauté des Procureurs du Parlement. Au-dessus est un cadran qui regle les séances du Parlement, on lit au-dessous ce vers de M. de Montmor de l'Académie Française :

*Sacra Themis mores, ut pendula
dirigit horas.*

La Grand-Chambre a été construite sous le Regne de S. Louis; sous celui de Louis XII. elle a été réparée & ornée, comme nous l'avons vûe, il y a quelques années; le plafond même en subsiste encore aujourd'hui. Il est de bois de chêne, & tout entrelassé d'ogives, qui ne sont ni ovales, ni en plein cintre, mais qui tiennent des unes & des autres, & se terminent en culs de lampe. On a conservé ce plafond, lorsqu'en 1722. on a changé la décoration intérieure de cette Chambre, & on l'a même redoré. On a aussi remis en couleur tous les endroits qui en avoient besoin, & le lambris qui regne au pourtour a été ornée de sculptures & de dorures. Sur la cheminée est le mode-

QUARTIER DE LA CITÉ. I. 9

le en plâtre d'un bas-relief de marbre , qui représente le Roi Louis XV. entre la Vérité & la Justice par *Coustou* le jeune ; les Trophées de métal doré qui accompagnent ce morceau font de *Bouffreau*. On a aussi ouvert en même tems à côté de cette cheminée , une grande porte qui fait face à la galerie des Merciers.

C'est *Germain Boffrand* habile Architecte , qui a conduit les nouveaux ouvrages qu'on a faits dans la grand-Chambre. Les Chambres des Enquêtes & des Requêtes , sont aussi ornées de plafonds & de lambris.

La *Sainte Chapelle* a été bâtie , & fondée par S. Louis : pour tenir lieu de l'Oratoire ou Chapelle que le Roi Louis le Gros avoit fait bâtir en cet endroit ; les Lettres Patentes expédiées à cet effet sont datées de Paris au mois de Juin , 1245. Cette Eglise est un des plus beaux ouvrages gothiques qu'il y ait en Europe ; elle ne porte que sur de foibles colonnes , & n'est soutenue d'aucun pilier dans œuvre. *Pierre de Montereau* ou *Montreuil* fut l'Architecte de ce bâtiment , qui fut achevé en 1247. Les voûtes en croix d'oviges en sont fort élevées , & si correctement liées qu'elles ne se sont point démenties , & ont résisté au nombre des années , & à un furieux incendie causé par l'imprudence des

10 DESCRIPTION DE PARIS ;
Plombiers en 1630. le Clocher qui étoit une merveille de l'art , fut entierement consumé avec tout le plomb , & toute la charpente de cette Eglise.

Le Bâtiment de la sainte Chapelle est distribué en deux Eglises l'une sur l'autre. La Dédicace s'en fit le 25. ou 26. d'Avril de l'an 1248. Celle de l'Eglise supérieure fut faite par *Eudes* Evêque de Frescati , & Légat du saint Siege , sous le titre de *la sainte Couronne* , & de *la sainte Croix* ; & celle de l'Eglise basse , par Philippe Archevêque de Bourges , sous l'invocation de *la sainte Vierge*. Cette dernière est la Paroisse des domestiques des Chanoines , des Chapelains , & des Officiers de la sainte Chapelle , & de quelques autres personnes qui demeurent dans la Cour du Palais ; elle est desservie par un Vicaire amovible nommé par le Trésorier. *Nicolas Boileau Despréaux* , dont les poësies font tant d'honneur au siecle de Louis XIV. fut enterré dans cette Eglise au mois de Mars de l'an 1711.

L'Eglise haute est décorée de grands vitraux qui regnent au pourtour , & qui sont entretenus par des jambages qui n'ont pas un pied d'épaisseur. Ces vitraux sont admirables par leur hauteur , & par la variété & la beauté des couleurs , avec lesquelles on y a peint plusieurs histoires de l'ancien , & du nou-

QUARTIER DE LA CITÉ. I. 11
veau Testament, quoique le dessein en
soit d'ailleurs fort grossier & peu cor-
rect. Sur les jambages ou trumeaux qui
sont entre les Vitraux, sont les statues
des douze Apôtres, d'un goût de dessein
assez bon. *La Notre-Dame* qui étoit sous
les Orgues, est une des plus belles sta-
tues qu'on puisse voir; elle est de *Ger-
main Pilon* Sculpteur fameux, né à Pa-
ris, mais originaire de *Loué* dans le Maî-
ne. On a fait en 1756. & 57. quelques
changements dans cette Chapelle. Le
Buffet d'Orgues, qui étoit adossé au pre-
mier vitrail en entrant à gauche, & d'un
gout pauvre & gothique, est à présent pla-
cé au-dessus de la porte en face du maître-
Autel : il est d'une très-belle menuiserie
où rien n'a été épargné. Le sieur *Rouffet*
habile Architecte en a donné le dessein
qui est d'un très-bon goût & fort inge-
nieux. Il a été exécuté parfaitement par le
sieur *Lavergne*.

Aux côtés de la porte du Chœur, il y
a deux Autels sur lesquels sont deux pe-
tits Tableaux de *Léonard le Limousin* où
sont peints en émail des sujets de dévo-
tion : on voit aussi François I. & la Rei-
ne Eléonor d'Autriche sa femme, Hen-
ri II. & la Reine Catherine de Médicis
sa femme. Ces Tableaux furent peints en
1553. dans le tems où cette maniere de
peindre étoit le plus à la mode.

A vj

Sur le Maître-Autel , est le modele de cette sainte Chapelle , de vermeil enrichi de pierreries ; on ne le découvre qu'aux grandes Fêtes.

Derriere le Maître-Autel , & au rond-point de cette Eglise , est une grande Châsse de bronze doré , élevée sur quatre piliers qui soutiennent une voûte gothique ; & dans cette Châsse sont renfermées les Reliques que saint Louis fit venir de Constantinople avec tant de soins & de dépenses. Elles sont si précieuses , qu'elles méritent bien que je rapporte ici comment saint Louis en fit l'acquisition.

Les guerres que *Jean de Brienne* Empereur de Constantinople fut obligé de soutenir contre les Grecs , ne laisserent pas , quoique suivies de la victoire , d'épuiser les forces & les Finances de l'Etat. Il envoya *Baudouin* son gendre en Italie & en France , pour demander des secours. Cet Empereur étant mort pendant que *Baudouin* étoit en France , & les Grecs ayant assiégré Constantinople par Mer & par Terre , ceux qui gouvernoient cet Empire en l'absence de *Baudouin* , lui firent sçavoir que pour subvenir aux pressans besoins où ils se trouvoient , ils n'avoient d'autre ressource , que d'engager la sainte Couronne d'Epines. Cet Empereur pria le Roi & la Reine Blanche sa mere , de ne pas permettre que cette

sainte Relique passât en d'autres mains que les leurs. Cette proposition étant acceptée avec joie , le Roi fit partir deux Religieux Dominicains, *Jacques & André*, pour aller recevoir la délivrance de cette précieuse Relique; mais lorsqu'ils arriverent à Constantinople, la sainte Couronne étoit déjà engagée, car ceux qui gouvernoient avoient reçu des Vénitiens quatre mille cent soixante-quinze *Hyperpers*, * quatre mille trois cens de l'Abbesse de Perceul, deux mille deux cens de Cornaro, & de Pierre Zanni; & deux mille quatre cens des Génois. Le tems de dégager cette Relique étant venu, ceux qui l'avoient mise en gage, ne se trouvant pas en état de la retirer, ne sortirent de cet engagement, qu'en entrant dans un autre: ils emprunterent de *Quirini* Vénitien treize mille cent trente-quatre *Hyperperes*, qu'ils promirent de lui rendre à la fin du mois d'Octobre, s'il leur venoit du secours; mais que si quatre mois après ce terme expiré, la sainte Couronne n'étoit pas rachetée, ils permettoient audit *Quirini* d'en disposer à sa volonté, comme il est porté dans les Lettres qu'ils lui en donnerent au mois de Septembre de l'an 1238. En attendant ces termes, la sainte Relique fut mise

* C'est le nom d'une monoye Grecque de ce tems-là.

14 DESCRIPTION DE PARIS ;
en dépôt entre les mains de *Panrace Gaverfon*, Camerier commun des Vénitiens, & placée dans leur Eglise de *Panro-Crator* à Constantinople.

Les choses étoient dans cette situation, lorsque les P. P. *Jacques & André* y arriverent de la part du Roi; & comme ils avoient plus de dévotion que d'argent, il fallut chercher des expédiens pour donner au Roi la satisfaction qu'il désiroit. On convint que ces deux Religieux porteroient eux-mêmes la Relique à Venise, & qu'ils seroient accompagnés des Députés de l'Empire, & des plus Nobles d'entre les Vénitiens. Ce cortége étant arrivé à Venise, *Jacques* y laissa *André*, & vint rendre compte au Roi de l'état de leur négociation. Le Roi envoya aussi-tôt des Ambassadeurs à la République, lesquels avec le secours des Marchands François qui s'y trouverent, remboursèrent à *Quirini* la somme qu'il avoit prêtée, & conduisirent la sainte Relique en France. Dès qu'elle fut arrivée à Troyes, le Roi avec la Reine sa mere, & les Princes ses Freres, allerent au-devant d'elle, & la rencontrerent à Ville-neuve-l'Archevêque, entre Troyes, & Sens.

Ce fut là que le 10. d'Août de l'an 1239. le Roi fit ouvrir la triple cassette, où la sainte Couronne étoit renfermée. La

QUARTIER DE LA CITÉ. I. 15
premiere étoit de bois , la seconde d'argent , & la troisieme d'or dans laquelle étoit la sainte Relique , qu'on exposa aux yeux de tous les assistans , & qu'on renferma ensuite comme elle l'étoit auparavant. Le lendemain le Roi , & le Comte d'Artois son Frere , l'un & l'autre étant nus pieds , porterent sur un brancart la sainte Couronne à Sens , où elle fut reçue avec toute la piété , & toute la pompe qu'on peut imaginer. Le lendemain 12. d'Août , on se mit en marche pour aller à Paris , où l'on arriva le septieme jour. On avoit dressé proche de l'Eglise de saint Antoine des Champs , dans un lieu qu'on nomme encore la *Guerte* , un grand échafaud d'où plusieurs Prélats revêtus de leurs habits Pontificaux , montrerent la sainte Couronne à un peuple infini qui y étoit accouru. Tous les Chapitres , & tous les Monasteres de Paris vinrent processionnellement au-devant de la sainte Couronne ; & le Roi & le Comte d'Artois , vêtus d'une simple tunique , & les pieds nus , se chargerent une seconde fois du brancard , sur lequel étoit la sainte Couronne , la porterent à la Cathédrale , & de-là à la Chapelle de saint Nicolas , qui étoit la Chapelle du Palais bâtie par le Roi Robert , laquelle il ne faut pas confondre , avec celle qui porte aujourd'hui le nom de *saint Michel*.

L'Empereur *Baudouin* étant retourné à Constantinople sur la fin de cette même année, y trouva ses affaires dans un grand désordre, qu'il se vit encore forcé d'engager la plûpart des autres Reliques de sa Chapelle Impériale. Dans cette extrémité il voulut avoir du moins la satisfaction d'en enrichir la France. Le Roi ne fut pas plutôt informé de sa résolution, qu'il dépêcha des personnes de confiance avec l'argent nécessaire pour faire l'acquisition de ces saintes Reliques.

Voici un état de ce qui s'y trouve de plus considérable.

Un morceau de la vraie Croix, le plus grand que l'on ait connu, & que l'on croyoit être le même que l'Impératrice *Hélène* avoit apporté à Constantinople, & sur lequel les Empereurs faisoient leurs Sermens solennels. Le Fer de la Lance dont le côté de *Jesus-Christ* fut percé. Une partie de l'Eponge qui servit à lui donner du vinaigre. Une partie du Roseau qu'on lui mit en la main au lieu de Sceptre. Une partie de la robe de pourpre. Un morceau du saint Suaire. Le Linge dont *Jesus-Christ* se servit pour essuyer les pieds à ses Apôtres. Une partie de la Pierre du S. Sépulchre. Une Croix qu'on nomme la Croix de Triomphe, parceque les Empereurs avoient coutume de la porter lorsqu'ils alloient

QUARTIER DE LA CITÉ. I. 17
aux combats. Une autre portion du bois
de la vraie Croix, &c.

Toutes ces Reliques furent apportées
à Paris le 14. de Septembre 1241. &
saint Louis les reçut & les porta dans la
Chapelle de son Palais, & les mit avec
la sainte Couronne, qu'il avoit acquise
trois ans auparavant. Ce fut pour placer
ces saintes Reliques dans un lieu plus
décent, qu'il fit bâtir l'Eglise qu'on nom-
me la *sainte Chapelle*, au même endroit
où étoit une Chapelle de la Vierge bâtie
par le Roi Robert. Ce magnifique Bâti-
ment coûta à ce Prince quarante mille
livres, c'est-à-dire, huit cens mille li-
vres d'aujourd'hui. Les Reliques & les
Châsses dans lesquelles on les mit, coû-
terent cent mille livres, c'est-à-dire
deux millions de notre monoye. Ainsi
le Bâtiment de la sainte Chapelle, & les
Reliques qu'il renferme, coûterent deux
millions huit cens mille livres de notre
monoye.

On déroba le grand morceau de la
vraye Croix la nuit du 10. de Mai de
l'an 1575.

Les Séditieux publierent que la Reine
Mere l'avoit vendue, ou engagée en Ita-
lie. Le Prevôt des Marchands & les
Echevins mirent des Gardes aux Portes
de la Ville & sur la riviere, pour fouil-
ler tout le monde. On fit une Procession

18 DESCRIPTION DE PARIS ,
générale de Notre-Dame à la sainte
Chapelle , où assisterent la Reine Mere ,
les autres Reines , le Duc d'Alençon ,
le Roi de Navarre , le Parlement , &
l'Hôtel de Ville. Le jour de Pâques Fleu-
ries de l'année suivante , Henri III. fit
publier aux Prônes des Paroisses de Pa-
ris , qu'on eût à aller adorer une Croix
toute semblable à la premiere qu'il avoit
fait faire , & dans laquelle un morceau
de la vraie Croix étoit enchassé , & c'est
la même qu'on expose aujourd'hui à la
vénération des Peuples.

Du côté du Mai , il y a un corps d'Ar-
chitecture en saillie qui fait partie de la
sainte Chapelle. Dans ce corps sont les
Sacristies de la Chapelle basse , & de la
haute , & au-dessus est le Trésor des
Chartres.

Dans la Sacristie de la haute sainte
Chapelle sont deux armoires qui renfer-
ment une infinité de choses également
riches & précieuses , & dont voici le
détail.

Une grande Croix de vermeil que le
Roi Henri III. fit faire , & dans laquelle
est enchassé un morceau de la vraie
Croix. On l'expose tous les vendredis
du Carême.

Le Chef de *saint Louis* , d'or & grand
comme le naturel , avec une Couronne
aussi d'or , & enrichie de pierreries , &

soutenue par des Anges de vermeil. Cette Relique a long-tems fait un des ornemens du Trésor de saint Denis , mais le Roi Philippe le Bel obtint du Pape Clément V. la permission de la faire transférer., de même qu'une des Côtes de S. Louis , dans la sainte Chapelle de Paris. La cérémonie s'en fit le mardi d'après l'Ascension de l'an 1306. On porta d'abord ces Reliques à Notre-Dame, où le Roi permit que la côte du Saint restât; en sorte qu'il n'y eut que le Chef qui fut mis à la sainte Chapelle : ce fut le Roi Philippe le Bel qui fit faire le Reliquaire d'or dans lequel il est , la Couronne d'or , & les autres ornemens. Ce même Prince ; lors de cette Translation , laissa au Trésor saint Denis la mâchoire inférieure de ce Chef , laquelle on y voit encore.

Le Bâton du Chantre mérite l'attention des curieux , à cause de l'Agathe qui est au haut , & qui représente saint Louis à demi corps, tenant d'une main une petite Croix , & de l'autre une Couronne d'Epines. La tête est antique , & représente l'Empereur *Titus* , mais quelques traits de ressemblance on fait qu'on l'a décorée des attributs qu'on donne à saint Louis , & qu'on a dit qu'elle représentoit ce saint Roi.

Des Livres d'Eglise qui sont d'une

grande ancienneté, & d'une richesse infinie, car les couvertures sont enrichies d'or, de perles & de pierreries de plusieurs especes, entre lesquelles est une grosse Ametille gravée en creux, qui représente un Empereur Romain. Parmi ces volumes il y en a un Manuscrit qui contient les Evangiles, & qu'on croit être du tems de Charlemagne. L'écriture, les vignettes, & les autres ornemens en sont admirables.

Un grand Calice d'or, & sa Patene, orné d'Émaux clairs damasquinés d'or.

Deux Burettes de cristal de Roche, parfaitement bien taillées, & vuidées.

Une Croix d'or en filigrane, d'une grandeur considérable.

Deux autres Croix aussi d'or, couvertes de Rubis, d'Emeraudes, de Saphirs, de Jacyntes, & de grosses Perles.

Je passe sous silence plusieurs autres choses curieuses, par l'empressement que j'ai de parler d'une *Agathe-Onix* qui est d'une beauté si parfaite, que jusqu'à présent on n'a rien vû dans ce genre-là qui en approche. Cette précieuse Pierre est de figure ovale, un peu plus large néanmoins, par le bas, que par le haut; elle a un pied moins quelques lignes dans sa plus grande longueur, & environ dix pouces en sa plus grande largeur. Le fond de cette Agathe est noir, & les

QUARTIER DE LA CITÉ. I. 21

figures qui y sont gravées sont blanches , & rehaussées en quelques endroits d'un jaune doré qui est naturel à la Pierre, mais que le Graveur a fait habilement entrer dans son dessein. Les Lapidaires disent que la Nature n'a jamais produit d'Agathe-Onix d'une aussi prodigieuse grandeur , & les Antiquaires prétendent que Rome, dans ses plus beaux jours, n'a rien fait de si beau , que les figures gravées sur cette Pierre : ainsi c'est un vrai Chef-d'Oeuvre de la Nature , & de l'Art. *

Ce fut *Baudouin II.* Empereur de Constantinople, dont j'ai déjà parlé ci-dessus, qui la vendit à saint Louis. Elle est montée dans un chassis aux quatre coins duquel sont peints les quatre Évangélistes, & leurs noms écrits en Grec. On croit que ce fut le Roi Charles V, qui y fit ajoûter ces ornemens, dans la croyance où l'on étoit alors , que ces figures représentoient *le Triomphe de Joseph en Egypte*. L'on prétend que Monsieur de *Peyresc* fut le premier en 1619. qui s'apperçut que ce sujet étoit pris de l'Histoire Romaine. Alors on la fit voir

* Cette Agathe si précieuse a été cassée, & est à présent de deux morceaux, par l'aveugle complaisance de ceux qui font voir ce Trésor, & font passer de main-en-main les plus belles piéces dont ils ignorent les beautés & la valeur.

22 DESCRIPTION DE PARIS ,
aux connoisseurs , & le fameux *Rubens*
qui étoit aussi habile Antiquaire , que
grand Peintre , vint exprès d'Angleterre
à Paris , pour la voir. Il la vit , l'exami-
na à loisir , la dessina , & quelque tems
après la fit graver. *M. de Peyresc* étant
mort en 1637. *Gassendi* qui avoit été son
ami , écrivit sa vie , & la donna au Pu-
blic. Il y rapporte que ce sçavant hom-
me avoit cru que cette Agathe représen-
toit l'*Apothéose de Marcellus* ; mais *Tris-
tan de Saint-Amand* fameux Antiquaire ,
qui croyoit qu'elle représentoit l'*Apo-
théose d'Auguste* , prétendit que *Gassen-
di* faisoit parler *M. de Peyresc* , & que
ce sçavant homme n'avoit jamais pensé ,
comme *Gassendi* le disoit. C'est ainsi
qu'il s'en explique dans la seconde édi-
tion de ses Commentaires historiques ,
qu'il donna en 1644. L'esprit & la pro-
bité de *Gassendi* étoient trop connus ,
pour qu'on crût qu'il avoit mal pris la
pensée de *Peyresc* , ou qu'il en eût voulu
imposer au Public. *Tristan de Saint-
Amand* changea lui-même de sentiment
en 1650. car dans sa Lettre contre *An-
geloni* , il rétracta ce qu'il avoit avancé
dans ses Commentaires historiques , &
assura que c'étoit l'*Apothéose de Germa-
nicus* , ce qu'il a toujours dit depuis.
L'an 1665 *Albert Rubens* , fils du grand
Peintre de ce nom , fit imprimer à An-

vers une Dissertation sur cette même pierre , dans laquelle il assure que le sentiment de *Peyresc* étoit tel que *Gassendi* l'a rapporté ; & qu'il s'en étoit expliqué dans plusieurs Lettres qu'il avoit écrites à *Pierre-Paul Rubens* son pere. Il prétend même que le sentiment de *Peyresc* est préférable en beaucoup de choses , à celui de *Tristan*. Il convient tantôt avec l'un , tantôt avec l'autre , & les réfute l'un & l'autre en bien des endroits. *Jacques le Roi* fit imprimer sur ce même sujet une Dissertation , l'an 1683. où il explique cette Pierre , en suivant aussi tantôt l'un , tantôt l'autre , & propose quelques explications nouvelles. Le sçavant *Dom Bernard de Montfaucon* n'ayant pas trouvé que cette matiere fut encore bien éclaircie , a tâché d'expliquer en peu de mots toutes les parties de cette pierre , & voici ce qu'il en dit dans le Chapitre X. du IV^e. Livre de l'*Antiquité expliquée*.

L'Image est divisée en trois parties ; la plus haute , la moyenne , & la basse. La plus haute représente , selon lui , l'Apothéose d'Auguste , la moyenne , l'Empereur Tibere qui reçoit Germanicus revenant de Germanie chargé de lauriers ; la plus basse contient des Captifs , des marques de victoires. La plus haute renferme cinq figures , la moyenne neuf , & la basse dix.

24 DESCRIPTION DE PARIS.

Dans la partie la plus haute il y a cinq personnages, & il n'y en a pas un seul sur lequel les quatre Auteurs que nous venons de citer, s'accordent. La principale figure qui est celle du milieu, porte une couronne radiale ; derrière les premières pointes de cette couronne, est un voile qui lui descend sur les épaules, & elle tient de main gauche un sceptre. *Tristan* dit que c'est *Jupiter*, mais les trois autres sont contre lui, & avec raison ; car on n'a jamais vû de *Jupiter* ainsi représenté, & d'ailleurs elle n'a aucun des symboles propres à *Jupiter*. Les trois qui ont rejetté le sentiment de *Tristan*, prétendent que c'est *Auguste*, mais cette figure n'en a nullement l'air, ni rien qui puisse véritablement persuader que c'est un Empereur. On ne voit nulle part la couronne radiale sur sa tête ; de plus cette figure a la robe d'une femme. Ces raisons ont déterminé *Dom Bernard de Montfaucon* à croire que c'est *Venus genitrice* avec son fils *Enée*, qui paroît être sur son sein, & de l'autre côté *Jules César* qui descendoit d'*Enée*. Au côté droit de la Déesse est *Cupidon* son autre fils, menant par la bride le cheval *Pégase* qui porte *Auguste* couronné de lauriers. *Cupidon* présente *Auguste* à sa mere pour l'associer à toute sa famille déifiée. *Enée* présente à *Auguste* un Globe pour lui
marquer

marquer qu'il va regner sur le Globe Céleste, comme il a regné sur le Terrestre. Venus couronnée, tient un sceptre pour marquer qu'elle regne dans le Ciel avec ses enfans & ses descendans. Enée porte comme il doit, l'habit Phrygien. Le Globe ne peut être Rome, comme Peyresc l'a cru, car on n'a jamais peint la ville de Rome de cette maniere.

La partie du milieu, ou le second Tableau, est bien plus aisée à expliquer. L'Empereur *Tibere* couronné de lauriers, est assis sur son thrône, tenant un sceptre de la main droite, & un bâton augural de la gauche. Il est nud jusqu'à la ceinture, & couvert de la ceinture en bas d'une Egide environnée de serpens. A la droite de *Tibere* est assise *Livie* couronnée de lauriers, & tenant des pavots comme la Déesse *Cerès*. L'Empereur *Tibere* parle à *Germanicus* qui est devant lui armé de pied-en-cap, & qui porte la main sur son casque, tandis qu'*Antonia* sa mere, qui est à côté de lui, couronnée de lauriers, lui passe le bras derrière le col comme pour l'embrasser. *Germanicus* se présente à l'Empereur après son expédition de *Germanie*, & c'est à cause des victoires qu'il y avoit remportées, que l'Empereur, *Livie* & *Antonia* sont couronnés de lauriers. Derriere *Germanicus* est sa femme

Agrippine assise, qui porte une chlamyde, & tient un rouleau entre ses mains. Devant elle est le petit Caius Caligula son fils, armé d'une cuirasse & d'un bouclier, & portant une chlamyde. La cuirasse & le bouclier sur lesquels il est campé, marquent les victoires que son pere vient de remporter, Germanicus & Caligula ont une espee de chaussure, qui n'est ni le *Caliga*, ni le *Campagus* ordinaires, mais c'est ou ce qu'on appelloit *Pero*, ou une espee d'*Ocrea* qui se trouve ailleurs dans les anciens monumens. De l'autre côté on voit un Arménien captif, assis, & qui représente l'Arménie réduite en la puissance des Romains par Tibere. Le Timon qui est auprès, marque que c'est une région transmarinane. Quant à l'homme armé qui vient après, & regarde la troupe d'en haut, & qui tout attentif à ce qui se passe, tend une main vers Enée, & tient de l'autre main un Trophée; peut-être présente-t'il à la troupe défilée les Trophées qu'Auguste a érigés en cette vie? La femme assise sur un siege orné de Sphinx, est Livie sœur de Germanicus, femme de Drusus, fils de Tibere.

Le troisième rang des figures mises au plus bas étage, contient des images de Captifs, & de Provinces subjuguées. Rubens a cru que c'étoient les prison-

niers Germains menés en triomphe par Germanicus, desquels Strabon nous a conservé les noms, sçavoir; *Segimond* Prince des Cherusces, fils de Segeste, & *Thufnelde* sœur de Segimond, & femme d'*Arminius*, avec son fils *Thulmèlicus*, âgé de trois ans, qui est représenté, dit-il, avec sa mère sur cette pierre. Les autres sont *Sesithiacus* fils de Segimer autre Prince des Cherusces, sa femme *Ramis* fille de Veromer, Prince des Cattes, *Deudorix* Sicambre fils de Batoris, *Libys* Prêtre des Cattes. Mais Jacques le Roy prétend que ces Captifs ne sont point Germains; il n'y reconnoît ni les habits, ni les armes de cette nation. Il aime mieux croire que ce sont des Arméniens & des Parthes vaincus par Tibère. Il est vrai, comme dit le Roy, qu'on a peine à reconnoître ici des Germains captifs: ce qui fait la difficulté, n'est pas tant l'habit, que les boucliers qui ressemblent à des Peltes, plutôt qu'à des boucliers Germains, hors un qui est ovale. Les boucliers Germains étoient exagones, ou ovales. Mais je reconnois encote moins ici les Arméniens & les Parthes; il n'y a qu'à regarder l'Arménien assis au-dessus, auprès du thrône, du côté de Livie, & les Images que nous voyons sur un grand nombre de Médailles & de Monumens.

Pour ce qui est des Germains , leurs habits & leurs armes varioient beaucoup. Plusieurs alloient à demi nuds , comme trois ou quatre que nous voyons ici ; un grand nombre alloient la tête nuë, on en voit encore trois ou quatre ici, qui n'ont rien ni pour la couvrir , ni pour l'orner. Nous y voyons un carquois, & de-là *M. le Roy* prend occasion de dire que ce sont des Arméniens : mais les Germains se servoient assurément d'arcs & de flèches. Ce que le même Auteur ajoûte que ce monument doit plutôt marquer les victoires du principal personnage , n'a aucune force ici , où il s'agit d'une victoire présente. Caligula encore enfant , est debout sur un ras d'armes , qui est une marque ordinaire de victoire , & sans doute des victoires que son pere venoit de remporter en Germanie. Il n'y a donc que la forme des boucliers qui embarasse un peu ; on n'y en voit qu'un ovale , les autres sont échancrés par le haut comme une pelte ; mais comme nous avons remarqué au tome quatrième de grandes variétés sur les armes des Germains , & qu'apparemment les marbres ne les montrent pas toutes , il se peut faire que celle-ci s'y trouvoit aussi , quoiqu'on n'ait eu occasion de la mettre que dans ce monument. Ainsi tout bien considéré , j'aimerois encore mieux dire

que ces captifs sont des Germains, que des Arméniens ou des Parthes, quoique je n'ose rien assurer.

Voilà l'explication que *Dom Bernard de Montfaucon* a donnée de cette *Agathe*, & je crois que c'est tout ce qui a paru jusqu'ici de plus raisonnable sur ce sujet.

Avant que de quitter cette Antiquité, je remarquerai (après *Sauval*) que les grands éloges que les Antiquaires lui ont donnés, ne doivent pass'appliquer indifféremment à toutes les figures qu'elle contient. La tête du Cavalier ne sçauroit être plus achevée; ni celle du cheval Pégaze plus fière. Dans les figures de Tibere, & des femmes, il y a des parties pleines de correction & de noblesse; des airs de tête les plus nobles du monde; des têtes coiffées avec une propreté & un art infinis. Les Captifs composent des groupes merveilleux; l'un se plaint d'une manière si touchante, l'autre embrasse son enfant avec tant de tendresse; leurs attitudes sont si tristes & si vraies, qu'on ne peut rien voir de plus naturel. Mais d'un autre côté on ne peut disconvénir que parmi ces vingt-quatre figures, il n'y en ait quelques unes un peu seches, & d'autres qui ne sont pas assez finies. On justifie ces défauts en les rejetant sur l'*Agathe*, qui étoit plus dure que le dia-

mant, est très-difficile à travailler. D'ailleurs cette admirable pièce n'est pas seulement l'ouvrage de plusieurs années, elle l'est peut-être aussi de plusieurs ouvriers,

J'ai dit qu'au-dessus de la Sacristie de la sainte Chapelle, & dans le même corps de bâtiment, étoit le *Treſor des Chartres*. Il consiste en deux grandes chambres, l'une au-dessus de l'autre. La première est couverte d'une voûte gothique, & a servi autrefois de Chapelle, ce qui paroît par un marche-pied d'Autel que *Sauval* dit avoir vu, sans parler des autres marques. Les croisées en sont grillées par de gros barreaux de fer, & les murs couverts d'armoires & de layettes, où se mettent les Chartres & les Registres. Ces armoires, & ces layettes se trouverent si pourries, lorsque *M. Fouquet* étoit Procureur Général, qu'il fut obligé d'en faire faire des nouvelles, & chargea *Girard*, le plus habile Architecte de ce tems-là pour les ornemens du dessein, & de la conduire de cet ouvrage. *Girard* rangea des layettes dans de grands pilastres de bois, & des armoires dans les entre-deux, c'est-à-dire, dans les intervalles d'un pilastre à l'autre.

La chambre qui est au-dessus, est couverte d'un comble de charpente, & bordée d'un côté de bois où peut être

n'y a pas moins de Titres que dans la première.

Sauval a eu raison de dire que quoiqu'on ne garde ici ni les Joyaux, ni l'or, ni l'argent de nos Rois, ce qui s'y trouve est encore plus précieux, puisqu'on y voit les Titres, & les Chartres de la Couronne. Ce Trésor seroit infiniment plus riche qu'il n'est, si *Phillippe Auguste* ne l'avoit pas fait marcher par tout avec lui, même à l'armée, ce Prince ayant donné dans une embuscade qui lui avoit été dressée par le Roi d'Angleterre, entre Blois, & Freteval, en un lieu appellé *Bellefoge*, il y perdit tout son Equipage, sous ses Titres & Papiers, & son Sceau Royal. Après cette triste aventure, le Roi ordonna à un certain *Gautier* le jeune que *Guillaume le Breton* compare au *Porphete Esdras* le réparateur des volumes de la Loi des Juifs, de rétablir de mémoire, & comme il le pourroit, ces Chartres perdues : & de crainte d'un pareil inconvénient, il voulut que ce qui en seroit dressé, aussi bien que tous les Titres qui se feroient dans la suite, ne fussent plus ambulatoires, mais fussent mis en dépôt à Paris dans un lieu qu'il nomma le *Trésor des Chartes*, & dont il donna la garde à un Officier qu'il créa exprès, & qu'il fit appeller le *Trésorier des Chartes de France*. On ne sçait point

32 DESCRIPTION DE PARIS;

l'endroit où on les mit alors; nous ignorons même en quel tems elles ont été transportées à la sainte Chapelle, mais nous sçavons qu'elles y étoient en 1391.

Après Gauthier le jeune, *Guerin* Religieux de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, Evêque de Senlis, Garde des Sceaux sous Philippe Auguste, & Chancelier sous Louis VIII. fut Trésorier des Chartres.

Jean de Calais.

Piere de Calais.

Pierre de Bourges.

Etienne de Mornay étoit Garde des Chartres en 1305. & même en 1317.

Pierre d'Estampes Chanoine de la sainte Chapelle, & Clerc de Philippe le Long, en faisoit les fonctions sous lui.

Felix Columbi en 1316. & en 1322. étoit Garde des Chartres, ou avec Pierre d'Estampes, ou sous lui.

Pierre Juliani depuis 1324. jusqu'en 1330.

Jean de Brenne en 1340.

Jean de Cona ou de la Queue en 1341.

Adam Boucher, *Carnifex*, en 1352. 1354. & 1356.

De Villemar en 1361.

Pierre Turpin Notaire en la Chancellerie, en 1370.

M. *Dupuy* prétend que tous ceux que je viens de nommer depuis Pierre d'Es-

QUARTIER DE LA CITE, I. 33

Tampes, n'ont été que Gardes des Chartres de la Chambre des Comptes, & non pas Trésoriers des Chartres; & que ce fut Pierre de Gouesse Clerc du Diocèse de Sens, & Notaire du Roi qui succéda à Pierre d'Estampes en la Charge de Trésorier des Chartres. Il y a apparence que M. Dupuy n'avoit pas vu quelques Mémoires de la Chambre des Comptes où l'on trouve que Turpin étoit Trésorier des Chartres, & que ne pouvant vaquer aux fonctions de cet Emploi, à cause de ses infirmités, le Roi Charles V. le donna en 1370. à Gerard de Montagu Notaire & Secrétaire du Roi, & pere du célèbre Jean de Montagu Souverain Maître d'Hôtel du Roi.

A Gerard de Montagu, succéda un de ses Fils nommé aussi Gerard Conseiller au Parlement.

Jean de Chantepriame en 1405. 1410.

Pierre de Mauregard en 1412.

Robert Malliere Maître des Comptes, en 1413.

Dieux Budé Secrétaire du Roi, & Audiencier de la Chancellerie, en 1467.

Jean Budé fils du précédent, fut Trésorier des Chartres avec son pere, & se démit de cette Charge après sa mort, en faveur de Jacques Luyet.

Sebastien le Rouillie Sieur de Genitoy, sous François I.

B V

Christophe de Thou, depuis Premier
Président.

Jean de Thou Sieur de Bonnail,
Maître des Requêtes, & fils du Premier
Président.

Hugues Fourmager Greffier des Re-
quêtes du Palais, fut pourvu de l'Office
de Trésorier des Chartres en 1577. & le
régna à Jean Jacques de Mesmes en
1581. Celui-ci s'en démit en faveur de
Jean de la Guette, Procureur Général
au Parlement de Paris, qui par Lettres
du Roi la fit unir à sa Charge en Janvier
1582. de sorte que depuis cette union,
le Procureur Général est Garde-né du
Trésor des Chartres. Charles IX. ordon-
na en même tems, que celui qui en se-
roit pourvu, se qualifieroit à l'avenir
*Notaire Secrétaire du Roi, Maison &
Couronne de France*, & lui accorda les
Privileges dont jouissoient les Secrétai-
res du Roi.

Quant aux gages affectés à cette Char-
ge, l'on voit, que quand Jean de Bren-
ne l'exerçoit, il avoit par jour *six sols*
Paris, sans les gages du Clerc du Tré-
sor. Sous Charles VII. ils étoient de cinq
cens livres. Ils étoient de pareille som-
me en 1582.

Jean de Calais est le premier Tréso-
rier des Chartres qui commença d'en fai-
re un inventaire, mais il étoit si succinct,
qu'il n'a jamais pu servir.

Pierre d'Estampes en entreprit un autre depuis, qu'on voit encore en deux volumes au Trésor.

Pierre de Gonelle fit un commencement d'inventaire, mais Charles V. ayant visité ce Trésor en 1371. & l'ayant trouvé dans une grande confusion, il ordonna à Girard de Montagu de le mettre en meilleur état, & de faire un inventaire des Titres & des Registres, ce qu'il fit, mais d'une manière fort abrégée.

Mathieu Molé ayant été pourvu de la Charge de Procureur Général au Parlement, voulant mettre quelque ordre dans le Trésor des Chartres qui étoient éparfées de côté & d'autre, & voulant en faire un inventaire plus exact, & plus ample que ceux que ses Prédécesseurs avoient faits, fit commettre à cet effet Pierre Dupuy, & Théodore Godefroy, par Arrêt du 21. Mai 1613. Ces deux sçavans hommes commencèrent par séparer les Titres gâtés & demi pourris, par ranger en ordre ceux qui étoient restés, & par mettre des Titres, & des étiquettes par-tout. Il y avoit pour lors dans le Trésor des Chartres trois cens cinquante layettes, deux cens soixante-seize Registres, cinquante-deux sacs, quarante-deux guichets, & quinze coffres. Dupuy, & Godefroy disposèrent les layettes

tes par les douze Gouvernemens, par les Affaires Etrangères, par les personnes, & par les mélanges; & rangerent les Registres selon l'ordre des Rois. Ils firent l'inventaire de tous ces papiers en huit volumes in-folio de minute. Cet ouvrage est très exact, soit pour les dates, soit pour tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les Titres, soit pour les noms des personnes, soit pour les clauses, & les choses importantes; on y a même mis quelques généalogies, au moyen desquelles on peut se dispenser d'avoir recours aux Titres originaux. Il n'en faut pas davantage pour faire souhaiter, à ceux qui aiment notre Histoire, qu'il plut au Roi de faire imprimer cet inventaire.

Quoiqu'en 1628. M. de Marillac, Garde des Sceaux, eût fait ordonner, par un Arrêt du Conseil, que les Traités de Paix, de Mariages, d'Alliances, de Négociations, &c. de quelque nature qu'ils fussent, concernant les Affaires du Royaume, & des Etrangers, seroient portés au Trésor des Chartes; cependant depuis longtems pas un Traité de Paix n'y a été mis, pas un Contrat de Mariage, ni autre Charte d'importance, hormis le Procès de la dissolution du Mariage d'Henri IV. les productions pour la mouvance du Comté de S. Pol; quel

Qués autres qui concernent l'Evêché de Metz, & les dispositions testamentaires du Duc de Montpensier.

M. Fouquet Procureur Général au Parlement de Paris, étant devenu Surintendant des Finances, s'avisa de faire créer huit Intendants des Chartes, un Contrôleur, & un Greffier, & de faire bâtir un Hôtel pour les Chartes, à un des coins du Palais, & du Jardin du Premier Président, pendant que cette Charge étoit vacante par la mort de Pomponne de Believre. Cet établissement se fit en 1658. par Edit enregistré au Parlement. Tous ces Officiers prêtèrent serment entre les mains de M. Fouquet, & ensuite rangerent les Chartes, & les Registres dans les armoires, & les layettes qu'il avoit fait faire. Cet établissement ne fut pas de longue durée, & ne subsista que jusqu'à la disgrâce de ce Ministre, après laquelle ce Trésor fut régi par le seul Procureur Général au Parlement, comme il l'avoit toujours été depuis l'an 1582. jusqu'en l'an 1658. & comme il l'est encore aujourd'hui.

Avant que de quitter la sainte Chapelle, je dois remarquer que parmi les hommes illustres qui ont été Trésoriers ou Chanoines de cette Eglise, on compte cinq Cardinaux, sçavoir *Pierre d'Ailly*, *Adrien de Boisi*, *Philibert Babou de*

38 DESCRIPTION DE PARIS ;
la Bourdaisiere , Odet de Châtillon , & Pierre de Gondi. Un grand nombre qui sont devenus Evêques , & Archevêques ; & plusieurs qui ont été distingués par la beauté de l'esprit , ou par leur sçavoir , tels que *Philippe des Portes* Poète célèbre , mort en 1606. *Jean Gillot* Conseiller au Parlement , qui eut beaucoup de part au *Catholicon* d'Espagne ; il fut très-estimé de *Scaliger* , & des autres sçavans de son tems , & mourut en 1619. *Jacques Boileau* Docteur de Sorbonne , Auteur de plusieurs ouvrages d'érudition , & frere de *Nicolas Boileau Despreaux* un des plus grands Poëtes que la France ait eu.

LA CHAMBRE DES COMPTES occupoit un grand bâtiment situé dans l'enceinte du Palais , presque en face de la sainte Chapelle. Ce fut le Roi Louis XII. qui le fit élever , sur les desseins de *Jean Joconde* Religieux de l'Ordre de saint Dominique , l'an 1504. La façade de ce bâtiment étoit fort chargée de Sculpture , & d'ornemens gothiques. Les arcades qui bordoient le grand Escalier , passoient pour être d'un dessein de bon goût , & pour être bien exécutées. Dans cette face du bâtiment , on voyoit cinq statues de grandeur naturelle ; posées dans des niches , & qui avoient chacune une inscription en lettres gothiques. Elles repré-

tenoient de Roi Louis XII. & les quatre
Verrus Cardinales.

La Statue de Louis XII. étoit au mi-
lieu des quatre autres, & faisoit voir ce
Roi vêtu d'un manteau dont le fond étoit
d'azur, semé de fleurs de lys d'or, tenant
le Sceptre d'une main, & de l'autre la
main de Justice.

Au haut du grand Escalier, au-dessus
de la première Porte, étoit un Porc-Epic
qui portoit les Armes de France, accolées
de deux Cerfs volans.

Le Porc-Epic étoit le corps de la Devise
du Roi Louis XII. & *Cominus & Eminus*
en étoient l'ame. Cette Devise se voyoit
en plusieurs endroits de ce Bâtimement.

Tout cela n'est plus, & a été détruit
par un incendie dont je vais parler. Le
27. d'Octobre de l'an 1737. sur les trois
heures du matin, l'on s'aperçut que le
feu étoit à ce pavillon. On manda aussitôt
les Gardes-Françoises, & Suisses, &
les Religieux Mendiants; mais le vent
fut si violent pendant ce jour-là, qu'on
ne put travailler aussi efficacement qu'on
le fit les jours suivans. Il y eut trois Gref-
fes de brûlés, deux dépôts des Auditeurs,
la Chambre du Terrier, celle du Con-
seil, & celle des Procureurs. On s'aper-
çut d'abord, par la violence du feu,
qu'il seroit impossible d'empêcher que ce
grand corps de logis ne fût consumé, &
toute l'attention se tourna à empêcher

que le feu ne se communiquât au logis du Premier Président du Parlement, & à d'autres Bâtimens du Palais, & à sauver le plus de papiers qu'il fut possible. On transporta ceux qui avoient été mouillés, ou autrement endommagés, à l'Hôtel du premier Président de la Chambre des Comptes qui les fit exposer à l'air sous des tentes, dans la Place Royale. Quant à ceux qui n'avoient point été mouillés, on les transporta, partie aux Jacobins de la rue saint Jacques, & partie aux Grands Augustins, où la Chambre des Comptes tint ses séances en attendant que l'on eut reconstruit un nouveau bâtiment. Il fut totalement achevé en 1740. & la Chambre des Comptes y reprit ses séances le 3. de Mai de cette même année. L'Architecture en est simple & noble: on augura mal de la solidité de sa construction, lorsqu'en 1747. ce bâtiment parut menacer ruine: mais on a remédié à tout. Les Chambres au rez-de-chaussée où sont les dépôts sont voutées pour prévenir les accidens du feu. Cet édifice a été élevé sur les desseins de M. *Gabriel* premier Architecte du Roi. *Aubri & Carpentier* les ont fait exécuter, le premier comme Controleur & le second comme Inspecteur. Les deux statues qui sont sur le Pottail sont d'*Adam l'aîné*: elle représentent la justice & la prudence.

QUARTIER DE LA CITÉ. I. 43

Ce bâtiment sert de dépôt à tous les anciens comptes : les registres de cette Cour contiennent d'ailleurs une infinité de choses curieuses, pour l'Histoire & les Généalogies ; & des Titres importans pour un grand nombre de Maisons & de Familles.

On remarque dans la vieille Cour du Palais , un grand arbre d'environ cinquante pieds de haut , appelé *LE MAI* que les Clercs des Procureurs du Parlement font planter tous les ans au mois de Mai & quelquefois plus tard , en cérémonie , avec une espece de Fête & de cavalcade , qui dure pendant trois jours. On voit des deux côtés de cet arbre des cartouches qui représentent les armes de la Bazoche , qui sont d'*azur à trois écrivoires d'or* , avec deux *Anges* pour supports. L'Inscription qui est au-dessous de ces armes , marque le jour que l'arbre a été planté.

La Jurisdiction de *la Bazoche* est trop comique , pour être rapportée au rang des Cours qui se tiennent dans le Palais ; mais d'ailleurs ses Privilèges sont trop singuliers , pour la passer ici sous silence.

L'Étymologie du nom de cette Jurisdiction est fort incertaine. Miraulmont la fait venir du Grec *Βάζω* & *χίω* d'où l'on fit *Βάζωχίωι* , *Dicaces* , *Scurruli* , qui *verba funditant* , & *Salibus ludunt* .

41 DESCRIPTION DE PARIS,
&c. Ainsi *Basochiens*, *Plaisans*, *Rail-
leurs*, & *Bouffons*, sont la même chose.
En effet les Clercs jouoient autrefois des
farces, dont le Parlement fut obligé de
modérer la licence, en leur défendant de
jouer, sans avoir auparavant communi-
qué le sujet de leurs jeux, & en avoir
pris acte au Greffe. L'origine de cette
Jurisdiction nous est inconnue. *Miraul-
mont* croit qu'elle fut établie, dès le tems
même que le Parlement fut rendu séden-
taire à Paris, c'est-à-dire, vers l'an 1303.
par Philippe le Bel, pour connoître de
tous différends mus entre *Clercs*, com-
me aussi des fautes, crimes, & délits
commis au fait de leur Charge. Une tra-
dition fort douteuse, veut que *les Clercs*
du Palais, ayant fait une sortie vigo-
reuse sur les Anglois, méritèrent par
cette action, d'avoir une Jurisdiction
particulière, & exercée par des Officiers
choisis d'entre eux.

Cette Jurisdiction Royale ne recon-
noît que le Parlement au-dessus d'elle ;
& a plusieurs Officiers, qui sont, un
Chancelier, douze Maîtres des Requê-
tes ordinaires, trois extraordinaires, un
Avocat Général & un Procureur Géné-
ral, un Procureur de Communauté, un
Referendaire & Rapporteur en la Chan-
cellerie, un Grand-Audiencier, un Au-
monier, des Trésoriers, quatre Notai-

res Secretaires du Royaume, un Greffier & plusieurs Huissiers, tous sous la puissance & autorité du Roi de la Bazoche, qui étoit le Chef de tous ces Officiers. Ce Roi étoit unique en son espece, n'y ayant Bazoche qu'à Paris. On dit qu'autrefois le Roi de la Bazoche avoit sa monnoye particuliere, laquelle avoit cours parmi ses supôts, & non ailleurs, sinon volontairement, & de gré à gré. Cette monnoye rappelle le souvenir de celle dont parle Plaute *in penulo*, qu'il appelle *aurum vel argentum Comicum*. Le Chef de cette Justice a porté la qualité de Roi jusqu'au Regne d'Henri IV. On dit que ce Prince passant un jour dans les rues de Paris, vit la marche burlesque de ces Clercs, qu'ayant demandé ce que c'étoit que ce cérémonial, on lui apprit que c'étoit le Roi de la Bazoche. Il en témoigna du mépris, & les Clercs n'ont pas osé depuis donner le titre de Roi à leur Chef; ils se sont contentés de l'appeller Chancelier; cependant ils ont conservé toujours le mot de *Regne* dans leurs Inscriptions, & dans leurs actes, qu'ils datent du Regne de N... Chancelier. Ils jouissoient autrefois de quelques droits fort considérables, comme de faire deux Maîtres dans Paris, à chaque mutation de Regne, mais ils ont perdu la plupart de ces privilèges, &

44 DESCRIPTION DE PARIS ;
n'ont conservé que leur Jurisdiction dont
les Jugemens sont sans appel. Outre les
affaires que j'ai dit être de sa compéten-
ce, elle connoît encore d'une *cause gras-*
se, c'est-à-dire, badine, qui est ordinaî-
rement fort réjouissante. *Ragueau* rap-
porte qu'on trouve au Registre d'un Plai-
doyer fait à Paris en Parlement, le 6.
Mars 1469. que le Roi de la Bazoche
demanda par un Avocat le renvoi d'une
cause grasse.

La Porte de la *Conciergerie* est dans
cette Cour, & fort près du May. Le *Jar-*
din du Roi étoit autrefois où est aujour-
d'hui la *Conciergerie*, & on le nommoit
le grand Preau. Le Roi y assembloit
quelquefois son Conseil, ainsi qu'il pa-
roît par ce passage de *Monstrellet*: *Le 21.*
Mai ont été assemblés entre la Sale du Pa-
lais, la Chambre du Parlement & les
grandes Galeries, par bas, au grand
Preau, premierement le Roi, Messieurs
le Roi de Sicile, les Ducs de Berry, de
Bourgogne, & plusieurs autres Seigneurs
Ducs, Comtes, & Barons, Chevaliers,
Ecuyers, Bourgeois, Archevêques, Evê-
ques, Abbés, Prélats, Religieux, Cler-
gé, & par spécial l'Université, &c.

Vis-à-vis la sainte Chapelle, & aussi
dans l'enceinte du Palais, il y a une pe-
tite Eglise sous l'invocation de *saint Ma-*
chel, laquelle est appelée, dans les *Ti-*

tres du douzieme siecle , *Ecclesia sancti Michaëlis de platea* ; l'Eglise de saint Michel de la place.

Dans cette Eglise sont trois Autels , ou Chapelles fondées qui sont à la collation du Trésorier de la sainte Chapelle. La premiere est au maître-Autel , & est sous le titre de saint Michel. La seconde est sous celui de Notre - Dame la gisante , *Beata Maria jacentis*. Celle de saint Jacques qui est la troisieme , a été fondée de dix-huit livres parisis par an , à prendre sur la recepte du Roi à Paris. A chacune de ces trois Chapelles , il y a une Confrerie , il y en a même deux à la premiere. Les Patissiers qui ont pris saint Michel pour leur Patron , font faire leurs services à l'Autel , qui porte le nom de saint Michel. L'Autel , ou Chapelle de Notre-Dame la gisante , est pour la Confrerie des Huissiers de la Chambre des Comptes , & de celle du Trésor. Celle de saint Jacques , est pour les Archers du Guet. Ce fut dans cette Eglise que le Dimanche d'après l'Assomption de l'an 1165. fut baptisé , par Maurice de Sully , Evêque de Paris , *Philippe II.* qui dans la suite fut surnommé *Auguste*. Les Parrains de ce Prince furent *Hugues* , Abbé de saint Germain , *Hervé* Abbé de saint Victor , & *Odon* Abbé de sainte Genevieve. La Marraine fut *Constance*

46 DESCRIPTION DE PARIS ;
sœur du Roi Louis VII. dit le Jeune. Le
Roi Philippe Auguste fonda ici en 1210.
une Confrerie pour les Pelerins qui ont
fait le voyage du Mont saint Michel.

Le Premier Président du Parlement
est logé dans le Palais ; son Hôtel est vas-
te, accompagné de Jardins ; & de tout
ce qui peut rendre cette demeure com-
mode & agréable.

Comme les Tours étoient autrefois
l'ornement des bâtimens Royaux , l'on
en remarque un bon nombre au Palais.
Celle de l'*Horloge* flanque le Palais ; au
coin du Quai des Morfondus , & à un
des bouts du Pont au Change. L'an 1370.
Charles V. y fit mettre la premiere grosse
Horloge , qu'il y ait eû à Paris. Il fit ve-
nir même d'Allemagne un Horloger
nommé *Henri de Vic*, exprès pour en
avoir soin. Il le logea dans cette même
Tour , & lui assigna six sols parisis par
jour, sur les révéntus de la Ville de Pa-
ris. Outre l'Horloge , il y a dans cette
Tour une grosse Cloche qui fut jettée en
fonte l'an 1371. par *Jean Jouvente*. On
ne la sonne que dans les grandes réjouif-
sances ; mais le 24. d'Août de l'an 1572.
on s'en servit pour une expédition bien
horrible , puisque ce fut au signal de
cette Cloche , que commença le massa-
cre qu'on fit des Calvinistes. Le Cadran
de cette Horloge est orné de quelques

Sauval.

QUARTIÈR DE LA CITE. I. 47

figures de terre cuite, qui sont de *Germain Pilon*. Lorsque ce Cadran fut réparé par ordre d'Henri III. on y mit les Armes de France & celles de Pologne, accolées: on y lit ce Vers:

*Qui dedit ante duas, triplicem dabit
ille Coronam.*

On lit aussi ces deux vers de *Passerat*, écrits sur un marbre:

*Machina quæ bis sex tam justè dividit
horas,
Justiciam servare monet, Legesque
tueri.*

Sans parler des Tours qu'on compte encore aujourd'hui dans l'enceinte du Palais, il y en avoit autrefois plusieurs autres qui ne subsistent plus, comme celle de *Beauvais*, de la *Question*, des *Joyaux*, du *Tresor*, la *Tour quarrée*, la *Tour Civile*, la *grosse Tour*, la *Tour nèle*, dont le nom est demeuré à une des Chambres du Parlement, &c.

Quoique le Palais soit composé de plusieurs corps de bâtimens joints les uns aux autres en différens tems, sans beaucoup d'ordre, ni de symétrie, c'est néanmoins un édifice qui a un air de grandeur digne de nos Rois.

LA PLACE DAUPHINE.

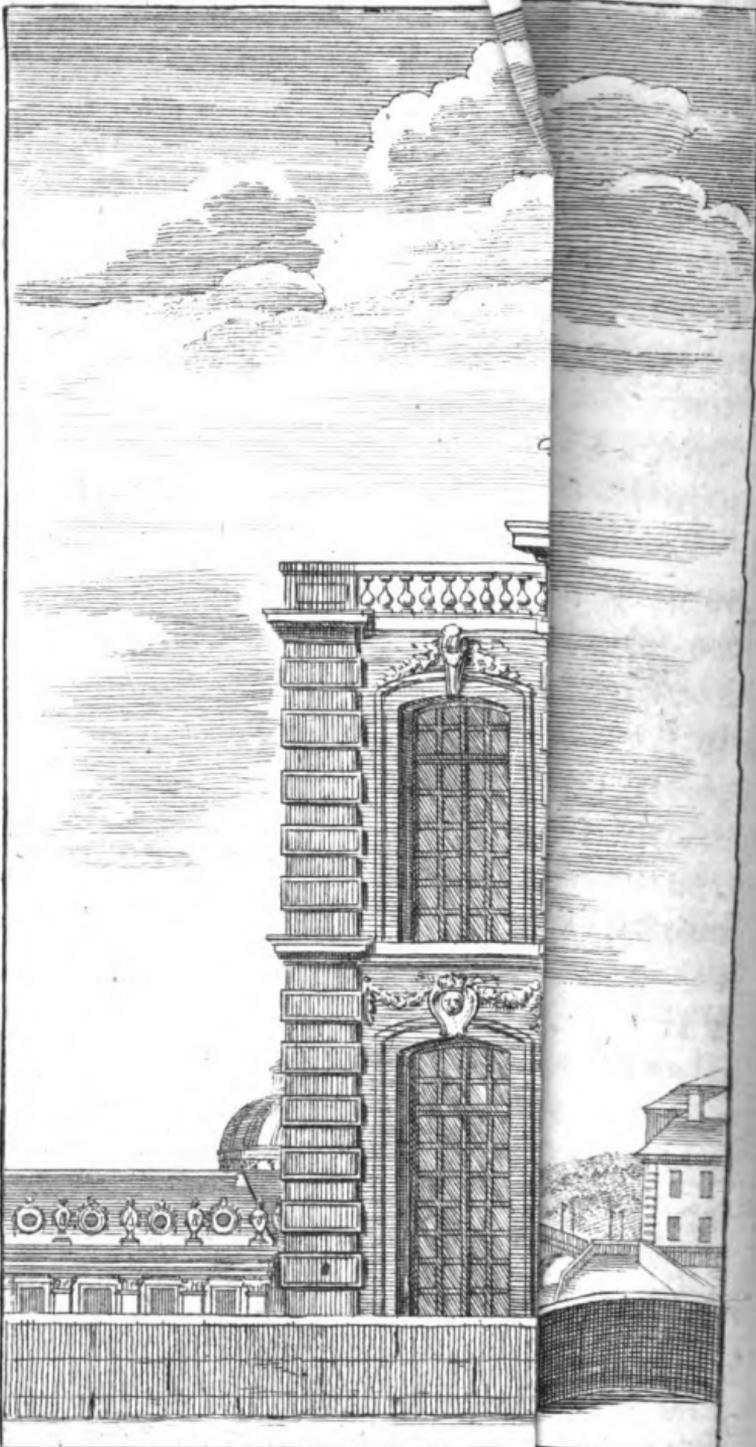
AU sortir du Palais, on entre dans la Place Dauphine, qui est à la pointe de l'Isle, sur laquelle est la Cité. Henri IV. s'y étant transporté en personne, en donna le plan, & la nomma Place Dauphine, en mémoire de la naissance de Louis XIII. qui pour lors, c'est-à-dire, en 1608. n'étoit que Dauphin. Cette Place est de figure triangulaire; les maisons qui la forment sont bâties de brique, & les cordons de pierre de taille. Elles sont toutes d'une même symétrie. Cette Place n'a que deux ouvertures, l'une dans le milieu de la base de ce triangle, & l'autre vis-à-vis, dans l'angle qui est du côté du Pont-neuf. Cette Place a été bâtie sur deux petites Isles, dont l'Abbé de saint Germain étoit Seigneur & Propriétaire. Elles ont subsisté jusqu'à la fin du seizième siècle. La moins petite s'étendoit en long du côté des Augustins. Le Continuateur de Guillaume de Nangis, la nomme *l'Isle des Juifs*. Des Titres de l'an 1556. l'appellent *l'Isle aux Treilles*, & le P. du Breuil *l'Isle aux Vaches*. L'an 1160. le Roi Philippe fit don au Chapelain de la Chapelle saint Nicolas du Palais, de six muids de vin des Treilles qu'il avoit derrière le Palais. Dans une Charte de
l'an

QUARTIER DE LA CITÉ. I. 49

L'an 1250. l'Abbé & les Moines de saint Germain la nomment leur *Isle de Seine*, & s'y réservent six deniers sur chaque Jument pleine, & douze sur chaque Bœuf, & chaque Vache que l'on y meneroit paître. C'est dans cette Isle que l'on fit brûler le 18. de Mars de l'an 1314. le grand-Maître des Templiers, & le Maître de Normandie. Les Religieux de saint Germain s'étant plaints de cette exécution, le Roi déclara qu'il n'avoit pas prétendu préjudicier à leurs droits, ni à leurs intentions; ce qui paroît par les Registres de la Chambre des Comptes, & par ceux du Trésor des Chartes. L'an 1315. on fit encore brûler dans cette Isle trois femmes, pour avoir fait des breuvages semblables à ceux dont on accusoit Pierre de Latilly, Evêque de Châlons & Chancelier de France, de s'être servi pour ôter la vie à Philippe le Bel, & à l'Evêque de Châlons son Prédécesseur. L'autre Isle étoit de l'autre côté, vers l'Ecole de saint Germain, & ne contenoit qu'un demi quartier de terre. Elle est appelée dans les Titres de saint Germain, tantôt *l'Isle de Buffy*, tantôt *l'Isle du Passeur aux vaches*.

LE PONT NEUF.

LE *Pont neuf* s'étend sur les deux bras de la Seine, qui ont formé l'Isle du Palais. C'est un des plus beaux Ponts de l'Europe. Sa longueur est de cent soixante & dix toises, & sa largeur qui est de douze, a été partagée en trois parties. Celle du milieu a cinq toises, & sert pour les carrosses & autres voitures. Les deux autres sont des Banquettes élevées des deux côtés pour la commodité des personnes qui sont à pied. Ces Banquettes s'élargissent en demi cercles sur chaque pile du pont, & c'est-là qu'on tendoit tous les jours ouvriers de misérables tentes qui embarrassoient la route & offusquoient la vûe de ce pont, qui est charmante du côté du cours de la rivière. Ces boutiques ont été supprimées en 1756. ce pont fut commencé du tems d'Henri III. qui y mit la première pierre le 30. Mai de l'an 1578. le jour même qu'il avoit vû passer la pompe funebre de *Quelus* & de *Maugiron*, les plus chers Mignons. Les Rieurs disoient qu'il donneroit à ce pont le nom de *Pont des pleurs*. Jacques Androuet du *Cerceau*, habile dans la théorie & dans la pratique de son art, en fut l'Architecte. Les Guerres civiles & les troubles furent cause que cet ouvrage si



Delamence del.

Weyler sculp.

QUARTIER DE LA CITÉ. I. 51

utile fut discontinué jusqu'au regne d'Henri IV. qui le fit achever en 1604. sous la direction de *Guillaume Marchand*. Ce grand Prince pour faire achever ce pont, mit un impôt de dix sols d'entrée pour chaque muid de vin ; & par un amour de pere envers son peuple, il abolit l'impôt d'un sol pour livre que le Roi Henri III. avoit mis sur les Tailles de Bourgogne, de Champagne, de Normandie & de Picardie.

La SAMARITAINE est un des ornemens du Pont neuf. Ce bâtiment avoit été construit sous le regne d'Henri III. à la seconde arche du Pont neuf du côté du Louvre. Il fut détruit en 1712. parce qu'il périssoit, & fut aussitôt rétabli au même endroit. Ce bâtiment renferme une Pompe qui élève l'eau, & la distribue ensuite par plusieurs canaux au Louvre, & à quelques autres Quartiers de la Ville. Ce petit édifice est rétabli avec plus d'art & de goût qu'il n'étoit auparavant. Il est composé de trois étages, dont le second est au niveau du Pont. Les faces des côtés sont percées de cinq fenêtres à chaque étage, & de deux sur le devant. Ces deux dernières sont séparées par un Avant-Corps en bossage rustique, vermiculé, & cintré au-dessus du Cadran, que l'on a placé dans un renforcement, dont le bas est rempli par un groupe qui

52 DESCRIPTION DE PARIS;
représente JESUS-CHRIST avec la Samaritaine auprès du puits de Jacob, figuré par un bassin dans lequel tombe une nape d'eau, qui sort d'une coquille au-dessus. La première de ces figures est de *Bertrand*, & la seconde de *Fremin*, Sculpteurs habiles; & de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture. Sous le bassin est cet Inscription :

F O N S H O R T O R U M

Puteus Aquarum viventium.

Inscription d'autant plus heureuse que sans changer ni ajouter un mot aux paroles de l'écriture, elle indique le sujet de la dénomination de cet édifice, & en même tems sa destination qui est de fournir de l'eau au jardin des Tuileries.

Dans le milieu au-dessus du cintre, l'on a élevé un Campanille de charpente revêtu de plomb doré où sont les timbres de l'Horloge, & ceux qui composent le Carillon qui joue à toutes les heures.

La Statue équestre du Roi Henri IV. est un monument qui attire avec justice les regards des passans. Elle est sur un piédestal de marbre blanc, aux quatre coins duquel sont attachés quatre Esclaves de bronze qui foulent aux pieds des armes de différentes especes. La figure du Roi Henri le Grand est parfaitement belle; elle est d'un Sculpteur nommé

Dupré. Le Cheval est de *Jean de Boulogne* : *Cosme II.* GrandDuc de Toscane en fit présent à *Marie de Medicis* pour lors Régente du Royaume de France. Les Connoisseurs trouvent que cette figure a trop de flanc, & trop de ventre, ce qui fait paroître les jambes du Roi Henri trop courtes, & peu proportionnées. Les ornemens sont du dessein & de l'exécution de *Franchevillè.* Le piédestal est décoré de bas-reliefs, & d'Inscriptions qui représentent, ou expliquent les principales actions de ce grand Roi. Ce beau monument fut commencé en 1614. mais il ne fut achevé qu'en 1635.

Sur la face principale du piédestal on lit cette Inscription :

ERRICO IV.

GALLIARUM IMPERATORI

NAVAR. R.

LUDOVICUS XIII.

FILIUS EIUS

OPUS INCHO. ET INTERMISSUM

PRO DIGNITATE PIETATIS

ET IMPERII

PLENIUS ET AMPLIUS ABSOLVIT.

EMIN. D. C. RICHELIVS

Ciij

54 DESCRIPTION DE PARIS ;

COMMUNE VOTUM POPULI
PROMOVIT SUPER ILLEUST.
VIRI DE BULLION,
BOUTILLIER, P. ERARI F.
FACIENDUM CURAVERUNT.
M. D. C. XXXV.

Dans la Table qui est au - dessous ,
est écrit :

QUISQUIS HÆC LEGES ,
ITA LEGITO :
UTI OPTIMO REGI
PRECABERIS EXERCITUM FORTEM ,
POPULUM FIDELIEM ,
IMPERIUM SECURUM ,
ET ANNOS DE NOSTRIS
B. B. F.

Sur la face qui est du côté du Faux-
bourg saint Germain, sont représentées,
en bas-reliefs, les Batailles d'Arques, &
d'Yri : les principales circonstances
en sont expliquées par deux Inscriptions
qu'on y lit, dont la première est ainsi
conçue :

GENIO GALLIARUM S.
ET INVICTISSIMO R.

QUARTIER DE LA CITE'. I. 55

QUI ARQUENSI PRÆLIO

MAGNAS

CONJURATORUM COPIAS

PARVA MANU FUDIT.

La seconde :

VICTORI TRIUMPHATORI

FERETRIO, PERDUELLES

AD EVARIACUM

CÆSIMALIS VICINIS

INDIGNANTIBUS, ET FAVENTIBUS

CLEMENTISS. IMPER.

HISPANO DUCI OPIMA

RELIQUIT.

Sur la table qui est du côté du Pont-Royal, est marquée l'entrée triomphante du Roi Henri le Grand dans Paris, le 22. de Mars 1594.

N. M. REGIS

RERUM HUMANARUM OPTIMI,

QUI SINE CÆDE URBEM

INGRESSUS, VINDICATA

REBELLIONE, EXTINGCTIS

FACTIONIBUS, GALLIAS

Ciiij

OPTATA PACE COMPOSUIT.

Enfin sur la face qui est du côté de la Samaritaine, sont marquées la prise d'Amiens, & celle de Montmelian en Savoie ; la première par cette Inscription :

AMBIANUM HISPANORUM
FRAUDE INTERCEPTA ERRICI
M. VIRTUTE ASSERTA ,
LUDOVICUS XIII. M. P. F.
HISDEM AB HOSTIBUS SÆPIUS
FRAUDE AC SCELERE
TENTATUS
SEMPER JUSTITIA
ET FORTITUDINE SUPERIOR FUIT.

La Prise de Montmelian par celle-ci.

M O N S
OMNIBUS ANTE SE DUCIBUS ,
REGIBUSQUE FRUSTRA
PETITUS ,
ERRICI M. FELICITATE
SUB IMPERIUM REDACTUS ,
AD ÆTERNAM SECURITATEM
AC GLORIAM
GALLICI NOMINIS.

Sur la grille de fer qui enferme ce Monument, est l'Inscription qui suit :

LUDOVICUS XIII. P. F. F.

IMPERII, VIRTUTIS,

ET FORTUNÆ OBSEQUENTISS.

HÆRES I. L. D. D.

RICHELIIUS C.

VIR SUPRA TITULOS

ET CONCILIA OMNIUM

RETRO PRINCIPUM, OPUS

ABSOLVENDUM CENSUIT.

NN. II. V V. DE BULLION

BOUTHILLIER,

S. A. P. DIGNITATI ET REGNO

P A R E S ,

ÆRE, INGENIO, CURA ,

DIFFICILLIMIS TEMPORIBUS

P. P.

Je ne sçai où le *Maire* a pris que ces Inscriptions étoient de *Benigne Millotet*, Avocat Général au Parlement de Dijon. Dans ma jeunesse, j'ai oui dire à des gens de Lettre fort âgés, qu'elles étoient de *M. Gaulmin*, mort Conseiller d'Etat en l'an 1665. en réputation d'un des

Cv

58 DESCRIPTION DE PARIS ;
 plus sçavans hommes, & des meilleurs critiques de son siècle. J'ai lu depuis la même chose dans un Livre * de feu M. Charpentier de l'Académie Française, qui assure que cette Statue Equestre d'Henri le Grand devoit avoir des Inscriptions Françaises qui furent composées par le fameux P. Cotton Jesuite, mais que comme il y falut ajouter quelque chose, lorsque ce monument fut achevé, on en fit faire de nouvelles par M. Gaulmin qui aima mieux les faire latines, que Françaises, parcequ'il entendoit mieux la Langue de l'ancienne Rome, que la Langue Française.

Avant que de finir cet article, je remarquerai, que quoique la Statue d'Henri IV. soit parfaitement belle, & que la figure du cheval ait de grands défauts, cependant un usage ridicule fait qu'en parlant de ce Monument, on dit toujours *le Cheval de bronze*, sans dire un seul mot de la Statue du Grand Henri ; ce qui a fait dire à un de nos Poëtes* :

*Superbes Monumens, que votre vanité
 Est inutile pour la gloire
 Des grands Heros dont la mémoire
 mérite l'immortalité !*

*Que sert-il que Paris au bord de son
 Canal*

Expose de nos Rois ce grand Original

*Qui ſçut ſi bien regner , qui ſçut ſi
bien combattre ,*

On ne parle point d'Henri quatre

On ne parle que du Cheval.

LE PONT NOTRE - DAME.

L'An 1412. les Religieux de ſaint Magloire , Seigneurs propriétaires de la place qu'occupe ce Pont , permirent à la Ville de le faire large de douze toifes , & d'élever des maifons deſſus. Charles VI. lui donna le nom de *Pont Notre - Dame*. Ce Prince le Duc de Guyenne ſon fils aîné , les Ducs de Berry & de Bourgogne ſes Oncles , y mirent la première pierre. On ſtipula dans l'acte de fondation qu'aucun Orfévre ni Changeur n'y pourroient demeurer , & que le Roi y auroit toute Juſtice , & Seigneurie , *Mere & mixte impere* , & les *Lots & Ventes*. Les Religieux de ſaint Magloire s'oppoſerent à l'enregiſtrement des Lettres du Roi à la Chambre des Comptes , mais nonobſtant leur oppoſition , elles y furent enregiſtrées.

Ce Pont tomba le 25. de Novembre de l'an 1499. par la faute du Prévôt des Marchands & des Echevins. Il n'y périt que quatre ou cinq perſonnes ; le Prévôt des Marchands & les Echevins furent miſ en priſon , & condamnés à dédom-

60 DESCRIPTION DE PARIS ;
mager les intéressés. On prit sur l'amende cent livres *parisis*, pour être employées à faire dire un Service solennel en l'Eglise de Paris, pour le repos de l'ame des quatre ou cinq personnes qui avoient péri. Les prisonniers moururent en prison, n'ayant pas assez de bien pour réparer le tort fait aux autres.

En la place de cet ancien Pont, on commença celui qu'on voit aujourd'hui, & Guillaume de Poitiers Seigneur de Clerieu, pour lors Gouverneur de Paris, en posa la premiere pierre le 28. Mars que l'on comptoit encore 1499. selon l'ancien calcul, & il fut achevé en 1507. ainsi que nous l'apprend une Inscription qu'on mit à une des arches de ce Pont : elle étoit ainsi conçue :

Soit mémoire que Samedi 10. de Juillet 1507. environ sept heures du soir, par Noble Homme DREUX RAGUIER Prévôt des Marchans, JEAN DE LIEVRE, PIERRE PAULMIER, NICOLAS SEGUIER, & HUGUES DE NEUVILLE, Echevins de la Ville de Paris, fut assise la derniere pierre de la sixieme & derniere arche du Pont de Notre-Dame de Paris, & à ce étoit présent quantité de peuple de ladite Ville, par lequel pour la joie du parachevement de si

grand , & magnifique œuvre , fut crié NOEL , & grande joie démenée , avec trompetes & clairons , qui sonnerent par long espace de temps.

Malgré ce témoignage si précis , *le Maire , & Sauval* , ont assuré que ce Pont ne fut commencé qu'en 1507. & qu'il ne fut achevé qu'en 1512. Il est chargé dans toute sa longueur de trente-quatre maisons , dix-sept de chaque côté , mais ces maisons ne furent finies , que quelques années après. Elles sont toutes également élevées , & de même structure , ornées sur le devant , de grands Termes d'hommes , & de femmes composés à l'ordinaire d'un demi-corps , & d'une gaine à trois faces , de laquelle pendent autant de festons attachés à un grand cartouche , qui sert comme de ceinture à ces Termes. Ces figures portent sur leur tête des corbeilles remplies de fleurs , ou de fruit. Dans les entre-deux , on voit des Médaillons relevés en couleur de bronze , qui représentent nos Rois , & sont accompagnés d'Inscriptions qui marquent leurs noms , & leurs caractères. Toutes ces maisons furent ainsi décorées l'an 1660. pour l'Entrée de la Reine Marie Thérèse d'Autriche.

Au milieu de ce Pont , sont deux Pompes qui élèvent de l'eau de la rivie-

62 DESCRIPTION DE PARIS;
re, pour la distribuer à plusieurs Fontaines de la Ville. L'une est de l'invention de *Joly*, & donne trente pouces d'eau ; & l'autre a été inventée par *de Manse*, & en donne cinquante.

En cet endroit du Pont, est une Porte d'Architecture d'ordre ionique : on voit sur cette porte le bandeau de l'arc de deux figures en bas-relief, dont l'une représente un Fleuve, & l'autre une Nayade. Ces deux chefs-d'œuvre sont de *Jean Gougeon*, Sculpteur dont la réputation est généralement connue ; ces figures étoient autrefois à un édifice du Marché-neuf, qui a été démoli depuis, pour aggrandir la Place de ce Marché. Au-dessus de cette porte par laquelle on va à ces deux Pompes, est un Médailon où est le Portrait du Roi Louis XIV. avec cette Inscription :

LUDOVICO MAGNO.

Au-dessous est un marbre noir, sur lequel sont gravés en lettres d'or, ces beaux Vers de *Santeul* Chanoine Régulier de saint Victor :

*Sequana cum primùm Regina allabitur
Urbi,*

*Tardat præcipites ambitiosus aquas.
Captus amore loci cursum obliviscitur
anceps,*

*Quo fluat , & dulces nectit in Urbe
moras.*

*Hinc varios implens fluctu subeunte
canales ,*

Fons fieri gaudet , qui modo Flumen erat.

Cette Infcription , qui fait allusion aux deux Pompes dont je viens de parler , égale en beauté celle que Sannazar fit pour la Ville de Venise : elle a été traduite en Vers François par plusieurs de nos Poètes. Je vais rapporter ici deux de ces traductions , en faveur de ceux qui n'entendent pas le Latin : voici celle de Pierre Corneille :

*Que le Dieu de la Seine a d'amour
pour Paris !*

*Dès qu'il en peut baiser les rivages
chérés ,*

*De ses flots suspendus la descente plus
douce*

*Laisse douter aux yeux s'il avance
ou rebrousse :*

*Lui-même à son canal , il dérobe les
eaux ,*

*Qu'il y fait rejaittir par de secretes
veines ,*

*Et le plaisir qu'il prend à voir des
lieux si beaux ,*

*De grand Fleuve qu'il est le transfor-
me en Fontaines.*

64 DESCRIPTION DE PARIS ;

La traduction suivante est de feu M. Charpentier, de l'Académie Française, elle a cela de particulier, qu'elle est renfermée dans le même nombre de Vers, que la Latine; mais la métamorphose qui fait brûler d'amour la Seine, me paroît outrée & ridicule.

*Aussitôt que la Seine, en sa course
tranquille,*

*Joint les superbes murs de la Royale
Ville,*

*Pour ces lieux fortunés elle brûle
d'amour :*

*Elle arrête ses flots, elle avance avec
peine,*

*Et par mille canaux se transforme en
Fontaine,*

*Pour ne sortir jamais d'un si char-
mant séjour.*

Le Pont Notre-Dame est admirable; tant par la solidité, que par la beauté de l'Architecture. Sannazar, Vazari, & tous les Ecrivains qui sont venus depuis, ont tous assuré qu'il avoit été construit sur les desseins de Jean *Juconde*, ou *Joconde*, en François *Joyeux*, né à Verone, sur les desseins duquel avoit été construit peu de tems auparavant le *Petit-Pont* de Paris, ce qui donna lieu à Sannazar de faire cette mauvaise Epigramme, en l'honneur de *Juconde* :

*Jucundus geminum posuit tibi Sequana
Pontem,*

Hunc tu jure potes dicere Pontificem.

Sauval a fort bien remarqué que Sannazar a fait allusion à l'Inscription du Pont de Trajan :

Prudentia Augusti verè PONTIFICIS.

Ici *Sauval* contredit ouvertement tous ceux qui ont dit que le Pont Notre-Dame avoit été bâti sur les desseins de Juconde, & nous assure que les Registres du Parlement, ceux de la Chambre des Comptes, & ceux de la Cour des Aides, disent tous ce fut *Didier de Felin*, Maître des Oeuvres de Maçonnerie de la Ville de Paris, qui avoit eu la Surintendance de l'entreprise de ce Pont, & que Juconde n'en eut que le Contrôle, & la conduite de la pierre qu'on employoit à la construction de cet ouvrage. Cependant quelle apparence qu'un homme du mérite de Juconde, qui quelque temps après fut appelé, pour prendre conjointement avec Raphaël d'Urbain, & Julien de saint Paul, la conduite de la superbe Eglise de saint Pierre de Rome, en la place de *Bramante*, qui venoit de mourir, eut été assujetti en France, à suivre les idées, & les desseins d'un Maître des Oeuvres de Maçonnerie de la Ville de Paris ?

Après avoir tant de fois parlé de *Juconde* dans cet article, il est, ce me semble, à propos de faire un peu connoître cet homme si merveilleux par la variété de ses connoissances, & par la multiplicité de ses talens. Il étoit né à Verone vers le milieu du quinzième siècle, d'une famille noble. Il fit de grands progrès dans les Belles - Lettres, dans les Langues sçavantes, dans la Philosophie, dans la Théologie, dans les Antiquités, & fut très-habile dans les beaux Arts. Vers l'an 1490. il enseignoit la Langue Grecque à *Lodron* petite Ville dans le Diocèse de Trente, & ce fut là qu'il eut *Jules-César Scaliger*, encore enfant, au nombre de ses Ecoliers. Cette dernière circonstance a rendu son état équivoque, ainsi que je le dirai incessamment. Les uns ont dit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de *saint Dominique* ; & les autres, qu'il étoit *Cordelier*. *Jules-César Scaliger* qui vouloit sans aucune preuve descendre des Princes de Vérone, n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit donner quelque ressemblance à cette fable. Il crut qu'un homme du relief de *Juconde*, célèbre par les qualités de son esprit, & d'ailleurs né Gentilhomme, lui conviendroit pour Précepteur. Il feignit donc, personne ne pouvant alors le convaincre de faux, que *Jean Joconde* lui avoit en-

seigné les Elémens de la Langue Latine & de la Grecque. Il s'en est vanté dans sa seconde declamation contre Erasme ; dans ses Poësies, dans ses exercices contre Cardan, surtout dans la 329^e. où pour bien louer Joconde qu'il sçavoit avoir été Moine, sans qu'il sçût précisément de quel Ordre il étoit, il s'avantura d'en faire un grand Péripatéticien, & de lui attribuer une parfaite connoissance de la Théologie de Scot, *Scotica Secta summus Theologus*. Scaliger s'en formoit cette idée parce qu'il étoit lui-même grand Péripatéticien, & qu'ayant été Cordelier, il avoit fort étudié les subtilités de Scot. Joseph Scaliger est encore allé plus loin que son pere ; & dans sa longue Lettre à Douza, où il déduit sa Généalogie des Princes de Véronne, il n'a pas hésité à dire que son pere avoit eu pour Précepteur Jean Joconde Véronois, créature de la famille des l'Escales, homme docte & vertueux, qui depuis s'étoit fait Cordelier. Cette autorité, toute foible qu'elle est en cette occasion, en a cependant tellement imposé à ceux qui ont écrit sur les Antiquités de Paris, depuis du Breul, jusqu'à le Maire, inclusivement, qu'ils ont tous écrit que Joconde étoit Cordelier, quoiqu'il fut très-certainement Dominicain. *George Vasari* qui étoit né en

1510. quatre ou cinq ans tout au moins avant la mort de Joconde, qui depuis avoit voyagé dans tous les lieux d'Italie que celui-ci avoit fréquentés, & qui a écrit la vie de Joconde Peintre & Architecte, dit positivement que Joconde étoit Dominicain. *Onuphre Panvin* de Vérone, né l'an 1529. & mort dix ans avant le Vasari, dit aussi que Frere Jean Joconde étoit Dominicain. *Séraphin Razzi* Florentin, Religieux Dominicain dès l'an 1540. a mis Joconde dans le Catalogue qu'il a fait des Dominicains illustres. Quelque chose de plus fort encore, c'est que *Wading Cordelier* & Ecrivain extrêmement exact, n'a en nulle façon parlé de Joconde dans le Catalogue qu'il a donné des Ecrivains de l'Ordre des Freres Mineurs, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire si Joconde avoit été Cordelier. Après tant de témoignages d'Auteurs, dont la plupart étoient presque contemporains de Joconde, je ne vois pas qu'on puisse raisonnablement douter qu'il ait été Dominicain.

Le *Petit Pont* dont je vais parler est sur la même ligne que le Pont Notre-Dame; & quoique la rue qui conduit de l'un à l'autre, ne soit pas des plus longues, cependant elle change trois fois de nom. Celle qui est au bout du Pont Notre-Dame, se nommoit en 1457. la rue

de la *Planche-Saint Denis de la Chartre*.

On la nomma ensuite la rue du *Moulin*, enfin la rue de la *Lanterne*. Elle change de nom presque aussi tôt, & se nomme la rue de la *Juiverie*, à cause des Juifs qui y ont long-tems demeuré, & qui y étoient déjà établis dès le tems de Philippe-Auguste. L'an 1389. elle se nommoit la rue d la *Vieille Juiverie*, & en 1552. elle étoit en partie occupée par une Halle, nommée la *Halle de Beauſſe*. C'est dans cette rue qu'est la principale porte de l'Eglise de la *Magdeleine*. Enfin le troisieme nom de cette rue est la rue du *Marché-Palus*, ainsi nommée, parce qu'il s'y tenoit un *Marché*, & qu'une partie des ruisseaux & des immondices de la Cité s'arrêtoient en cet endroit avant que le *Marché-neuf* fût fait, & y formoient une espèce de *Marais*, *Palus*. Elle finit au *Petit-Pont*. M. de *Valois* a crut qu'il y avoit en cet endroit un *Pont de bois* du tems du *Roi Chilperic*, & que c'est celui dont il est parlé dans le 32. chapitre du sixieme Livre de *Gregoire de Tours*. Il a été plusieurs fois renversé par les eaux, & plusieurs fois refait, tantôt de bois, tantôt de pierre. En 1175. l'Evêque *Maurice* le fit refaire de pierre, mais à peine dura-t'il onze ans, il fut renversé par une inondation en 1196. Ayant été rétabli, il fut encore

70 DESCRIPTION DE PARIS ;
renversé en 1206. Ce Pont eut le même
sort en 1280. 1296. & 1325. En 1394.
on le bâtit de pierre, des amendes de
certains Juifs. Voici le fait. *Denis de*
Machault ayant en 1393. abjuré le Ju-
daïsme, disparut l'année suivante : sept
Juifs furent accusés de l'avoir tué ou du
moins de l'avoir fait absenter de Paris,
après l'avoir engagé pour de l'argent à
quitter la Religion Chrétienne : outre
tous leurs biens qu'en confisqua, ils fu-
rent condamnés à avoir le foïet trois Sa-
medis de suite, & à dix mille livres
d'amende.

La Chronique de Charles VI. &
l'Histoire de Juvenal des Ursins, rap-
portent ce fait un peu autrement. La pre-
miere dit que lorsqu'on vint à chasser les
Juifs, quatre furent réservés dans les pri-
sons du Châtelet, accusés d'avoir assom-
mé un Juif converti ; qu'ensuite ayant
été condamnés à avoir le foïet par tous
les Carrefours de Paris quatre Diman-
ches consécutifs, après avoir souffert la
moitié de la peine, ils donnerent pour
se racheter de l'autre moitié, dix-huit
mille francs d'or, dont fut bâti le *Petit-*
Pont. Jean le Coq Avocat du Roi qui
fut appelé, & présent au Procès, dit
que le Prevôt de Paris assisté de quantité
d'Avocats & de Docteurs en Théologie,
les avoit condamnés à être brûlés ; qu'en

ayant appelé, la Sentence avoit été cassée le 7. d'Avril 1394. & que la Cour par son Arrêt confisquant les biens de ces sept Juifs, ordonna de plus qu'ils seroient bannis, foyetés trois Samedis de suite aux Halles, à la Greve, & à la Place Maubert; que cependant ils garderoient la prison jusqu'à ce qu'ils eussent fait revenir Machault, & payé dix mille livres d'amende: que de ces dix mille livres l'Hôtel-Dieu en auroit cinq cents livres, & que le reste seroit employé à commencer le Petit-Pont, & que contre la porte de derrière de l'Hôtel-Dieu il seroit dressé une Croix de pierre, sur laquelle il y auroit une Inscription, qui marqueroit que ce Pont auroit été fait de l'argent des Juifs. Les Registres du Conseil du Parlement disent qu'en 1395. au mois de Juin, la Cour pour lever cette somme, commit Etienne de Guiri, Pierre l'Esclar, & Robert Maugier, Conseillers au Parlement.

Ce nouveau Pont fut commencé au mois de Juin, & le Roi Charles VI. y mit la première pierre. Il ne fut achevé qu'onze ans & demi après, sçavoir en 1406. à la S. Martin. Ce Pont-ci ne dura qu'un an, & fut emporté par les eaux pour la septième fois. La Cour & la Ville se cotisèrent pour faire rétablir le

Pont qui donne lieu à cette article , & il ne fut achevé qu'en 1409. le 10. Septembre. On prétend que ce fut *Jean Jaconde* Dominicain de Vérone qui en donna le dessein , & conduisit les travaux. Après ce rétablissement , *Sauval* ne trouve rien qui nous apprenne de combien de tems fut la durée de ce Pont. le P. du Breul , & une Inscription qu'il rapporte , nous font seulement connoître qu'en 1552. les maisons qui étoient sur ce Pont , furent rebâties de même symétrie. Par une Inscription qui y étoit encore du tems de *Sauval* , il paroissoit que les maisons que nous y avons vûes avant l'incendie arrivé en 1718. avoient été construites en 1603.

En 1718. le 27. d'Avril , le Petit Pont , & les maisons qui étoient dessus , furent détruites par un incendie , & voici ce qui le causa. A sept heures & un quart du soir , on vit descendre deux grands bateaux de foin fort enflâmés , & dont on avoit imprudemment coupé les cordes au - dessous du Pont de la Tournelle. Ces deux brûlots se suivoient de près , & s'arrêterent chacun sous un arche du Petit Pont , où ayant été retenus par les ceintres & les arcbutans de charpente qui souvenoient la voûte , le feu dont ils étoient embrasés y prit , & commença à se manifester par la maison d'un
Marchand

Marchand de Tableaux qui demouroit attenant le petit Châtelet. Il augmenta avec tant de violence, que quelque secours qu'on y donnât, toutes les maisons qui étoient sur ce Pont furent brûlées. On n'a jamais pû découvrir au vrai par quel accident le feu avoit pris au premier bateau de foin. Selon toutes les apparences, ç'a été par la faute de quelque fumeur dans ce bateau. D'autres assûrent que c'est par la crédulité d'une mere dont l'enfant s'étant noyé au-dessous du Pont de la Tournelle, elle eut recours à un pain de S. Nicolas de Tolentin, elle plaça au milieu de ce pain un cierge allumé, & l'abandonna dans une sebille au cours de l'eau, & crut que l'écuelle de bois s'arrêteroit à l'endroit où le corps de son fils seroit enfoncé. Au lieu de l'effet que cette femme simple en atendoit, la sebille fut dirigée vers un bateau de foin auquel le Cierge allumé mit le feu. Tout cela est fort incertain. Le Parlement par son Arrêt du 3. de Mai 1718. ordonna entr'autres choses, qu'il seroit fait dans toutes les Paroisses de la Ville & Fauxbourgs de Paris une quête générale pour subvenir aux nécessités de ceux qui avoient été ruinés par cet incendie, & que les contraintes par corps pour dettes civiles ne pourroient être exercées pendant six mois contre ceux

qui avoient souffert dudit incendie, &c. L'argent de la quête monta à cent onze mille huit cens quatre vingt dix-huit livres neuf sols neuf deniers, de laquelle somme la distribution a été réglée par Arrêt du Parlement du 20. Août 1718.

A peine le feu étoit-il éteint, qu'on songea efficacement à reconstruire le Petit Pont. On le rebâtit de pierre, mais sans maisons dessus, ce qui donne un peu d'air à ce Quartier, qui étant très-fermé, & tout auprès de l'Hôtel-Dieu, en avoit grand besoin.

Le Pont au Change est au-dessous de celui de Notre-Dame, & sur le même Canal. Une Charte de Charles le Chauve, & une autre de Charles le Simple, son Petit-Fils, parlent de ce Pont; mais *Sauval* a fait voir que ces Chartes sont supposées, quoique le *Pere Labbe*, & le *Pere du Breuil* les ayent cru véritables. Ce Pont ne fut d'abord bâti que de bois, & fut communément appelé *le grand Pont* jusqu'en l'an 1141. que Louis VII. ordonna que son Change, & tous les Changeurs de Paris demeurassent sur ce Pont, & depuis il a toujours porté le nom de *Pont au Change*. En 1618. il y avoit encore des Orfèvres d'un côté de ce Pont, dans cinquante forges, & des Changeurs vis-à-vis sur l'autre côté, dans cinquante-quatre Changes. On l'a appelé aussi

autrefois le *Pont au Oiseaux*, parceque les Fêtes & les Dimanches, les Oiseliens y venoient vendre toute sorte d'Oiseaux : ce qui leur avoit été permis à condition d'en lâcher deux cens douzaines, à l'heure que nos Rois & nos Reines passeroient sur ce Pont, le jour de leur Entrée triomphante. Pendant que ce Pont n'a été que de bois, il a été plusieurs fois entraîné par le débordement des eaux, & par les glaces. Il fut même consumé par le feu le 24. d'Octobre de l'an 1621. & l'an 1639. l'on commença à le bâtir de pierre, tel qu'il est aujourd'hui, le 19. de Septembre de cette dernière année, & il ne fut achevé que le 20. d'Octobre de l'an 1647.

Comme Paris est aujourd'hui plus peuplé qu'il n'a jamais été, il y avoit long-temps qu'on s'appercevoit que le *Quai des Morfondus* étoit trop étroit, & que cela causoit tous les jours des embarras également incommodes & dangereux, pour les équipages, & pour les gens de pied. M. *Turgot* Conseiller d'Etat, & Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, voulant remédier en 1738. à une partie de ces incommodités, fit élargir le *Quai des Morfondus*, au moyen de deux angles saillants, qu'on a formés, l'un au bout du *Pont au Change*, vis-à-vis la *Tour de l'Horloge du Palais*,

& l'autre au Pont-neuf, presque vis-à-vis la Statue Equestre de Henri le Grand. Pour cet effet la Ville a acheté quatre maisons qui étoient les quatre dernières du Pont au Change, dont trois appartiennent à des Particuliers, & la quatrième au Grand-Prieuré de France, & les ayant fait abattre, a formé en cet endroit une petite Place, où commence un Trottoir qui regne le long du Parapet du Quai des Morfondus, & se termine au Pont-neuf. Sur le Pignon de la maison qui fait l'angle du Pont au Change, du côté du Palais, on a encastré une tablette de marbre blanc sur laquelle on a tracé *une ligne Méridienne*, les Signes du zodiaque & les heures, & on y a coulé du plomb, pour rendre le tout plus visible. Le stile qui marque les heures est doré, & le Soleil est de cuivre doré d'or moulu. Cette Ligne Méridienne a été dirigée, & tracée par M. de Cassini, Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, & Maître des Comptes à Paris. Tout ce qui regarde d'ailleurs cette Méridienne, a été exécuté par le Sieur Langlois Ingénieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique, & le plus habile ouvrier de toute l'Europe en ce genre. Il est mort il y a quelque tems.

À l'autre bout de ce Pont, on voit



Herisset-Sculp.

MONUMENT QUI EST AU P.^T AU CHANGE

QUARTIER DE LA CITÉ: I. 77
une Statue de Louis XIV. à l'âge de dix
ans. Une Victoire paroît au-dessus, te-
nant une Couronne de Laurier à la main
dont elle va couronner ce jeune Prince.
Il est élevé sur un piedestal, à côté du-
quel le Roi Louis XIII. & la Reine An-
ne d'Autriche sont représentés de gran-
deur naturelle, & avec leurs habits
Royaux. Toutes ces figures sont de
bronze sur un fond de marbre noir, &
ont été sculptées par *Simon Guillain*. Sur
le piedestal de la statue de Louis XIV.
est cette Inscription :

CE PONT a été commencé
le 19. de Septembre 1639. du glorieux
Regne de LOUIS LE JUSTE,
& achevé le 20. d'Octobre 1647.
Regnant LOUIS XIV.
sous l'heureuse Régence de la Reine
ANNE d'AUTRICHE sa Mere.

Sur une table de marbre noir qui est
dans le soubassement, est l'Inscription
qui suit :

Par ordre de Pierre Seguier
Chancelier de France ; Claude de
Mesmes, Comte d'Avaux ; Michel
Particelle Seigneur d'Emery, Su-
rintendant des Finances ; Jean Au-
berry ; André le Févre Sieur d'Or-
messon ; Dominique Seguier, Evê-

Dijj

que de Meaux , Prêtre , Aumônier du Roi ; Jacques Tubeuf Intendant des Finances , Président des Comptes , Daniel de Prejezac , Conseiller ordinaire de sa Majesté en ses Conseils d'Etat ; Olivier le Févre d'Ormesson , aussi Conseiller de sa Majesté en sesdits Conseils , Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel ; & François le Févre Seigneur de Mormant ; Claude Ridet , Conseiller du Roi en ses Conseils , Président Trésorier Général de France à Paris , Commissaire député pour la direction de ces Ouvrages construits aux dépens des Propriétaires incommutables des maisons dudit Pont , suivant les Arrêts du Conseil , Lettres Patentes , & Edits vérifiés en Parlement.

On peut aller de ce Pont à celui de Notre-Dame , par un Quay couvert , appelé le Quay de Gèvres , soutenu par des voutes extrêmement hardies , qui sont prises sur le lit de la riviere.

Comme il s'étoit commis la nuit plusieurs vols sur ce Quay , le Roi ordonna au mois de Juin 1727. qu'on y mît quatre portes de fer à ses dépens , & elles y furent posées le premier du mois de Juillet suivant.

Il y avoit auprès du Pont au Change un autre Pont aussi de bois, qui fut appelé *le Pont aux Colombes*, parcequ'on y vendoit des Pigeons. On le nomma ensuite *le Pont aux Meuniers*, parcequ'ils avoient fait construire plusieurs Moulins entre ces arches. Ce Pont fut emporté par les glaces en 1196. 1280. 1325. & 1407. L'an 1416. il fut si fort ébranlé, qu'une partie de ses maisons tomba dans l'eau; mais ayant été entièrement emporté le 22. de Décembre 1596. *Charles Marchand* Colonel des Arquebusiers, & des Archers de la Ville, le fit construire à ses dépens, à condition qu'à l'avenir il seroit appelé *le Pont Marchand*. Il fut commencé l'an 1608. & achevé vers l'an 1609. Il fit mettre à chaque bout une table de marbre noir, sur chacune desquelles étoient gravés ces deux Vers :

*Pons olim submersus aquis, nunc mole
resurgo :*

Mercator fecit, nomen & ipse dedit.

La nuit du 24. d'Octobre 1621. le feu prit à ce Pont. à l'occasion d'une fusée qui fut jettée par un jeune homme nommé *l'Empereur*. Le Pont au Change en fut aussi consumé. En moins de trois heures, il y eut cent quarante maisons entièrement brûlées. Presque tous ceux qui demeuroient sur ces deux Ponts fu-

rent ruinés. Outre six mille livres qu'on leur donna , on quêta pour eux dans toutes les Paroisses. Le Parlement leur permit de se retirer à saint Louis pour y être nourris & logés pendant six mois. Lorsque l'on reconstruisit en pierre du Pont au Change , on y comprit l'emplacement qu'occupoit le Pont Marchand : ainsi ces deux Ponts voisins ont été réunis en un seul.

Le *Pont S. Michel* a pris son nom , ou parcequ'il conduit à la Porte S. Michel , ou bien à cause de la petite Eglise de S. Michel qui est dans l'enclos de la Cour du Palais. On le nommoit autrefois le *Pont neuf* & le *Pont neuf S. Michel* , mais à la fin le nom qu'il porte aujourd'hui a prévalu , & lui est resté seul. L'an 1378. il se tint au Palais une assemblée composée de deux Présidens , soixante-sept Conseillers , du Doyen , du Chantre , du Pénitencier , de quatre Chanoines de Notre-Dame , & de cinq Bourgeois. Dans cette assemblée il fut résolu de construire ce Pont , & on fit ensuite commandement au Prevôt de Paris de le commencer. Celui-ci à l'ordinaire , ainsi qu'aux autres ouvrages publics , y fit travailler les *Vagabonds* , les *Joueurs* & les *Faineans*. On croit qu'il n'étoit que de bois : aussi fut-il emporté plusieurs fois par les débordemens ,

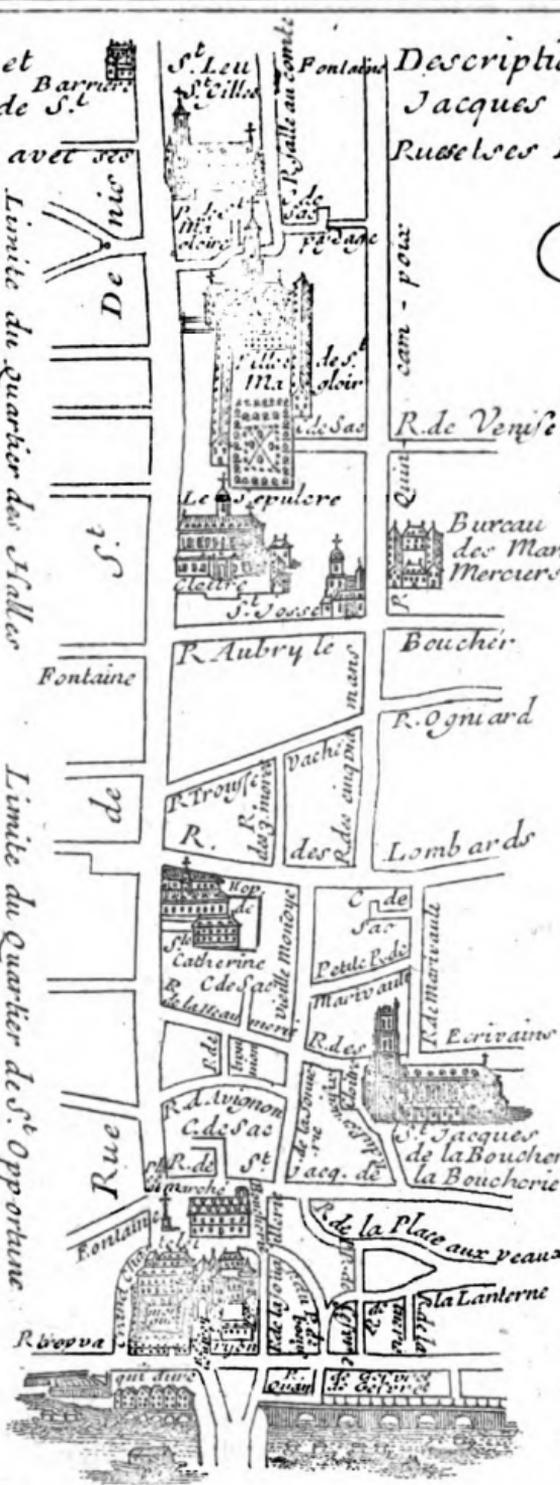
Plan et
Quartier de S.^t
Boucherie avec ses

Description du
Jacques de la
Russelles Limites

Limite du Quartier des Halles

Limite du Quartier de S.^t Opportun

Limite de S.^t Martin
Limite du Quartier de
Limite du Quartier
de la Greve



L. B. Sculp.

QUARTIER DE LA CITÉ. I. 81.
ou par les glaces. Le dernier de ces accidens arriva le 30. de Janvier de l'an 1616. En 1618. on le rebâtit de pierres, & il fut chargé de bâtimens comme les autres. Il consiste en trois arches & en trente-deux maisons de même symétrie. Ces maisons forment du côté des Quais, l'aspect le plus désagréable & le plus indécent. Peut-on concevoir que l'on n'ait point encore pris le parti de les abattre après les tristes événemens de leurs chutes, & des incendies qu'elles ont éprouvées, & auxquels elles sont encore exposées tous les jours ! Non-seulement elles nuisent à l'agrément de la vue qu'elles bouchent entièrement, mais encore au passage de l'air toujours abondant sur les rivières, & si nécessaire à la santé des nombreux habitans de cette ville immense.

II. *Le Quartier de S. Jacques de la Boucherie.*

LE Quartier de S. Jacques de la Boucherie est borné à l'Orient par les rues Planche-Mibray, des Arcis, & de S. Martin exclusivement ; au Septentrion par la rue aux Oues exclusivement ; à l'Occident, par la rue S. Denis, depuis le coin de la rue aux Oues, jusqu'à la rue de Geyres, y compris le Marché de la

D v

porte de Paris, & le grand Châtelet inclusivement; & au Midi, par la rue & le Quay de Gevres aussi inclusivement. L'on y compte cinquante-cinq rues.

L'Eglise de *S. Jacques de la Boucherie* a donné son nom à ce Quartier. Elle a pris le sien de la Boucherie de la porte de Paris, & n'étoit anciennement qu'une Chapelle bâtie vers l'an 954. sous l'invocation de sainte Anne, selon les uns, ou de *S. Agnès* selon d'autres. Mais on ne peut adopter aucun de ces sentimens. 1°. le culte de sainte Anne n'a été établi en France qu'au XIII. siecle. 2°. il ne se trouve dans les titres de *S. Jacques* aucun vestige du culte de sainte Agnès. On dit que l'Eglise de *S. Jacques* étoit Paroissiale dès 1119: on commença à la rebâtir & à l'agrandir en 1340. La Tour qui a environ 30. toises de hauteur, fut commencée en 1508. & ne fut entièrement achevée que sous François I. en 1521. ou 1522. La Cure de cette Eglise est à la nomination du Prieur & des Religieux de *S. Martin des Champs*. Ils conferent aussi trois Chapelles de la même Eglise, alternativement avec l'Archevêque de Paris, depuis le Concordat qu'ils passerent en 1338. Dès l'an 1123. l'Evêque *Estienne* avoit à l'exemple de ses prédécesseurs, fait don au Prieur de *S. Martin* de la moitié du ca-

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 83
fuel de cette Cure. Ce partage ne plut point à *Gui*, qui, au commencement du treizieme siecle, étoit Archiprêtre de Paris, & Curé de S. Jacques de la Boucherie. Pour s'en délivrer, il s'adressa au Pape Innocent III. qui en 1207. délégua pour Juges l'Abbé de S. Jean en Vallée, le Chantre, & l'Archidiacre de Chartres, qui donnerent gain de cause au Prieur de saint Martin. Le Curé recourut encore au Pape, & en obtint pour nouveaux Juges, le Prieur de saint Victor, l'Archiprêtre de saint Severin, & Pierre Pulvéreau Chanoine de Notre-Dame : ceux-ci confirmèrent la décision des premiers Juges, & le Pape y ajouta la sienne par sa Bulle du 20. Décembre 1209. Toutes ces décisions n'en imposèrent point à sept des Curés successeurs de *Gui*, mais ils ne furent pas plus heureux que lui. Enfin cette contestation fut portée au Concile de Bâle; les Peres qui le composoient en prirent connoissance, & décidèrent en faveur des Religieux. Le Parlement de Paris jugea de même en 1626. en laissant cependant le choix au Curé de donner tous les ans cinq cens livres, avec la moitié des cires, ou de donner la moitié du casuel.

L'Eglise de saint Jacques étant devenue trop petite pour le grand nombre de ses paroissiens, on a été obligé d'y faire

D vj

84 DESCRIPTION DE PARIS ,
à diverses reprises des augmentations qui
l'ont rendu entierement irréguliere, parce
qu'on n'a pas été maitre de choisir le ter-
rein : mais ce défaut est bien réparé par
le soin que l'on a eu de la décoration in-
térieure de cet édifice. On y voit éclater
de toutes parts les effets du zele du Pas-
teur & des Paroissiens pour la maison du
Seigneur.

Anciennement le Chœur n'étoit en-
vironné que d'une fermeture de bois , *
on l'a supprimée en 1731. & on a substi-
tué une belle grille de fer qui n'a été fi-
nie qu'en 1735. au-dessus de la porte
principale est un Christ qui étoit à l'an-
cienne porte. C'est un morceau admira-
ble, chef-d'œuvre du fameux *Sarrazin*
Sculpteur.

Quelques années après l'Oeuvre a été
reconstruite à neuf & parfaitement déco-
rés ainsi que la chaire du Prédicateur.

On travaille actuellement (1759) à
mettre une Orgue neuve à la place de
l'ancienne qui déperissoit de vétusté.
Lorsqu'on se détermina à faire cette re-

* Cette fermeture de bois étoit de 1626. au-
paravant le chœur étoit fermé par des panneaux
de pierres à jour. On lit dans un compte de la
Fabrique de 1405. de pense. *Pour avoir fait plu-
sieurs panneaux de taille au pourtour du Cœur
parmi lesquels l'on regarde Dieu dehors ledit
Cœur au maître-autel.* Histoire de la Paroisse
S. Jacques de la Boucherie. pag. 83.

paration, on pensa préalablement à en faire une autre plus essentielle & qui fait aujourd'hui un très bel effet : on a re-blanchi cette Eglise en entier, & en même tems on a enlevé toutes les Epitaphes dont les piliers étoient couverts sans aucun ordre, & on les a distribuées en différens endroits où on peut les lire commodément. Quelques-unes ont été placées avec symétrie à un certain nombre de piliers, d'autres ont été scellées aux murs de refend des deux passages tant de la Sacristie que de l'endroit appelé *la Cour des Saints* : * une autre partie assez considérable a été transportée sous les charniers.

La perte de beaucoup de titres anciens n'a pas permis à l'historien ** de cette Paroisse de faire mention des bienfaiteurs primitifs de cette Eglise. Il n'a pu remonter plus haut que 1380. Dans cette

* C'est proprement la cour des charniers. On l'appelle *la cour des Saints* parceque l'on y avoit déposé plusieurs Images des Saints Apôtres qui selon une tradition ancienne étoient autrefois à chaque pilier du chœur. On les ôta en 1626, lorsqu'on supprima une clôture de pierre à panneaux qui environnoit le chœur pour y mettre une fermeture de bois. *ibid.*

** M. L... V... qui a donné en 1758. un vol. in 12. intitulé *essai d'une histoire de la Paroisse de S. Jacques de la Boucherie &c.* chez Prault pere Quay de Gevres à Paris.

86 DESCRIPTION DE PARIS ;
année le 31. de Juillet mourut *Jacqueline*, dite, *la Bourgeoise*, teinturiere rue Marivaux. Ses bienfaits sont énoncées dans une Epitaphe en vers françois qui se voit présentement au pilier qui est entre la Chapelle de la vierge & celle de la Communion.

Une Inscription aussi en vers françois placée à un pilier regardant l'Orient, en venant de la Sacristie au chœur, fait mention de plusieurs fondations faites à l'Eglise de S. Jacques par *Jean Taillefer* & *Jeanne Damiens* sa femme, leur Epitaphe est de 1380.

Simon de Dampmartin varlet de chambre du Roi, notre Sire changeur & Bourgeois de Paris, comme il est qualifié dans son Epitaphe, & *Marguerite* sa femme sont fondateurs d'une Chapelle dans cette Eglise. Leur Epitaphe qui étoit dans cette Chapelle se lit aujourd'hui au pilier qui fait face à celle de *Jean Taillefer* : *Simon de Dampmartin* mourut en 1399. sa femme étoit morte dès 1394.

Nicolas Boulard Ecuier de cuisine du Roi, a fondé la Chapelle de S. Nicolas, & a d'ailleurs contribué à une partie considérable des bâtimens de l'Eglise. Citoyen aussi zélé que bon Paroissien, il rendit aussi au rapport de *Juvenal des Ursins* un service important à l'Etat. Voi-

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 87
ti ce qu'en rapporte cet historien. En
1383. Charles VI. ayant assemblé ses gens
contre les Anglois qui étoient en Flandre ,
difficulté y eut grande comme un si grand
Ost pouvoit avoir vivres : & fut mandé
un Marchand Bourgeois de Paris, nommé
Colin Boulard, lequel se fit fort de trouver
du bled & mener à l'Ost pour cent mille
hommes pour quatre mois, & lui fut or-
donné afin qu'il le fit & aussi qu'il seroit
bien payé lequel fit ses diligences. Le mê-
me Auteur ajoute qu'en 1388. pour ce
qu'on avoit vivres à grande difficulté ;
Colin Boulard, Marchand à Paris en-
voja vers le Rhin, & par sa diligence on
amenoit & faisoit venir vivres largement,
Nicolas Boulard demouroit rue de la
Vennerie, dite S. Jacques de la Bouche-
rie à l'enseigne de la chaire (chaise.)
Cette enseigne est encore à la maison
qui perce jusque dans la rue Planche-
Mibray. Il mourut le 28. Juillet 1397.
& est inhumé dans la Chapelle de S. Ni-
colas avec Jeanne Dupuis sa femme. On
voyoit autrefois sur leur Tombeau des
figures couchées qui les représentoient :
en 1624. lorsqu'on répara ce tombeau
on y fit de nouvelles figures sur le mo-
dele des anciennes, & on les a represen-
tées à genoux. On lit aujourd'hui cette
inscription. Ces figures & tombeau ont été
refaites & rétablies à la diligence des
Marguilliers l'an 1624.

Jean Bureau Seigneur de *Monglat* d'abord receveur ordinaire de Paris, ensuite maître de l'Artillerie, chambellan de Charles VII. créé Chevalier par Louis XI. le jour de son sacre, est inhumé dans la Chapelle de S. Simon S. Jude : l'on voit par son Epitaphe qu'il mourut le 2. de Juillet 1463. on voit au-dessous une addition qui nous apprend que l'ancienne Epitaphe étant tombée les Marguilliers l'ont fait réparer en 1662. à la priere de MM. *Gabriel de Chassebras*, Chevalier Seigneur de *Breau* & *Jacques Chassebras* sieur de *Cramailles* descendans de *Monglat*.

Jean de S. Romains Seigneur de *Quinci* & de *Frenoi* d'abord Procureur au Châtelet ensuite Procureur général de Louis XI. & Charles VIII. mort le 11. de Juin 1484. fut inhumé dans le chœur de cette Eglise. On avoit mis sur sa sépulture une tombe de cuivre où il étoit représenté avec *Thierrî Bureau* sa femme, mais des réparations faites anciennement au chœur ont fait disparoitre ce monument.

L'illustre *Jean Fernel* Medecin de Henri II. mort en 1558. fut enterré au bas du pilier qui termine la Chapelle de S. Nicolas du côté de S. Jean Baptiste. *Magdeleine Tornebue* sa femme morte le 10. Avril 1557. est enterrée au même

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 89
endroit. *Philibert Barjot* Maître des Re-
quêtes & président au grand Conseil ,
qui avoit épousé une fille de Fernel fit
élever à ce grand médecin l'Épitaphe
suiivante.

DEO OPT. MAX.

& *Christo Jesu hominum Salvatori*
Sacrum.

JOANNI FERNELIO *Ambianense*

HENRICI II.

Gallarum Regis Consiliario ,
& *Primo Medico , Nobilissimo ,*
atque optimo , reconditarum
& *penitus abditarum rerum Scrutatori ;*
& *Explicatori subtilissimo ;*
multorum salutarium Medicamentorum
Inventori ;
vera , Germanaque Medicinæ
Restitutori ;
summo ingenio , exquisitaque Doctrina ;
Mathematico ;
in omni genere Philosophiæ Claro ;
omnibus ingenuis Artibus Instructo ;
temperatissimis , sanctissimisque
moribus Prædito.
Socero suo pientissimo Philibertus
Barjotius ,
supplicum Libellorum in Regia
Magister ,
Magnique Regis Consilii Præses ,

*affinitate Gener , pietate Filius ,
mœrens posuit anno
à Salute Mortalibus restituta 1558.
26. Aprilis. Vixit annos 52.*

Le Maire a remarqué que *Fernel* étoit mort fort riche , & qu'outre trente mille écus d'or qu'on trouva après sa mort , dans son Cabinet , il avoit laissé trente-six mille livres de rente à ses deux filles , dont l'une nommée *Marie* épousa *Philibert Barjot* , Maître des Requêtes , & Président au Grand - Conseil. L'autre nommée *Magdeleine* fut mariée à *Gilles de Riant* Seigneur de Villeray au Perche , & Président à Mortier au Parlement de Paris , qui mourut l'an 1597. *Madeleine Fernel* sa femme lui survécut 45. ans ; elle ne mourut qu'au mois de Mars de l'an 1642. âgée de 94. ans.

Claude Hardi , sieur de *la Censive & l'Estouteville* en Beauce , Procureur au Châtelet mort en 1615. à 85 ans , a vu issus de lui & des siens 97 enfans : il a vécu 52 ans avec *Marguerite Allaire* sa femme morte en 1617. son Epitâphe rapporte qu'il étoit *le premier , le plus judicieux & le plus savant praticien qui ait été , qui avoit à commandement les lettres grecques & latines.*

Jacqueline Dupuis femme de *Charles Bordereau* morte en 1627. a fondé un

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 9^{de}
catechisme, les Dimanches & Fêtes ;
depuis la Toussaint jusqu'au jour de la
Pentecôte. On voit l'inscription de cette
fondation dans la Chapelle de la com-
munion.

Marie Berand veuve d'*Antoine Héron*,
& mere de *Marie Héron* femme d'*Abel*
de *sainte Marthe* Doyen de la Cour des
Aides a fondé la dépense des toiles né-
cessaires pour l'enfevelissement des pau-
vres. On voit une copie du contrat sur
une inscription qui est sous le charnier.
La fondation est du 1. Juillet 1682.

On voit au même endroit l'Epitaphe
de *Marguerite Mouffet* femme de *Jac-
ques Aubert*, maître d'hôtel des filles de
Madame. Elle a fondé une messe basse
quotidienne pour les pauvres ames de-
laissées & particulièrement pour celles
des suppliciés. Le contrat est du 19.
Mars 1676.

MM. de *l'Escalopier* ont leurs sépul-
tures dans cette Eglise. *Jean l'Escalopier*
mort Echevin sur cette Paroisse dont il
étoit bienfaiteur y a été enterré en 1563.
il est qualifié Ecuyer, Controlleur de la
maison du Roi.

Nicolas l'Escalopier, Ecuyer Baron de
Givry, Conseiller Secretaire du Roi &
de ses Finances, y fut inhumé en 1610.
Louise Scopart sa femme y avoit été en-
terrée en 1605.

Le dernier qui y a été apporté est *Charles César l'Escalopier* Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, ancien Président du grand Conseil, Seigneur de Liancourt &c. mort en 1753.

La famille des *Gaumont* sieur de Vaurichard y avoit aussi sa sépulture dans la Chapelle de saint Laurent. Cette famille a fini dans la personne de *J. B. de Gaumont* Conseiller d'Etat, mort en 1750. sur la Paroisse de S. Paul d'où il fut transporté à S. Jacques le 23. Juillet. *Marie Catherine Guillois* son épouse y avoit été apportée en 1740.

J'ai réservé à parler ici en particulier d'un paroissien notable enterré dans cette Eglise en 1417. C'est *Nicolas Flamel* célèbre par ses fondations & par ses richesses prodigieuses dont la source est encore un problème difficile à résoudre.

Nicolas Flamel né à Pontoise, vint s'établir à Paris où il exerça la profession d'Ecrivain qui consistoit à montrer à écrire, ou à copier des manuscrits, ce qui pouvoit être alors fort lucratif, l'art de l'impression étant encore inconnu. Il occupoit une place attenant l'Eglise de S. Jacques. Cette place consistoit en deux échopes dont l'étendue n'avoit que cinq pieds de long sur deux de large; il avoit outre cela son logement vis-à-vis de ces échopes, dans une maison scise au coin de

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 93
la rue Marivaux. C'étoit là qu'il demeuroit avec *Perennelle* sa femme, & c'étoit là sans doute qu'il donnoit des leçons d'écriture aux jeunes gens qui étoient chez lui en pension, ou *qui y demeuroient en bourse* comme s'exprime l'inventaire fait après la mort de *Perennelle*. A force de travail & d'épargne, ils réussirent à devenir propriétaires des échopes & de la maison qu'ils tenoient à loyer, & ils s'en firent un don mutuel par un acte passé en 1372. Dix ans après on fut fort étonné lorsqu'on les vit faire des acquisitions considérables en biens & en maisons, tant à Paris qu'à la campagne, & de plus répandre de l'argent en abondance pour construire ou réparer des Hôpitaux & des Eglises. Ils firent bâtir le portail de S. Jacques du côté de la rue Marivaux & une partie de sainte Genevieve des Ardens que l'on a vu dans la rue neuve Notre-Dame, S. Merri, S. Jean en Greve, S. Nicolas des Champs, S. Come, S. Eustache, S. Germain de l'Auxerrois, les saints Innocens, l'Hopital du du S. Esprit, les Quinze-vingts, &c. se ressentirent de leurs largesses. Ces deux époux renouvelèrent leur don mutuel en 1386, & le ratifierent en 1396. *Perennelle* mourut en 1399. & fit un très-long testament que l'on voit encore dans les archives de S. Jacques de la Boucherie ;

Nicolas Flamel mourut en 1417. après avoir fait en 1416. le 22 de Novembre, un testament beaucoup moins étendu que celui de sa femme & qui tient cependant quatre grandes feuilles de parchemin, collées l'une au bout de l'autre; il est aussi dans les Archives de S. Jacques. On ne peut y lire sans étonnement le nombre considérable de legs & de fondations qui y sont énoncées.

Les sentimens ont été partagés sur l'origine de tant de richesses. L'Auteur de l'*Essai d'histoire de S. Jacques* dit que Flamel paroît avoir acquis ses biens dans sa profession & par un travail assidu. Il se fonde sur ce que *Flamel* & sa femme dans l'acte de don mutuel passé en 1372. disent avoir acquis leurs biens à *grands peines & travaux.*

Mais on ne peut imaginer qu'un simple Ecrivain, quoiqu'habile & soutenu par un certain nombre de pensionnaires puisse jamais tirer de son travail des sommes assez fortes pour faire des bâtimens & des fondations dans quatorze Eglises, soutenir des familles qui étoient dans le besoin, & avoir encore en mourant assez de fonds pour faire par testament des dispositions aussi considérables que celles que l'on voit dans celui de *Flamel* & de sa femme. C'étoit bien assez d'avoir pu par leur travail devenir propriétaires de

QUART. ST. JACQ. DE LA B. II. 25
leurs échopes & de la petite maison au
coin de la rue Marivaux : voila en effet
ce qu'ils sont censés avoir acquis à *grands*
peines & travaux, & dont ils se sont fait
un don mutuel en 1372. mais leur gran-
de opulence est de beaucoup postérieure
à ce tems-là, & ce ne fut qu'en 1382.
qu'ils se trouverent subitement avoir
assez de fortune pour former & exécuter
des entreprises très-dispendieuses ; de
tels fonds ne se trouveront jamais dans
la plume d'un Ecrivain, il faut donc leur
chercher une autre origine. Quelques
Auteurs prétendent que *Flamel* avoit eu
tout son bien des Juifs, qui étant chassés
du royaume lui laisserent leurs dettes à
recueillir ; il composa dit-on, avec les
debiteurs & s'appliqua des sommes con-
sidérables ; mais ce sentiment ne s'accorde
point avec l'histoire : l'année dans la-
quelle les Juifs furent chassés du royau-
me, est éloignée de près d'un siecle du
tems où vivoit *Flamel*. Il est vrai que les
Juifs étant rentrés en France, ils en fu-
rent encore chassés sous Charles VI. &
qu'après leur avoir donné du tems pour
recueillir ce qui pouvoit leur être dû, ce
Prince défendit à ce qui restoit de débi-
teurs de leur rien payer, & par une dé-
claration du 30. Janvier 1397. il ordon-
na au Prevôt de Paris de brûler toutes les
obligations faites aux Juifs. Dans ce cas

quand même *Flamel* auroit eu des billets de leur part, il n'auroit pû en faire usage ni transiger avec les débiteurs.

D'autres enfin attribuent la prodigieuse fortune de *Flamel* à la découverte de ce qu'on appelle *le grand Œuvre, la pierre philosophale*, ou transmutation des métaux en or. Ce qui paroît certain, c'est que *Flamel* avoit du gout pour la science hermetique, il l'avoit pris dans le livre d'*Abraham le Juif* qui a traité cette matière sous des figures symboliques. *Flamel* fit seul des essais pendant longtems, mais n'ayant pû réussir, & croyant que la difficulté provenoit de ce qu'il n'entendoit pas les figures du livre d'*Abraham*, il prit le parti d'aller en pelerinage à S. Jacques en Galice, comptant y trouver quelque Juif qui l'instruïroit de ce qu'il désiroit savoir. Dans ce voyage qu'il fit en 1378. il conféra avec un savant medecin Juif nommé *Canche*, qui lui donna des explications; mais malgré ces éclaircissemens, *Flamel* fut encore trois ans à travailler, & enfin il trouva dit-on ce grand Œuvre le 17. Janvier 1382. c'est-là l'époque des dépenses qu'il fit tant en bâtimens & décorations d'Eglises qu'en fondations ou rentes pour le soulagement des pauvres; effectivement les actes de constitution sont datés de 1382. ou des années suivantes.

Flamel

Flamel, malgré ses richesses, observa toujours de vivre d'une manière extrêmement modeste : il demeura constamment dans sa petite maison au coin de la rue Marivaux, & ne fut magnifique qu'en bonnes œuvres au profit des pauvres & des Eglises. Il paroît cependant qu'il fut flaté que l'on fût la part qu'il avoit à la construction de ces différens édifices, car il fit placer à plusieurs sa statue & celle de sa femme : on les voit encore à S. Martin des Champs, aux saints Innocens, à S. Jacques de la Boucherie, à S. Côme, &c. * *Flamel* s'est toujours fait représenter en Pelerin, sans doute pour conserver la mémoire du pèlerinage qui lui avoit valu la connoissance du grand Œuvre. Sa fortune fit quelque bruit & parvint aux oreilles du Roi qui envoya chez lui *Cramoisi* l'un de ses maîtres de Requête pour s'informer de la vérité du fait. *Borel* qui rapporte ce trait dans son *Trésor des Antiquités Gauloises*, dit que *Cramoisi* le trouva dans l'humilité, se servant de vaisselle de terre ;

* Avant que l'on eût détruit sainte Geneviève des Ardens, pour y bâtir l'Hôpital des Enfants Trouvés, on voyoit sur le portail de cette Eglise la figure de *Nicolas Flamel*. Elle est présentement chez un bourgeois paroissien de saint Jacques. Les Marguilliers en ont fait tirer par MM. *Slodtz* un buste en plâtre que l'on voit aujourd'hui dans le Bureau de la Fabrique.

98 DESCRIPTION DE PARIS,
mais pourtant, ajoute-t'il, on fait par
tradition que *Flamel* se déclara à lui,
l'ayant trouvé honnête homme, & lui don-
na un *masras* plein de sa poudre qu'on dit
avoir été conservé longtems dans cette fa-
mille, qui l'obligea à garantir *Flamel* des
recherches du Roi.

On voit par le recit de *Borel* qu'il ne
doutoit point que *Flamel* n'eût possédé
le secret du grand Œuvre. Ceux qui sont
de son avis pourront encore se fortifier
dans leur sentiment par ce que je vais
rapporter d'après M. *Freron*. (*An. lit.*
1758. tome VIII. pag. 259.) Dans *Per-*
netti, dit cet Auteur, a vû un manuscrit
de la propre main de *Flamel*, selon que
le manuscrit le porte, & qui certain-
ment est de l'écriture du temps, c'est-à-
dire, de 1414. C'est un Breviaire sur les
marges duquel il a écrit un *Traité Allé-*
gorique, de l'Œuvre *Hermétique*, qu'il
adresse à son neveu, fils d'*Isabelle* sœur
de *Perennelle*. Il s'y exprime ainsi : « Le
» commencement de la sagesse est la
» crainte de Dieu. Je N. F. Ecrivain de
» Paris, cette présente année 1414, du
» regne de notre Prince benin *Charles*
» *VI.*, auquel Dieu veuille bénir, &
» après la mort de ma fidelle compagne
» *Perennelle*, je me prens fantaisie &
» liesse, en me recordant d'icelle, escri-
» re en grace de toi, cher neveu, toute

la maîtrise du secret de la poudre de
 projection ou teinture philosophale ,
 que Dieu a pris vouloir de départir à
 son moult chérif serviteur , & que ai
 répéré comme répèreras en ouvrant
 comme te diray , & ainsi comme j'ay
 fait & ouvré avec ta chère tante Pe-
 rennelle que je regrette moult grande-
 ment Adonc ay mis la ditte maî-
 trise en celuy livre , afin que ne t'ou-
 blie mie du haut bien que Dieu t'ac-
 corde , & en second c'est enfin que te
 recorde , en souvenance d'iceluy , de
 chanter & psalmodier ses louanges , &
 ne peut estre lieu plus idoine à placer
 un si beau fait , si ce n'est par des
 chants au Très - Haut. *Le Manuscrit*
finit ainsi : Adonc as le trésor de tou-
 te félicité mondaine , que moi pauvre
 rutil de Pontoise ay faite & maîtrisée
 par trois reprinses à Paris en ma maison
 rue des Ecrivains , & que moi *Flamel*
 te bâille pour l'amour qu'ay toi en l'hon-
 neur de Dieu , pour la gloire & louan-
 ge du Pere , Fils & S. Esprit , radieu-
 se & sacrée Trinité , que je prie dez
 maintenant t'illuminer , & te vouloit
 conduire dans le chemin de vérité &
 de lumière , dans la voye du salut ,
 & ainsi soit-il.

Flamel est enterré dans l'Eglise de
 S. Jacques vis-à-vis le crucifix , comme

100 - DESCRIPTION DE PARIS ;
il l'avoit demandé par son testament *Perenelle* sa femme, morte vingt ans avant lui, a été enterrée aux Charniers des SS. Innocens.

Les Inscriptions, les bas-reliefs, les figures hiéroglyphiques dont *Flamel* avoit décoré les maisons qui lui appartenoient, & en particulier celle de la rue Marivaux ont excité de tout tems la curiosité des Alchimistes, en conséquences ils ont fait des recherches à différentes reprises dans cette dernière maison comptant y trouver le livre d'*Abraham le Juif*. Mais les recherches ont été inutiles. *J'ai pourtant*, dit *Borel* à ce sujet, *oui assurer à un gentilhomme de Rouergue appelé de Cabrieres se tenant en son Château de Cabrieres près de Millau, où je fus exprès pour voir ce Manuscrit qu'il avoit vu l'original de ce livre, que feu M. le Cardinal de Richelieu avoit recouvré peu de tems avant sa mort, & qu'un grand Seigneur de Rouergue, familier avec ceux qui manierent ses papiers, l'avoit emporté de son cabinet.*

On fit encore, il y a trois ans de nouvelles perquisitions dans la maison de la rue Marivaux, mais le succès ne répondit point aux espérances de ceux qui tentoient l'entreprise. Le fait est curieux, je vais le rapporter tel que M. L... V... nous l'a donné dans son histoire de la

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 101
Paroisse de S. Jacques de la Boucherie
page 163.

» Un particulier, sous un nom & des
» qualités assez importantes, mais em-
» pruntées, sans doute, se présenta à la
» Fabrique dans l'été de l'année 1756.
» chargé, dit-il, par un ami mort, d'une
» somme forte qu'il avoit reçu, somme
» remise entierement à sa bonne-foi &
» sans obligation marquée, que celles
» d'œuvres pies s'il le vouloit; il ajoûta
» que pour entrer dans les vues de son
» ami décédé, une des œuvres qu'il mé-
» ditoit, étoit la réparation de maisons
» caduques appartenantes à des Eglises.
» Allant au fait, il dit, qu'il connoissoit
» comme étant à la Paroisse de S. Jac-
» ques, la maison du coin de la rue Ma-
» rivaux vis-à-vis l'Eglise, qu'elle avoit
» besoin de réparations, & qu'il y dé-
» penseroit 3000 livres, l'offre aussi-tôt
» acceptée, & cependant les précautions
» nécessaires en pareil cas prises par la
» Fabrique, on l'a laissé travailler.

» La réparation de la maison, n'étoit
» que le prétexte, & l'objet véritable,
» une fouille, & l'enlèvement des pier-
» res gravées dont j'ai parlé ci-devant.
» Les intéressés à la découverte du trésor
» imaginaire, veilloient avec soin sur
» l'ouvrage, on a creusé en leur présen-
» ce, on a enlevé avec le pic une quan-

» tité de moilon , rien n'a paru , on le
 » pense bien. Mais l'or devoit être ren-
 » fermé dans les pierres gravées , l'ima-
 » gination s'est tournée de leur côté , &
 » quoique le respectable pasteur qui gou-
 » verne la Paroisse eût recommandé de
 » les laisser en place , elles ont été futti-
 » vement enlevées , brisées & conver-
 » ties en moilons , c'est tout l'or qui s'est
 » trouvé.

» La perte de ces pierres qui avoient
 » quelque curiosité , est compensée par
 » une réparation , qui , quoiqu'elle ne fût
 » point urgente , a amélioré la maison ;
 » mais elle pourra être sur le compte
 » d'un maïson , mis en œuvre par le par-
 » ticulier , & de quelques autres ou-
 » vriers , qui , sans précaution se sont li-
 » vrés à des inconnus qu'ils cherchent &
 » qui leur échappent : ces hommes sans
 » faire remplit le devis , ont disparu au-
 » si-tôt qu'ils ont vu leur espérance frus-
 » trée. La réparation qui a été faite peut
 » monter à 2000 livres.

On terminera l'article de Nicolas Fla-
 mel par une copie de son testament ; on
 verra par la quantité de legs & de fon-
 dations , qui y sont énoncées , si un sim-
 ple Ecrivain a pu par son travail , se
 mettre en état de faire une pareille
 dépense.

TESTAMENT

DE NICOLAS FLAMEL.

A TOUS ceux qui ces Lettres verront, Tannequy du Chastel, Chevalier, Conseiller, Chambellan du Roi notre Sire, Garde de la Prevosté de Paris, Salut : Sçavoir faisons, que pardevant Hugues de la Barre & Jehan de la Noë, Clercs Noraires du Roi notre Sire, de par lui establis en son Chatelet de Paris, fut personnellement establi Nicolas Flamel, Escrivain, sain de corps & pensée, bien parlant & de bon & vray entendement, & comme il disoit, & comme de prime face apparoist, attendant & sagement considerant qu'il n'est chose plus certaine que la mort, ne chose moins certaine de l'heure d'icelle, & pour ce que en la fin de ses jours il ne feist & soit trouvés importunités sur ce, non voulant de ce siecle trespasser en l'autre intestat, pensant aux choses celestieulx, & pendant que sens & raison gouvernent sa pensée. Desirant pourvoir au salut & remede de son ame, fit, ordonna & avisa son testament ou ordonnance de dernière volenté; au nom de la glorieuse Trinité du Pere, du Fils & du S. Esprit, pour être fait payé, enregistré & accompli par les exécuteurs de sondit testament cy-après nommés, ou autres ordonnés à ce en la maniere & selon les points & services, dons, aumônes, laiz, ordonnances & conditions, selon la valeur des biens que Dieu lui a presté, comme si après en escrit & déclare, sans commuer, faire ou changer aucune chose pour quelque cause, nécessité ou occasion que ce soit ou puisse être, par impétrations ne autrement.

PREMIEREMENT. Il, comme bon & vrai Catholique, recommanda très-humblement & devotement son ame, quand du corps départira, à la benoiste Trinité de Paradis, à la glorieuse Vierge Marie, à Monseigr S. Michel Archange, à M. S. Pierre & S. Pol, à Monseigr S. Jacques, à Monseigr S. Nicolas, à Mde Ste Catherine, & à tous les Saints & Saintes de la benoiste & celestielle Cour de Paradis, en louant Dieu de tous les biens qu'il lui a fait & presté en cette mortelle vie; & son corps ordonne être mis & baillé à la sépulture de Ste Eglise, laquelle sépulture il eust en l'Eglise S. Jacques de la Boucherie devant le Crucifix & Notre-Dame, en payant 14 Francs à l'Œuvre, dont grand temps à lettres furent faites entre les Marguillers & lui, & que sur sa fosse soit mis, par maniere de mémoire, une petite tombe qui est

F iiii

104 DESCRIPTION DE PARIS,

en sa maison, ou une autre se bon semble. Et veut & ordonna toutes ses dettes estre payées sans délay, & ses charges ou torts faits connus estre amandés & restitués, & les inconnus estre restitués à toutes personnes honestes dignes de foy de part & dehors qui les affirmeront par serment dedans un an après son trespassement, si aucuns en y avoit jusqu'à la somme par parties de quarente livres parisis, se les cas le requierent par équité.

Item. Ordonna pour son luminaire de torches, de pointes les appartenances & ce qu'il y appartiendra cent sols parisis. *Item* laissa au Curé de ladite Eglise S. Jacques 20 sols parisis. *Item* aux Chapelains de ladite Eglise 10 sols parisis. *Item* aux Clercs de ladite Eglise seize sols parisis. *Item* pour messes & services solempnels haut & bas au jour de son enterrement & lendemain 60 sols parisis. *Item* pour faire dire cinquante basses messes de Requiem & à la fin même du S. Esprit, de N. D. & de tous les saints ledit jour & lendemain de son enterrement cent sols parisis. *Item* pour sonner notablement en ladite Eglise 32 sols parisis. *Item* à l'Œuvre de l'Eglise Notre-Dame de Paris vingt-sols parisis. *Item* à ses voisins qui feront compagnie au service pour aller boire ou disner comme bon leur semblera & prier pour lui quatre livres parisis. *Item* ordonna être donné par ses dits exécuteurs par parties le jour & le lendemain de son enterrement pendant le service à 300 pauvres gens à chacun d'eux quatre deniers parisis en leurs mains, monte cent sols parisis. *Item* aux quatre mendiens, à l'Hôtel-Dieu de Paris, au Saint Esprit en Grève, à Blancs - Manteaux, & les Quinze - vingts, à chacune d'icelles ordres & lieux pour eux dire vigiles, seize sols parisis. *Item* laisse en aumône & pour prier Dieu pour lui à ses hôtes qui demeureront lors en ses maisons outre la porte Saint Martin & devant l'Eglise Saint Jacques à chacun vingt sols parisis, ou leur rabattre sous leurs louages.

Item. Ledit Testateur veut & ordonne que par ses exécuteurs ci-dedans nommés soit acheté trois cent aulnes de bon drap brun du prix chacune aulne de 12 sols parisis, lesquels seront par eux donnés en aumône à cent pauvres ménages laboueurs que hommes que femmes; où il sera mieux employé chacun trois aulnes dudit drap dont ils seront tenus de faire chacun en droit soy cotte chappron & chaufses pour les porter & user tant comme ils pourront durer sans les vendre ni convertir ailleurs sur peine de restituer la valeur du drap. C'est à sçavoir à 13 personnes à la Villerte, S. Ladre; 13 personnes à Issy, 14 personnes à Rueil & 40 personnes en la Ville de Nanterre, & par spécial pardevant tous autres à ceux leurs enfans ou hoirs qui anciennement auront eu à besogner avec ledit Testateur par venditions rentes d'argent de vin ou autrement qui en

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 105

auront mestier & sera bien employé. *Item* à dix personnes mesnagiers pauvres ouvriers aydes à Maçon & autres fréquentans prins & esliés en la place de Greve, & à dix pauvres mesnagiers que hommes que femmes demeurans en la Paroisse S. Jacques environ l'Hôtel dudit Testateur, où il sera mieux employé & en feront quittances & à chacun d'iceux mesnagiers & laboureurs des susdits hommes & femmes seront baillés trois sols parisis en sa main dont ils iront promptement acheter une follis qu'ils useront & prieront Dieu pour ledit Testateur. *Item* ledit Testateur ordonne que par ses dits exécuteurs fussent achetées deux cent aulnes de drap bleu brun, & tel que aux personnes qui s'en suivent appartient, chacune aulne du prix & valeur de vingt-quatre sols parisis & données à cinquante personnes à chacun d'iceux quatre aulnes pour faire aux aucuns habits de leur religion & aux autres houppelandes pour les porter & user sans vendre, donner ni distribuer ailleurs sur peine de rendre l'argent & la valeur dudit drap, c'est à sçavoir, à deux Religieux Prêtres de chacun des quatre Ordres Mandians, à deux Religieux des Mathurins, à deux Religieux de Sainte Croix de la Bretonnerie, à deux Religieux des Blancs Manteaux, & à deux Religieux des Billertes où Dieu fut boulu, tous Prêtres qui en auront mestier à chacun quatre aulnes dudit tel qu'il appartient à leur Ordre du prix des susdits pour faire habits comme dessus. *Item* à 34 personnes la moitié povres Prêtres & l'autre moitié povres clercs tous escoliers maîtres es Arts & autres prins & choisis en college & dehors suffisantes personnes où il sera mieux employé à chacun d'iceux quatre aulnes de drap brun, dont ils seront tenus faire houppelandes pour eux vestir & les user sans aucune vendre donner ne distribuer ailleurs par eux, ne aussi par eux, ne aussi par lesdits Religieux & veut que ledit drap soit baillé aux personnes de religion Prêtres & esleves des susdit par le conseil & ordonnance du Ministre ou Prieur des Mathurins qui se informera auxquels il sera mieux employé à donner dont ils seront tenus & chargés de prier dieu chacun jour pour ledit Testateur, auquel Ministre & Prieur il lascia pour sa peine de ce faire & de voir aucunes fois que les ordonnances dudit Testateur s'accomplissent, la valeur d'ung marc d'argent & aussi à aucun pruds hommes Chappellain ou autre habile & souffisant que lesdits Exécuteurs commettront à porter, bailler, & distribuer les draps, calices & autres legs aux Prêtres & aux Clercs ordonné être baillés, à payres gens laboureurs, Eglises & autres lieux comme ci-dessus est cointenu, ledit Testateur lascia pour sa peine de ce faire duement & diligamment & en rendre bon compte auxdits Exécuteurs qui de tout auront connoissance, & payeront tant par leurs mains

dix livres parisis, & de tous payemens avoir donnés bonne quittance.

Item. Laisa à neuf Confreries ou plus dont il est à présent confrere, c'est-à-sçavoir aux Confreries Sainte Anne, S. Jacques, S. Christophe en ladite Eglise S. Jacques, Sainte Catherine du Val des Escoliers, Notre-Dame de Boulogne sur la mer, N. D. la Septembreche en l'Eglise du Sépulchre, N. D. de Mezoche en l'Eglise S. Honoré, S. Michel de la Chapelle du Palais & à celle de S. Michel & S. Eustace en l'Eglise S. Eustace à Paris, S. Jean l'Evangeliiste en l'Eglise S. Andry des Ars à Paris & à chacune autre Confrerie, s'il appert par escrit de sa main qu'il en fut confrere de aujourd'hui en avant, & non autrement, & aussi laissa à chacune des Œuvres des Eglises S. Jacques de la Boucherie à Paris, & de S. Jacques du Haut Pas outre la Porte S. Jacques, de N. D. de Pontoise, de Sainte Genevieve en la rue Neuve N. D. de l'Eglise des Mathurins, de la Chapelle N. D. de Haubervilliers, aux Œuvres des Eglises parocbiales de Nanterre, de Rueil, de la Villette S. Ladre, où l'on ne va point prendre hors les Sacremens, & de Issy, donna & laissa à chacun d'iceux lieux & Confreries pour Dieu & en aumônes, & pour augmenter faire & continuer le divin service & estre accompagnés & participant à toujours des Messes, prieres & bienfaits d'icelles, un calice où il y ait en la partie un crucifix, Notre-Dame & S. Jehan Esmailé, & au costé une N. & un T. & couvercle de fin argent tout dorés qui seront fait faire tous propres par lesdits Exécuteurs avec un esbuy de cuir chacun du prix & valeur de seize liards parisis, & avec ce veut être baillé à chacun d'iceux lieux Eglises & Confreries une torche chacune du prix de vingt sols parisis, pour tout faire servir chacun jour icelle torche & après servir à faire le divin service en iceux lieux & Confreries, tant comme ils pourront durer sans iceux vendre ne distribuer ailleurs ne rien prendre sur ce par les Curés ou autres gouverneurs desdites Eglises, & seront tous chacun d'iceux en droit soy, le jour qu'ils les recevront, de faire dire dans ladite Eglise S. Jacques de la Boucherie à leurs dépens un solennel service, c'est-à-sçavoir, vigiles à neuf pseumes & neuf leçons, haute messe de Requiem à Diacre & Sous-Diacre, & notable recommandation pour le salut du Testateur.

Item, ledit Testateur laissa à Margot la Quesnel sa Chambrière & à Colette sa fille ensemble, s'ils sont en vie & à la survivante de celles le tout.

C'est-à-sçavoir du hiesnage de son Hôtel jusqu'au prix & valeur de vingt livres parisis, avec quatante livres parisis de rente par les quatre termes accoustumés à prendre

Et avoir durant leur dite vie seulement & de la survivante de elles sur sa part de maison devant l'Eglise de S. Jacques de la Boucherie & sur ses autres maisons, & semblablement leur donna & laissa durant leur vie & la survivance pour le tout la moitié du vin de rentes & arrérages qui lui seront dus après son trépassement sur plusieurs biens & héritages durant les vies de certaines personnes en la ville & terroir de Nanterre, & aussi laisse en outre à ladite Margot pour sa demeure ou les bailler à louage à son profit durant sa vie seulement. C'est-à-sçavoir, les trois louages du porche de la maison devant l'Eglise S. Jacques, si par partage n'y a empêchement, ou le louage par bas de la maison haute où est le puits en la rue de Montmorency au choix de elles, iceux laiz faits en aumône & pour l'amour de Dieu & pour faire prières pour ledit Testateur, à la charge des consciences de elles, en telle manière que ladite Margot ne soit point mariée (a) & quelles soient toujours de bon & honneste gouvernement sans difame de leur corps sur peine de perdre leurs dits laiz, lesquelles ne auctunes d'elles ne autres par elles ne pourront vendre engager ne aliéner desdites rentes de vin ne d'argent pour quelque cause ou nécessité que ce soit durant lesdites vies fors en vivre & en jouir par la manière que dit est, & si ladite Collette alloit de vie à trépas, & que elle auroit eu aucuns enfans en mariage depuis 10 ans après ce qu'elle auroit été premierement mariée, il veult être baillé & donné pour Dieu & en aumône des biens de ladite exécution à chacun d'iceux enfans qui seroient en vie dix livres parisis d'argent comme comptant pour une fois, lesquels laiz & rentes leur seront baillés par les mains des Exécuteurs du Testament du dit Testateur ci-dedans nommés, & après lesdites vies ladite rente d'argent seulement sera convertié au fait de l'exécution, & veult ledit Testateur que ladite Margot s'entremette durant sa vie du fait de ladite exécution de cest présent Testament, ainsi avant comme les Exécuteurs ci-dedans nommés & que à ce soit appelée & receue pour aider voir & faire accomplir les laiz & ordonnances contenues audit-Testament, & à ce la connaît

(a) Une Sentence du Châtelet, datée du Mercredi 27^e Mars 1419. avant Pâques, deux ans après la mort de Flamel, nous apprend que Marguerite la Quesnel s'étoit mariée à Maubou Vallier Orfevre. Cette Sentence fut rendue pour le partage des deux échopes de Flamel. Il y est dit qu'elles furent tirées au sort, & que celle qui étoit par devers la rue des Arts, échut aux exécuteurs testamentaires de Flamel, & celle qui étoit par devers la Pierre au Nord, échut aux exécuteurs de Perrille.

avec lesdits Exécuteurs, & sera tenue ladite Margot chacun Samedi de l'an après vespres commmencées de avoir à ses dépens durant sa vie & tenir en ses mains ou autre femme de par elle à genoux devant l'image de N. D. en l'Eglise cinq chandelles de cire de un denier la piece ardens jusqu'à la moitié ou environ, & à chacune des festes de N. D. à la grant messe quinze telles chandelles semblablement ardens & après les offrir & attachier devant ladite image en priant Dieu & N. D. pour ledit Testateur. *Item* laissa à ladite Margot la Quesnel en aumône & pour son salaire de porter chacun jour à l'offrande pain, vin, chandelle & argent que lesdits Exécuteurs doivent livier aux Messes, services qui doivent être faits par sept ans & quarante jours & aux messes & services qui se doivent faire chacun mois de l'an quatre livres parisis, & si elle n'est en vie une des Chandelières de ladite Eglise ou autre femme aura pour ce faire cinquante sols parisis durant lesdits sept ans & quarante jours; & après iceux sept ans & quarante jours icelle femme aura pour porter l'offrande au service qui se doit faire chacun mois de l'an douze sols parisis de rente par an pour sa peine & en aumône.

Item Laissa tant en aumône comme pour tout droit de succession à ses parens, si aucun en a qui se voudroient dire ses héritiers, pour tout droit de succession & autre quelconques quarante livres parisis en argent pour une fois à tous ensemble, & les exempta, déboutta & mist hors de ladite succession; & si eux ou aucun d'eux contredient aucune chose, ou ne veulent accepter ledit lais, il vout icelui lais être converti en aumône par esgale portion, es Œuvres de l'Hôtel-Dieu de Paris & du saint Esprit en Grève, & le pourront audit cas demander & avoir les maîtres d'iceux lieux où il sera converti en aumône au fait de ladite Exécution.

Item. Ledit Testateur vout & ordonna que tantôt après son trépassement par sept ans & quarante jours prochains & suivans & accomplis soient dites & célébrées en ladite Eglise Saint Jacques, ou en autre Eglise qui sera chargée du fait de son dit Testament; c'est à sçavoir, chacun jour une messe basse de *requiem* à pain, vin & à chandelle, excepté les Vendredis, & à la fin de chacune messe une mémoire du S. Esprit, de N. D. de Toussaints & des Anges, & à chacune messe sera offert une pointe de vin vermeil du prix de six deniers, & un pain du prix de 4 deniers parisis piece & une chandelle du prix de ung denier, lesquelles Messes seront chantées par un Religieux des quatre principaux Ordres Mandians de Paris chacun jour, une messe de un Frere venant chacun jour de chacune d'icelles Ordres à son tour en ladite Eglise.

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 109

se S. Jacques sans être chargées d'autre service faire pour la journée en leur conscience & à la fin desdites messes jetteront de l'eau benoïste sur la fosse où reposera le corps dudit Testateur, en ladite Eglise : diront le *de profundis* & autres recommandations à Dieu pour le salut de l'ame dudit Testateur & pour chacune d'icelles messes & services ainsi faire vult être payé par ses dits Exécuteurs à iceux freres chacun jour ledit tems durant deux sols six deniers parisis. *Item* vult & ordonna que chacun Vendredi durant les sept ans & quarante jours dessus dit, soit fait dire par lesdits Exécuteurs Marguilliers de ladite Eglise un notable service des Morts, la veille vigilles à neuf pseaumes & neuf leçons & sonné les cloches notablement & le lendemain à Matines, Laudes tout au long commendasses & faire tout notable service des Morts, sonner les cloches notablement & après dire grant messe au grant autel à Diacre & Sous-Diacre quatre Chapelains Prestres en chapes & les Clercs : Et pour ce faire veut être payé au Curé son Fermier ou Commis qui dira la grande Messe & sera auxdits vigiles la veille & le jour six sols parisis : aux Diares & sous-Diares, les Chapelains & Clercs à chacun deux sols six deniers parisis & iront jetter de l'eau benoïste sur la fosse dudit Testateur dire le *de profundis* & recommandation des Morts en gardant loyaument & faisant l'ordonnance d'iceux services ledit tems durant, & à chacune grande Messe d'iceux Vendredis sera offerte une quarte de vin vermeil du prix & valeur de douze deniers parisis, un pain du prix de quatre deniers parisis & une chandelle d'un denier, & prendront, & esliront lesdits Marguilliers 7 pauvres personnes que hommes que femmes où il sera bien employé, qui seront durant lesdites grandes Messes de Vendredis rangés d'un côté, de l'autre priant Dieu pour les trépassés & iront de leur argent à l'offrande de un denier parisis, & leur sera baillé par lesdits Marguilliers à la fin du service à chacun treize deniers pour Dieu & en aumône, & pour prier Dieu pour les trépassés en livrant tel luminaire comme aux Anniversaires ou Obits ai-dedans nommés, & si il y veut venir sept pauvres personnes des Quinze-Vingt à iceux services des Vendredis ils y seront reçus pour ce faire pardevant autres.

Item. En outre ce & principalement ledit Testateur vult & ordonna pour le salut des ames de lui & de ses feus pere & mere, parens & autres ses bienfaiteurs, être dit, fait & célébré par chacun an perpétuellement en ladite Eglise S. Jacques de la Boucherie ou en toute autre Eglise si illeuc déffaut ou contredit y avoit comme cy-après dit. C'est-à-sçavoir douze, comme Obits & double Anniversaires

110 DESCRIPTION DE PARIS,

res & Services solempnels si tant en peuvent être faits & payés de ses rentes selon son ordonnance & que tantôt après son trépassement soit fait dire par chacun an perpétuellement iceux doubles Obits & doubles Anniversaires au grand aultier ou autre notable en ladite Eglise chacun mois de l'an un d'iceux anniversaires. C'est-à-sçavoir le premier, second, tiers, ou quart jour de chacun des mois de l'an esquels services seront dits la veille, vespres, vigiles des Morts à neuf pseumes & neuf leçons & lendemain à Matines les Laudes des Morts tout au long commendasses & tout autre notable service qu'il appartient en tel cas & après dire hautes messes de *Requiem* à Diaire & Sous-Diaire & à la fin d'icelle mémoire du S. Esprit, de N. D. de Toussaints, & des Anges, & à ce faire seront le Curé de ladite Eglise S. Jacques ou son Fermier ou Commis présens & à venir revestus en chappe surplis & amosse, un Prêtre qui dira la messe, le Diaire & Sous-Diaire deux Cœuriés, les quatre Chapelains de ladite Eglise ou autres pour ce esus, & les deux Clercs de l'Eglise en chappe & vestemens d'Eglise pour aider à faire solempnellement lesdits services, l'aultier revestu de noir, un poile estendu devant, quatre cierges suffisans ardens dessus & quatre pointe de cire ardens avec autres solempnités & ornemens que en tel cas & notable service de Morts appartient, & fera len sonner les cloches notablement pour iceux services faire le jour & la veille, & sera offert à chacune fois à la messe deux pains blancs, chacun de quatre deniers & deux peintes de vin chacune peinte du prix de huit deniers & un petit cierge ou pointe du prix de quatre deniers parisis & un denier fiché dedans, & sera l'en sçavoir à chacune fois à ceux des Quinze - Vingt de Paris présens le jour & heure de la messe dudit service lesquels desdits Quinze-Vingt y seront tenus de venir que freres que soeurs jusqu'à treize personnes ou plus à tout que aveugles que autres; c'est-à-sçavoir ceux qui auront force d'allet esquels aura un Prêtre & un Clerc portant la Croix en surplis & être à chacune fois d'un côté & d'autre rangés à part durant le service, faisant prieres pour ledit Testateur, lesquels iront à l'offrande chacun un denier ou tournois de leur argent, excepté ledit Prêtre, & Clerc, & tantôt après ladite messe lesdits Curé, Chapelains, Clercs, & ceux desdits Quinze-Vingt iront sur le lieu où reposera le corps dudit Testateur en ladite Eglise jeter de l'eau benoiste & dire à chacune fois le *de profundis* avec notable recommandation & prieres de morts, & après ce iceux des Quinze-Vingt avant que ils partent de l'Eglise leurs dits Prêtre & Clerc diront une messe basse de *Requiem* & enfin mémoire du S. Esprit, N. D. de Toussaints & des Anges, auxquels Curé, Prêtres, Chapelain, Clercs & ceux desdits Quinze-

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. SUR

Vingts qui auront été au long desdits services, comme dessus est, ledit Testateur laissa & vout par les Exécuteurs de son présent Testament être payé & baillé d'argent comptant. C'est-à-sçavoir audit Curé ou son Fermier ou Commis pour aydier, conseiller, voir faire & accomplir lesdits services & dépendances en quelque Eglise que ce soit à Paris sans iceux laisser diminuer ne discontinuer, huit sols parisis. Au Prêtre qui dira la grande messe quatre sols parisis, & aux Diacre, Sous-Diacre, Chapellains & Clercs des susdits à chacun trois sols parisis. *Item* à ceux desdits Quinze-Vingts pour le commun de leur hôtel à chacune fois pour être auxdits services & messe & faire, comme dit est, trente-deux sols parisis, & à chacun d'iceux povres desdits Quinze-Vingts qui viendront à leur tour & seront à chaecun service jusqu'à treize personnes que hommes que femmes sera baillé particulièrement en leurs mains & auxdits Prêtres & Clercs douze deniers parisis en aumône pour en faire leur volonté, sans ce que autre dudit commun des Quinze-Vingts y aient aucune part, & se lesdits des Quinze-Vingts faisoient faute ou refus en ce que dit est, & d'aller auxdits services, ledit Testateur veut que ledit Curé ou Fermier puisse bailler la chose à faire audit cas aux Religieux de l'Hôtel-Dieu de Paris, du Saint Esprit en Grève aux autres Hôpitaux ou Mandians à Paris; lesquels puissent & pourront audit cas de-là en avant & non autrement prendre, demander, & recevoir ledit lais ainsi ordonné auxdits des Quinze-Vingts & à ce faire être reçus pour aller semblablement auxdits services faire selon ladite ordonnance, & seront tenus les Marguilliers & Exécuteurs qui seront chargés de faire faire lesdits services & distributions de livrer à chacun de tous services ci-dedans contenus Luminaires, tous revestemens & autres choses qui y appartiendront bien & notablement parmi les profits & revenus à eux ordonnés, tant comme ils pourront durer en valeur, & si par aucune solemnité ou empêchement avoit faite en aucun jour de Carême ou autre de faire les Services perpétuels ci-dedans escrits, que les plus prochains jours en suivans ils soient faits & payés comme les autres services.

Item. Ledit Testateur qui étoit l'un des Exécuteurs de feu Perette jadis sa femme ordonna, commis & établit sesdits Exécuteurs en lieu de lui de connoître & faire accomplir les Testament, Codicille de sadite feu femme comme il eut pu faire en son vivant. *Item* ordonna sauve & reserve à vendre & transporter les maisons, & les neuf vingt livres parisis qu'il a ordonné avoir & prendre à choix par ses Exécuteurs des meilleurs qu'il aura en la ville & vicomté de Paris, dont il n'ara baillé nuls rachats, pour faire:

III. DESCRIPTION DE PARIS.

payer & accomplir les douze services de Obits & distribution d'argent chacun an comme ci-dedans est escrit, que le surplus de ses dites rentes à Paris & dehors dont il n'arabailé rachats, celles qu'il a acquesées & acquesera & dont il jouyra au jour de son trépassement soient convertis à les recevoir par an ou les vendre à profit & aussi converti ses biens meubles dettes & toutes choses qui lui appartiendront de droit à faire & payer les aumônes & services des morts chacun jour durant les sept ans quarante jours avec tous les lais aumosnes & dons ordonnés être faits par ce présent Testament, & si tant n'y avoit de biens pour ce faire il veut qu'il fut diminué par esgale portion & égalité sur toutes les ordonnances & lais particuliers sans rien comprendre des rentes ordonnées pour le fait desdits douze Obits en gardant toutes les ordonnances dudit Testament au plus justement & loyaument que se pourra faire; & vult & ordonna que à ceux qui lui ont vendu rentes ou à leurs enfans demeurant à Nanterre, à Ruel, à Issy & à la Villette S. Ladre, leur soit qu'itée en aumône la moitié des arrérages qu'ils devront & que les rentes s'ils les veulent acheter, pour eux & non pour autres leur soient baillées & transportées pour le prix qu'elles couterent, dont tous ou plusieurs doivent avoir cédules de rachat & sont sommés par tout qui ara rachat si les montre & raporte, & le surplus desdites rentes soit vendu à profit si aucun y en a & ses dettes payées & levées pour tout convertir en lais particuliers & ordonnances dudit Testament.

Item. Vult & ordonna ledit Testateur, que de l'argent qui sera reçu de ses maisons, rentes & revenus admorties & non admorties soit payé & baillé chacun an à toujours au terme S. Remi, aux Œuvres des Eglises & Hôpitaux de l'Hôtel-Dieu de Paris, du Saint Esprit en Grève, à l'Hôpital S. Gervais, de S. Julien en la rue S. Martin, de Sainte Catherine, du Sépulchre, de S. Jacques de l'Hôpital, de la Trinité en la rue Saint Denis, de Sainte Genevieve la Petite, de S. Cosme & S. Damien, aux Religieux de l'Eglise des Mathurins, de S. Nicolas des Champs, de S. Merri pour l'Œuvre, & à ceux des Quinze-Vingts de Paris présens & à venir, à chacun desdits Hôpitaux & lieux pour l'Œuvre desdites Eglises dix sols parisis de rente par an, tant pour aumône comme pour ce que iceux desdites Eglises & Hôpitaux seront tenus chacun en droit soi de aller chacun an, faire dire par un leur Chapelain ou autre en l'Eglise S. Jacques de la Boucherie au mois de Novembre une basse messe de *Requiem* & mémoire de N. D. à la fin d'icelle pour les trépassés, tant comme ils recevront lesdites rentes, & seront tenus

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 113

les principaux personnes desdites Eglises & Hôpitaux, & aussi ceux des Quinze-vingts présens & à venir, auxquels & à chacun en droit soi ledit Testateur donna pouvoir, & iceux commit de sçavoir par eux & leurs successeurs comment lesdits Anniversaires services & distributions d'argent & autres choses contenues en c'est présent testament seront faits & continués, & si il y a défaut & iceux pourchasser estre faits se mestier est, & sçavoir la valeur & produit desdites rentes & maisons, sans rien changer ou muer, & vult que ceux qui joyront desdites rentes, maisons, & autres choses ordonnées pour lesdits services baillent, se mestier est, connoissance valable à ceux desdits Hôpitaux & Eglises, & à tous ceux auxquels le fait dudit testament puet ou pourroit toucher de toutes les rentes, maisons & autres choses qu'ils auront entre mains touchant le fait d'icelui testament, pour être aydans & icelui accomplir se mestier est & défaut y avoir, comme dit est.

Item. Pour tous les lais particuliers, services & distributions d'argent, & autres ordonnances, contenus & déclarés en cest présent Testament, faire & payer, continuer & accomplir, sans aucune chose en excepter ni diminuer, ledit Testateur laissa à l'Œuvre de l'Eglise S. Jacques de la Boucherie à Paris tous ses biens - meubles, rentes, maisons & héritages qu'il pourra avoir & à lui appartenir au jour de son trespassement, tant en la Ville de Paris comme dehors, en payant, faisant & accomplissant toutes les ordonnances & lais ci-dans contenus, & non autrement; c'est à sçavoir si avant comme la valeur de ces biens, maisons & rentes se pourront estendre & valoir. Entre lesquelles choses ledit Testateur laissa à icelle Œuvre de ladite Eglise S. Jacques en espécial neuf vingt livres parisis desdites rentes à leur choix, pour demuerer en estat & vertu à toujours des meilleures qu'il pourra avoir en la Ville de Paris & banlieue d'icelle, tant de l'achat par lui fait des exécuteurs du Testament de sa feue femme, comme autrement, dont il n'ara baillé nuls rachars, avec sa moitié de maison par indivis faisant le coin de la rue Marivaux; & toutes ses maisons amorties & non amorties qu'il leur laissa semblablement pour ladite cause, après les charges dont elles seront chargées, tant en la rue de Montmorency pour autre part pour augmentation, & sur ce de mieux faire & continuer les douze services, par maniere d'Obits ou Anniversaires, & distribution d'argent chacun an ordonnées être fait par ledit Testateur, comme ci-dedans est contenu. Lesquelles rentes & maisons seront gardées, reçues & bien soutenues à toujours aux dépens de l'Œuvre de ladite Eglise, tant comme elle s'en entremettra & y prendra

114 DESCRIPTION DE PARIS,

profit; c'est à sçavoir que l'Œuvre de ladite Eglise sera tenue de faire faire, continuer, payer & accomplir par les Marguilliers d'icelle, aux dépens de la chose, tous les Services, distributions d'argent, & aussi tous les lais particuliers & ordonnances en la maniere & comme contenu est en cest présent Testament, par les mains des Marguilliers de ladite Eglise S. Jacques présens & à venir, qui de ce faire seront chargés pour ce au nom de ladite Eglise, & comme exécuteurs dudit Testament, ou autrement, sans ce que iceux Marguilliers ou autres, au nom de ladite Eglise, ne autrement, puissent ou doivent au temps à venir aucunes desdites rentes ou maisons vendre, transporter, engager, changer ne aliéner à l'héritage, viage ne autrement, ne en rien convertir es réparations, sustentemens ne autres choses ou nécessité de ladite Eglise, ne ailleurs, faire convertir ce qu'il appartiendra, & qu'il est ordonné pour payer lesdits Services, distribution d'argent, rente à viage & à termes, se ailleurs ne les peuvent payer, & autres ordonnances, chacun an par chacun mois, au jours, termes, & par la maniere que ci-dessus est contenue, & iceux services, distributions d'argent & ordonnances ainsi faites, payées & accomplies, ledit Testateur veut & ordonna que le surplus de profits & revenus desdites neuf vingt livres parisis de rente & desdites maisons, sera & demeurera à l'Œuvre de ladite Eglise S. Jacques, ou autre qui en soit chargée, tant pour Dieu en aumône, comme pour peine & constaige de garder, faire valoir & soutenir lesdites maisons, & garder & recevoir lesdites rentes, & aussi de payer lesdites distributions d'argent, livrer vestemens, luminaire; & faire faire lesdits services, tant comme lesdites rentes & maisons pourront & devront être d'aucune valeur, & de ces choses lesdits Marguilliers rendront compte, quand mestier sera, au Curé de ladite Eglise, à ceux des Quinze-Vingts, & autres des Hôpitaux & Eglises qui sur ce devront prendre rente & profit par an, comme dit est, & s'il venoit en aucun tems que lesdites rentes & maisons déchoïssent & diminuassent d'aucune valeur, tellement que lesdits Marguilliers ne pussent avoir & prendre plus grand profit que lesdits services & aumosnes cousteroient par an, tout le déchet seroit sur les profits que l'Œuvre de ladite Eglise devoit prendre sur iceux, sans rien délaïsser ne diminuer à faire & payer des sommes des anniversaires, distribution d'argent & ordonnances dessusdits; & si par fortune ou autrement il venoit que la valeur desdites maisons & rentes déchoïssent tellement & si grandement, qu'elles ne voulsissent que autant comme les services desdits obits & distributions d'argent cousteroient par an, comme dit est, ledit Testateur veut & ordonna que l'Œuvre de ladite

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 115

Eglise par lesdits Marguilliers exécuteurs au nom d'icelle ait & preigne pour faire & payer lesdits services, distribution chacun an, autant seulement de revenus d'icelles maisons & rentes, comme lesdits services & distributions peuvent & pourroient monter par égale portion; & si plus grand déchet survenoit ès revenus desdites maisons & rentes, lesdits services & distributions seroient diminués à faire & payer à l'équipolent, de mois en mois, & tout le moins que l'on pourroit diminuer, & de tant comme iceux services & distributions seroient diminués par défaut de revenus vult & ordonna qu'autant par esgal portion fut diminué des revenus ainsi ordonnées pour l'Œuvre de ladite Eglise, & aussi diminuer à la valeur & équipolent des rentes données & laissées à certaines Eglises & Hôpitaux ci-dedans nommés, & veut au cas dessusdit, quelque diminution qu'il eût avoir sur les revenus dessusdits, que iceux services & distributions soient faits, payés, continués & accomplis de déchet en déchet, à diminuer iceulx services de mois en mois, & tout le moins que l'on les pourroit diminuer, comme dit est, jusqu'à la fin d'iceux douze services & anniversaires; si par nécessité y échoit si grande diminution, que Dieu ne veuille, & autant de valeur que monteroit lesdits services & distributions, prendra à l'encontre seulement chacun an par esgale portion l'Œuvre de ladite Eglise selon ladite diminution, comme dit est, tant comme icelles revenues pourroient durer, au cas que ladite Œuvre ne pourra avoir prouffit par-dessus, sans autrement faire ne ordonner que dessus est dit.

Item. Ledit Testateur ordonna que tout le résidu desdits biens & héritages, se aucune chose y a, après ce que les ordonnances & lais particuliers cy-dedans contenus seront payés & accomplis, sauf & reserve par spécial tenu à toujours en état & en vertu le fait des douze anniversaires ci-dedans déclarés, soit converti & distribué par esgale portion, le quart d'icelui résidu à l'Œuvre de l'Eglise, qui sera chargée de faire lesdits anniversaires, l'autre quart à l'Œuvre de l'Eglise Sainte Genevieve la Petite, l'autre quart à l'Œuvre de l'Eglise N. D. de Paris, & l'autre quart d'icelui résidu à l'Œuvre de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour acheter vestemens & livres pour faire le Divin service.

Item. Les Marguilliers & Gouverneurs des Œuvres desdites Eglises ne aucune d'icelles ou personnes présens & à venir pour lesdites Œuvres ne autrement ne avant ne pourroient avoir aucun droit de propriété saisine ou puissance qui leur vaille ou doive valoir par prescription de temps ne autrement de avoir & tenir lesdites maisons & rentes personnellement ne autrement en tout ou en partie ne

116 . DESCRIPTION DE PARIS ;

n'en pourront rien convertir ès soustenement desdites Eglises ne autre choses pour quelque nécessité que ce soit ou puiffêtre au tems à venir, fors en faisant, payant & accomplissant entierement les choses ci-de sans contenues & chacune d'icelles. *Item.* Se l'Œuvre de ladite Eglise ou autre ne pouvoir tenir lesdites maisons & rentes & en joir sans être admorties, ledit Testateur vult & ordonna que lesdits Marguilliers au nom d'icelle fussent & soient tenus au cours de la valeur desdites maisons & rentes, de faire icelles amortir en tout ou en partie qu'il suffise, en composer par aucun profit envers les Seigneurs fonciers pour avoir toujours de port ou en ordonner en autres mains, ou entre eux par bonne sûreté, en telle maniere que lesdits services, ordonnances & distribution d'argent soient toujours bien faites & accomplies desdits revenus & profits par lesdits Marguilliers ou autres que Mestier fera au nom de ladite Eglise sans aucunement rien prendre, ne diminuer sur ce & fera le tout mis ou Mathôloge des Eglises & gravé en pierre ou laton apparent, si mestier est.

Item. Si l'Œuvre de ladite Eglise ou lesdits Marguilliers présens & à venir au nom d'icelle, comme Exécuteurs ne se vouloient charger d'accomplir tous les lais & ordonnances contenus en cest présent Testament, ou que par aucuns tems à venir ils feroient faute ou contredits audit cas & non autrement, ledit Testateur laisse lesdits biens, maisons & rentes aux Œuvres des Eglises paroissiales de S. Mery, S. Jehan en Grève, S. Nicolas des Champs, Sainte Genevieve la Petite, S. Cosme & S. Damien, Saint Eustace & Saint Germain l'Auxerrois à Paris pour les avoir & recevoir en la valeur qu'ils pourront & devront être par les mains des Marguilliers d'icelles Eglises & faire & payer par eux lesdits services, distribution d'argent & autre chose sans faire le contraire semblablement par la maniere comme dessus étoit & est ordonné à ladite Eglise Saint Jacques & vult que lesdits Marguilliers présens & à venir d'aucunes desdites Eglise par spécial de l'une d'icelles Eglises seulement qui se voulsit chargier de mettre à exécution duement le contenu audit Testament & qui premier le requereront ou seront requis ayent & prennent au cas des susdit, lesdites rentes maisons & revenus pour faire ce que dit est ; & les eslut & nomma en cas desusdit exécuteurs de son dit Testament pour se faire, & si l'une Eglise en est refusante, que l'autre le pense prendre & avoir pour faire & accomplir semblablement comme dessus. Et veut le dit Testateur audit cas que ledit Curé de S. Jacques, ceux des Quinze-Vingts & autres qu'il appartiendra se puissent entremettre sur ce en conseillant & aydant à bailler ladite exécution à faire si mestier est à aucune desdites Eglises qui s'en voudront chargier comme dit est.

Et si aucun de ceulx desdites Eglises parochiales des susdites par spécial aucun Marguilliers d'icelles nommés Exécuteurs ne se vouloient chargier de faire ladite exécution à l'ordonnance & intention dudit Testateur comme dessus sur ce requis diligemment & que pour ce lesdites maisons & rentes demeurassent vacquants, ledit Testateur vult & ordonna que toutes icelles choses maisons & rentes, ceux de toutes les Eglises & Hôpitaux & lieux Religieux ou autre où l'on lieberge pauvres dedans Paris ayent & perçoivent en cas des susdites & non autrement lesdites maisons & rentes pour Dieu & en aumosne & icelles choses vendent au plus profitablement que l'on pourra & que l'argent de la vendition d'icelles choses soit baillé & distribué entre ceux desdits Hôpitaux & lieux en chacun lieu par esgale portion, pour convertir la plus grande partie en draps, couvertures vermeilles pour les povres & le surplus converti en réparations nécessaires desdits Hôpitaux & lieux.

POUR toutes lesquelles choses & ordonnances à chacune d'icelles en ce présent Testament contenues & déclarées tenir garder, enterinner, payer, continuer, accomplir & exécuter loyaument de point en point selon leur teneur tant comme la valeur desdits biens meubles & héritages se pourra estendre par la maniere & condition que dessus est dit. Ledit Testateur Nicolas Flamel dessus nommé fit & ordonna eslut constitua établit & nomma ses bien-amés & feaux exécuteurs & de foy commissaires les Margliers présens & à venir de ladite Eglise S. Jacques de la Boucherie pour & au nom d'icelle Eglise; & s'ils ne s'en vouloient charger ou faisoient contredits, audit cas ledit Testateur commit & eslut Exécuteurs de son dit Testament les Margliers de l'une des Eglises parochiales des susdites présens & à venir qui s'en voudront charger & semblablement vult être fait de Margliers en Margliers au nom desdites Eglises, les premieres qui s'en voudront charger jusqu'à ce que tous soient refusans & contredifans de ce faire & accomplir, & icelles maisons, rentes & revenus, ceux desdites Eglises qui s'en voudront chargier comme dit est, puissent demander tenir & avoir amorties ou non amorties nonobstant prescription de tems, longues faisine qu'aucuns en eussent confirmées, impétrations ne autre choses à ce contraires, lesquels audit cas pourront prendre avoir & recevoir lesdites choses faire en leur Eglise lesdits services, payer lesdites distributions, & accomplir lesdites ordonnances semblablement comme dessus est dit sans aucune chose muer ou faire au-contraire par impétration dispensation de Pape, de Roi, de Prélats ou autres par quelque loy, droit, escrit, constitution, ne par quelque autres voyes causes nécessité ou occasion que ce soit ou puist être & si au pourchas d'aucuns ou autrement le

Pape présent ou à venir ou aucuns Légats Commis ou autre puissans à ce vouloient ordonner au contraire ou que lesdits Marguilliers ne les pussent tenir & en joir pour faire & accomplir ce que dit est, ledit Testateur dès maintenant pour lors ou dit cas & non autrement & dès-lors pour maintenant donna & laissa, donne & laisse lesdites rentes aux Œuvres de tous les lieux Hôpitaux & Eglises des susdits; à chacun lieu par esgale portion en icelui cas & non autrement pour convertir es œuvres & sostenemens desdits lieux comme dessus est dit, auxquels lesdits Exécuteurs Marguilliers présens & à venir qui commenceront à faire l'exécution de ce présent Testament pour & au nom de l'Eglise au profit d'icelle & pour le salut dudit Testateur & aussi au Curé de ladite Eglise de S Jacques, ou à son Fermier, si ce dit Curé est demeurant hors Paris afin de conseiller, voir, entendre au fait de ladite exécution & accomplissant icelle ledit Testateur laissa pour une fois seulement des biens de ladite exécution, par amitié à chacun d'eux combien qu'ils soient notables & suffisans, un gobelet ou banape d'argent pesant un marc d'argent. Appellée & présente aux ordonnance payment & choses qui se feront ladite Margot la Questnel, laquelle ledit Testateur commit commet comme dessus est dit au fait de ladite exécution, & comme Exécutoresse avec lesdits Exécuteurs, à laquelle si elle est en vie sera baillé pour sa peine de vaquer & entendre un marc d'argent & pour payer faire entheriner tout ce que dit est par ceux desdites Eglises Exécuteurs de son dit présent Testament, ledit Testateur se désaisit & devest es mains desdits Notaires, comme en la men souveraine pour le Roy notre Sire, de tous ses biens meubles, & héritages dont il jouira comme dit est au jour de son trépassement; lesquels par ces presentes il obligea & vout à ce être obligiés & d'iceux pour ce faire revesti & saisi & veut être revesti & saisis ses dits Exécuteurs Marguilliers présens & à venir esleus comme dit est, & les soumit pour ce du tout à la jurisdiction & contrainte de ladite Prevosté de Paris & de toutes autres Justices où il seront & pourront être trouvés pour ce sien présent Testament entheriner, en soumettant l'exécution de son dit présent Testament ou ordonnance de derniere volonté avec le fait de l'audition & reddition du compte d'icelle & des dépendances à la Cour de ladite Prevosté de Paris & révoqua & révoque rappelle & met au néant tous autres Testamens & lettres de ordonnance de derniere volonté qu'il auroit & pourroit avoir fait par avant cetuy sien présent Testament & ordonnance. Auquel son présent Testament il se arresta du tout & vout icelui en tous ses points & clauses forrir & avoir son plein effet & valeur par droit de Testament, de Co-

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 117

dicil & Ordonnance de derniere volenté & autrement par toutes voyes & maniere que valoir pouvoit & devoit, devra & pourra tant de droit de raison comme de coustume & autrement & que au *Vidimus* de ces présentes Lettres de Testament fait sous Scel Royal ou aux brevets sous ce faits signés par Notaires du Châtelet ou signés de son nom & seing manuel, & aussi de tous rachats & autres lettres signées de son dit nom ou seing manuel fait tant au vivant de sa feue femme comme depuis & qu'il signera dorenavant, plaine foy fasse & soit adjoutée en tant comme il se peut faire, comme à l'original & vailent chacun lettre, brevet, rachat & autres comme original, & ayeent sur-tout leur effet ou le cas échéera, lesquelles lettres ou brevets de Testament ont été faits & passés par lui & accordés quadruples par quatre lettres de brevets qui vont valoir grossoyées ou non grossoyées chacun & chacune endroit foy comme dit est, comme originales du consentement & à la requeste dudit Testateur, afin que si par fortune ou autrement l'une d'icelles se perdoit que l'autre fut en vertu & aussi pour être en greigneur sereté & connoissance à gens d'Eglise & autres lieux ci-dessus contenus, auxquels le fait & ordonnance pourroit toucher pour demander & avoir les droits & choses qui leur pourroient appartenir par la teneur d'icelles, lesquelles quatre lettres de Testament ensemble ou par partie, ou les brevets sur ce faits ou *Vidimus* d'iceux auront chacun en droit soi pleine vertu & effet, nonobstant que elles ne font & feront que un même fait & lettre de Testament & ordonnance de derniere volenté. En témoin de ce, nous à la relation desdits Notaires avons mis le scel de ladite Prevosté de Paris à ces Lettres de Testament qui furent faites & passées par ledit Nicolas Flamel par la maniere que dit est l'an de grace 1416. le Dimanche 22. jour du mois de Novembre signé de la Noë & de la Barre avec paraphes.

[Pendant que l'on imprime ceci, nous apprenons que l'on travaille à donner quelques éclaircissements sur la fortune de Nicolas Flamel : nous en ferons part au public dans un article séparé à la fin de ce volume.]

Il y a dans l'Eglise de S. Jacques une Confrairie célèbre sous le nom de *saint*

Charles Borromée, consacrée particulièrement au soulagement des malades & des pauvres honteux ; cette association munie d'indulgences par deux bulles de Paul V. fut autorisée par des Lettres-patentes entérinées au Parlement. On y vit entrer tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume *Anne d'Autriche* femme de Louis XIII. *Marie Thérèse* femme de Louis XIV. le Dauphin son fils, la Duchesse d'Orléans, la Princesse de Condé &c.

Sur l'Autel de la Chapelle de S. Charles, est un tableau très estimé dans lequel S. Charles est représenté distribuant ses aumônes à une troupe de pauvres rassemblés sous le vestibule d'une Eglise. Ce tableau est de *Quentin Varin* peintre célèbre, sur lequel l'historien de la Paroisse de S. Jacques donne une note qui mérite d'être rapportée ici. *Varin* originaire de Picardie, après avoir reçu à Beauvais des leçons de peinture de *François Gaget* Chanoine de Beauvais ; & avoir appris la perspective du frere *Bonaventure* d'Amiens, Capucin, surpassa bientôt ses maîtres ; mais Beauvais étant un théâtre trop étroit pour tirer parti de son talent, il alla à Paris, & se retira d'abord dans un grenier rue de la Verrière chez un Marguillier de S. Jacques de la Boucherie, qui lui fit faire le tableau

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 121
bleau dont on vient de parler. L'Intendant de la Reine *Marie de Medicis* ayant vû ce tableau, en fut charmé, & comme la Reine cherchoit alors un Peintre pour décorer la galerie du Luxembourg, l'Intendant alla chercher *Varin* dans son grenier, & le présenta à la Reine. Ce Peintre donna de magnifiques desseins qui furent adoptés, mais il disparut tout-à-coup : il s'étoit lié d'amitié avec un Poëte nommé *Durant*, qui ayant indiscretement fait une satyre contre le gouvernement, fut arrêté & pendu peu après. *Varin* craignant de participer au malheureux sort de son ami, se cacha si bien qu'il fut impossible de le déterrer : cela fut cause que l'on fit venir d'Anvers le fameux *Rubens*, au pinceau duquel on est redevable des riches peintures qui décorent la galerie du Luxembourg. *Varin* reparut quelques années après, & fit pour la Reine *la Présentation de J. C. au Temple*, dont cette Princesse fit présent aux Carmes du Luxembourg. Il a fait aussi *le Paralytique* qui est à Fontainebleau. *Varin* a eu la gloire de donner d'utiles leçons au célèbre *le Poussin*.]

La rue *Quinquampoix* est dans le quartier de S. Jacques : elle a pris ce nom d'un Seigneur qui y a demeuré, & duquel M. Petau Conseiller au Parlement

112 DESCRIPTION DE PARIS,
a rapporté les Armes dans son Armorial,
de même que le Pere Labbe dans le Ca-
talogue alphabétique des blasons de plu-
sieurs nobles & anciennes familles. *Sau-
val* ajoûte que c'est une erreur de croire
que cette rue ait été ainsi nommée à quin-
que *Campanis*, à cause que cinq Paroisses
s'étendent jusques-là, car outre, dit-il,
que cette étymologie est ridicule, c'est
qu'elle portoit le nom de *Quinquampoix*
bien avant que *saint Josse*, qui est une
de ces cinq Paroisses, fût érigée en Egli-
se Paroissiale. Cette rue sera à jamais fa-
meuse dans notre Histoire, par la quan-
tité de personnes qui, en 1719. & 1720.
y accouroient de toutes les parties de
l'Europe, pour y échanger leur or & leur
argent, contre des papiers, dont la va-
leur étoit imaginaire.

La rue Aubry - Boucher est à un des
bouts de la rue *Quinquampoix*; elle est
nommée dans de vâeux papiers rotiers
Vicus Alberici Carnificis: sans qu'on
sçache, si *Albericus* étoit le nom de Bap-
tême de celui qui a donné le nom à cette
rue, ou si c'étoit son surnom. Quoiqu'il
en soit, le peuple qui abreges tant qu'il
peut, & qui estropie presque toujours
les noms, la nomme *la rue Briboucher*.
l'Eglise Paroissiale de *saint Josse* est dans
cette rue.

C'étoit originairement une Chapelle

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 123
bâtie dans le même lieu où saint Josse
avoit logé autrefois en passant à Paris :
elle étoit de la Paroisse de saint Laurent.
Philippe - Auguste ayant fait faire une
nouvelle enceinte de la Ville, la Cha-
pelle de saint Josse s'y trouva renfermée,
de même qu'une partie des paroissiens
de saint Laurent, qui demanderent l'é-
rection de cette Chapelle en Eglise Pa-
roissiale. On leur accorda ce qu'ils de-
mandoient l'an 1260. à condition, que
la moitié des offrandes qui se feroient à
saint Josse, aux Fêtes de saint Josse, &
de saint Laurent, depuis les premières
vépres de la veille, jusqu'à la fin du jour
suivant, & les deux tiers des cierges qui
seroient offerts, à la Purification de la
Vierge, appartiendroient au Prieur, &
à la Communauté de saint Martin-des-
Champs. Il fut de plus stipulé, & con-
venu, que le Curé de saint Josse payeroit
au Curé de S. Laurent dix livres parisis,
chaque année, par maniere de dédom-
magement du démembrement qu'on fai-
soit de sa Paroisse, pour composer cel-
le de saint Josse. Le Curé de saint Jos-
se doit de plus après son installation,
faire serment au Prieur, & à la Commu-
nauté de S. Martin des Champs, com-
me le Curé de saint Laurent a accoutu-
mé de le faire. L'Eglise de saint Josse
d'aujourd'hui fut commencée en 1679.

124 DESCRIPTION DE PARIS ;
sur les desseins de *Gabriel le Duc*, Ar-
chitecte estimé, qui éleva le portail jus-
qu'à la première corniche; mais on ne
les suivit point pour le reste de ce bâti-
ment, qu'on a fait moins long, & moins
haut, que cet Architecte ne l'avoit pro-
jeté. On voit dans cette Eglise un *S. Sé-
bastien* peint par *Martin Freminet*, qui
est fort estimé des connoisseurs. La cure
est desservie par un Ecclésiastique de la
Congrégation des *Eudistes*, & est à la
nomination du Prieur de *S. Martin-des-
Champs*.

La rue *Trousevache* a pris son nom
ou de l'enseigne de la vache trouffée,
qui s'y voit depuis plusieurs siècles, ou
d'*Oudard Trousevache*, dont les regis-
tres du Temple parlent en 1461. & de
qui, peut-être, descendoit *Denis Trouf-
sevache* connu en 1426. & 1441. par les
registres du Châtelet. Elle va de la rue
des cinq Diamans, à la rue *S. Denis*,
vis-à-vis la rue de la Ferronnerie.

Nous ne sçavons pas d'où est venu le
nom de la rue d'*Avignon*; apparemment
que c'est de quelque enseigne, ou de
quelque particulier de ce nom-là qui y
demeuroit. En 1300. elle n'avoit pas en-
core de nom. En 1386. 1425. & 1552.
on la nommoit la rue *Jean le Comte*,

La rue *Vitrognon* se nommoit en 1300.
la rue *Court-Pierre-la-pie*, & la rue qui

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 125
chiet en la Savonnerie. Aujourd'hui on la
nomme la rue *Trouignon.*

S. Leu S. Gilles ne fut dans son commencement, qu'une Chapelle succursale, que l'Abbé & les Moines de S. Magloire permirent de bâtir en 1235. aux paroissiens de S. Barthelemi qui demeuroient au-delà du pont. Elle fut dédiée sous l'invocation de S. Leu & de S. Gilles, à cause d'une Chapelle de l'Eglise de S. Magloire, qui portoit les noms de ces deux Saints, & où les Paroissiens faisoient célébrer l'office divin. Cette nouvelle Chapelle fut ensuite unie à la cure de S. Barthelemi, parcequ'il ne s'y trouva pas assez d'habitans, pour avoir un Pasteur résidant à S. Leu, S. Gilles; mais enfin le nombre des habitans devint si considérable, qu'on fut obligé en 1617. de désunir cette Chapelle d'avec S. Barthelemi, & de l'ériger en Eglise Paroissiale. Ce fut par cette érection, que Henri de Gondi Cardinal & Evêque de Paris, termina un procès qui s'étoit formé pour la cure de S. Barthelemi, entre *Louis Rumet* Chanoine de l'Eglise de Paris, & *Michel de Rennes* Chanoine de S. Honoré; il donna la cure de S. Barthelemi au sieur de Rennes, & celle de S. Leu, S. Gilles, au sieur Rumet.

Cette Eglise a trois Patrons : *S. Leu,*

F iij

Archevêque de Sens qui vivoit sous le regne de Clotaire , & dont on célèbre la fête le premier jour du mois de Septembre : *S. Gilles* est le second Patron ; il étoit d'Athenes , d'une famille illustre , & vivoit dans le fixieme siecle. Il quitta sa patrie étant fort jeune , & vint aborder à un Cap , où est aujourd'hui la Ville de *S. Gilles* en Languedoc. Il fut deux ans sous la conduite de *Césaire* Archevêque d'Arles , puis se cacha dans une forêt qui porte aujourd'hui son nom , où il se nourrissoit , dit-on , du lait d'une biche qui se retiroit dans la même grotte que lui. *Childebert* Roi de France , chassant un jour dans cette forêt , les piqueurs poursuivirent cette biche jusques dans la caverne du Saint , & tirerent même une fleche à travers des buissons qui l'environnoient , dont *S. Gilles* fut fort blessé. Le Roi le fit panser , & lui offrit plusieurs présens que le Saint refusa ; mais il l'obligea de souffrir qu'on lui bâtit un Monastere dont il fut Abbé. On solemnise sa fête le premier Dimanche d'après celle de *S. Leu*.

Sainte Cordule , Vierge & Martyre , & qu'on dit être une des compagnes de sainte *Ursule* , est aussi Patrone de cette Eglise , où l'on garde son Chef enchâssé dans une image d'argent , autour de laquelle est cette Inscription :

*Una ex Virginibus, quarum fuit Ur-
sula Princeps,
Clauditur hoc felix Cordula Scrinio.*

S. *Leu* est invoqué spécialement pour la guérison des malades. Lorsque nos Rois parviennent à la Couronne, c'est un usage de cette Eglise de faire des prières pendant neuf jours, pour demander à Dieu la conservation de leur Personne Sacrée. Le 14. d'Octobre de l'an 1716. la Duchesse de Ventadour, gouvernante du Roi Louis XV. assista dans cette Eglise à la messe qui terminoit la neuvaine qu'on y avoit faite pour la continuation de la bonne santé de sa Majesté.

Le bâtiment de cette Eglise fut réparé en 1611. & encore depuis pendant que *Claude de Sauffay*, qui fut ensuite Evêque de Toul, en étoit Curé. Le Chœur, & les Chapelles des deux côtés furent alors rebâties. En 1727. on y fit encore des réparations plus considérables : on changea presque entièrement les dedans, en sorte que cette Eglise est aujourd'hui une des plus propres de Paris. Le 8. & le 10. d'Octobre de cette même année, *Guillaume Guerin*, l'aîné, Charpentier habile, transporta en entier la charpente du clocher de l'horloge de la tour, sur laquelle elle étoit, & qui menaçoit ruine, sur une autre tour nouvellement bâ-

tie à la même hauteur, qui est de douze toises, & à la distance de vingt-quatre pieds. Cette manœuvre se fit heureusement par le moyen d'un grand échafaud, sur lequel on fit rouler le clocher de sept pied & demi de diamètre, sur trente-cinq d'élevation, avec la grosse cloche de l'horloge qui pèse au moins deux mille livres, & sans toucher au plomb de la couverture, ni aux plattes-bandes de fer, &c.

Le dedans de l'Eglise a été reblanchi & décoré d'une fort belle menuiserie qui est l'ouvrage d'un nommé l'*Aigu*; & de sculptures qui sont de *Guillaumet* Sculpteur en bois. Dans le tems qu'on a fait ces réparations, on a détruit une pierre bize qui étoit au second pilier, à droite, en entrant dans la Nef. Sur cette pierre, étoient les Armes, & l'Épitaphe en vers latins de *Jean Louchart*, & de *Marie de Brix* sa femme. Ce Jean Louchard étoit un des plus déterminés Ligueurs, & un de ceux qui eurent le plus de part à la mort du Président Brissou, de Claude Larcher, & de Jean Tardif. Sa cruauté fut punie dès ce monde; car il fut un des quatre, que le Duc de Mayenne fit pendre publiquement, dans la sale basse du Louvre le 4. Décembre 1591. La mémoire d'un tel homme mérite d'être détestée, & l'on a fort bien fait, de détrui-

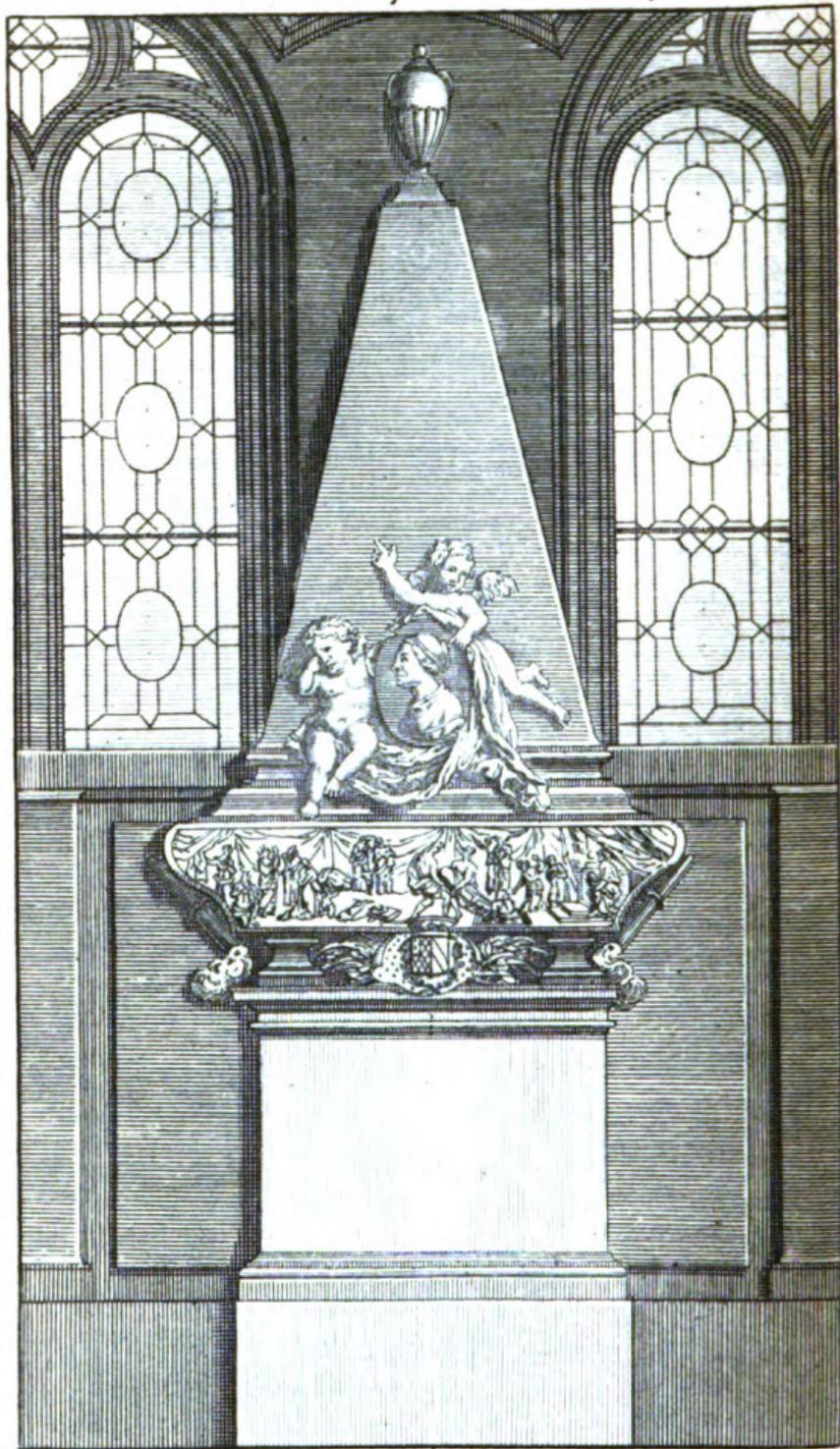
QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 129
re l'éloge que les Ligueurs lui avoient
contacté dans cette Eglise.

Chaque pilier, tant de la Nef que du
Chœur, est orné d'un tableau parmi les-
quels on distingue la Nativité, par *Ou-*
dry; l'Ascension, par *Bertin*; le Cruci-
fiement, par *Courlieu*; le Christ sur la
Croix, par *Merelle*. Dans le Chœur, à
main droite, en y entrant, on remarque
un grand tableau, où l'on voit le Roi
Louis XV. la Duchesse de Ventadour sa
gouvernante, le Duc d'Orleans Régent
du Royaume, le Duc de Bourbon, le
Maréchal de Villeroy qui fut ensuite
gouverneur de sa Majesté, &c. qui tous
prient S. Leu pour la conservation du
Roi. Les portraits du Roi, & de ceux
qui sont à sa suite, ont été peints d'après
nature, par *Justinar* Peintre, de l'Ac-
adémie des maîtres Peintres de Paris.
Vis-à-vis de ce vœu du Roi, est un grand
tableau qui représente *S. Gilles* en habit
de Bénédictin, & ayant auprès de lui la
biche qui le nourrissoit dans la caverne
où il s'étoit retiré, & le chien qui le fit
découvrir. Ce tableau a été peint par
Oudry.

Au-dessus du Maître-Autel, est un ta-
bleau qui a onze pieds de hauteur, sur
treize de l'argeur; il représente *la Cène*.
Ce tableau est le chef-d'œuvre de *Fran-*
çois Porbus. Le Poussin disoit que c'étoit

130 DESCRIPTION DE PARIS ;
un des plus beaux qu'il eût jamais vû. La tête du Christ a toute la majesté que les hommes peuvent donner à un Dieu fait homme ; & celles des Apôtres y sont fidèlement , & vivement caractérisées. Judas se leve de table , & n'a d'attention qu'à sa bourse , sur laquelle il porte la main. Il n'y a pas jusqu'à la nappe , où il paroît une vérité , & une patience qui font voir que le Peintre est descendu dans le détail mécanique du Tisserant. Les plus fins connoisseurs ne trouvent que deux choses à reprendre dans ce tableau ; l'une , que le Peintre ait représenté *Jesus-Christ* assis , & non pas couché ; & l'autre , qu'il ait donné des mains trop tendres aux Apôtres. En 1729. on annonça que ce tableau seroit mis en vente le 6. de Décembre de cette même année ; mais apparemment que quelqu'un remontra aux Marguilliers le tort qu'ils avoient , de vouloir priver cette Eglise , d'un si précieux morceau ; l'annonce n'a point eu d'effet.

Dans une Chapelle qui est à côté du Chœur , à main droite , est un tombeau de marbre blanc , derrière lequel s'éleve une pyramide de marbre jaspé , terminée par une urne de marbre blanc. Au milieu sont deux enfans , dont l'un tient d'une main le portrait d'une femme , & de l'autre , essuye ses larmes ; l'autre en-



TOMBEAU DE M.^E DE LAMOIGNON.

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 131
fant semble voler, & montre l'éternité,
au-dessous est un bas-relief excellent qui
représente des pauvres, dont les uns
creusent une fosse, les autres enlèvent
un corps, & les autres versent des lar-
mes. Sur le piédestal est cette Inscription :

D. O. M.

MARIÆ DE LANDES
CHRISTIANI DE LAMOIGNON
SENATUS PRÆSIDIS

UXORI.

*Religionis, Modestiae, Fidei in
Conjugem,*

*Charitatis in Liberos, Liberalitatis
in Pauperes, singulari exemplo.*

GUILLELMUS DE LAMOIGNON
*Senatus Princeps optima Parenti P.
Vivere coeperat XXVIII. Décembre
M. D. LXXVI.*

*Desit XXXI. Décemb. M. D. C. L. I.
Tumulo alibi designato
Pauperes hoc loco raptim condidere.*

E J U S D E M

GUILLELMI DE LAMOIGNON Cor,
*ejus jussu pedibus Charissima Matris
appositum hinc quiescit.*

ANNO M. DC. LXXVII. X. Decembris.

132 DESCRIPTION DE PARIS ,
CHRISTIANUS FRANCISCUS
DE LAMOIGNON
GUILLELMI FILIUS, MARCHIO
DE BASVILLE

*Baro de saint Yon
in Senatu Parisiensi per XXV. annos
Orator Regius ,
per VIII. Praeses infulatus ;
Litium inter Magnates quotidie rogatus
domi Arbiter.*

*Æqui studio , dicendi facundia ,
maturitate consilii , morum comitate ,
pietate in Deum insignis.*

*Obiit VII. Aug. M. DCCIX.
ætat. LXV.*

*Corpus huc suum à Pauperibus defferri
jussit.*

MARIA VOISIN

*Uxor Carissima , lecto sibi eodem Tumulo
mærens posuit.*

Ce magnifique Monument est de Girardon , & l'Épitaphe de Marie de Landes est de Guillaume de Lamoignon Premier Président du Parlement de Paris , son fils. Pour entendre la représentation du bas-relief , & même l'Inscription , il faut dire ici que Marie de Landes avoit ordonné qu'on l'inhumât aux Recolets de S. Denis ; mais que son corps ayant été déposé dans l'Eglise de S. Leu , saint

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 133
Gilles, pour être ensuite transporté en ce Couvent, les pauvres de cette Paroisse ne voulant pas qu'on leur enlevât les précieux restes de celle qu'ils avoient toujours regardée comme leur mere, firent eux-mêmes une fosse, & l'enterrent, pendant que le clergé & ses parens étoient allé dîner.

Chrétien - François de Lamoignon, fils aîné du Premier Président de ce nom, & Président à Mortier au Parlement, fut ici inhumé aux pieds de son ayeulé au mois d'Août de l'an 1709. ainsi qu'il l'avoit ordonné, & qu'il est dit dans la dernière Inscription apposée au bas de celle de Marie de Landes.

Il y a dans cette Eglise une Confrerie de l'*Ange - Gardien*, instituée par Henri de Gondi Cardinal de Retz, Evêque de Paris, & approuvée par le Pape Paul V. qui l'a enrichie d'indulgences à perpétuité.

Les Filles Repenties, ou Pénitentes, ou de S. Magloire, furent instituées l'an 1492. par Jean Tisseran Cordelier, qui par ses prédications vives & touchantes, convertit un grand nombre de femmes qui vivoient dans la débauche : celles qui étoient filles ou veuves, prirent la résolution de faire pénitence de leurs déreglemens passés, & de s'enfermer pour le reste de leur vie. Le P. *Tisseran* en assem-

134 DESCRIPTION DE PARIS ;
bla plus de deux cens, qui volontairement se livrerent ainsi à la clôture & à la pénitence. Le Roi Charles VIII. autorisa cet établissement par ses Lettres Patentes du 14. Septembre 1496. & le Pape Alexandre VI. l'approuva & le confirma sous la regle de S. Augustin, par sa Bulle du mois d'Octobre 1497.

Cette même année *Jean Simon de Champigni* Evêque de Paris, leur donna des statuts qui se trouvent encore en Gothique dans la Bibliotheque du Roi, dans celle des Jésuites, & ailleurs, selon lesquels, 1°. elles ne doivent recevoir dans leur Monastere aucune fille malgré elle, ce sacrifice devant être volontaire : 2°. elles doivent faire preuve de prostitution : à cet effet elles devoient être visitées par des Matrones nommées exprès, qui faisoient serment sur les Saints Évangiles entre les mains des Meres, Sous-Meres, & en présence des Discrettes, de faire bon, & loyal rapport ; 3°. Par un autre des articles de ces statuts, celles qui demandoient à entrer dans ce Monastere, étoient obligées de jurer, sous peine de damnation éternelle, qu'elles ne s'étoient point fait corrompre, en intention d'entrer dans cette Religion ; & on les avertissoit que, quand mêmes elles seroient Professes, si l'on découvroit qu'elles eussent été corrompues à cette

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 135
intention, elles ne seroient point réputées Religieuses de ce Monastere, quelque vœu qu'elles eussent fait.

Voilà l'origine des Filles Pénitentes, aujourd'hui de S. Magloire, où depuis soixante-dix ans, ou environ, on ne reçoit plus que des Filles d'honneur & de vertu.

Par ces mêmes statuts, dont je viens de parler, l'Evêque Jean Simon avoit ordonné qu'il y auroit dans ce Monastere des Religieux, qui suivroient aussi la Règle de S. Augustin, & qui après une année de noviciat, feroient profession à la grille du Couvent, entre les mains de la Supérieure, & du Directeur; mais nous ne voyons aucune preuve que cet article ait été observé, ni qu'il y ait eût de ces Religieux, dont cependant le P. Héliot nous décrit l'habit dans son histoire des ordres Religieux.

Nous ignorons absolument l'endroit où le P. Tisseran enferma ces Filles Pénitentes, jusqu'à l'an 1499. que le Roi Louis XII. par sa Déclaration du mois de Mars de cette année-là, leur donna la moitié de l'Hôtel de *Behaigne*, ou d'*Orleans*, situé dans l'endroit où l'on a vu depuis l'Hôtel de Soissons. Ce Prince avoit perdu au jeu l'autre moitié contre *Robert de Franzelles*, de qui les Filles Pénitentes l'acheterent pour le prix de

136 DESCRIPTION DE PARIS ;
deux mille écus d'or couronnés, valant
environ vingt-sept sols piece. Le con-
trat de vente est du 6. Avril suivant, &
fut passé à Lyon, où le Seigneur de *Fran-
zelles* étoit à la suite de la Cour. Ainsi les
Filles Pénitentes devinrent propriétaires
de l'Hôtel d'Orleans en son entier.

Dans le commencement de l'Institu-
tion de ces Filles Pénitentes, elles étoient
si pauvres, qu'on permettoit à quelques-
unes d'aller à la quête par la Ville; mais
dès qu'elles furent suffisamment dotées,
on leur fit observer une exacte clôture.

Ces Religieuses ainsi établies dans
l'Hôtel d'Orléans, y demeurèrent jus-
qu'en 1572. selon *du Breul*, & plusieurs
autres Ecrivains qui l'ont copié, mais
plus véritablement jusqu'en 1580. puis-
que la Bulle de Gregoire XIII. qui or-
donne que les Moines de S. Magloire
seront transferés dans l'Hôpital de S. Ja-
ques du Haut-Pas, est datée du premier
jour de Mars de cette année-là, & qu'il
n'y a pas d'apparence que ces Moines
ayent quitté leur Monastere de la rue
S. Denis, avant que le Pape leur eût per-
mis d'aller occuper ledit Hôpital. Il est
constant que ce fut en 1572. que la Rei-
ne Catherine de Medicis, résolut de fai-
re bâtir un Palais dans l'endroit où étoient
les Filles Pénitentes, mais probablement
la négociation de cet échange ne fut ter-

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 137
minée à la Cour de Rome qu'en 1580.
La Bulle n'en fut même enregistrée au Par-
lement qu'en 1586. Les Moines de saint
Magloire ayant donc été transferés dans
l'Hôpital de S. Jacques du Haut - Pas ,
les Filles Pénitentes furent introduites
dans le Monastere de la rue S. Denis
qu'ils venoient de quitter , & elles y ont
toujours demeuré depuis. Pour les dé-
dommager de *la plus valuë* de l'Hôtel
d'Orleans qu'elles quittoient pour le Mo-
nastere des Moines Magloriens de la rue
S. Denis , la Reine Catherine de Medi-
cis engagea ses enfans à leur faire du
bien. Charles IX. par contrat passé le 4.
de Novembre de l'an 1572. leur assura à
perpétuité la rente de deux mille livres
que le Roi Henri II. ne leur avoit accor-
dée que pour neuf ans. La Reine Cathe-
rine de Medicis même leur donna par
donation irrévocable mille livres tour-
nois de rente à prendre sur l'Hôtel-de-
Ville de Paris , & s'engagea de plus à
leur faire donner par les Ducs d'Anjou
& d'Alençon chacun mille livres de ren-
te , & de leur en faire passer acte en bon-
ne forme. Ledites deux mille livres de
rente rachetables néanmoins après le dé-
cès desdits Ducs , par leurs hoirs ou ayans
cause , moyennant la somme de douze
mille livres tournois , une fois payée ,
qui étoit pour chacun la somme de six

138. DESCRIPTION DE PARIS ;
mille livres tournois, une fois payée.
Dans l'un & l'autre de ces deux Cou-
vens des Filles Pénitentes, on y a sou-
vent enfermé des filles & des femmes de
mauvaise vie, mais qui n'y faisoient
point profession; on ne les enfermoit
ainsi, que pour tâcher de les corriger,
& pour dérober aux yeux du public des
sujets de scandale & d'infamie.

La ligue avoit jetté tant de déregle-
ment dans tous les Ordres de l'Etat, que
les Monasteres les plus reguliers n'en fu-
rent pas exempts. Pour remedier au re-
lâchement qui s'étoit introduit dans la
Communauté des filles de S. Magloire,
on tira la Mere *Marie Atyequin* de l'Ab-
baye de Montmartre, avec sept autres
religieuses, qui entrerent à S. Magloire
le 2. Juillet 1616. & y rétablirent la ré-
gularité, mais cependant avec quelque
adoucissement des anciennes austérités
pratiquées autrefois dans cette maison.

En faisant la description de l'Eglise de
S. Barthelemi, j'ai parlé de l'origine du
Monastere de S. Magloire qui est dans la
rue S. Denis, & je n'ajouterais ici autre
chose, sinon que l'Eglise n'a rien de re-
marquable que le mausolée d'*André Blon-
del*, Seigneur de Rocquencourt, & Con-
trollleur Général des Finances, qui vou-
lut être inhumé dans la Chapelle des Fil-
les Pénitentes, & leur légua trois cens

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 139
livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville. Sa
veuve honora sa sépulture d'un petit
mausolée de bronze, qui est un des chefs-
d'œuvre de Maître *Ponce*. Ce Sculpteur
a représenté *Blondel* ayant sa tête posée
sur sa main gauche, & sur un oreiller,
ses jambes croisées, son corps & son bras
droit nonchalamment étendus. On re-
marque dans les plis de son drap une né-
gligence, & une vérité admirables, la
tête passe pour un morceau parfait. Lors-
que les Filles Pénitentes furent transfe-
rées dans ce Monastere, elles y apporte-
rent ce monument, & le mirent dans
leur Nef; mais s'étant apperçûes qu'il y
occupoit trop de place; elles le firent
dresser contre la muraille à côté de leur
portail, quoiqu'il n'eut pas été fait pour
être dans cette attitude. Ce *Blondel* étoit
Lyonnois, & devoit sa fortune à Diane
de Poitiers, Duchesse de Valentinois,
& à son propre mérite. Rien n'est plus
ordinaire que de voir prodiguer les élo-
ges en l'honneur d'un Contrôleur Gé-
néral pendant qu'il est en place, mais
aussi rien n'est plus ordinaire que de les
entendre déchirer dès qu'il sont morts.
Blondel n'eut pas ce sort là; car *Ronsard*
en dit encore plus de bien après sa mort,
qu'il n'en avoit dit de son vivant. Il l'a
pleuré dans plusieurs Epitaphes qu'il a
faites pour honorer sa mémoire, & a pu-

140 DESCRIPTION DE PARIS ;
blé que l'honneur, la courtoisie, la bonté ;
& la vertu avoient été enterrées avec lui.

Sauval qui avoit vû le testament que *Diane de Poitiers* fit en 1564. dit qu'elle y ordonne que venant à mourir à Paris, elle veut qu'avant d'être enterrée à Anet, on la porte dans l'Eglise des Filles Repenties, & qu'on y fasse pour elle un service des Morts.

Auprès de l'Eglise des filles de S. Magloire, est une rue nommée *Salle-au-Comte*. En 1386. & en 1428. le peuple la nommoit la rue *au Comte de Dampmartin*. Ces noms lui ont été donnés, parce qu'elle occupe le terrain sur lequel étoit l'Hôtel des Comtes de Dampmartin.

L'Eglise du *Sépulcre*. Plusieurs particuliers qui avoient pris la croix, & qui avoient fait vœu d'aller au saint Sépulcre de Jérusalem, ou qui en étoient revenus, formerent au commencement du quatorzieme siecle une Confrerie, à laquelle *Louis de Bourbon* Comte de Clermont, & de la Marche, donna deux cens livres parisis, pour acheter une place dans la rue S. Denis, où ils pussent faire bâtir une Eglise pour la Confrerie, & un Hôpital pour loger les Pèlerins du saint Sépulcre, qui passeroient par Paris. Cette donation est du 5. Janvier 1325. & la place fut achetée, dans la censive de saint

Merry le dernier d'Octobre de la même année. Le 18 Mai de l'an 1326. l'on posa la première pierre de cette Eglise. Guillaume Archevêque d'Auch fit la cérémonie, assisté des Evêques d'Amiens, d'Autun, de Tréguier, & de Mende; en présence de Louis de Bourbon Comte de Clermont, & de la Marche, de Clémence Reine de France, d'Isabelle Reine d'Angleterre, & de Blanche de Bretagne, veuve de Philippe Comte d'Artois, & d'un grand nombre de personnes qualifiées. Cette Confrerie ne fut néanmoins autorisée par Lettres Patentes de Philippe VI. qu'en 1329. Comme le terrain sur lequel cette Eglise fut bâtie, étoit dans la censive de l'Eglise de saint Merry, qui dépendoit elle-même de l'Eglise de Notre-Dame, il y eut plusieurs contestations entre les confreres du Sépulcre, l'Evêque de Paris, le Chapitre de Notre-Dame, & celui de S. Merry, lesquelles furent terminées par accommodement; en sorte que la même année 1329. on convint, de part & d'autre, des Articles suivans :

Les Confreres bâtiront une Eglise sur deux places qu'ils ont achetées du Chapitre de S. Mederic, & un Hôpital avec cloches & clocher. Ils doteront Chanoineries, Prébendes & Chapelles, & autres bénéfices, si bon leur semble, dont la col-

142 DESCRIPTION DE PARIS ;
lacion appartiendra au Chapitre de Notre-Dame. Et pour le regard des trois Prébendes qu'ils ont déjà fondées de quarante livres chacune , moitié en gros , moitié en distribution , les gouverneurs présenteront la première & troisième fois , & la deuxième demeurera à la pleine disposition du Chapitre de Notre-Dame , & en cette sorte sera procédé tant à ces Prébendes , qu'aux autres qui seront fondées.

Seront ces Chanoines du Chœur de l'Eglise de Paris , & à sa correction , & lui prêteront serment , en présence des gouverneurs de la Confrérie. Les Chanoines de S. Mederic se contenteront de dix livres parisis pour tout le droit qu'ils peuvent prétendre sur le bien du Sépulcre , comme étant situé en leur terre foncière.

Les gouverneurs payeront aussi annuellement la somme de dix livres au Chapitre de Notre-Dame , à cause de la procession qu'il y fera , & de la Grand-Messe qu'il y chantera une fois l'an , le jour de la fête de l'Hôpital.

La procession dont il est parlé dans ces réglemens , se fait tous les ans le premier Dimanche d'après l'Octave de la Fête-Dieu , qui est le jour de la Fête du S. Sépulcre , transférée de Pâques au premier Dimanche libre. Les Bénéfices de cette Eglise n'étoient originairement que des Chapellenies , presque toutes fondées par

la Confrerie. Plusieurs de ces Bénéfices ont été érigés dans la suite en Canonicats par le Doyen, & le Chapitre de Notre-Dame, en sorte qu'en 1551. il y avoit seize Canonicats, & dix-sept Chapellenies. Les Chanoines, & les autres bénéficiers recevoient leurs distributions des mains des maîtres ou gouverneurs de la Confrerie, qui avoient l'administration du temporel.

Quoiqu'il soit parlé dans plusieurs actes, de l'Eglise, & de l'Hôpital du Sépulcre, il n'y a cependant jamais eu ici d'Hôpital, car le Sépulcre de Jérusalem étant devenu d'un accès assez difficile, depuis qu'il est sous la domination des Sarrafins, les Confreres se sont bornés à ne faire bâtir que l'Eglise.

Le vain titre d'*Hôpital* a été cependant préjudiciable à la Confrerie, car le Marquis de Louvois, étant ~~vicaire~~ Général de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, obtint au mois de Décembre 1672. un édit qui réunissoit audit ordre, tous les Hôpitaux, & autres lieux, où l'hospitalité avoit été, & n'étoit plus gardée; & la Chambre Royale établie à ce sujet, rendit en conséquence au mois d'Août de l'an 1678. un Arrêt, par lequel l'Eglise du Sépulcre, & ses dépendances furent unies audit Ordre de

144 DESCRIPTION DE PARIS;
Notre - Dame de Mont - Carmel & de
S. Lazare. Au mois de Mars de l'an
1693. le même Roi Louis XIV. fit un
autre Edit portant désunion de tout ce
qui avoit été uni en vertu de l'Edit de
1672. Ainsi la Confrerie rentra dans ses
premiers droits, mais elle ne demeura
pas long-tems tranquille : les Chanoines
qui depuis deux cens ans souhaitoient
avoir la régie des biens de cette Eglise,
la demanderent, & l'obtinrent par Arrêt
du Conseil d'Etat, rendu à Gemblours
le 12. Juin 1693. & par un autre Arrêt
du Conseil contradictoirement rendu à
Versailles le 26. Mars 1694. A peine les
Chanoines furent-ils en possession de la
régie du temporel, qu'ils demanderent
que les seize Prébendes fussent réduites
à douze, afin disoient-ils, qu'ils pussent
payer les dettes que la Confrerie avoit
contractées. Le Cardinal de Noailles
Archevêque de Paris, après une infor-
mation de *Commodo & Incommodo*, don-
na son décret de réduction le 28. Juillet
1712. aux conditions portées dans l'acte
de consentement du Doyen, & du Cha-
pitre de Notre-Dame. Ce fut sur ce dé-
cret, que le Roi donna ses Lettres Paten-
tes au mois de Septembre suivant, qui
furent enregistrées au Parlement le 14.
Avril 1714.

Par l'Arrêt du 26. Mars 1694. que je
viens

viens de citer, les Maîtres de la Confrérie non - seulement perdirent l'administration du temporel, mais encore le Patronage des Canoncats, & des autres Bénéfices qui sont restés à la collation du Chapitre de Notre-Dame.

Les Chanoines du Sépulchre jouissent des droits Paroissiaux sur tous ceux qui demeurent dans le territoire qui environne leur Eglise : ils ont des fonts-baptismaux, ils marient, ils donnent le viatique & la sépulture, & c'est le Chanoine qui est de semaine, qui fait les fonctions de curé; mais ils ne peuvent faire pour eux, ce qu'ils font pour les autres, car les Chanoines & Bénéficiers du Sépulchre, de même que ceux des autres filles de Notre-Dame, reçoivent les derniers sacremens & la sépulture d'un bénéficié de Notre-Dame député par le Chapitre, conformément à l'Arrêt rendu par le Parlement le 7. de Septembre 1651.

Près la porte de cette Eglise est une statue qui représente J. C. ce morceau est estimé des connoisseurs : il est de *Jean Champagne*, élève de *Bernin*. La nef & les Chapelles sont modernes : on ne les a même achevés qu'en 1655. Le Chœur est beaucoup plus ancien, il paroît être des premiers tems de la fondation.

[Sur le Maître-Autel est un riche tableau de la Resurrection de N. S. peint

146 DESCRIPTION DE PARIS,
par *le Brun*. La plupart des Ecrivains qui
ont eu occasion de parler de cet excel-
lent morceau, & Monsieur de *Piganiol*
lui-même, ont avancé que c'étoit un pré-
sent du grand *Colbert* Ministre, Secre-
taire d'Etat & Contrôleur Général des
Finances : c'est une erreur que nous al-
lons corriger, en rapportant une anecdo-
te au moyen de laquelle on connoîtra les
véritables Auteurs de ce présent.

Dans le tems que Louis XIV. porta
la guerre en Franche-comté, le corps de
la mercerie prêta à S. M. une somme
considérable, qui fut rendue peu-après
avec une autre somme en présent. Le
Ministre chargé de notifier au corps de
la mercerie les volontés du Prince,
marqua dans sa lettre que l'intention du
Roi étoit que ce présent fut employé à
la décoration de leur Chapelle & à des
prieres pour S. M. On résolut en consé-
quence de consacrer une partie de cet
argent à un tableau que l'on placeroit sur
le Maître-Autel de l'Eglise du Sépulchre
où le corps de la mercerie fait faire son
office. Le fameux *le Brun* remplit par-
faitement les desirs de cette compagnie,
& en peignant J. C. sortant du tombeau,
il représenta *Colbert* le Protecteur du
commerce & des arts, tenant un des
coins du linceuil.

La nouvelle de la rapide conquête de

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 147
la Franche-comté faite par *Louis XIV.*
en personne, étant arrivée sur ces entre-
faites, l'autre partie du présent de S. M.
fut employé à faire faire des actions de
graces les plus solempnelles. L'illustre
Santeul composa sur ce sujet une piece
latine dans laquelle ce grand Poëte, en
célébrant la gloire du conquérant, fit une
mention honorable de la générosité du
Monarque envers le corps de la merce-
rie, & de la reconnoissance de cette
compagnie.

Cette piece qui a été traduite par l'un
des *Corneilles*, est conservée précieuse-
ment avec la traduction dans les registres
du Bureau de la mercerie : l'Editeur des
œuvres de *Santeul* n'en a fait nulle men-
tion dans son recueil. On ne la trouve
imprimée que parmi les œuvres diverses
de *Pierre Corneille*.]

La rue des *Lombards* s'appelloit aupa-
ravant la rue de la *Buffeterie*, & même
du tems des *Lombards*, on lui donnoit
encore quelquefois ce nom. Depuis
qu'elle porte leur nom, on l'a nommée
la rue de la *Pourpointerie*, mais à la fin
le nom des *Lombards* a prévalu sur les
deux autres. C'étoient des usuriers de
Lombardie qui étoient des créanciers si
impatiens, que par ironie, on disoit
alors dans Paris, la *patience des Lom-
bards*. Dans le tems que Charles VI. &

les grands Seigneurs donnoient les Prélatures, & les Bénéfices au plus offrant & dernier encherisseur, les Lombards prêtoient à gros intérêt, & faisoient des fortunes immenses.

L'Hôpital de *Sainte Catherine* est fort ancien, & étoit appelé l'Hôpital de *sainte Oportune*, comme il paroît par les lettres d'amortissement de Maurice Evêque de Paris, de 1188. Il a porté ce nom jusqu'à ce qu'il ait eu sa Chapelle particulière, c'est-à-dire, jusques vers l'an 1222.

Comme cette Chapelle fut dédiée sous l'invocation de *sainte Catherine* & de *sainte Marguerite*, l'Hôpital prit le nom de cette première. Le tems ayant détruit cette Chapelle, elle fut rebâtie ou réparée l'an 1479. Cet Hôpital a été long-tems desservi par des Religieux Hospitaliers de l'Ordre de S. Augustin, auxquels on associa depuis quelques Religieuses du même Ordre, qui dans la suite sont restées seules en possession de cette maison; en 1521. *François Poncher* Evêque de Paris, & Supérieur de cet Hôpital, ordonna qu'il n'y auroit plus de Religieux, & nomma un Prêtre pour en être le directeur spirituel, & même pour avoir soin du temporel conjointement avec les Religieuses, qui suivent la Règle de S. Augustin. Elles obtinrent au mois de Mars de l'an 1688. des Lettres

Patentes, dans lesquelles il est dit que la Supérieure & les Religieuses de la Maison Régulière & Hospitalière de l'Ordre, & de la Règle de S. Augustin, sous le titre de sainte Catherine, ont fait remontrer au Roi : *Que ladite maison a été établie dans le onzième siècle, pour retirer les pauvres femmes, & filles qui n'ont aucune retraite, & qui cherchent condition . . . & qu'elles sont encore chargées de la sépulture des personnes noyées, trouvées mortes, & ont soin de leur inhumation, &c.* Cette maison est si bien administrée, que malgré les charités que font ces Religieuses, & les œuvres de miséricorde qu'elles exercent, le Syndic du Clergé du Diocèse de Paris, fit voir clairement l'an 1713. qu'elle jouissoit par an de trente-huit mille quatre-vingt-deux livres dix sols de revenu. Les bâtimens de cet Hôpital sont fort serrés & fort vieux. L'on voit sur la porte extérieure une statue de sainte Catherine, qui a été faite & donnée en 1704. par *Thomas Renaudin* Sculpteur de l'Académie Royale, ainsi que nous l'apprenons d'une Inscription qui est sur le plinthe : elle est conçue en ces termes.

*THOM. RENAUDIN Molinensis
fecit & donavit 1704.*

G iij

LE GRAND CHASTELET.

LE GRAND CHASTELET, ou *Porte de Paris*, est ainsi appelé, parce que c'est un ancien Château, & parce que c'étoit anciennement une des portes de Paris. On dit que cette forteresse a été bâtie par *Jules César*, ou par quelqu'un de ses successeurs qui ont porté le même surnom; en effet il y a encore une des Chambres qui porte le nom de *Chambre de César*, & cela depuis un tems immémorial. On y a vu aussi jusqu'à la fin du seizième siècle, au-dessus de la porte d'un bureau, cette Inscription gravée sur une tranche de marbre : *Tributum Cesaris.*

Quoiqu'il en soit, il ne reste de cet ancien Château, que quelques vieilles tours; tout le reste a été bâti depuis 1684. On y rend aujourd'hui la Justice pour la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, dans différens tribunaux établis pour le Civil, la Police, & le Criminel. Il y a aussi des prisons ordinairement bien remplies de prisonniers.

Budée, & *Robert Cenal* ont une idée bien singulière sur l'étymologie de cette forteresse. Ils prétendent qu'il ne faut dire ni *le grand*, ni *le petit Châtelet*, qui selon eux, est un nom corrompu par le peuple, mais bien *le grand*, & *le petit*

Carceret, comme venant de *Carcer* qui signifie *prison*. Un Poëte de leur tems a suivi leur sentiment, & a dit :

*Castellum hoc dixere Patres , nisi
dicere mavis*

*Carcellum , modici quod signat Car-
ceris antrum.*

Auprès du grand Châtelet, il y a une rue du nom de laquelle l'étymologie est inconnue. On la nomme *la rue trop va qui dure*, & quelquefois *la rue qui m'y trouva si dure*. Elle commence au bout du pont au Change, & finit au coin de la rue de la Saulnerie, au bout du Quai de la Mégisserie.

La rue du *Pied de Bœuf* a pris son nom de l'enseigne d'un cabaret qui ordinairement est rempli de garçons bouchers, & de porteurs d'eau. En 1399. & 1489. on l'appelloit la rue de *la Triperie*, parce que les tripiers alloient par là à la riviere laver leurs tripes. On lui donne encore assez souvent ce dernier nom.

Du Breul, & quelques-autres prétendent qu'il ne faut pas appeller cet endroit *la Porte de Paris*, mais *le Port* ou l'*Apport* de Paris. C'est une erreur que toutes les anciennes Chartres refutent.

La *Grande Boucherie* a été la seconde de Paris, tandis que celle du parvis de Notre-Dame a subsisté. Pour faire une

152 DESCRIPTION DE PARIS,
histoire suivie de cet établissement, il faut remarquer que pendant que Paris fut renfermé dans l'Isle que forment les deux bras de la Seine, il n'y eut d'autre boucherie que celle du parvis de N. D. mais s'étant formé un fauxbourg du côté du nord, ceux qui l'habitoient se trouverent trop éloignés de l'ancienne boucherie, & bâtirent quelques étaux hors de l'ancienne porte, & vis-à-vis la forteresse du grand Châtelet. Un Seigneur qui s'appelloit *Gauthier*, & *Hodieme* ou *Hodierne* sa femme, furnommée la Comtesse, donnerent en 1096. aux Religieux de S. Martin des Champs l'ancienne Eglise de Montmartre avec autant de terrain qu'il en falloit pour y bâtir un Monastere. Ils y ajoûterent même le tiers de la dixme qui leur appartenoit, & quelques-autres fonds de terre, pour la subsistance des Religieux qui y feroient le Service Divin; mais parcequ'en faisant cette fondation, *Gauthier* & sa femme avoient démembré notablement leur fief qui étoit dans la mouvance de *Bouchard IV^e*. du nom, Seigneur de Montmorency, celui-ci étant venu visiter l'Eglise de S. Martin des Champs, approuva & confirma la fondation que *Gauthier* & sa femme avoient faite.

Cette même année 1096. un bourgeois nommé *Gueheri de la Porte* donna

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 153
aussi au Monastere de S. Martin des
Champs une grande maison qu'il avoit
à la porte de Paris, laquelle fut aussi tôt
convertie en boucherie par ces Reli-
gieux. Louis le Gros ayant résolu, à la
prière de la Reine Adelaïde sa femme,
de fonder à Montmartre un Couvent de
Religieuses, acquit des Religieux de
S. Martin des Champs l'Eglise des Mar-
tyrs, & leur petit Couvent de Mont-
martre, & leur fit donner en forme de
permutation, par Estienne Evêque de
Paris, l'Eglise de S. Denis de la Chartre
& ses dépendances. Il acquit aussi des mê-
mes Religieux la maison qu'ils avoient
eue de *Gueheri de la Porte*. L'acte d'ac-
quisition est de l'an 1133. Louis le Gros
ne s'en tint point là: après avoir fait bâ-
tir l'Eglise & les lieux réguliers, il ac-
quit de *Guillaume de Senlis*, lors Bou-
teiller de France, le fief & la seigneurie
tant sur la maison de *Gueheri de la Por-
te*, que sur la partie du terroir adjacent,
& lui donna quelques étaux & boutiques
en échange, en conséquence de quoi le
Roi joignit l'un & l'autre, au surplus
des Domaines qui composerent la fon-
dation des Religieuses de Montmartre.

Les familles qui avoient des étaux de
boucherie aux environs de la maison de
Gueheri de la Porte, voyant que dans
son enceinte, il y avoit plusieurs étaux à

G. v.

154 DESCRIPTION DE PARIS ,
boucherie, & qu'elle leur convenoit, la
prirent à cens des Religieuses de Mont-
martre avec deux anciens étaux, dont
elles étoient propriétaires, & qui étoient
situés près de cette maison; le tout à la
charge de trente livres de cens par an.
Dans la suite les Religieuses de Mont-
martre s'étant imaginées que le bail à
cens, de la maison de *Gueheri de la Por-
te*, par elles fait aux familles associées en
la propriété & possession des boucheries,
étoit de plus grande valeur, que le cens
qu'elles s'y étoient réservé, intenterent
procès aux propriétaires, lequel fut ter-
miné par l'autorité de Philippe-Auguste,
à condition que la maison de *Gueheri de
la Porte*, les étaux construits dans l'en-
ceinte d'icelle au nombre de vingt-trois,
& les deux autres étaux compris dans le
premier accensement, demeureroient aux
familles qui avoient pris le bail à cens,
& leur appartiendroit en toute propriété
moyennant une augmentation, ou *croît
de cens*, comme il est porté dans les an-
ciens titres, lesquels cens il fixa à cin-
quante livres par an, payables en quatre
quartiers, au lieu que le premier cens
n'étoit que de trente livres, & encore à
la charge, que faute de paiement dudit
cens dans chacun desdits termes, ils en-
couvroient l'amende de cens non payés,
envers lesdites Religieuses, comme au

si que lefdites familles demeureroient quittes & déchargées des trente livres du cens portés par l'ancienne Charte du premier accensement, & qu'elles entretiendroient les lieux, en sorte que lefdites cinquante livres de cens y pussent être aisément perçues. La Charte de cet accord que Philippe - Auguste fit expédier, est de l'an 1210. *Elisabeth* qui étoit pour lors Abbessé de Montmartre en fit expédier une autre de la même année 1210. au nom d'elle, & de toute sa Communauté, contenant la même chose que celle de Philippe Auguste.

Les propriétaires ayant été maintenus par cette transaction dans la pleine propriété de cette maison, & des étaux, s'appliquerent à acquerir les places adjacentes. Ils acheterent donc une petite halle contigue, quelques autres étaux, & une place qui y étoit jointe. L'an 1260. ils acquirent encore une halle procédant du propre de *Jean Hasselin*, & fise en la boucherie de Paris, & tout ce que *Hasselin* & sa femme avoient, & possédoient aux environs de ladite boucherie, moyennant quatre cens dix livres de cens par an. Parmi les familles qui firent cette acquisition, l'on trouve les noms de *Bonefille*, *Picard*, *Thibert*, *Saincton*, *Chambellans*, *Amilly*, & autres jusqu'au nombre de dix-huit ou dix-neuf.

Ces propriétaires acquirent encore l'an 1275. une *Bauve* sous la boucherie qui avoit appartenu à *Jean Farrouë*, & toutes ces acquisitions jointes ensemble, prirent dans la suite le nom de *grande boucherie*.

En l'an 1250. *Hugues l'Huillier* appelé dans les actes de ce tems-là *Hugo Uncuaris*, vendit à *Jean Chamblans* un étal sis en la boucherie de Paris, dont le quart étoit en la censive de la Confrerie de Notre-Dame de Paris. Le 29. Décembre 1383. *Guillaume Hauffecul* acquit des Religieuses Cordelières du fauxbourg S. Marcel, une *bauve* & étal dessus qui avoit appartenu à *Jean des Effarts*, & depuis au nommé *Jean Adam*, sis en la boucherie de Paris, & en la censive du Roi; lequel étal, & ce que ledit *Hauffecul* y avoit joint, fut depuis par lui vendu aux propriétaires de la grande boucherie par contrat du 20. Septembre de l'an 1401.

Cette grande boucherie a souffert dans la suite plusieurs retranchemens, ce qui prouve qu'elle a occupé une plus grande étendue que celle qu'elle a aujourd'hui.

Le premier de ces retranchemens fut fait par *Hugues Aubriot* Prévôt de Paris, qui sous prétexte d'embellir cette ville, obligea les propriétaires de la grande boucherie d'abatre à leurs dépens une

QUART. S. JACQ. DE LA B. II. 157
maison située à un des coins, proche les
prisons du grand Châtelet, & de retirer
de deux toises dans œuvre la clôture de
ladite boucherie du même côté, afin
d'aggrandir d'autant la rue qui étoit en-
tre le grand Châtelet & la boucherie,
laquelle depuis ce tems-là fut appelée la
rue neuve. Charles VI. pour indemniser
les propriétaires de la perte que leur cau-
soit ce retranchement, leur permit par
ses Lettres Patentes de l'an 1406. de fai-
re mettre des auvents de cinq pieds con-
tre les murs de leur boucherie du côté de
ladite rue neuve, & d'y faire placer des
étaux, les louer, & en tirer profit.

Le second retranchement fut le plus
triste de tous, par la cause qui le produi-
sit. Sous le Regne de Charles VI. les fac-
tions du Duc d'Orléans & du Duc de
Bourgogne diviserent tout Paris. Les
bouchers se déclarerent pour le Duc de
Bourgogne, & commirent de grands dé-
fordres. Le parti du Duc d'Orléans s'é-
tant trouvé le plus fort en 1416. l'on re-
chercha ceux qui étoient du parti con-
traire. Outre les peines dont on punit les
bouchers les plus coupables, le Roi par
ses lettres du 13. Mai de l'an 1416. or-
donna que la grande boucherie fut dé-
molie, & elle fut en conséquence aba-
tue & ruinée *rex pied, rex terre*. Ce mê-
me Prince par autres Lettres Patentes du

158 · DESCRIPTION DE PARIS,
mois d'Août 1416. abolit la Communauté des bouchers de la grande boucherie, révoqua leurs privileges, & ordonna que tous les bouchers de Paris ne composeroient plus qu'une même Communauté, régie comme celles de tous autres arts & métiers, & que quatre nouvelles boucheries seroient bâties dans la halle de Beauvais, devant S. Leufroy, proche le petit Châtelet, & le long des murs du cimetièrre de S. Gervais. Les deux premières avoient seize étaux chacune, & les deux dernières, quatre chacune. Ce fut une nécessité aux propriétaires de la grande boucherie de céder au tems; mais le calme ayant succédé à l'orage, ils obtinrent au mois d'Août de l'an 1418. des Lettres Patentes, qui permettoient de rétablir, & de faire rebâtir leur boucherie, qui rétabliissoient la Communauté des Bouchers de la grande boucherie dans tous leurs droits & privileges, & qui ordonnoient que les quatre nouvelles boucheries seroient démolies.

Ces patentes eurent leur exécution, excepté le dernier article; car des quatre nouvelles boucheries, il n'y eut que celle qui avoit été bâtie vis-à-vis de S. Leufroy qui fut démolie, parce qu'elle auroit été trop proche de la grande, mais les trois autres subsisterent. En conséquence de ces Lettres Patentes, les pro-

priétaires de la grande boucherie s'adresserent au Voyer de Paris, afin de prendre de lui l'allignement sur les anciens fondemens. Celui-ci fit travailler à la fouille, mais ayant reconnu le peu de régularité qui avoit été gardé, lorsque les places, halles & étaux acquis par parcelles, avoient été réduits en une seule enceinte, & l'incommodité que le public recevroit, à cause que ce bâtiment irrégulier avanceroit en certains endroits dans le milieu des rues qui l'environnoient, il dressa un plan nouveau, selon lequel les rues se trouveroient dégagées, mais les propriétaires perdoient quinze toises quarrées de leur fonds.

Le bien public l'emporta sur le particulier; dans une assemblée solennelle du Parlement, du Grand Conseil, & du Châtelet, convoquée & tenue en la Chambre des Comptes, où présida le Chancelier, on approuva le nouveau plan suivant lequel la boucherie fut rebâtie.

Le troisieme retranchement fut fait en 1461. en vertu des Lettres Patentes de Louis XI. datées du 27. Août, par lesquelles ce Prince ordonna que trois étaux de la grande boucherie fussent abatus, & que la place qu'ils occupoient, servît à l'élargissement de la rue. Pour indemniser les propriétaires de la perte de ces trois étaux, ce Prince leur en fit déli-

vrer trois autres en échange, dans la place du cimetiere S. Jean, à la charge que chacun de ces trois étaux payeroit au Roi vingt livres *parisis* de redevance annuelle, faisant soixante livres *parisis* pour les trois ; cette redevance se paye encore aujourd'hui.

Les dix-huit, ou dix-neuf familles qui avoient la propriété de la grande boucherie, l'ont toujours possédée en nom collectif, en sorte que depuis cinq cens ans le droit de celles de ces familles qui se sont éteintes faute de mâles, est demeuré réuni & consolidé à celles qui restoient, par une espece d'accroissement. Les mâles de la famille de *Dauvergne* finirent en 1660. & je crois que de ces familles il n'y a plus que celles des *Thibert*, & de *la Dehors* qui subsistent encore par mâles, & par conséquent c'est à elles qu'appartient la grande boucherie.

La rue & le Quai de Gèvres finissent ce quartier. L'une & l'autre ont pris leur nom du Marquis de *Gèvres*, Capitaine des Gardes du Corps à qui le Roi donna la place où est située la rue de ce nom. Elle n'a rien de remarquable, & quant au Quai j'en ai parlé à la fin de l'article du Pont au Change.

III. *Le Quartier Sainte Oportune.*

LE Quartier de SAINTE OPORTUNE est borné à l'Orient par le marché de la porte de Paris, & la rue S. Denis exclusivement; au Septentrion, par la rue de la Ferronnerie, y compris les Charniers des SS. Innocens, du côté de la même rue; & par une partie de la rue de S. Honoré, inclusivement depuis la rue de la Ferronnerie jusqu'aux coins des rues du Roulle & des Prouvaires; à l'Occident, par les rues du Roulle & de la Monoye, & par le carrefour des Trois - Maries, jusqu'à la riviere, le tout exclusivement; & au Midi, par les quais de la vieille Vallée de Misere & de la Megisserie inclusivement.

L'Eglise de *sainte Oportune* a donné le nom à ce Quartier, qui n'est pas d'une grande étendue, cependant il renferme trente - quatre rues, & est très - peuplé. Cette Eglise est fort ancienne, & ne fut dans ses commencemens que la Chapelle d'un hermitage qu'on nommoit *Notre-Dame des Bois*, parcequ'elle étoit située à l'entrée d'un bois, qui s'étendoit en largeur depuis cet hermitage jusqu'au pied de Montmartre; & en longueur, depuis le *Pont-Perrin*, qui étoit vers la Porte S. Antoine, jusqu'aux environs de

Chaillot. Les miracles que Dieu y opéreroit, rendirent cette Chapelle fameuse, & y attirerent des Pelerins qui y venoient en foule de toutes parts. Vers l'an 8053. les incursions & les ravages des Normands obligerent *Hildebrand* Evêque de Sééz de se retirer, & de demander à Charles le Chauve un lieu de sûreté pour son Clergé, & pour les reliques de sainte Oportune, fille du Comte d'*Hième*, & morte Abbessé d'*Almenêche* dans une grande réputation de sainteté. Louis Roi de Germanie, & frere de Charles le Chauve, lui donna la terre de *Mouci-le-neuf*, auprès de Senlis, mais dans le Diocèse de Paris, où le corps de la Sainte fut déposé, & où *Hildebrand* se retira avec une partie de son clergé. Ces reliques furent transportées quelque tems après au Château de Senlis : Charles le Chauve ne les croyant pas encore hors d'insulte, donna à *Hildebrand* l'hermitage de *Natre-Dame des Bois* lez-Paris.

Ce Prélat devenu Recteur de cette Chapelle, s'y établit avec quatre de ses Chanoines, pour y célébrer l'office divin. Il y fit apporrer en même tems les reliques de sainte Oportune. La dévotion à cette Chapelle, & les offrandes augmentant tous les jours, l'on bâtit une Eglise, attenant ladite Chapelle.

dont la nef reste encore, mais dont le chœur fut démoli en 1154. Lès troubles qui agitoient la France étant cessés, le corps de sainte Oportune fut rapporté à Mouci-le-neuf, & de-là à Almenêche; mais Hildebrand en retint pour l'Eglise de *Notre-Dame des Bois*, une portion qu'il fit mettre dans une châsse dorée qu'on nomme *la châsse de sainte Oportune*; dans les processions générales qu'on fait à Paris dans les calamités publiques, on la porte à côté de celle de S. Honoré. Il retint aussi une des côtes du corps de cette Sainte qu'il fit enchâsser à part dans un reliquaire d'argent doré. Ce fut à cause de ces reliques que cette Eglise changea de nom, pour prendre celui de *sainte Oportune*, & que Notre-Dame des Bois en devint seulement une Chapelle.

On prétend qu'il s'y fit beaucoup de miracles. On raconte entr'autres la guérison d'un homme de condition, nommé *Adalard*, qui avoit été privé pendant trente ans de l'usage de ses jambes, sans qu'aucun remède eût pû le faire marcher; & la résurrection d'un homme, tué par le seul aspect d'un basilic qu'il avoit rencontré aux porcherons au-dessous de Montmartre.

Louis Roi de Germanie ayant été dit-on, témoin du premier de ces mira-

164 DESCRIPTION DE PARIS;
cles, donna le pré des porcherons, & *champeaux*, ou les petits champs situés auprès de la porte de Paris, au Recteur & aux quatre Chanoines, qui jusqu'alors n'avoient subsisté que des offrandes des Fideles. *Louis VII.* ne vit pas le second de ces miracles; mais il en fut si certainement informé, que de l'avis de *Thibaud* Evêque de Paris, il fit en 1154. une fondation dans l'Eglise de sainte Oportune, & lui donna la *Seigneurie, Censive, Justice, Voyerie, & Police*, dans toute l'étendue desdits pré & marêts situés sous Montmartre, & des petits Champs situés auprès de la porte de Paris. Ce fut aussi en cette même année, que le chœur de l'Eglise qu'*Hildebrand* avoit fait bâtir, fut démoli & rebâti.

L'an 1225. furent terminés plusieurs différends qui s'étoient élevés au sujet de l'Eglise de sainte Oportune. La collation des bénéfices de cette Eglise appartenoit originellement, suivant le droit commun, à l'Evêque de Paris; mais comme il y eut quelque différend entre le Prélat & le Chapitre de S. Germain de l'Auxerrois, l'Evêque lui céda son droit; & parce que le Chapitre de S. Germain, & celui de sainte Oportune étoient divisés depuis longtems par des prétentions réciproques de droits honorifiques & temporels, l'Evêque de Paris, pour donner

QUART. DE STE OPORTUNE. III. 165
la paix à ces deux Chapitres, renonça à ses propres droits, afin de terminer toutes leurs contestations, & les obligea de passer une transaction par laquelle ils convinrent :

1°. Qu'à l'avenir le Chapitre de saint Germain conférerait de plein droit le canonicat de l'Eglise de sainte Oportune, auquel furent attachées pour lors *la Chevecerie, & la Cure*, qui auparavant n'étoient que de simples commissions, car les Chanoines desservoient la cure par semaine chacun à son tour.

2°. Qu'il conférerait aussi de plein droit les canonicats, & tous les autres bénéfices de cette Eglise.

3°. Que le Chapitre de sainte Oportune présenterait à l'Evêque de Paris un sujet pour être pourvu de la vicairerie perpétuelle des SS. Innocens, & conférerait de plein droit toutes les Chapelles qui sont dans cette Eglise, & sous les charniers. Cela s'est toujours fidelement exécuté depuis ce tems-là, au lieu qu'auparavant les Chanoines de sainte Oportune desservoient, chacun à leur tour, la vicairerie, ou cure des SS. Innocens. Les revenus de l'Eglise de sainte Oportune s'étant augmentés par la donation des droits seigneuriaux que lui avoit faite Louis le Jeune, Renaud de Corbeil Evêque de Paris, augmenta en 1253. le

166 DESCRIPTION DE PARIS,
nombre des Chanoines, en divisant les quatre canonicats en huit, & en créant une semi-prébende. Ainsi depuis ce tems-là, ce Chapitre est composé de huit Chanoines, y compris le Chefcier-Curé qui préside au Chœur & au Chapitre. Le semi-prébendé n'a point de place au Chapitre.

En 1374. Hugues de *Château-Girard* Chefcier-Curé de cette Eglise, obtint de *Jean du Pin* Abbé de Clugny, le bras droit de sainte Oportune, & cette relique fut apportée processionnellement depuis le Palais de *S. Paul*, jusqu'à cette Eglise, avec grand luminaire, & grande suite de peuple, à la tête duquel étoient le Roi Charles V. & toute sa Cour. Dès lors il fut ordonné que l'on feroit tous les ans, le premier Dimanche d'après les Rois, jour de cette Translation, l'office double de sainte Oportune, & que l'office du Dimanche seroit remis à un autre jour.

Jusqu'en l'an 1483. ce fut l'Autel de *S. Louis* qui servit de Chapelle de Paroisse, mais cette année-là on la transporta au lieu & place de l'auditoire du baillage de cette Eglise, & de trois maisons joignantes qui furent abbatues, pour agrandir la nef, afin qu'on y pût faire le service de la Paroisse. L'auditoire fut pour lors transferé aux *porcherons*

QUART. DE STE OPORTUNE III. 167
dans la maison seigneuriale qui subsiste
encore.

Lorsqu'en 1569. on exécuta *Philippe Gatine* pour cause de Calvinisme, il fut ordonné qu'on prendroit sur ses biens une somme pour être employée à faire à perpétuité le service du S. Sacrement dans l'Eglise de sainte Oportune, qui étoit la Paroisse de ce Calviniste. Depuis ce tems-là on a fait régulièrement ce service le jeudi de chaque semaine, & l'on expose ce jour-là le S. Sacrement.

L'Empereur Charles - Quint passant par Paris, sous le regne de François I. visita l'Eglise de sainte Oportune, où l'on voit encore aujourd'hui un *Candelabre* de bronze à dix huit branches, qui est un de ses présens, & une preuve de la dévotion de cet Empereur à sainte Oportune.

Dans la Chapelle de *Notre-Dame des Bois*, est la sépulture *des Perrots*, à commencer par *Miles Perrot* qui mourut le 15. de Février 1515.

Dans cette Eglise fut aussi inhumé *François Conan* Maître des Requêtes, & sçavant Jurisconsulte. Il avoit épousé *Jeanne Hennequin* de laquelle il laissa des enfans, & mourut au mois de Septembre de l'an 1551. âgé de 43. ou 44. ans.

Jeanne Hennequin sa femme fut un espece d'Artemise, que rien ne put consoler de la perte de son mari. Elle lui érigea

168 DESCRIPTION DE PARIS,
un buste, & fit graver sur sa tombe l'épi-
raphe suivante dans laquelle on trouvera
beaucoup plus de latinité que de chris-
tianisme.

*Uxor mœsta sui dum cernit Busta ma-
riti.*

*Tunc ternos amplexa, gemens, in fu-
nere natos,*

*Quid me linquis, ait, miseroque do-
lore sepultam*

*Deseris ô conjux! Ah si nunc cara ju-
galis*

*Te tenet ulla Thori; lacrimis gemitu-
que tuorum*

*Flecteris, hanc animam quæso rape;
namque perempto*

*Te superesse piget, nulla fruar ante
quiete,*

*Quam mihi fatales dissolvant stamina
parca.*

*Jamque dolore amens tabesco, & tem-
pora vite*

*Longa mea nec erunt: primisque extin-
guar in annis.*

*Mors mihi grata foret, positurae morte
labores.*

*Et nos una duos tandem teget Urna:
meusque*

Spiritus aeterno tecum potietur amore.

Leur postérité est entrée dans de gran-
des alliances, telles que les maisons d'O,
de

QUART. DE STE OPORTUNE. III. 269
de Rieux , du Plessis Chivré , de Gram-
mont , &c.

La tour où sont les cloches est ornée de fleurs de lys , de festons , de cornes d'abondance , de trophées , & autres ornemens qui marquent que ce sont nos Rois qui l'ont fait bâtir.

L'Eglise de sainte Oportune n'ayant point d'autres biens , que ceux qu'elle a reçus de la pieté & de la libéralité de nos Rois , elle a toujours été qualifiée d'Eglise Royale , & ses Chanoines jouissent du droit de *Committimus*.

Il y a dans cette Eglise deux Marguilliers laïques établis dès le commencement du treizieme siècle : voici quelle en fut l'occasion.

Vers l'an 1220. la modicité du revenu des Chanoines étant cause qu'ils abandonnoient leur Eglise pour chercher ailleurs les secours qu'elle ne pouvoit leur procurer. *Guillaume Evêque de Paris* , faisant alors la visite de cette Eglise , la trouva presque déserte ; le soin des ames , dont le semainier avoit été chargé jusqu'à ce tems , étoit abandonné . & les bâtimens étoient négligés. Pour y remédier , il unit la cure à la prebende d'un nommé *Guillaume* , à laquelle la chescherie étoit déjà attachée , & il établit deux Marguilliers laïques , pour avoir soin des bâtimens. Depuis ce tems la

170 DESCRIPTION DE PARIS ;
cure & la fabrique sont restées séparées
& indépendantes du Chapitre ; le plus
ancien Chanoine, ou, dans le cas de lé-
gitime empêchement, celui qui le suit a
seulement le droit d'être présent à la red-
dition des comptes des Marguilliers.

En réunissant la cure à une seule pre-
bende, les autres Chanoines en furent
déchargés : peu-après, c'est-à-dire, en
1225. ces mêmes Chanoines furent en-
core dispensés de la résidence par le Cha-
pitre de S. Germain l'Auxerrois, & au-
torisés à nommer chacun un vicaire
pour faire leur semaine, & assister à l'of-
fice à leur place, moyennant une retri-
bution de quatre livres parisis par an.
Peut-être l'établissement de ces Vicai-
res a-t'il été l'origine de l'augmentation
du nombre des Chanoines qui a été fai-
te par la suite.

Quelques Chanoines de cette Collé-
giale se sont distingués dans la Littérature,
François Macé Chefcier de sainte Opor-
tune, Bachelier en Théologie, a donné.
1°. Un Abrégé Chronologique, Histori-
que & Moral de l'Ancien & du nouveau
Testament. 2°. Une Histoire Morale in-
titulée *Melanie*, ou la *Veuve Charitable*
3°. *L'Histoire des quatre Cicerons*. Il
mourut en 1721.

René Richard, d'abord Prêtre de l'Oratoire, ensuite Chanoine de S^c Opportune, a

donné 1°. des *Maximes Chrétiennes pour les Demoiselles de S. Cyr.* 2°. *Choix d'un bon Directeur.* 3°. *Lettres de Consolation à une Dame de qualité sur la mort de son Directeur.* 3°. *Vie de Jean Antoine le Vacher.* 4°. *La Vie du P. Joseph Capucin.* 5°. On lui attribue la véritable vie du P. Joseph. Dans celle-ci il le dépeint tel que l'histoire nous le représente, dans la première il en parle comme d'un Saint. 6°. *Parallele du Cardinal de Ximenès & du Cardinal de Richelieu.* 7°. *Apologie du Parallele.* 8°. *Discours sur l'Histoire des fondations royales.* 9°. *Traité des Pensions royales.* 10. *Dissertation sur l'Indult.* 11. *Dissertation sur la pratique de l'Eglise primitive, de n'enterrer les morts qu'avec l'Eucharistie dans la bouche & sur l'estomach.* Il mourut en 1727.

Jean Malleman, a composé plusieurs ouvrages, entr'autres une *Histoire de la Religion*, depuis le commencement du monde jusqu'à Jovien. 6. vol. in 12. *Traduction Françoisse de Virgile en prose poétique.* *Pensées sur le Sens Littéral des 18. premiers versets de l'Evangile selon saint Jean, &c.*

Le terrain où étoit l'*hermitage* est depuis un tems immémorial occupé par une maison qui, dans les anciens comptes de cette Eglise, est toujours nommée la *Maison de l'Hermitage*, & qui dans la

172 DESCRIPTION DE PARIS ;
suite a été appelée *la Maison du Plat
d'étain*, à cause de son enseigne.

La *Place Gatine* dans la rue S. Denis ;
& artenant sainte Oportune , est l'en-
droit où étoit la maison d'un riche mar-
chand , appelé *Philippe Gatine* qui , par
Arrêt du Parlement du 30. de Juillet de
l'an 1571. fut pendu pour avoir tenu chez
lui des assemblées de Calvinistes , & sa
maison fut rasée. On y éleva une grande
croix de pierre , avec un bas-relief scul-
pté par *Gougeon* , laquelle fut depuis
transportée dans le cimetiere des SS. In-
nocens , où elle est encore.

La nécessité des tems força Charles IX
à avoir cette complaisance pour les Cal-
vinistes , malgré la répugnance du Parle-
ment , de l'Université , &c. On fut obli-
gé de faire la translation de cette croix
pendant la nuit , mais cette précaution
n'empêcha pas quelques Catholiques de
s'y opposer , & d'exciter une sédition qui
auroit pû avoir des suites fâcheuses , si
elle n'avoit pas été promptement appai-
sée , par le supplice d'un des plus mu-
tins , qui fut pendu à la fenêtre de la
maison la plus proche.

La rue de *la Ferronnerie* se nommoit en
1341. *Vicus Farronorum* , la rue de la
Charronnerie ; mais en l'an 1432. on l'ap-
pelloit la rue de *la Ferronnerie*. Quoique
cette rue soit une des plus passantes de

Paris, elle étoit néanmoins fort étroite lorsque l'exécrable *Ravaillac* y assassina le Roi Henri IV. le 14. de Mai de l'an 1610. On l'a agrandie depuis, & elle est aujourd'hui une des plus larges. L'endroit où elle se joint à la rue S. Honoré, devant une des portes du cimetiere des SS. Innocens, se nomme *la Place aux Chats*.

La rue *Bethisy* se nommoit dans le troisieme siecle, & même au commencement du quatorzieme, la rue *au Comte de Ponthi*, depuis la rue *du Comte de Ponthieu*, ensuite la rue de *la Charpenterie*, & enfin la rue *Bethisy*. Ces différens noms lui ont été donnés de l'Hôtel que les Comtes de Ponthieu y avoient; ou des charpentiers qui pendant un certain tems y firent leur demeure; ou de *Jean de Bethisy* Procureur au Parlement en 1410. ou de *Jacques de Bethisy* Avocat en 1416. Il n'y a qu'une partie de cette rue qui soit du quartier de sainte Oportune, qui est celle qui va de la rue du Roule à la rue Thibaud-au-dez. Les Seigneurs de *Rohan-Montbazon* ont demeuré longtems dans un Hôtel de cette rue, qui retient encore leur nom. *Hercule de Rohan* Duc de Montbazon, Pair, & Grand-Veneur de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur de Paris, & de l'Isle de France, mort le 16. d'Octobre de l'an 1654. a été le dernier

174. DESCRIPTION DE PARIS,
des Seigneurs de ce nom, qui l'ont habi-
té. Il l'avoit même quitté dix ou douze
ans avant sa mort, pour aller demeurer
dans la rue *Barbete*. Cet Hôtel de Mont-
bazon qui est dans la rue *Bethisy*, a été
longtems une Auberge. Il est aujourd'hui
occupé par différens particuliers.

La rue des *Bourdonnois* s'appelloit en
1297. la rue *Adam Bourdon*, & la rue
Guillaume Bourdon. L'an 1300. on com-
mença à la nommer la rue des *Bourdon-
nois*, & l'on a toujours continué depuis.
On remarque dans cette rue une grande
maison, qui n'est aujourd'hui occupée
que par des marchands; mais l'on voit
bien qu'elle a appartenu autrefois à de
grands Seigneurs. *Philippe le Bel* n'a ja-
mais demeuré dans cette maison, com-
me bien des personnes l'ont cru. *Philip-
pe Duc d'Orléans* frere du Roi Jean l'a-
cheta en 1363. elle appartenoit en 1398.
au Prince *Gui de la Tremouille*. Dans la
suite des tems *Antoine du Bourg*, Chan-
celier de France, y demeura. Enfin elle
passa à Messieurs de *Believre*, & prit
leur nom.

Dans la même rue étoit encore, en
1652. l'*Hôtel de Villeroy*. Il étoit entré
dans la maison de *Neuville - Villeroy*,
comme faisant partie de la succession de
Pierre le Gendre Seigneur de Villeroy,
& étoit situé dans l'endroit de cette rue,

QUART. DE STE. OPORTUNE. III. 179
où est aujourd'hui une grande maison qui appartient à MM. Pajot, ci-devant Fermiers des Postes. Outre la principale porte qui est dans la rue des Bourdonnois, elle en a une autre dans la rue de la *Limace*, sur laquelle sont encore les armes des Neuilles - Villerois. La rue Thibaud-aux-dez, a un nom si bizarre, qu'il ne faut pas être surpris, si on le trouve différemment orthographié dans les vieux papiers terriers. Son nom latin est *Via Theobaldi ad dados*.

La rue *Bertin Porée* a pris son nom d'un bourgeois qui y demouroit. Le peuple a corrompu ce nom, il y a déjà longtemps, car dès l'an 1473. Il la nommoit la rue *Bertin Poirée*.

La rue *des mauvaises Paroles* s'est longtemps nommée la rue *Male Parole*, apparemment, parcequ'elle n'étoit presque habitée, que par des gens de la lie du peuple. Cependant *François Olivier* Chancelier de France y demouroit. *Miron* Lieutenant Civil y a demeuré aussi, ce qui faisoit dire à *Barclay*, en parlant de ce Magistrat, *Indignus qui inter mala verba habitet*.

Dans la rue *des Déchargeurs*, qu'on nommoit autrefois la rue *du Siège aux Déchargeurs*, étoit le bureau général de la Poste, où l'on portoit les lettres, non seulement pour toutes les provinces de

la France, mais encore pour les pays Etrangers. Il est à présent auprès de la porte du nouveau Louvre à l'ancien Hôtel de la Surintendance des bâtimens. Mais cet Hôtel devant être abbattu pour découvrir la façade du Louvre, le Roi a acheté l'Hôtel d'Armenonville rue Plâtrière pour y placer la poste aux lettres, & celle aux chevaux. Le Bureau des Marchands Drapiers est aussi dans cette même rue. La porte de cette maison est décorée d'un ordre dorique, d'après les desseins de *Bruant*. L'architecture en est d'un très bon goût, mais on en a gâté les ornemens & la sculpture en croyant l'embellir, par une couleur à l'huile. L'ignorance grossière des ouvriers ou plutôt des barbouilleurs avides de gain a gâté & gâte encore tous les jours dans cette ville des sculptures très-excellentes.

La rue des *deux Portes* a pris son nom des portes qui la fermoient, par les deux bouts. En 1300. on la nommoit la rue d'entre deux Portes, & en 1386. la rue aux deux Portes. On remarque dans cette rue :

La Chapelle de S. Eloi, ou des Orfèvres. Les Orfèvres ayant acquis en 1399. une maison en ruine, nommée l'*Hôtel des trois degrés*, y firent bâtir une Chapelle, qui ne fut d'abord que de charpente, de même qu'un Hôpital qui avoit

été construit auprès pour recevoir & alimenter les pauvres Orfèvres. La Chapelle qu'on y voit aujourd'hui fut commencée en 1550. & achevée en 1566. sur les desseins de *Philbert de Lorme*. Elle est desservie par un Chapelain, un Diacre, un Soudiacre d'office, deux Chantres, & quelques autres officiers. Ces Ecclésiastiques sont à la nomination des Orfèvres gardes en charge, & ne peuvent être destitués, que par la délibération des gardes, & des anciens gardes assemblés. On voit dans cette Chapelle quelques figures de *Germain Pilon* qui sont fort estimées.

La rue *Jean Lantier* ou *Lointier* a porté le nom de la rue de *Jean Loing-Letier*, & de la rue *Jean Lonctier*. Cenal dans sa Hierarchie la nomme *Via ad Joannem Ligularium*, la rue *Jean Leguttier*, autrement dite des Orfèvres, ou des deux portes.

Dans la rue *S. Germain* est le grenier à sel. Ce bâtiment est d'une forme particulière, & a été élevé en 1698. sur un fonds qui appartenoit à l'Abbaye de *Joye-en-Vul*. Comme cette Abbaye fut unie à l'Evêché de Chartres, lorsqu'en 1698. l'on érigea un Evêché à Blois, c'est pour cette raison, qu'on voit sur la façade du devant, les armes de *Paul Godet des Marais*, pour lors Evêque de

178 DESCRIPTION DE PARIS,
Chartres, & celles de l'Abbaye de *Joye-*
en-Val.

On remarque dans cette même rue un autre bâtiment public qui sert de prison, appelé le *For l'Evêque*. C'étoit autrefois le Siège de la Jurisdiction Episcopale, qui pour cette raison, fut appelé *Forum Episcopi*. Cette Jurisdiction fut supprimée en 1674. & l'on fit du bâtiment une des prisons royales. Le *For l'Evêque*, tel qu'il est aujourd'hui, fut bâtie l'an 1652. aux dépens & par les soins de Jean François de Gondy, premier Archevêque de Paris, ainsi qu'il paroît par cette Inscription latine gravée au-dessus de la porte qui est sur le Quai de la Mégisserie :

FORUM EPISCOPI SÆCULARE

*nimia adium vetustate collabens
à fundamentis excitavit*

JOANNES FRANCISCUS
DE GONDY,

*Primus Parisiorum Archiepiscopus,
Pacis Artes, Jura, Legesque meditando;
Urbe Armis incessa, Factionibus
turbata*

anno Domini 1652.

Le Quai de la *Mégisserie* s'étend depuis le Pont-neuf, jusqu'à la vieille vallée de misère, proche le Grand - Châte-

let. Sous le regne de Charles V. on le nommoit le *Quai de la Saulnerie*, à cause du port au sel, & du Grenier à Sel qui en est fort proche. Dans la suite on l'appella le *Quai de la Mégisserie*, parceque les *Mégissiers* en occupoient autrefois presque toutes les maisons. Les *Mégissiers* ne sont pas des marchands de fer, comme l'a dit un écrivain, mais ce sont des artisans qui préparent, ou qui passent les peaux en blanc, autrement dit, en *Megie*, & les mettent en état d'être employées, par les gantiers, & Peaussiers.

On le fit paver sous François. I. l'an 1529. comme il paroît, par les registres de l'Hôtel de Ville. Ce quai est d'une grande ressource pour beaucoup de choses. On y trouve toute sorte de batterie de cuisine, & d'ustancilles, fers, féraillles, &c. Tous les mercredis & les samedis, on y expose en vente des arbriffaux, des fleurs, & des plantes. On y trouve aussi, en tout tems, toute sorte d'oiseaux à acheter, même des pigeons, des péruiches, & des perroquets.

Sur ce Quai aboutit une rue, dont le peuple a corrompu le nom, & qu'il appelle la rue de *la Sonnerie*, ou de *la petite Sonnerie*, au lieu de la nommer la rue de *la Saulnerie* qui est son vrai nom, & qu'elle a pris du Grenier à Sel, dont

H vj

180 DESCRIPTION DE PARIS ;
elle est proche , comme aussi du port de
la place au sel , qu'on appelloit en 1415.
le port & la place de la Saulnerie , com-
me on dit *Saulnier & Faux-Saulnier*.

La rue *Pierre au Poisson* aboutit aussi
sur le même Quai , & est auprès de celle
de la Saulnerie. En 1300. on la nommoit
la ruelle au poisson. Elle a pris son nom de
ce qu'anciennement quelques pêcheurs
& poissonniers avoient rangé , autour du
Châtelet , quantité de longues pierres ,
où ils étaloient & vendoient leur poisson.

I V. *Le Quartier du Louvre.*

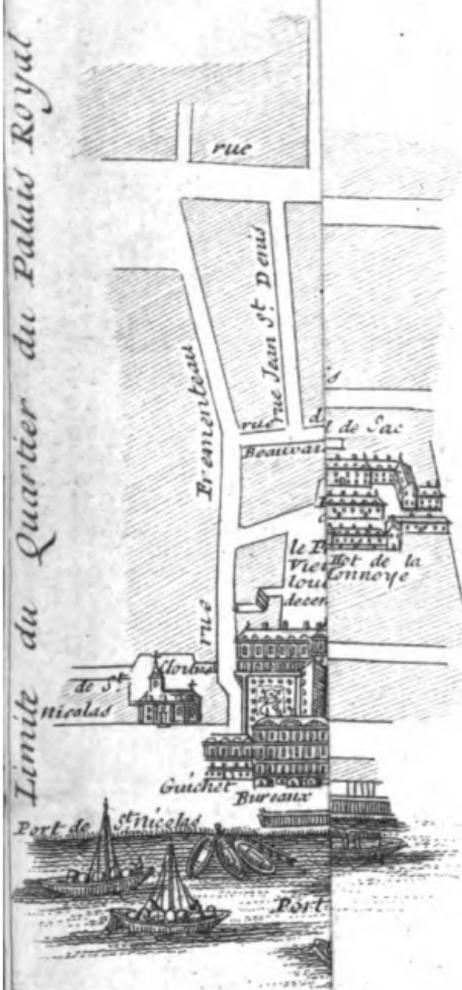
LE Quartier du LOUVRE , ou de saint
GERMAIN l'AUXERROIS , est borné
à l'Orient , par le carrefour des trois Ma-
ries , & par les rues de la Monnoye &
du Roulle inclusivement ; au Septen-
trion , par la rue S. Honoré , y compris
le cloître S. Honoré inclusivement , à
prendre depuis les coins des rues du
Roulle & des Prouvaires , jusques au
coin de la rue Frementeau. A l'Occi-
dent , par la rue Frementeau jusqu'à la
riviere inclusivement. Ce quartier ne
contient que vingt cinq rues.

C'est dans ce quartier qu'est situé l'*Hô-
tel de la Monnoye* , nous ne pouvons que
déplorer notre ignorance sur les change-

Plan et Des^{de} de St^t
Germain Lotes
Limite de

Limite du Quartier du Palais Royal

Limite du Quartier de St^e Opportune



J.B. Scotin Sculp.

jeune Sculp.

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 181
mens Topographiques de cette maison royale. Qui croiroit que dans tant de livres qu'on a publiés sur la Ville de Paris, on ne trouve rien sur l'Histoire de cet Hôtel, & que ceux qui en sont les Auteurs, sans en excepter les P. P. *Félibien & Lobineau*, soient demeurés muets là-dessus ? Il n'y a cependant point d'Hôtel au monde, où l'on ait fabriqué une aussi grande quantité d'especes d'or & d'argent, que dans celui-ci, ni par conséquent, qui soit d'une plus grande importance.

Sous la premiere race de nos Rois, & au commencement de la seconde, la principale-fabrique de la monnoye étoit dans leur Palais, & toujours à la suite de la Cour. La monnoye qu'on y fabriquoit étoit appelée, pour cette raison, *Moneta Palatina*, ainsi qu'on le lit sur un denier d'argent de *Dagobert*. Charlemagne ordonna même, qu'à l'avenir, il n'y eût plus de monnoye, que dans son Palais : *Volumus*, dit-il, dans un de ses capitulaires, *ut in nullo alio loco moneta fit, nisi in Palatio nostro*. Cet usage s'est conservé dans la troisieme race, comme il paroît par des deniers d'argent frappés sous Philippe I. Louis VI. & Louis VII. à Estampes, à Châteaulandon, à Pontoise, &c. où il y avoit des maisons

royales. Nous ne sçavons pas ce que devint dans la suite cette monnoye du Palais, ni quand elle fut transferée ailleurs. Nous trouvons, à la vérité, que saint Louis donna aux Religieux de sainte Croix une maison, où avoit été la monnoye du Roi, & laquelle étoit située dans la rue de la Bretonnerie. Le nom que porte encore la rue de la *vieille Monnoye*, nous prouve que l'Hôtel de la Monnoye y a été autrefois; mais nous ne sçavons ni quand, ni pourquoi il a été transferé ailleurs. Nous voyons aussi qu'on a fabriqué des especes à l'Hôtel de Nesle, & ailleurs; mais ce n'a été que dans des occasions pressantes, ou pour des especes particulieres, comme nous voyons que le Roi Henri II. ordonna par son Edit du mois de Juillet 1553. qu'on fabriquât des Testons au Moulin dans son Palais à Paris, & que cette nouvelle fabrique fut établie au bout du jardin des étuves, dans l'Isle du Palais. C'est aussi dans ces occasions extraordinaires, que Louis XIV. & Louis XV. en ont successivement fait fabriquer dans des maisons qui sont dans la rue du petit Bourbon, & qui tiennent au Louvre.

Sous Louis XIII. la Monnoye fut transportée dans la galerie du Louvre: on lui donna, à côté de l'Imprimerie Royale, un vaste & magnifique appartement,

Sauval dit qu'on crut, pour lors, qu'elle ne sortiroit jamais de cette maison royale, cependant elle fut dans la suite transférée de nouveau dans l'Hôtel où elle est actuellement.

Toutes nos especes ont été fabriquées au marteau, jusqu'au regne du Roi Henri II. que les inconvéniens de ce monnoyage firent penser à lui en substituer un meilleur. Un Menuisier nommé *Aubin Olivier*, né à S. Genest en Auvergne, inventa pour lors l'Art de monnoyer au moulin, & ce fut *Guillaume de Marillac*, Général des monnoyes, qui le produisit à la Cour, où tout le monde admira la beauté des essais qu'il fit. Le Roi lui permit l'établissement de ce monnoyage par ses Lettres Patentes du 3. de Mars de l'an 1553. lesquelles portent : *Nous avons pourvu ledit Aubin Olivier de l'Office de Maître & Conducteur des Engins de la Monnoye au Moulin, &c.* *Aubin Olivier* s'associa *Jean Rondelle & Estienne Delaulne*, Graveurs excellens qui firent les poinçons, & les carrés. Cette monnoye fut certainement la plus belle qu'on eût encore vue ; mais parce que la dépense excédoit de beaucoup celle de la monnoye au marteau, cela fit qu'en 1585. le Roi Henri III. défendit de faire, à l'avenir, de la monnoye au moulin ; & les machines d'*Aubin Olivier* ne servirent plus.

184 DESCRIPTION DE PARIS,
qu'à faire des médailles, des jettons, &
autres pièces de ce genre.

Nicolas Briot tâcha en 1616. & en
1623. de faire recevoir à la monnoye,
Eufage d'une machine qu'il disoit avoir
inventée, mais n'ayant pû l'y faire ap-
prouver, il passa en Angleterre. Peu de
tems après, les machines d'Aubin Oli-
vier ayant passé des mains de ses héri-
tiers, en celles de la femme de *Warin*,
celui-ci les perfectionna au point, qu'il
n'y eut plus rien de comparable pour la
force, la vîtesse, & la facilité avec la-
quelle on y frapoit toutes sortes de pié-
ces, qui y recevoient l'empreinte du car-
ré d'un feul coup, au lieu qu' auparavant
on ne pouvoit les marquer au marteau,
que par sept ou huit coups, dont l'un gê-
toit bien souvent l'empreinte des autres.
Des avantages si sensibles firent qu'en
1640. on commença à Paris de ne plus
se fervir que du balancier, & des autres
machines nécessaires pour monnoyer au
moulin; & qu'au mois de Mars de l'an
1645. on supprima entierement en Fran-
ce l'usage de monnoyer au marteau.
Pour lors *Warin* devint Maître & Direc-
teur Général des monnoyes dans tout le
Royaume, & nos especes devinrent si
belles & si parfaites, qu'elles ont été
admirées de toutes les Nations. A cette
invention on en a ajouté une autre, qui

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 185
est celle de marquer un cordon sur la tranche des especes d'or & d'argent, en même tems qu'on marque la tête & la pile. Cette machine a été inventée par le sieur *Castaing* Ingénieur du Roi, & l'on commença à s'en servir en 1685.

Pour aller de l'Hôtel de la Monnoye ; à l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois, on traverse la rue de la Monnoye, puis on parcourt la petite rue *Baillet*, qui a pris son nom de quelqu'un de cette famille qui y a demeuré ; cette rue se nommoit en 1297. la rue *Dame Gloriette*, puis la rue *Gloriette*. On traverse ensuite la rue de l'*Arbre-sec* ainsi nommée d'une vieille enseigne qui y étoit ; enfin on entre dans le Cloître.

S. Germain l'Auxerrois, est une Eglise Royale & Paroissiale ; elle a même été Collégiale jusqu'en 1744. tems auquel le Chapitre a été réuni à celui de Notre-Dame, comme on le dira ci-après.

L'origine de cette Eglise est peu connue : quelques modernes tels que *Favin*, *du Breul* & *du Saiſſai*, lui donnent pour fondateurs *Childebert* & *Oltrogote* sa femme ; ils lui assignent aussi *S. Vincent* pour Patron primitif & *S. Germain* pour Patron titulaire.

On ne voit rien de tout cela dans les Auteurs anciens qui ont parlé de *S. Germain l'Auxerrois*. *Abbon*. & *Helgaud*

186 DESCRIPTION DE PARIS ;
contemplorains du Roi Robert bienfaiteur de cette Eglise ne disent pas un mot de *Childebert*, ni de *S. Vincent* comme Patron.

Abbon en parlant de *S. Germain l'Auxerrois* l'appelle *S. Germain le Rond*, apparemment à cause de la figure qu'avoient alors le plan & l'élevation de cette Eglise : dans son Poëme où il décrit le siège que les Normans mirent devant Paris en 885. il dit que ces peuples ayant été obligés d'abandonner la tour du Grand-Châtelet, ils allèrent camper près *S. Denis*, & le long de la seine ; & qu'ensuite ils firent une enceinte de pierre liée de terre, & de chaume, au pourtour de l'Eglise de *S. Germain le Rond*, puis firent des courses par toute l'Isle de France, & en revinrent chargés de butin. Il dit ensuite qu'ils quitterent leur fort de saint Germain, * proche la riviere, & passant l'eau, allèrent piller le Monastere de *S. Germain-des Prez*, qu'ils fortifierent. Il ne faut pas douter que les Normands, s'étant fortifiés à *S. Germain le Rond*, ils n'y eussent creusé des fossés, & c'est de ces fossés dont la tradition nous a conservé le nom, en le donnant à la rue qu'on nomme encore aujourd'hui la rue des *Fossés S. Germain*.

L'Eglise de *S. Germain* étoit Collé-

* *Germani Teretis contemnunt littera sancti.*

giale du tems même du Roi Robert ; on le voit par une charte de Galon Evêque de Paris , de l'an 1108. dans laquelle il en rappelle une autre d'Humbert aussi Evêque de Paris, de l'an 1030. qui avoit accordé aux Chanoines de S. Germain , la Collation des Prébendes de sainte Oportune, ce qui leur fut confirmé par l'Evêque Galon.

Il y en a qui croient que l'Eglise telle qu'on la voit aujourd'hui, a été bâtie des libéralités du Roi Robert, en la place de l'ancienne rotonde qui tomboit en ruine. Mais , comme l'observe M. l'Abbé le Beuf, *il n'y a aujourd'hui dans l'édifice de S. Germain rien qui soit du tems du Roi Robert.*

Le grand portail paroît être du regne de Philippe le Bel. Il est précédé d'un vestibule ou portique ; dont la batisse est regardée par les connoisseurs comme moins ancienne que le portail , de près d'un siecle.

Ce portique est décoré de six statues de pierre plus grandes que le naturel. On prétend sans beaucoup de fondement qu'elles représentent *S. Vincent, Childebert, Ultrogote, S. Germain d'Auxerre, S. Marcel & sainte Genevieve.* On voit à la vérité entre deux de ces statues un tableau où les noms de *Childebert & d'Ultrogote* sont écrits en lettres gothi-

ques, mais ce tableau ajouté après coup ne forme pas une autorité assez forte pour en rien conclure; d'ailleurs le tableau & les figures paroissent n'être pas plus anciens que la troisieme race de nos Rois.

L'Eglise est un bâtiment assez régulier qui a été longtems extrêmement sombre, tant à cause de la peinture des vitrages, que par celle des voutes & des piliers qui étoit d'un azur foncé chargé de fleurs-de-lys d'or. Elle est devenue assez claire depuis qu'on a retailé entierement la pierre de l'interieur de cet édifice. Ce grand ouvrage fut commencé en 1728.

Depuis cette réparation, on a travaillé & on travaille encore à de nouveaux embellissemens dont on rendra compte, après que l'on aura parlé du Chapitre qui formoit la Collegiale de cette Eglise, & de sa réunion au Chapitre de Notre-Dame.

Le Chapitre de S. Germain étoit composé d'un Doyen, d'un Chantre, de treize Chanoines, d'onze Chapelains, de deux Vicaires Choristes, d'un Maître de Musique, d'un nombre suffisant de Chantres pour la musique, & de huit Enfans de Chœur. Le Doyen étoit la premiere dignité, le Chantre n'étoit point en dignité, il n'avoit que la préséance au Chœur après le Doyen, afin d'être à port

tée de veiller sur le bas-chœur ; au Chapitre il n'avoit point d'autre place que celle que lui donnoit son rang de réception.

Le Doyen & le Chantre avoient ordinairement un Canoniat avec leur bénéfice afin d'avoir entrée au Chapitre.

Les Chapelains siégeoient dans les hautes stalles après les Chanoines. Le Vicaire perpétuel étoit au rang des Chapelains. Les fonctions des Chapelains étoient de faire Diacre & Soufdiacre tous les Dimanches & Fêtes avec le Chanoine officiant, & de porter la chappe aux fêtes annuelles, & solennelles, mais ils ne disoient jamais la messe à l'autel du Chœur : ils ne pouvoient pas même entrer dans le Chœur par la grande porte, mais seulement par les collatérales.

Le Chapitre étoit composé des seuls Chanoines qui géroient les affaires du Chapitre par des officiers Chanoines.

Outre le Chapitre il y avoit une Communauté composée des Chanoines & des Chapelains, les affaires de cette Communauté étoient gerées par des officiers qui étoient pris alternativement parmi les Chanoines, & parmi les Chapelains.

Le Chapitre en sa qualité de Curé primitif faisoient toutes les fonctions Curiales les cinq grandes Fêtes de l'année.

Le Doyen , comme ayant toutes les cures, faisoit , ou faisoit faire les enterremens. Les Chanoines faisoient chacun suivant leur tour les autres fonctions Curiales , comme de dire la grande Messe , de faire le profne , les baptêmes , & d'administrer les sacremens.

Le Chapitre nommoit aux cures de S. Germain , S. Roch , S. Landry , saint Sauveur , la Ville l'Evêque , sainte Oportune , & S. Eustache : il nommoit à ce dernier bénéfice alternativement avec M. l'Archevêque : la totalité des Canoncats de sainte Oportune , la moitié de ceux de S. Honoré , & le onzieme alternativement avec M. l'Archevêque.

Les différens procès que le Chapitre de S. Germain avoit assez souvent soit avec le Curé , soit avec les Marguilliers , & même avec les Chapelains du Chœur , & le mauvais état des affaires du Chapitre Notre-Dame firent penser à la réunion des deux Chapitres. La premiere proposition en fut faite en 1736. par un mémoire qui fut remis à M. *Robinet* Chanoine de Notre-Dame , & grand Vicaire de M. l'Archevêque.

Cette affaire resta comme assoupie jusqu'en 1739. que l'on tint les conférences préparatoires , en conséquence des délibérations des deux Chapitres de Notre-Dame , & de S. Germain.

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 197

Les 31. Mars, & 1. Avril 1740. les deux Chapitres passerent entre eux un concordat pour régler les différentes conditions auxquelles l'union se devoit faire : les principales étoient que les Chanoines de S. Germain auroient séance au Chœur de Notre - Dame du jour de leur prise de possession à S. Germain, sans aucune prise de possession nouvelle, ni installation, qu'ils jouiroient de tous les droits & privileges des Chanoines de Notre-Dame, & qu'ils auroient eux mêmes l'administration de leurs biens, & nommeroient pour cela leurs officiers.

Le 18. Juillet M. l'Archevêque rendit son décret par lequel il prononça l'union relativement au concordat passé entre les deux Chapitres, en conséquence on obtint des Lettres Patentes confirmatives de ce décret.

Il y eut opposition à l'enregistrement de ces lettres tant de la part des Curés & des Marguilliers, que de l'Université, de S. Victor, & même d'une partie des Chanoines de S. Germain. Appels comme d'abus de ladite union, plaidoyers à ce sujet, après lesquels l'affaire fut appointée par Arrêt de la Grand-Chambre du 27. Mars 1741.

Le 15. Décembre suivant, Arrêt du Conseil qui y évoque toutes contestations au sujet de l'union. Il fut ordonné

792 DESCRIPTION DE PARIS ,
que les parties intéressées remettroient
leurs Mémoires à MM. de *Fortia &*
d'Argenson Conseillers d'Etat pour sur
leur rapport être par S. M. ordonné ce
qu'il appartiendrait.

Le 24. Août 1743. Arrêt du Conseil
qui ordonne que les Mémoires fournis
aux Commissaires seront remis à M. l'Ar-
chevêque de Paris pour qu'il donne son
avis & qu'il propose à S. M. ce qu'il esti-
mera la plus convenable.

Le 24. Octobre suivant. Arrêt du
Conseil d'Etat qui nomme le sieur *Mo-
reau de Beaumont* pour Commissaire par-
ticulier devant lequel les parties inter-
ressées seront tenues de remettre leurs
Mémoires pour , sur leur rapport & de
l'avis des Commissaires du Roi , être or-
donné par S. M. ce qu'il appartiendra.

Désistement tant de la part de l'Uni-
versité, de S. Victor, des Curés & Mar-
guilliers de S. Germain & du Chapitre,
à l'exception de trois Chanoines qui n'y
voulurent pas consentir.

Ordonnance de M. l'Archevêque du
30. Décembre 1743. & nouvelles Let-
tres Patentes du mois de Février 1744.
pour procéder à l'enregistrement du dé-
cret & du concordat.

Le 15. Mai suivant Arrêt du Parle-
ment qui déboute les opposans & ordon-
ne qu'il sera procédé à l'enregistrement.

Et

QUARTIER DE LOUVRE. IV. 193

Et le 12. Août 1744. Arrêt du Parlement qui ordonne l'enregistrement des Lettres Patentes pour l'union du Chapitre de S. Germain à celui de Notre-Dame.

En conséquence le 15. Août, jour de l'Assomption, les Chanoines de S. Germain se rendirent à Notre-Dame en robes violettes entrèrent dans le Chœur, & prirent leurs places suivant leur rang d'ancienneté, comme s'ils eussent toujours été Chanoines de Notre-Dame, & assistèrent à la procession, & au salut qui se dit ensuite pour les Prières de Quarante heures pour le Roi, alors malade à Mets, après quoi ils s'en retournerent à S. Germain, où ils continuerent leur Office jusqu'au premier Septembre suivant, jour auquel le Curé de S. Germain prit possession du Chœur, & fit son entrée par une Messe Solemnelle du Saint Esprit.

Depuis ce jour-là les Chanoines de S. Germain sont venus à Notre-Dame, soit à l'Office, soit au Chapitre quand ils ont voulu, & ils n'ont commencé à être astraits à la pointe de l'Office du jour auquel ils sont obligés que du premier Janvier 1745. le reste de l'année 1744. leur ayant été accordé pour se pourvoir de logemens dans le Cloître de Notre-Dame.

Tome II.

Dans le tems que le Chapitre étoit à S. Germain , le Chœur de cette Eglise étoit enfermé à la hauteur des arcades des bas-côtés , & il n'y avoit d'ouverture que par la porte principale & par les portes collatérales.

Le Maître-Autel étoit environné d'une balustrade de bronze dont les pedestaux & les appuis étoient de marbre ; cette balustrade étoit ornée de quatre anges & de quelques vases , le tout de bronze , & de *Germain Pilon*. Sur cet Autel on voyoit un crucifix au pied duquel étoit la *Madeline*, & aux deux côtés deux Anges en attitude de respect & d'adoration. Sur le devant de l'Autel étoit la Conversion de *S. Paul*. Tous ces ouvrages qui étoient de bronze doré d'or moulu avoient été modelés & jetés en fonte par *Vanclève*. Les jours de grandes Fêtes , cet Autel étoit paré d'un magnifique ornement donné par la Reine Anne d'Autriche. Le Tabernacle étoit enrichi de colonnes de marbre , & accompagné de deux statues de pierre faites par un Sculpteur nommé *Boudin* ; elles représentoient *S. Vincent* & *S. Germain*.

Le Jubé étoit un morceau très-estimé , & qui méritoit de l'être : il étoit de *Pierre Lescor* , nommé l'Abbé de *Clagny* , & de *Jean Gougeon* , l'un le meilleur Architecte de son tems , & l'autre un des fa-

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 195

meux Sculpteurs que la France ait jamais eu. Ce Jubé étoit porté sur trois arcades, dont celle du milieu formoit la principale porte du chœur, & dans la baye de chacune des deux autres, étoit un petit autel enfermé par un balustre. Aux extrémités de ce Jubé étoient deux autels saillans, sur lesquels on voyoit les statues en pierre de la *Vierge* & de *S. Louis*, assez mal sculptées. Les jambages de ces arcades étoient revêtus chacun de deux colonnes corinthiennes, & leurs cintres étoient ornés de figures d'Ange, en bas-relief, qui tenoient à la main les instrumens de la passion. Sur l'appui du Jubé on voyoit les quatre *Evangelistes* posés au-dessus des colonnes. Au milieu étoit un grand bas-relief qui représentoit *Nicodème* ensevelissant *Jesus-Christ*, en présence de la *Vierge*, de *S. Jean* & des *Maries*. L'ordonnance, la conduite, & l'exécution formoient de ce bas-relief un morceau admirable, & qui l'étoit encore davantage, avant que les *Marguilliers* se fussent avisés de le faire dorer, sans prévoir que la dorure ne pouvoit qu'en diminuer la beauté.

• Il ne subsiste plus rien de tout ce dont on vient de parler. Aussitôt après la réunion du Chapitre de *S. Germain* à celui de *Notre-Dame*. MM. les Curé & Marguilliers de cette Paroisse, s'occupèrent

196 DESCRIPTION DE PARIS ,
du soin de faire faire à leur Eglise les
changemens convenables pour la rendre
vraiment paroissiale : & afin que les fi-
deles pussent commodément participer à
la célébration des SS. Mysteres , ils firent
ouvrir le chœur de toutes parts : à cet
effet on supprima d'abord en 1745. les
lambris qui l'environnoient , & on ab-
batit même le Jubé qui regnoit sur la
porte principale. Le pavé de l'Eglise fut
relevé & réparé dans toute son étendue ;
& afin que dans la suite il ne fut plus ex-
posé aux dégradations qu'occasionnent
les sépultures , on pratiqua sous l'Eglise
de vastes caveaux pour les inhumations.

Ces changemens furent approuvés à
l'exception de la destruction du Jubé : un
amateur des usages anciens de l'Eglise in-
séra dans le Journal de Verdun en 1751.
une lettre par laquelle il exhortoit MM.
les Curé & Marguilliers de S. Germain ,
non pas à rétablir entierement le Jubé ,
parce qu'en effet cette masse offusquoit la
vue du chœur , mais à en faire construire
un d'une structure legere à chaque côté
de l'entrée du chœur , tel qu'on en voit
à S. Jacques de Compiègne ; ou du moins
d'avoir une petite tribune amovible que
l'on placeroit aux jours de solemnité en-
tre le chœur & la nef du côté méridio-
nal pour y chanter l'Evangile. Après ces
premiers changemens qui sembloient les

plus nécessaires, on projeta de décorer le chœur d'une manière qui répondît à la dignité & à l'antiquité de cette Eglise. Plusieurs Architectes très-habiles donnerent alors des desseins qui méritoient chacun à différens égards l'approbation des connoisseurs. On s'arrêta au plan proposé par M. *Bacarit* Architecte, qui fit faire aussi un modele en relief conformément à son projet. Avant que d'agir en conséquence MM. les Curé & Marguilliers de S. Germain députerent à M. le Marquis de *Marigny* directeur général des bâtimens du Roi pour le prier d'engager Messieurs de l'Académie Royale d'Architecture, à examiner si le projet de M. *Bacarit* étoit aussi convenable pour l'objet qu'on se proposoit, qu'il paroïssoit satisfaisant au premier coup-d'œil. Six académiciens se transporterent avec M. le *Camus* Secrétaire de l'Académie dans l'endroit où étoit le modele : après un mûr examen ils en firent un rapport avantageux, d'après lequel M. le Marquis de *Marigny* eut l'honneur d'en parler au Roi & de présenter à S. M. les desseins de M. *Bacarit*.

Selon le rapport des Académiciens examinateurs, cet habile Architecte a réussi à marier de la manière la plus heureuse le genre moderne avec le gothique de l'édifice qu'il avoit à décorer. Il y est

198 DESCRIPTION DE PARIS ,
parvenu en canelant les colonnes & en
rehaussant leurs chapiteaux de deux pieds,
Dans les masses qui sont au-dessus des
arcades , il a retillé des tables enfoncées
avec un caisson dans le milieu. Au pour-
tour du chœur au-dessous des croisées re-
gnera une balustrade d'entrelas enrichie
de fleurons. Les dessous des pedestaux de
cette balustrade seront ornés de consoles
avec des têtes de chérubins , accompa-
gnées de guirlandes.

Quatre consoles de marbre enrichies
de guirlandes , caisson sur la tête & grai-
ne dans les canelures , le tout de bronze
doré d'or moulu soutiendront le Maître-
Autel qui sera de forme carrée. Au-des-
sus on placera un tabernacle aussi carré
construit en marbre , orné de consoles ;
& accosté de deux figures d'Ange en
bronze doré d'or moulu.

Aux deux côtés du Maître-Autel , il y
aura deux statues de marbre de six pieds
de proportion sur des pedestaux. L'une
représentera *S. Germain* & l'autre *saint*
Vincent. Selon ce même projet le fond du
Sanctuaire doit être décoré d'une gloire
de grande composition , mais l'exécution
de ce riche morceau est encore indéfinie.

Le pavé du Sanctuaire sera de marbre
en carreau de compartiment , le Chœur
sera pavé de grands carreaux de pierre.
Aux deux côtés de l'entrée du Chœur se-

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 199
ront deux petits autels de marbre d'une
structure aussi noble que simple ; on pla-
cera sur chacun une statue de marbre en
pied de proportion ordinaire : l'une re-
présentera la sainte Vierge & l'autre
S. Louis.

Le pourtour du chœur sera fermé par
une grille d'une riche exécution, elle se-
ra basse dans le goût antique & parfaite-
ment analogue avec le gothique. On a
pris en même tems des mesures pour
procurer du jour à toute l'Eglise en sup-
primant les rosettes gothiques, & une
grande partie des meneaux des croisées.
On a mis à leur place des vitraux neufs
au moyen desquels tout l'intérieur de ce
bâtiment sera parfaitement éclairé. La
conduite des réparations & décorations
de cet édifice a été confiée aux soins du
sieur Goupy le jeune, Entrepreneur de
Bâtimens.

Dans le tems que cette Eglise étoit
collegiale, l'Office paroissial se célébroit
dans une Chapelle de la nef que l'on
appelloit la *Chapelle de la Paroisse*. Elle
est enrichie de marbre & de porphyre :
aux deux côtés de l'autel sont les tableaux
de S. Vincent & de S. Germain peints
par *Philippe de Champagne*. Sur l'autel
d'une autre Chapelle qui est auprès de
celle de la Paroisse on voit un tableau de
S. Jacques par le fameux *le Brun*.

I iiij

La Chapelle de la maison de *Rostaing* est richement décorée ; mais la sculpture est d'un goût très-médiocre. Dans celle des Agonifans, il y a un excellent tableau de *Jouvenet*, le sujet est le Sacrement de l'Extrême-Onction :

La chaire du Prédicateur est grande & massive , mais fort ornée ; elle a dans ses panneaux de fleurs de lys , ornement qui convient d'autant mieux , que S. Germain l'Auxerrois est la Paroisse du Louvre , & par conséquent celle du Roi. Le Dais est fait en forme de couronne royale , dont les branches sont à jour , & se terminent en fleurs de lys. Au-dessus est un tableau du sieur de Boulogne qui représente J. C. prêchant au peuple.

L'Oeuvre fut faite en 1684. sur les desseins de le Brun, par *François Mercier* Maître Menuisier , qui a fait aussi la chair du Prédicateur. Le dessein de cette Oeuvre, la plus belle qui soit dans Paris, est admirable par la beauté & la majesté de sa composition.

La galerie de la Communion est prise sur le cloître , & regne depuis la croisée qui est à main gauche , jusqu'au grand portail. Elle fut faite en 1607. aux dépens des paroissiens , & avec la permission du Chapitre qui ne l'accorda, qu'en chargeant la Fabrique d'une rente de vingt livres, & de deux sols de cens.

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 201

Dans cette Paroisse fut baptisé, en 1316. le petit *Roi Jean I.* Fils de Louis Hutin, & de Clémence d'Anjou Hongrie. *Isabelle de France* Fille de Charles VI. & d'Isabelle de Bavière, y fut aussi baptisée en 1389. *Marie Isabelle de France*, Fille de Charles IX. & d'Elizabeth d'Autriche, y reçut le même Sacrement en 1573.

On voit dans la Chambre, où s'assemblent les Marguilliers, un tableau qui étoit auparavant dans une des croisées de l'Eglise, c'est une copie du tableau de *la Cène* que Léonard de Vinci peignit à Fresque, dans le réfectoire des Dominicains de Milan. François I. fut si touché des beautés du tableau original, qu'il voulut faire transporter en France le mur sur lequel il étoit peint, mais sur ce qu'on lui en fit connoître l'impossibilité, il en fit faire plusieurs copies, & l'on tient que celle-ci en est une. Cette copie est d'autant plus précieuse, que les Dominicains de Milan ont laissé détruire l'original, & que l'estampe qu'en a gravé *Soutmen*, ne rend pas fidelement les beautés de ce tableau.

Un grand nombre de personnes illustres, ont été inhumées dans cette Eglise.

Jacques du Bois, Medecin célèbre, connu sous le nom de *Sylvius*, étoit né à Amiens, & mourut à Paris en 1554.

202 DESCRIPTION DE PARIS ,
Il avoit fait sa Profession avec beaucoup
de succès, & d'utilité; & comme il étoit
fort avare, il laissa de grands biens. Bu-
chanan qui assista à son enterrement, fit
cette Epitaphe, & l'écrivit avec du cha-
bon à la porte de l'Eglise, pendant qu'on
l'enterroit.

*Sylvius hic situs est, gratis qui nil de-
dit unquam,
Mortuus est, gratis quod legis ista dolet.*

Cette Epitaphe a été paraphrasée en
françois par Colletet; je rapporte ici cer-
te paraphrase, en faveur de ceux qui
n'entendent point le latin.

*De l'avare du Bois la science féconde,
Ne donna rien pour rien, tant qu'il vé-
cut au monde,
Et si les corps encor s'animent pour le
bien,
Il est sous ce Tombeau, qu'il murmure
Et qu'il gronde,
De quoi tu lis ces Vers, sans qu'il t'en
coûte rien.*

*François Picart, Doyen de cette Egli-
se, & fameux Prédicateur, mort le 17-
Septembre 1556.*

*François Olivier, Chancelier de Fran-
ce, fils de Jacques Premier Président du
Parlement de Paris, & petit-fils de Jac-
ques Olivier Procureur au même Parle-*

ment, ne dut son élévation, qu'à son sçavoir, & à sa probité. Il mourut à Amboise au mois de Mars de l'an 1560. estimé & regreté de tous les gens de bien. Son corps fut porté dans cette Eglise qui étoit sa Paroisse.

François Olivier, Seigneur de Fontenay, & Abbé de S. Quentin de Beauvais, étoit petit-fils du Chancelier Olivier, & avoit une passion extraordinaire pour les livres, les médailles, & les pierres gravées. C'étoit l'homme de son tems, qui avoit le plus de ces sçavantes curiosités, c'étoit aussi celui qui s'y connoissoit le mieux. Etant devenu aveugle, il en achetoit toujours, & s'étoit si bien accoutumé à connoître au toucher les médailles, & les pierres gravées, que l'on ne pouvoit l'y tromper. Il mourut en 1636. âgé de 55. ans, & fut inhumé auprès du Chancelier son grand-pere.

Au côté droit du Chœur, sous l'enceinte, & contre le mur, est une table de marbre noir, sur laquelle on lit cette Epitaphe de *François de Kernevenoy*, qu'on appella par corruption *Carnavalet*. Ce Seigneur étoit Breton, & un des plus parfaits gentilshommes qu'on ait vus à la Cour de nos Rois. Il étoit fils de *Philippe de Kernevenoy*, & de *Marie du Châtel*. Son esprit, sa valeur, & sa sagesse le mirent en telle considération au-

204 DESCRIPTION DE PARIS ,
près de Henri II. que ce Prince le choisit
pour être Gouverneur du Duc d'Anjou ,
son fils , qui fut ensuite Roi de Pologne ,
& puis Roi de France. Tant que ce Prin-
ce fut sous la conduite de ce Mentor , il
fut le plus grand sujet de la Maison Roya-
le. Le public prévenu en faveur du bon
naturel des Princes , leur fait ordinaire-
ment honneur de leurs bonnes qualités ,
& rejette tout ce qu'ils ont de mauvais ,
sur ceux qui ont en soin de leur éduca-
tion ; ici tout au contraire , on rapporta
à *Carnavalet* tout ce que le Prince , son
élève , eut de bon , & le dérèglement
fut imputé à qui il appartenoit. Il fut fait
Chevalier de l'Ordre du Roi l'an 1560.
puis Gouverneur d'Anjou , de Bourbon-
nois , & de Forez. L'an 1566. il épousa
Françoise de la Baume , veuve de *Fran-
çois de la Baume Comte de Montrevel* ,
de laquelle il eut Charles de *Kerneve-
noy* , vulgairement appelé *Carnavalet
sieur de Noyon* , mort jeune , & sans en-
fans. Quant à *François de Carnavalet* ,
il mourut en 1571. & fut inhumé dans
cette Eglise , où le Chancelier de *Chever-
ni* son intime ami , lui fit ériger un Tom-
beau , & lui consacra l'Epitaphe qui suit ,
& qui est gravée en lettres d'or , sur une
table de marbre noir :

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 205

FRANCISCO CARNEVENÆO
ARMORICO,

*Nobili ac strenuo Viro ,
cui ob eximiam virtutem , & morum
integritatem ,*

HENRICUS II. Galliarum Rex ;

*& CATHARINA Coniux ,
carissimi filii HENRICI puerilem
aetatem informandam
commiserunt ;*

*qui Belli Pacisque artibus egregiè
Instructus ,*

*fortitudinis & prudentiæ famâ
supra omnem invidiam claruit ;
quique (quod rarius inter pessima Ævi
sui exempla)*

*probitatem coluit ,
inter maximas augendæ rei familiaris
opportunitates , opes neglexit ,
& sui semper similis vixit.*

*PHILIPPUS HURALTUS CHEVERNUS
diuturna at arcta necessitudine
coniunctissimo amico , justis peractis ;
benevolentia ergo ,
mœrens pientissimè posuit*

an. 1571. Vixit an. 51. mens. 4. dies 15.

Cette Epitaphe est bien faite & d'une bonne latinité, mais elle a le défaut de la plupart des Epitaphes en cette langue, c'est que les noms propres y sont si fort corrompus, en les voulant latiniser,

206 DESCRIPTION DE PARIS,
 qu'ils seront totalement perdus pour la
 postérité. Qui pourra deviner que *Car-*
nevenus signifie *Karnevenoy* ? & *Hural-*
tus Chevernius Hurault de Chiverni ? Les
 cris des gens sensés depuis longtems con-
 tre cet abus, n'ont point encore pu cor-
 riger nos *latinomanes*. N'en étoit-ce pas
 déjà un assés grand de vouloir écrire en
 une langue morte nos inscriptions pu-
 bliques aux dépens de notre langue na-
 turelle, portée aujourd'hui à un si haut
 point d'élégance !

Dans une des Chapelles, on lit l'Épi-
 taphe, d'*Anne de Thou*, fille aînée de
 Christophe de Thou Premier Président
 du Parlement de Paris, & femme de
Philippe Huraut de Cheverni, Chance-
 lier de France.

ANNÆ THUANÆ

que sanctitate morum, matronali decore ;
præclara pudicitia ,
& felici fecunditate viro probata ,
in ipso ætatis flore ,
quod mortale fuit reliquit ,
ut quod immortale est consequeretur ;

PHILIPPUS HURALTUS CHEVERNIUS :

post justa Funehria ,
& Corpus Majorum Sepulcro
rite illatum ,
in sacro hoc Secessu ,
quo illa frequens Dei Cultrix

*adire solita fuit ,
hunc quoque Tumulum posuit ,
communibus Liberis maternelæ pietatis
& Religionis Documentum
ac Monumentum.*

Æ T E R N Æ M E M O R I Æ

Uxoris incomparabilis.

Vixit an. 35. mens. 6. dies 17.

Obiit an. 1584. die 17. Julii.

Louis Revol, Secrétaire d'Etat sous Henri III. & Henri IV. mort le 24. de Septembre 1595.

Claude Fauchet Premier Président de la Cour des Monoyes, né à Paris en 1520. & mort en 1603. Il employa son bien, & toute sa vie, à l'étude de notre Histoire, & à la recherche de tout ce qui pouvoit l'éclaircir. Il avoit fouillé dans les Bibliothèques, & dans tous les dépôts publics, & y avoit trouvé un nombre infini de Manuscrits qui ne subsistent plus, & qui font regarder ce qu'il a écrit sur les deux premières races de nos Rois, comme tout ce que nous avons de meilleur. Sa sincérité, son discernement, & son exactitude, font regretter que ce qu'il avoit écrit sur la troisième Race, ait été enlevé & jetté au feu, par les Ligueurs à cause que la Maison de Lorraine n'y étoit point épargnée.

Jacob, connu sous le nom de *Polo*

nois , parcequ'il étoit né en Pologne ; vint fort jeune en France , & y fut regardé comme le plus excellent joueur de Luth de son siecle. Ballard imprima quantité de pieces de sa composition , & parmi ces pieces , ses *Gaillardes* sont celles que les Musiciens estiment le plus. Il mourut en 1605. âgé de 60. ans.

Pomponé de Bellièvre Chancelier de France , fut non-seulement le plus grand Magistrat de son tems , mais encore le Négociateur le plus délié , le plus ferme , & le plus fidele. On l'appelloit *le Nestor de son siecle* , il servit sous cinq de nos Rois. Henri IV. lui ôta les Sceaux , pour les donner à Sillery ; & Bellièvre en mourut de chagrin le 5. de Septembre 1607. âgé de 78. ans.

Nicolas de Bellièvre , fils du précédent , & Président à Mortier au Parlement de Paris , n'eut pas le mérite de son pere ; mais il eut des jours plus tranquilles. Il mourut à Paris le 8. de Juillet 1650. âgé 67. ans , & fut inhumé auprès du Chancelier son pere.

Pomponé de Bellièvre , fils de Nicolas , & de Claude Brulard , fut un aussi grand personnage que son grand - pere , mais d'une vertu trop austère , & qui n'entroît pas assez dans les vûes de ceux qui gouvernoient le Royaume. Il fut Ambassadeur extraordinaire dans les Cours

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 209
des Princes d'Italie, puis en Angleterre
auprès de Charles I. & enfin en Hollan-
de. A son retour de cette dernière Am-
bassade en 1651. il fut fait Premier Pré-
sident du Parlement de Paris, en la pla-
ce de M. Molé devenu Garde-des-Sceaux.
Il mourut le 13. Mars de l'an 1657. &
fut inhumé dans la Chapelle de ses an-
cêtres, à S. Germain l'Auxerrois.

Concino Concini, Marquis d'Ancre,
& Maréchal de France, fut inhumé la
nuit du 24. au 25. d'Avril de l'an 1617.
au-dessous de l'Orgue de cette Eglise,
mais dès qu'il fit jour, la populace en
fureur le tira de la fosse, exerça sur son
cadavre mille indignités, & enfin le mit
en pieces.

Dans la Chapelle de *S. Laurent* est,
depuis plus d'un siècle, la sépulture de
M. M. Phelipeaux de Ponchartrain. *Paul
Phelipeaux*, Secrétaire d'Etat, est le pre-
mier que je sçache qui y ait été inhumé,
car comme sa maison étoit située dans la
rue de S. Thomas du Louvre, où elle
existe encore, il étoit de cette Paroisse ;
sa veuve y fit transporter son corps, de
Castel-Sarasin où il étoit mort le 21.
d'Octobre de l'an 1621. pendant le siège
de Montauban. Voici l'Épitaphe qu'on
y lit :

210 DESCRIPTION DE PARIS ,
PAULUS PHELIPEAUX

Natus Blasii IV.

*Vir à secretis Epistolis ,
dam in Munere assiduus Regi
in Obsidione Montalbanensi adest ,
morbo tentatus eo apud Castrum
Sarracenicum solutus est 21. Octob.
anni 1621. ætatis quinquagesimi secundi.
Optimi Conjugis corpus*

ANNA BEAUHARNOIS

*huc transferri curavit amoris leve
solatium ,
ut qui in una domo per septemdecim
circiter annos amantissime vixerunt ,
iidem cum Natis communibus ,
in unius capsula angustia ,
in æternum resurrecturi placide
quiescant.*

Après cette Epitaphe , on voit celle
de Louis Phelipeaux Président en la
Chambre des Comptes de Paris , & pere
de Louis qui a été Chancelier de France.

D. O. M.

H I C J A C E T

LUDOVICUS PHELIPEAUX ,

*Pauli filius , Regis à Secretioribus
Consiliis ,
in suprema Parisiensi Rationum Curia
Præses.*

*Qui peregrinus in hac vita
Conjugem habuit*

SUSANNAM TALON

ex qua suscepit Liberos.

*Cursu tandem hujusce lacrimarum
vallis peractō,*

tributum Naturæ solvit,

reddens animam Deo, & corpus Terræ.

Obiit ann. atat. LXXII.

Salut. Huma. M. DC. LXXXV.

die xxix. Mensis Aprilis.

ORA VIATOR

pro Peccatore.

On voit ensuite l'Épithaphe d'Eléonor
Christine de la Rochefoucauld de Roye,
femme de Jérôme Phelipeaux Comte de
Pontchartrain, Secretaire d'Etat, & fils
de Louis Phelipeaux Chancelier de
France.

D. O. M.

H I C J A C E T

ELEONORA CHRISTINA DE ROYE
DE LA ROCHEFOUCAULD,
HIERONIMI PHELIPEAUX,

*Comitis de Pontchartrain,
Regi à Secretis & Mandatis Uxor;
sic nata, sic educata, ut Generis
nobilitatem, affinitatum splendorem;*

*& alia Majorum decora ,
 excellentis ingenii ,
 & vera virtutis dote cumularet .
 Singularis exempli fœmina ,
 inter Aula delicias , cupiditates , tumultus ,
 Modesta , Pudica , Tranquilla .
 Cum nondum expleffet 29. etatis
 annum , Cœlo matura ,
 sed gravi insuper ac diuturno morbo ;
 sicut aurum igni probata ,
 sex Liberorum quos genuerat
 tribus amantiſſimo patri relictiſ ;
 tres in Cœlum praeſſos
 ſecuta ,
 magno omnium Ordinum deſiderio
 obiit 23. Junii 1708 .
 Uxori dulciſſima Conjux mœrens ;
 donec amato Cineri jungatur
 Poſuit .*

Marie de Maupeou , femme de Louis Phelipeaux Chancelier de France , mourut le 12. d'Avril 1714. & fut inhumée dans cette Chapelle .

Louis Phelipeaux Comte de Pontchartrain , fils de Louis Phelipeaux Préſident de la Chambre des Comptes de Paris , & petit-fils de Paul Phelipeaux Secrétaire d'Etat , naquit le 29. de Mars de l'an 1643. & fut reçu Conſeiller au Parlement de Paris en 1661. Il fut nommé Premier Préſident du Parlement de Bre-

tagne en 1677. d'où il fut tiré pour être Intendant des Finances en 1687. Le Roi l'en fit Contrôleur Général en 1689. En 1690. le 6. de Novembre, il fut nommé Ministre & Secrétaire d'Etat, puis Chancelier Garde des Sceaux de France, le 5. de Septembre de l'an 1699. Le 9. Mai 1700. Il fut fait Commandeur & Secrétaire des Ordres du Roi. Il posséda la charge de Chancelier de France jusqu'au 2. de Juillet 1714. que comblé de biens & d'honneurs, il obtint du Roi la permission de se retirer. Il mourut le 22. de Décembre 1727. à dix heures du matin, dans la 85^e. année de son âge. De son mariage avec *Marie de Maupeou* qu'il avoit épousée en 1668. il a laissé *Jerôme Phelipeaux* Comte de *Pontchartrain*, ci-devant Secrétaire d'Etat, & pere de *Jean Frederic Phelipeaux* Comte de *Maurepas*, aussi Secrétaire d'Etat. *Louis Phelipeaux* Chancelier de France a été inhumé dans cette Chapelle auprès de ses ancêtres. La famille de *Phelipeaux* est originaire de *Beaufort* en Anjou, d'où elle se transplanta à Blois, puis à Paris. On compte dans cette maison jusqu'à dix Secrétaires d'Etat depuis *Paul Phelipeaux*, jusqu'au Comte de *S. Florentin*, inclusivement.

François Malherbe Poète françois, à qui notre langue & notre poésie sont

214 DESCRIPTION DE PARIS ;
très-redevables, mourut en 1628. âgé
de 73. ans.

Eleazar de Sarcilli, connu sous le nom
de *Chandeville*, étoit Poëte, & neveu de
Malherbe. Il avoit beaucoup d'esprit, &
étoit beau, bien-fait, galant, enjoué &
complaisant. Avec ces belles qualités il
n'est pas surprenant que lorsqu'il parut à
Paris, il y fut aimé & estimé des grands
& des sçavans. Mais il ne fit que s'y mon-
trer, car il mourut n'ayant que 22. ans.
C'est un des Héros du Roman de Cyrus,
sous le nom de *Pherecides*. Il n'a laissé
que peu de poësies, au nombre d'envi-
ron six cens vers, qui furent imprimés
chez Courbé. Je n'ai pû découvrir l'an-
née de sa mort, mais comme il fut in-
humé dans cette Eglise, je le place après
Malherbe, à cause de leur parenté.

Dans une Chapelle qui est auprès de
celle du Saint Sacrement, est un mauso-
lée de marbre noir, sur lequel sont deux
figures de marbre blanc. Celle qui est à
demi couchée représente *Estienne d'Ali-
gre*, Chancelier de France, mort en
1639. La figure qui est à genoux est celle
d'*Estienne d'Aligre*, fils du précédent,
& aussi Chancelier de France, mort en
1677. Ce monument est de *Laurent Me-
nier*, surnommé *le Romain*, Sculpteur,
de l'Académie des Maîtres.

Abraham Remi, avoit pris pour surnom,

le nom du Village de Remi en Beauvaisis, où il étoit né en 1600. Il fut Professeur d'Eloquence au College Royal de France, & un des meilleurs Poëtes latins que nous ayons eu. Le morceau de poësie le plus estimé que nous ayons de lui, est celui qu'il a fait sur le Château de Maisons près de S. Germain en Laye, sous le titre de *Masonium*. Le Recueil de ses Poësies fut imprimé l'an 1646. qui fut l'année de sa mort. *Vitré* chez qui elles furent imprimées, dit à *Sauval*, qu'ayant porté une épreuve à Remi, la veille de sa mort, il s'étoit mis aussi-tôt à la corriger, & sur ce que *Vitré* lui remontra que rien ne pressoit, & qu'il reviendrait le lendemain la chercher, Remi lui repartit : *à quelque heure que vous veniez demain, vous me trouverez sur cette table tout de mon long*. En effet il mourut le lendemain. Nicolas Bourbon estimoit infiniment *Remi*, & disoit qu'avec le tems il égaleroit les Anciens.

Jacques Cordier connu sous le nom de *Bocan*, qui est celui d'une petite Terre de Picardie, que le Duc de Montpensier lui avoit donnée, mais dont il n'a jamais joui, n'étoit qu'un Maître à danser de femmes, mais dans son espece, c'étoit l'homme le plus rare qu'il y ait jamais eu. Il ne sçavoit ni lire, ni écrire, & ne connoissoit pas une note de musique, cepen-

216 DESCRIPTION DE PARIS ,
darit il fut le miracle de son siècle pour
le violon , & pour composer des airs jus-
tes , agréables , & harmonieux. Il étoit
caigneux , gouteux , avoit les mains cro-
chues , & les pieds tortus , & néanmoins
en tenant seulement ses Ecoliers par la
main , il plaçoit & conduisoit si bien leur
corps , qu'il leur faisoit danser toutes
fortes de danses. Il eut l'honneur de mon-
trer à danser aux Reines de France , d'Es-
pagne , d'Angleterre , de Pologne , & de
Danemarck. Charles I. Roi de la Gran-
de Bretagne l'estimoit si particuliere-
ment , qu'il le combloit de présens & le
faisoit même souvent manger a sa table.
On ne sçait pas l'année de sa mort , mais
il mourut avant ce Prince qui le regréta
beaucoup. Il n'est resté des compositions
de cet homme rare , qu'une danse nom-
mée *la Bocane* , aujourd'hui assez incon-
nue , mais que j'ai encore vû danser dans
ma jeunesse.

Nicolas Faret un des quarante de l'A-
cadémie Françoisé , mort le 21. de No-
vembre 1646. âgé de 50. ans.

Jacques Stella Peintre célèbre étoit né
à Lyon en 1596. Il fut émule du Poussin
dont il imita la belle ordonnance & la
sagesse dans ses compositions. Il excella
aussi dans le genre pastoral au point de
faire envier le sort des habitans de la
campagne , par la naïveté & les graces
interressantes

Interressantes avec lesquelles il a sçu peindre l'antique innocence, & la simplicité des mœurs & des amusemens. Il mourut en 1657. âgé de 61. ans, aux Galleries du Louvre où Louis XIII. l'avoit logé avec distinction.

Au troisième pilier, vis-à-vis la Chapelle de la Paroisse, on voit l'Építaphe qui suit, gravée sur une table de marbre noir :

D. O. M.

PETRUS SEGUIN & ANNA AKAKIA ;

*Conjuges fidelissimi ,
veterum Patriarcharum redeviva*

*Imagines ,
in conspectu Altaris Domini
Resurrectionem Dominicam
expectant ,*

quam fide sperarunt , spe crediderunt :

*Ille verus Israëlita antiquæ Fidei ,
& Franci. olim candoris ,
Regia Professionis ,
& salutaris Artis Medicæ*

*omnibus partibus cum summa fidei ,
ingenii , doctrinæ , industriæ ,
laude perfunctus ;*

*Regi LUDOVICO XIII.
à Consiliis Secretioribus ,*

*Regina Christianissima per annos quinque
& viginti Archiater ;*

*in Aula , vel Aula ipsa teste
vitæ integer ,*

218 DESCRIPTION DE PARIS

*pietate conspicuus, nulli invidus,
 nulli invisus, omnibus charus,
 & acceptus;
 post fidam, felicem, & ut studio,
 sic beato eventa, Fernelia parem
 in curanda totius Regiæ Stirpis
 valetudine,
 ad extremum usque vitæ spiritum
 impensam operam,
 plenus dierum & meritorum,
 laudatissimam vitam Christiano exitu
 complevit;
 ann. æt. 82. conjugalis concordia 57.
 Salut. Mart. 1648.
 die 28. primi mensis.*

*Optimos & dulcissimos Parentes
 precibus vestris apud immensam Dei
 clementiam commendat*

*PETRUS SEGUIN
 filius, hujus Collegii, & Ecclesiæ
 Decanus.*

*Pierre Seguin qui a consacré cette Epi-
 taphe à la mémoire de son pere, & de
 sa mere, étoit Doyen de cette Eglise,
 & un des plus sçavans antiquaires de son
 tems.*

*Charles Annibal Fabrot Professeur de
 Droit à Aix, étoit très-sçavant dans la
 Jurisprudence, dans la langue grecque,
 & dans les Belles-Lettres. Etant venu à
 Paris en 1637. pour y faire imprimer des*

notes de la façon, sur la Paraphrase que Théophile, Jurisconsulte, a faite des Institutes de Justinien, il y fut retenu par le Chancelier Seguier, pour y travailler à la traduction des Basiliques. Cet ouvrage fut achevé, en sept volumes *in folio*, en 1647. Il travailla ensuite à l'Édition de divers Auteurs de l'Histoire Byzantine qu'on imprimoit au Louvre. Il commença en 1652. à revoir les Oeuvres de Cujas; & après y avoir ajouté quelques traités qui n'avoient pas encor paru, il les corrigea sur plusieurs manuscrits, & les enrichit de diverses notes. Il acheva en 1658. ce grand travail que nous avons en dix volumes *in folio*, & mourut le 16. de Janvier 1659.

Jacques Sarazin Sculpteur habile dont les ouvrages sont très-estimés, mourut en 1666.

Louis le Vau, premier Architecte du Roi, mourut en 1670. âgé de 58. ans.

Jean Warin, Gentilhomme Liégeois, Peintre, Sculpteur & Fondateur. Louis XIII. informé de l'excellence de ses talens, créa deux Charges pour lui, l'une de Conducteur général des Monnoyes, & l'autre de Graveur général des poinçons pour les Monnoyes. Toutes les especes qu'il a fabriquées sont d'une si grande beauté, que les curieux les gardent comme des médailles qui ne cedent

220 DESCRIPTION DE PARIS ;
 en rien aux Antiques les plus estimées &
 ayant été accusé d'avoir fait des coins en
 secret pour de la fausse Monnoye, il fut
 mis en prison. Pour en sortir il y grava
 une médaille qui représentoit d'un côté
 le buste du Cardinal de Richelieu, & de
 l'autre le globe terrestre auquel un génie
 donnoit le mouvement avec cette legen-
 de *Mens agitat molem*. C'étoit le génie
 du Cardinal qui remuoit à son gré tout
 l'univers. Il la fit remettre à ce Ministre
 qui fut si flatté de cette louange, quoi-
 que excessive qu'il lui fit donner sur le
 champ sa liberté. *Warin* mourut le 26.
 d'Août 1672. âgé de 68. ans, & fut inhu-
 mé dans cette Eglise sans Epitaphe. Voi-
 ci deux vers excellens qui peuvent bien
 lui en servir. Santeul les avoit fait pour
 être mis sous un portrait de cet admira-
 ble Artiste.

*En fusso novus are Myron, liquidoque
 colore*

Zeuxis, & inciso marmore Praxiteles.

Gui Patin, Professeur en Médecine
 au College Royal, mourut aussi en 1672.
 & fut inhumé dans cette Eglise. On a
 donné au public sept volumes de ses
 Lettres, dont la lecture fait beaucoup de
 plaisir, tant à cause de la vivacité avec
 laquelle elles sont écrites, qu'à cause de
 la malignité qui y est répandue.

Claude Balin, Orfèvre célèbre, avoit re-

çu la facilité, la noble simplicité & les grâces de l'antique dans ses compositions. Il possédoit dans un degré supérieur le goût des belles formes, & le choix exquis des ornemens. Ses plus beaux ouvrages furent faits pour Louis XIV. La grande Galerie de Versailles en étoit toute enrichie. On y voyoit des tables, des torchères, des vases pour des orangers, des cuvettes, tout étoit d'argent & la matière étoit infiniment au-dessous du prix de la façon. Quelque estime & quelque connoissance qu'eut le Roi des beautés de leurs sculpture & ciselure par ce grand homme, il en fit le sacrifice pour le soulagement de son peuple pendant la guerre & envoya à la monnoye pour plus de 200 mille marcs de ces pieces incomparables. Voyez son éloge dans les Hommes Illustres de *Perrault* où il tient une place honorable. Il mourut le 22. de Janvier de l'an 1678.

Jacques Bailli né à *Graçay* en Berry, Peintre en mignature, excelloit à peindre des fleurs, les fruits & les ornemens qu'il inventoit & dessinoit avec beaucoup d'art. Il gravoit très-bien à l'eau forte, & avoit un secret particulier pour peindre sur les étoffes. On dit aussi qu'il avoit le secret de rendre ses couleurs si actives & si perçantes, qu'elles pénédroient le marbre si ayant, qu'à mesure

qu'on l'auroit scié , ce qu'il avoit peint sur la premiere surface se feroit repété , & qu'on auroit eu plusieurs tableaux au lieu d'un. Il en fit l'essay sur un morceau de marbre épais de quatre doigts , mais les drogues qu'il mêloit avec les couleurs étoient si fortes, que malgré le masque de verre dont il s'étoit precautionné , elles lui porterent si violemment à la tête, qu'il mourut vingt-quatre heures après qu'il eut fini cet ouvrage, le 2. de Septembre 1679. âgé de 50. ans. *M. Colbert*, à qui il avoit communiqué son secret, ayant appris sa mort, envoya prendre ce morceau de marbre où il avoit peint un mascarón, dans la bouche duquel étoit une petite corne d'abondance, d'où sortoient des fleurs & des fruits. On ne sçait ce qu'est devenu ce petit tableau ; & par la mort de celui qui l'avoit peint, on a perdu son secret. Cet artiste étoit de l'Académie Royale de Peinture , & avoit un logement aux Galleries du Louvre que son petit-fils occupe actuellement.

Au premier pilier vis-à-vis la Chapelle du S. Sacrement, est un chassis de marbre sur lequel *le Brun* a peint une femme mourante, dont l'Épitaphe est au bas. On croiroit les éloges qu'on y lit excessivement exagérés comme ceux de la plupart des Épitaphes, mais des personnes dignes de foi, & qui ont connu très par-

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 223
ticulierement cette Dame, m'ont assuré
qu'on n'y avoit exprimé qu'imparfaité-
ment ses rares qualités.

H I C J A C E T

*que jacere nunquam debuerat, si mors
juventuti, pulchritudini, urbanitati,
pietati, virtuti, cæterisque
dotibus parceret.*

HENRICA SELINCART
*ab omnibus vivens amata, deplorata mor-
tua. Obiit prima Sept. 1680.
ætatis suæ 36.*

Nobilis ISRAËL SYLVESTRE,
*Regis & Serenissimi Delphini
Delineator, tam præclara conjugis
conjux infelix, hoc amoris dolorisque
sui monumentum mœrens posuit.*

Sur la tombe qui est auprès est écrit :

*Absint inani funere nenia ;
Parte sui meo e vivit.*

Israël Sylvestre qui a érigé ce monu-
ment à la mémoire de sa femme, étoit
Dessinateur du Roi, & eut l'honneur de
montrer à dessiner à Louis de France,
Dauphin de Viennois, fils du Roi Louis
le Grand, François Sylvestre, son fils aî-
né à en l'honneur de montrer le dessein
aux trois Princes fils du Dauphin. Israël
Sylvestre étoit de Nancy, & mourut à Pa-
ris le 11. Octobre 1691. âgé de 71. ans.

K iiii

Claude Mellan ici inhumé a été un Graveur très célèbre par la singularité des traits de son burin, qui sans être croisés rendoient parfaitement les ombres de ces figures. On peut voir son éloge dans les Hommes Illustres de *Perrault*, où il a mérité d'avoir une place : Il mourut le 9. de Septembre de l'an 1688. âgé de 87. ans.

Martin Venden Bogaer, Sculpteur connu sous le nom de *Desjardins*, étoit né à Breda, & mourut à Paris en 1694. C'est lui qui a fait le grand Groupe qui est à la Place des Victoires, & quelques autres ouvrages estimés.

Claudine Bouzonnet Stella, fille de *Jacques Stella*, peintre célèbre, & élève du Poussin, étoit née à Lyon ainsi que son pere. Nous lui devons les estampes des pastorales, où son burin a sçu rendre parfaitement les graces naïves & charmantes des actions de la vie champêtre que le pinceau de son pere a si heureusement exprimées. Elle mourut le premier Octobre 1697.

François d'Orbay, Architecte, & élève de *le Vau*, mourut en 1698. avec plus de réputation que de bien.

Guillaume Sanson, Géographe ordinaire du Roi, & second fils de *Nicolas Sanson*, mort le 15. Mai 1703. Tout le monde sçait combien la Géographie est redevable à ceux de ce nom.

Denis Dodart, Conseiller Médecin du Roi, & de S. A. S. Madame la Princesse de Conty, Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, & de Louis - Armand de Bourbon Prince de Conty, Docteur Regent en la Faculté de Médecine de Paris, étoit né en 1634. de Jean Dodart, Bourgeois de Paris, & de Marie du Bois fille d'un Avocat. Les langues sçavantes, le dessein, la musique & les instrumens, firent l'occupation de son adolescence, & comme il avoit beaucoup d'esprit, il réussit à tout. Ayant achevé de bonne heure le cours ordinaire des études, il s'appliqua également au Droit & à la Médecine, à laquelle il se donna enfin tout entier. Dès qu'il eut prit cette resolution, il s'y appliqua avec tant d'ardeur, & il y fit de si grands progrès qu'étant encore sur les bancs, il mérita les éloges de *Guy Patin* qui ne louoit que fort sombrement. Dans une de ses Lettres du 5. Juillet 1668. il dit que *Dodart* âgé de 25. ans, étoit un des plus sages, & des plus sçavans hommes de ce siècle. En 1673. M. Dodart entra dans l'Académie Royale des Sciences, & trois ans après, c'est-à-dire, en 1676. il mit à la tête d'un volume que l'Académie donna au Public, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'Histoire des Planètes*, une belle préface, où il rend comp-

226 DESCRIPTION DE PARIS ;
te du dessein de ce vaste ouvrage , & de
ce qu'on en avoit exécuté jusqu'alors.
L'Histoire des Plantes étoit le principal
travail de M. Dodart , mais non pas le
seul , car il s'attacha beaucoup à étudier
la transpiration insensible du corps hu-
main. L'esprit de recherche , & de dis-
cussion qu'il possédoit au souverain de-
gré , & la vie égale & uniforme qu'il
menoit , le rendoient très-propre à faire
des découvertes sur ce sujet. Il fut même
aidé par sa grande piété , car il trouva le
premier jour du carême de l'an 1677.
qu'il pésoit *cent seize livres , une once*. Il
fit ensuite le carême comme il a été ob-
servé dans l'Eglise jusqu'au douzième
siècle , c'est-à-dire , qu'il ne buvoit , ni
ne mangeoit que sur les six ou sept heu-
res du soir , il vivoit de légumes la plû-
part du tems , & sur la fin du carême de
pain & d'eau. Le samedi de Pâques il ne
pésoit plus que *cent sept livres douze on-
ces*. Ainsi en 46. jours il avoit perdu huit
livres-cinq onces , qui faisoient la quator-
zième partie de sa substance. Le jour de
Pâques ayant repris sa vie ordinaire , il
trouva au bout de quatre jours qu'il avoit
regagné quatre livres ; ce qui marque
qu'en huit ou neuf jours , il auroit repris
son premier poids. L'ingénieux , & élé-
gant Historien de l'Académie Royale des
Sciences , feu M. de Fontenelle remarqua

à ce sujet, qu'il est rare que la même action soit une observation curieuse de Philosophie, & une austérité chrétienne, & serve en même tems pour l'Académie, & pour le Ciel. Comme il étoit le Médecin d'un grand nombre de pauvres, qu'il guériffoit & même qu'il nourrissoit, il s'excéda un jour de fatigue pour eux, prit beaucoup de froid, & revint chez lui à jeun, à cinq heures du soir. La fièvre qui se déclara aussi-tôt, & une fluxion de poitrine l'emporterent en dix jours. Il mourut le 5. de Novembre de l'an 1707. âgé de 73. ans.

Noël Coypel, Peintre habile, Directeur de l'Académie Françoisse de Peinture, établie à Rome, puis Directeur & Recteur de celle de Paris, mort le 24. de Décembre 1707. âgé de 79. ans.

René Antoine Houasse, Peintre, qui avoit été Directeur de l'Académie Françoisse de Peinture établie à Rome, Recteur, & Trésorier de celle de Paris, garde des tableaux & desseins du Roi, mort le 27. Mai 1710. âgé de 65. ans.

Louis Berrin, Dessinateur qui a eu de la réputation dans son tems pour les Carrouzels, pompes funébres, fêtes galantes, habits & décorations de théâtre, &c. mourut au commencement de l'année 1711.

Jean-Baptiste de Santere, Peintre très estimé, mort en 1719.

Anne le Févre, fille de Tannegui le Févre, si connu & si distingué parmi les gens de Lettres, & femme d'*André Dacier*, a égalé son pere, & son mari en érudition, & les a surpassés dans l'art de bien écrire en notre langue. Elle mourut le 16. d'Août de l'an 1720.

Antoine Coyzevox, né à Lyon, a été l'un des plus fameux Sculpteurs du Règne de Louis le Grand; il mourut le 10. d'Octobre de l'an 1720. âgé de 81. ans.

Antoine Coyvel, premier Peintre du Roi Louis XV. mourut le 7. de Janvier 1722. âgé de soixante-un ans.

André Dacier, de l'Académie Française, de celle des Inscriptions, & Belles-Lettres, Littérateur fort connu, mourut le 18. Septembre 1722. n'ayant survécu à Anne le Févre, sa femme, que deux ans, un mois, & deux jours.

Tout le monde sçait que quelques jours avant le massacre de la S. Barthelemy, l'Amiral de Coligny revenant à pied du Louvre, à son logis, par le cloître S. Germain de l'Auxerrois, on lui tira un coup d'arquebuse des fenêtres basses d'une maison, devant laquelle il passoit. Il fut blessé de deux balles, de l'une au bras gauche, & de l'autre à la main droite.

Ce fut aussi la cloche de l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois qui, le jour de S. Barthelemy, à une heure après minuit, donna le signal pour commencer l'horrible massacre qui porte ce nom.

La maison du Doyen de ce Chapitre, avant qu'il fût transféré à Notre-Dame, étoit vis-à-vis la grande-porte de cette-Eglise. M. l'Abbé Bignon qui a long-tems été revêtu de cette dignité, avoit réparé & embelli cette maison avec beaucoup de goût & de dépense, & en avoit fait un rendez-vous de sçavans qui s'y trouvoient en foule, pour profiter de ses lumieres & de son crédit.

Cette maison qui, par le nom qu'elle porte, semble destinée à être une maison de priere & d'édification, a servi quelquefois à des usages bien différens: *Gabrielle d'Estrées* Duchesse de Beaufort, y a demeuré, & y a souvent reçu les visites du Roi Henri IV. C'est ici que se terminerent les brouilleries qui étoient entre ces deux amans, au sujet du Baptême de leurs enfans, que la Duchesse de Beaufort vouloit qu'on baptisât avec les mêmes cérémonies qui s'observent aux baptêmes des Enfans de France. L'Historien des amours du Grand Alcandre, dit que la Duchesse de Beaufort mourut dans cette maison, & il a été suivi, sur ce fait, par plusieurs Ecrivains. Quelques-

autres disent cependant qu'elle mourut à l'*Hôtel de Sourdis*, qui tient à ce cloître; mais *Sauval* les réfute indirectement, lorsqu'il dit avoir connu des vieillards qui l'avoient vue exposée, après sa mort, sur un lit de parade, dans la grande sale de la maison du Doyen, où elle étoit vêtue d'un manteau de satin blanc, & couchée sur un lit de velours rouge cramoisi, rehaussé de dentelles d'or & d'argent, où tout Paris alla la voir. Quoiqu'il ne fût pas impossible, qu'étant morte à l'*Hôtel de Sourdis*, on eût transporté son corps dans la Sale du Doyenne; il y a cependant plus d'apparence qu'elle étoit morte dans la maison où son corps fut exposé.

Vers le milieu du dernier siècle, cette maison a servi pendant quelque tems aux Séances du *Grand-Conseil*, qui les a tenu ensuite à l'*Hôtel d'Aligre*, dans la rue S. Honoré.

Si jamais le grand projet, qu'on avoit fait pour le Louvre, pendant que Monsieur Colbert étoit Surintendant des bâtimens, étoit exécuté, on démoliroit entièrement d'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois, les maisons du cloître, & celles de quelques rues voisines, pour faire de l'emplacement qu'elles occupent, une grande & magnifique place, au milieu de laquelle le Pont-neuf aboutiroit à

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 231
en dégageant ainsi l'avenue du Louvre ,
on mettroit dans un beau point de vûe
cette superbe façade , qui est le plus beau
morceau d'Architecture moderne qu'il y
ait au monde.

LE LOUVRE.

LÉ LOUVRE , est la première Maison
Royale qui soit en France. On ne
sait rien de certain sur l'étymologie de
son nom. Les uns ont crut qu'il signifioit
l'*Ouvrage* par excellence , ou le *Chef-
d'œuvre* , & que l'on a dit le *Louvre* pour
l'*Œuvre* ou l'*Ouvrage*. D'autres ont re-
cours à la langue Saxone , & assurent
qu'en Saxon *Louvre* signifie *Château*.
D'autres enfin font venir cette dénomi-
nation, de ce que cette maison étoit située
dans un lieu propre à la chasse du *Loup* ,
& que c'est pour cela que dans les anciens
titres ce *Château* est appelé *Lupard*.
Quoiqu'il en soit , ce nom a été donné
depuis par extension à toutes les Maisons
Royales.

Les commencemens , & les progrès
du Louvre sont si incertains , & les plans
ont si souvent changé , qu'il est bien dif-
ficile d'en parler d'une manière suivie &
certaine. Voici ce que j'en ai recueilli
d'après *Sauval* , & quelques autres
Ecrivains :

Favin n'y pensoit pas , lorsqu'il a écrit

232 DESCRIPTION DE PARIS ;

que *Childebert* a fait bâtir le Louvre ; car *Gregoire de Tours*, *Fredegaire*, & *Aimoin*, qui ont parlé de tous les édifices entrepris par ce Prince, ne disent pas un mot de celui-ci. On ne devine pas non plus où *Duchefne* a pris que *Louis le Gros* fit entourer le Louvre de murailles, afin d'y recevoir les hommages des grandes terres qui relevoient de la Couronne. *Du Haillan*, & plusieurs autres Ecrivains qui l'ont suivi, rapportent la première construction du Louvre à *Philippe-Auguste* ; mais c'est avancer un sentiment qu'on ne prouve point, car *Rigord* qui est l'historien, ou le panégyriste de ce Prince, ne le dit pas, & se contente seulement d'insinuer que ce Prince avoit fait bâtir la *tour neuve*, qu'on a nommée depuis la *grosse tour du Louvre*.

Ce qu'il y a de constant, c'est que sous le regne de *Philippe-Auguste*, le Louvre étoit un Château, & qu'il en portoit le nom. Ce Prince ne voulant pas qu'il relevât de personne, chargea en 1204. la *Prevôté de Paris* du paiement de *trente sols parisis* de rente qu'il devoit au *Prieur*, & aux *Religieux de S. Denis de la Charre*, à cause de la tour du Louvre qui étoit bâtie sur leurs terres. Dix-huit ans après, c'est-à-dire, en 1222. ce même Prince la chargea encore du paiement d'une rente de *vingt livres parisis*, paya-

ble tous les ans à l'Evêque, & au Chapitre de Paris, à cause des Halles, du Petit-Chatelet, & même de la plus grande partie du Louvre bâtie dans leur Seigneurie.

La situation du Louvre dans une grande plaine, & détaché entièrement de Paris, nous fait connoître que ce Château avoit été bâti à deux fins, c'est-à-dire, pour servir de maison de campagne à nos Rois, & de forteresse pour défendre la riviere, & pour tenir les Parisiens en respect; mais Paris s'accrut si fort, qu'en peu de tems le Louvre fut environné de maisons & de rues; cependant Philippe-Auguste ne voulut point qu'il fût renfermé dans la Ville, lorsqu'il fit faire une nouvelle enceinte.

Le plan de cet ancien Louvre étoit un parallélograme, & s'étendoit, en longueur, depuis la riviere, jusqu'à la rue de Beauvais, & en largeur depuis la rue Fromenteau, jusqu'à celle d'Autriche, qu'on nomme aujourd'hui la rue du Coq. Le Louvre étoit alors attaché à la clôture de la Ville que Philippe-Auguste avoit fait faire, & c'est ainsi que devoient être placées les Maisons Royales. Le terrain qu'occupoit ce Palais, avoit soixante-une toises, trois quarts de longueur, sur cinquante-huit toises & demie de largeur. Ce bâtiment consistoit en plu-

234 DESCRIPTION DE PARIS,
sieurs corps de logis, si simples pour l'Ar-
chitecture, que la façade ressembloit à
quatre pans de murailles percées à l'avan-
ture de petites croisées les unes sur les
autres, sans aucune symétrie. Ce Châ-
teau étoit d'ailleurs fortifié, & flanqué
d'un grand nombre de tours, & envi-
ronné de fossés larges & profonds.

Au centre de ce grand carré long
étoit la grande cour qui avoit trente-qua-
tre toises & demie de longueur, sur
trente-deux toises & cinq de largeur. Au
milieu étoit une grosse tour qu'on nom-
moit, par préférence, *la grosse tour du
Louvre*. Les corps de logis de ce Château
étoient à deux étages sous Philippe-Au-
guste, mais Charles V. les fit rehausser
en quelques endroits, de cinq toises, &
en d'autres de six, & les couronna de ter-
rasses. Outre cette cour, il y avoit dans
ce Palais plusieurs basses-cours qui em-
prantoient leurs noms des lieux dont el-
les étoient voisines : ainsi l'une se nom-
moit *la basse-cour du côté de S. Thomas*,
une autre *la basse-cour vers la rivière*, *la
basse-cour du côté de l'Hôtel de Bourbon*,
*la basse-cour du côté de la rue d'Autri-
che*, &c.

Les Tours étoient ici répandues avec
profusion, mais sans aucune symétrie en-
tres elles, hormis aux portaux & aux
angles. Celles des portaux ne montoient

que jusqu'au premier étage, & se terminoient en terrasse, ou platte-forme. Celles des angles plus hautes que les autres étoient couvertes d'ardoises, & terminées par des girouettes peintes & rehauffées des Armes de France. Ces tours avoient chacune leur nom, & leur Capitaine ou Concierge particulier qui étoit plus ou moins qualifié, selon que la tour étoit plus ou moins considérable. Les plus connues de ces tours, sont *la grosse du Louvre*, *la tour de la Librairie*, *la tour de l'Horloge*, *les tours du fer à cheval*, *la tour de l'Artillerie*, *la tour Windal*, *la tour de bois*, *la tour de l'Ecluse*, *la tour de l'Armoirie*, *la tour de la Fauconnerie*, *la tour de la Taillerie*, *la tour de la grande Chapelle*, *la tour de la petite Chapelle*, *la tour neuve du Pont des Tuileries*, &c. Les noms de ces tours s'entendent assez d'eux-mêmes, hormis le nom de celle de *Windal* dont j'ignore l'origine.

La tour du Louvre d'où relevoient autrefois, & du nom de laquelle relevent encore aujourd'hui les grands fiefs, & les grandes Seigneuries du Royaume, étoit au centre de la cour du Louvre. On croit que Philippe-Auguste l'avoit fait bâtir. Rigord la nomme *la tour neuve*. Nos autres Historiens l'appellent tantôt *la tour du Louvre*, tantôt *la Forteresse du Louvre*, *la tour de Paris*, *la tour Ferrand*.

236 DESCRIPTION DE PARIS,
la grosse tour du Louvre. Elle étoit ronde, & semblable à celle de la Conciergerie du Palais. Par bas elle avoit treize pieds d'épaisseur, & puis douze, sur vingt-quatre toises de circonférence, & feize toises de hauteur, depuis le rez-de-chaussée, jusqu'au toit. Chaque étage étoit éclairé par huit croisées de quatre pieds de haut, & de quatre pieds de large chacune. Un fossé d'une largeur, & d'une profondeur considérables regnoit au pourtour de cette tour. Elle tenoit à la cour du Louvre, par un pont de pierre d'une seule arche, & par un pont-levis, & au Château par une Galerie aussi de pierre qui aboutissoit au grand escalier du corps de derriere. L'on montoit à cette tour par un escalier fermé, par bas, d'une porte de fer. Sur le pignon du Pont-levis, étoit la figure de Charles V. tenant un Sceptre, sculptée par *Jean de saint Romain*, moyennant *six livres, huit sols Parisis* qu'on lui donna. Sur un des côtés du fossé, on avoit dressé un petit édifice couvert de tuiles, d'où sortoit une fontaine : il fut ruiné avec la tour en 1528. De l'autre côté étoit un Pavillon quarré qu'on détruisit en 1377. parcequ'il défiguroit, & embaroissoit trop la Cour.

Les registres & les titres de la Chambre des Comptes sont pleins d'assignations de deniers que nos Rois donnoient

Les grands Seigneurs sur la tour du Louvre.

Louis VIII. qui, pendant son regne, avoit amassé tant d'or & d'argent en masse & en especes, le fit porter dans la tour du Louvre, & non pas dans celle du Temple, comme avoient fait la plûpart de ses Prédécesseurs; & de peur qu'après sa mort il ne fût dissipé pendant la minorité de son Fils, le testament qu'il fit en 1225. porte : *Nous laissons à celui de nos Enfans qui nous succédera tout l'or & l'argent monnoyé, & non monnoyé, que nous avons dans notre tour de Paris près saint Thomas, & qu'il soit employé à la défense du Royaume.* Cette tour fut ruinée sous le regne de François I. & deux ans & demi après, le coffre du Louvre, ou de l'Epargne, lui succéda, & servit à la garde du Trésor Royal, suivant le Registre des Ordonnances du Parlement.

Cette tour fut funeste à trois Comtes de Flandres, *Ferrand, Guy & Louis.* *Ferrand* est le premier de tous les prisonniers d'Etat, qui y ait été enfermé. Il y fut amené, chargé des mêmes chaînes qu'il avoit préparés pour Philippe-Auguste son Souverain. *Enguerand de Coucy*, y fut conduit par le commandement de saint Louis, pour avoir fait pendre injustement trois jeunes Gentilshommes Flamands qui étoient venus pour apprendre la langue à S. Nicolas du Bois, & qui

avoient poursuivi sur ses terres des lapins qu'ils avoient fait lever dans celles de cette Abbaye.

Guy Comte de Flandres y fut amené avec ses enfans l'an 1299. pour avoir pris les armes contre Philippe le Bel. Enguerrand de Marigny, accusé par ses ennemis d'avoir volé les Finances du Roi, l'eut aussi pour prison.

Charles le Bel en 1322. y fit amener *Louis Comte de Flandres & de Nevers*, qui au préjudice du Traité de l'an 1310. avoit obligé ses sujets à lui faire hommage. *Jean Duc de Bretagne IV.* du nom, Comte de Richemont & de Montfort, y fut conduit par ordre de Philippe de Valois, pour avoir usurpé la Bretagne. Le Roi Jean y fit mettre par deux fois *Charles II. Roi de Navarre*, quoiqu'il fût son gendre. La première fois, pour avoir fait assassiner à l'Aigle en Normandie *Charles d'Espagne, Connétable de France*; & la seconde, l'an 1356. pour avoir conseillé au Roi d'Angleterre de passer en France avec une puissante armée. *Jean de Grailly* Captal de Buk y mourut de chagrin l'an 1375. Les Séditieux de Paris y emprisonnerent sous Charles VI. *Pierre des Essars*, aussi-bien que le *Duc de Bar*, frere de la Reine d'Aragon, & *Antoine de Chabanes* Comte de Dammartin. Enfin Louis XI. y fit enfermer en 1474. *Jean II Duc d'Alençon*, qui est le

dernier prisonnier qu'on y ait mis ; nos Rois se sont toujours servis depuis de la Bastille, du Château de Vincennes ; de la tour de Bourges, du Château d'Angers, &c.

Quoique cette tour servît de prison, nous apprenons des registres de la Chambre des Comptes, que Charles VI. y demouroit en 1398. & qu'il fit fermer de fil d'archal les fenêtrés de son appartement, à cause des oiseaux & des pigeons qui sans cesse entroient, & y faisoient leurs ordures. On croit même qu'il n'est pas le seul de nos Rois qui y ait demouré. Cette tour cependant après avoir servi, depuis Philippe Auguste jusqu'à François I. de Trésor de l'Épargne, de demeure à nos Rois, & de prison aux grands Seigneurs, fut enfin ruinée en 1528. parce que ce ne fut qu'en ce tems-là qu'on commença de s'apercevoir qu'elle embarassoit la Cour du Louvre, & obscurcissoit les appartemens. Le peuple ingénieux à se tromper, contre quantité de fables de cette tour, & s'imagina qu'il y avoit des souterrains, où l'on se défaisoit des criminels qu'on ne vouloit point faire mourir en public.

La tour de la *Librairie* étoit ainsi nommée, parce que c'étoit là qu'étoit la Bibliothèque du Roi Charles V. la plus nombreuse, & la mieux conditionnée

240 DESCRIPTION DE PARIS ;
de son tems. Elle étoit composée d'environ neuf cens volumes , ce qui étoit beaucoup dans un tems où l'Imprimerie étoit encore inconnue ; elle occupoit trois chambres ou trois étages de la tour de la Librairie. Selon un Catalogue de cette Bibliothèque, il y avoit deux cens soixante-neuf volumes dans la première chambre , deux cens soixante dans la chambre du milieu , & trois cens quatre-vingt dans la chambre du troisième étage. Feu M. *Boivin* le cadet avoit fait sur cette Bibliothèque une Dissertation très-curieuse que l'on trouvera dans le second volume des Mémoires de Littérature , tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Ce sçavant homme dit qu'il a recueilli ce qu'il en rapporte de deux inventaires ou Catalogues qui étoient dans la Bibliothèque de feu M. *Colbert* Archevêque de Rouen , & d'un troisième dont on a trouvé un extrait parmi les papiers du feu Pere du *Molinet* Chanoine Régulier de sainte Genevieve. Le premier de ces Inventaires a été fait par *Gilles Mallet* , Valet de Chambre de Charles V. à qui ce Prince confia la garde de la Librairie l'an 1373. Les curieux trouveront un extrait de tous ces Inventaires dans le premier volume des Mémoires Littéraires de l'Académie des
Inscriptions

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 249
Inscriptions & Belles-Lettres. La Bibliothèque du Louvre fut entièrement dissipée par *le Duc de Betfort*, après la mort du Roi Charles VI. Cependant je ferai encore deux remarques à son occasion.

La première est qu'il n'y a qu'un seul endroit dans les actes publics où il soit parlé de cette Bibliothèque pendant tout le Règne de Charles VI. & c'est dans les Mémoires de la Chambre des Comptes, où il est remarqué qu'en 1412. la garde en fut ôtée à *Antoine des Effars*, & fut donnée le 11. Mai à *Garnier de Saint-Yon*, Echevin.

Ma seconde remarque concerne un fait rapporté par *Sauval*, qui dit qu'environ quatre mois après que les Juifs eurent été chassés de France l'an 1394. l'on trouva dans une maison du Faubourg S. Denis, laquelle avoit pour enseigne *le Porcelet*, cent quatorze volumes, quatre rolles, & quantité de cahiers de la Bible, du Talmud, & de la Loi des Juifs : les Trésoriers de France les firent porter à la Bibliothèque du Louvre, & délivrer à *Gilles Mallet*. Il n'est pas dit un seul mot de ces Livres des Juifs dans l'extrait que l'on nous a donné des Catalogues de l'ancienne Bibliothèque du Louvre. Je communiquai ce trait d'histoire à *M. Boivin*, l'un des Gardes de la Bibliothèque du Roi, & je m'étois

Tome II. L

flaté que sa sagacité, & les secours que lui fournissoit la Bibliothèque de sa Majesté, nous apprendroient quelle foi nous devions ajouter à ce récit de Sauval* ; mais M. Boivin est mort sans m'avoir donné aucun éclaircissement là-dessus.

Quant à *la Tour de l'Artillerie*, je n'ai autre chose à en dire sinon que les Arsenaux du Louvre furent transportés auprès du Couvent des Célestins le 18. Décembre 1572. par ordre du Roi Charles IX.

La Tour de Windal étoit située sur le bord de la rivière, & étoit attachée à la porte d'une des basse-cours. Le Comte de Nevers en fut nommé Capitaine ou Concierge le 20. Septembre de l'an 1411.

La tour du Bois est quelquefois nommée *le Château du Bois*, & fut bâtie en 1382. par ordre de Charles VI. Elle étoit vis-à-vis de la tour de Nesle, entre la rivière & la basse-cour du Louvre. Elle étoit environnée de fossés pleins de poisson. On en leva les bondes le 3. de Février de l'an 1415. afin de donner de l'air

* Le fait dont il s'agit ici est rapporté d'après *Sauval* dans le Mémoire Historique qu'on a mis à la tête du premier vol. du Catalogue de la Bibliothèque du Roi : on y observe que ce fait est fort douteux, puisque *Gilles Mallet* n'en parle en aucune manière dans son inventaire, il n'est pas vraisemblable en effet qu'une acquisition aussi considérable pour la Bibliothèque du Roi eut pu lui échapper.

au poisson qui étoit enseveli sous la glace. *Pierre des Effarts*, & plusieurs autres personnes de distinction, furent emprisonnés dans cette tour. Les registres de la ville disent que le même Prince qui avoit fait construire cette tour, ordonna dans la suite au Prevôt des Marchands de la faire détruire, ce qui fut fait.

La Tour de l'Ecluse avoit été bâtie pour retenir l'eau des fossés. Charles VI. en 1391. y fit emprisonner *Hugues de Saluces*.

La Tour neuve étoit près du logis du Prevôt de l'Hôtel, & du Pont des Tuileries.

Toutes ces tours & tourelles ont été détruites il y a long-tems, hormis six qui ne l'ont été que sous le regne de Louis XIII. & qu'on voit encore dans un plan de Paris en relief levé par *Merian* vers l'an 1620.

Le grand Portail du Louvre étoit du côté de la riviere, & occupoit en profondeur tout le terrain que le Quai & le petit jardin occupent maintenant; & pour ce qui est de la largeur, il s'étendoit jusqu'à la tour neuve.

Le grand Vix, car le nom d'escalier n'étoit pas encore en usage, tournoit en rond comme ceux des clochers & tous les autres. Pour sa construction on se servit de pierres qu'on tira des carrieres des

244 DESCRIPTION DE PARIS,
environs de Paris ; & comme si pour le
faire, ces carrieres avoient été épuisées ,
on fut obligé pour l'achever, d'avoir re-
cours au cimetiere des SS. Innocens, de
forte que le 27. de Septembre de l'an
1365. sous Charles V. dit le Sage, *Ray-
mond du Temple* conducteur de l'ouvrage
enleva dix tombes, qu'il acheta quatorze
sols parisis la piece, de *Thibault de la
Nasse*, Marguillier pour lors de cette
Eglise.

Ce Château étoit accompagné de plu-
sieurs jardins. Le grand étoit nommé *le
Parc*, & étoit le long de la rue Fromen-
teau. Il avoit aux quatre coins un pavil-
lon pour se reposer & pour se mettre à
couvert. Il a subsisté jusqu'à Louis XIII.
qui le fit détruire pour continuer le prin-
cipal corps de logis de ce Palais sous la
conduite de *Mercier*. Outre ce jardin, il
y en avoit un pour l'appartement du Roi,
& un autre pour l'appartement de la Rei-
ne, ce dernier subsiste encore.

Charles VII. Louis XI, & Charles
VIII. logerent rarement au Louvre.
L'Hôtel de S. Paul, ou le Château des
Tournelles, étoit leur demeure ordinaï-
re. On faisoit si peu de cas du Louvre,
que sur ce que le Châtelet menaçoit rui-
ne, Louis XII. permit aux Officiers de
la Prevôté de Paris d'y transporter leur
Auditoire & leurs prisons. Le Châtelet

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 145
ayant été rétabli , le Roi par ses Lettres
Patentes du 23. Décembre 1506. leur
ordonna d'y retourner. Sous François I.
le Louvre étoit en si mauvais état , que
pour y loger l'Empereur Charles - Quint
l'an 1539. il falut y faire des réparations.
Ce même Roi ayant commencé dès l'an
1528. un nouveau bâtiment au Louvre ,
laissa à son fils Henri II. le soin de le con-
tinuer & de l'achever : ainsi ce que nous
appellons aujourd'hui le vieux Louvre ,
fut commencé sous François I. & achevé
sous Henri II. comme il paroît par une
inscription gravée dans un marbre qui
est au-dessus d'une des portes.

*Henricus II. Christianissimus ve-
rustate collapsum refici cœptum à
Patre Francisco I. Rege Christianis-
simo , mortui sanctissimi Parentis
memor , pientissimus Filius absolvit.
Anno à salute Christi.*

M. DXXXVIII.

Pendant tout le Regne du Roi Hen-
ri II. le Louvre fut si embarassé de pier-
res , de manœuvres & de maçons , qu'il
ne s'y passa point d'évenemens remar-
quables. Charles IX. ayant quitté le Châ-
teau des Tournelles , ensanglanté du sang
du Roi son pere , vint loger au Louvre ;
& le 24. Août de l'an 1572. ce Château
fut ensanglanté à son tour par la tragédie

L iij

246 DESCRIPTION DE PARIS,
de la S. Barthelemi. Sous Henri IV. le
quatrieme de Décembre de l'an 1591. le
Duc de Mayenne fit pendre dans la basse
salle du Louvre *Louchard*, *Aimonot*,
Ameline & Anroux, quatre des plus sé-
ditieux des seize. L'an 1593. on y joua
aussi la farce des états de la ligue.

Le vieux Louvre consiste en deux
corps de bâtimens, dont les façades sont
décorés d'une très-belle architecture.
Tout l'édifice est de trois ordres ou éta-
ges, & les avant-corps sont enrichis de
colonnes. Les connoisseurs estiment les
fenêtres du second étage : la tribune
qui est dans la salle des Cent-Suisses, est
de l'ouvrage de *Jean Gougeon*. Ce ma-
gnifique bâtiment est du dessein de *Pierre
Lescot*, Seigneur de *Clagny*. Il fut com-
mencé en 1528. Le gros pavillon a été
bâti sous le Regne de Louis XIII. Il est
plus élevé d'un étage que le reste du bâ-
timent, & a été achevé sous la conduite
de *Jacques le Mercier*, premier Archi-
tecte du Roi. Les Cariatides qui sont
dans l'attique, & qui soutiennent un
double fronton, ont été sculptées par
Sarrazin, d'après celles de la salle des
Cent-Suisses.

C'est Louis le Grand qui a fait élever
la plus grande partie des bâtimens de la
Cour. Lorsque ce grand Prince eut réso-
lu de faire travailler à ce bâtiment, il fit

ce que font ordinairement les Rois & les Grands ; il fit chercher bien loin ce qu'il avoit auprès de lui. On fit venir d'Italie avec beaucoup de faste & de dépense , le cavalier *Jean-Laurent Bernin* , le plus fameux Architecte qu'il y eut alors dans cette partie de l'Europe ; mais après qu'on eut examiné ses desseins & ses modèles , on leur préféra ceux de *Claude Perrault* , Médecin de la Faculté de Paris , & un des plus riches génies pour l'architecture qu'il y ait jamais eu. Si le voyage du cavalier *Bernin* servit peu à l'embellissement du Louvre , il servit à signaler la magnificence du Roi Louis XIV. qui donna à cet Architecte une gratification de cent cinquante mille livres , une pension de six mille livres par an , & son portait enrichi de diamans. Sa Majesté lui fit d'ailleurs payer les frais de son voyage , & ceux de son séjour à Paris , à cent frans par jour.

On posa les premières assises des nouveaux bâtimens du Louvre en 1665. & on y encastra un boëte de bronze dans laquelle étoient plusieurs médailles d'or & d'argent , & l'Inscription qui suit :

L O U I S X I V .

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE ,

*Après avoir dompté ses Ennemis ,
donné la paix à l'Europe , & sou-*

L i i j

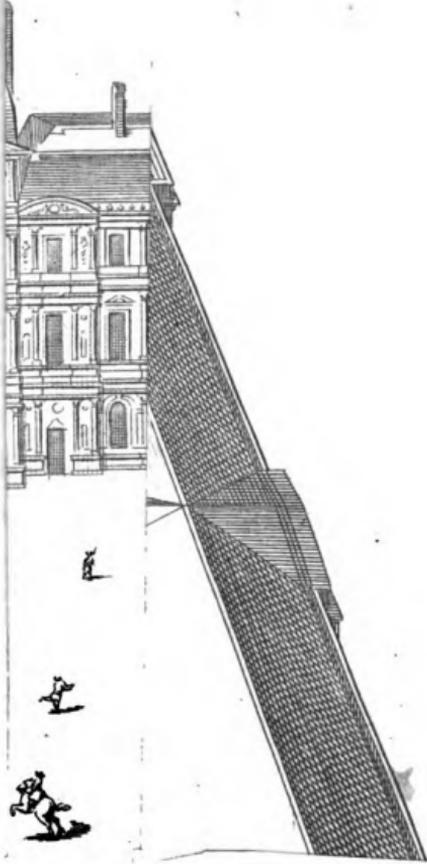
lagé ses peuples, résolut de faire achever le Royal Bâtiment du Louvre, commencé par François I. & continué par les Rois suivans. Il fit travailler quelque tems sur le même plan; mais depuis ayant conçu un dessein & plus grand & plus magnifique, & dans lequel ce qui avoit été bâti ne put entrer que pour une petite partie, il fit poser ici les fondemens de ce superbe Edifice, l'an de grace 1665. le 17. du mois d'Octobre.

Messire Jean-Baptiste Colbert, Ministre d'Etat, & Trésorier des Ordres de Sa Majesté, étant alors Surintendant de ses Bâtimens.

Ce superbe bâtiment fut donc commencé en 1665. & conduit en l'état où on le voit en 1670. Quoiqu'il ne soit point achevé, il ne laisse pas de donner une magnifique idée de ce qu'il doit être. Les quatre faces intérieures offrent à la vûe huit pavillons & huit corps de logis, qui enferme une grande cour de soixante & trois toises en quarré. Ils sont décorés de trois ordres de colonnes, dont le premier est corinthien, & les deux autres sont composites.

La grande façade est du côté de S. Germain l'Auxerrois, & a quatre-vingt-sept

VRE



ſueux dont les colonnes portent des archi-
L v

main Auxerrois, & a quatre-vingt-sept

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 249
toises & demie de longueur. Elle consiste en trois avant-corps, & en deux peristyles. La principale porte est dans l'avant-corps du milieu qui est décoré de huit colonnes couplées, & terminé par un fronton, dont la cimaise est de deux pierres qui ont chacune cinquante-quatre pieds de longueur sur huit de largeur, quoiqu'elles n'ayent que dix-huit pouces d'épaisseur. Elles ont été tirés des carrières de Meudon, où elle ne faisoient qu'un seul bloc qui fut scié en deux. On peut voir dans la dernière édition de Vitruve par *Perrault*, la machine dont on se servit pour les guinder au lieu où elles sont posées : elle est de l'invention d'un charpentier, nommé *Ponce Cliquin*. —

Les deux peristyles sont entre ces trois avant-corps, & ont chacun vingt-sept toises de longueur sur douze pieds de largeur. Leurs colonnes sont Corinthiennes & couplées. Sur le comble au lieu du toit, regne une terrasse ornée de balustrade, dont les piédestaux doivent porter des trophées, & des vases alternativement.

Charles Perrault dans ses Hommes Illustres, dit que lorsque *Claude Perrault* son frere presenta le dessein de cette façade, ce peristyle, ces portiques majestueux dont les colonnes portent des archi-

traves de douze pieds de long, & des plafonds quarrés d'une pareille largeur, surprirent les yeux les plus accoutumés aux belles choses, mais qu'on crût que l'exécution en étoit impossible, & que ce dessein étoit plus propre pour être peint dans un tableau, parce que c'étoit seulement en peinture qu'on en avoit vû de semblables, que pour servir de modele au frontispice d'un Palais véritable. Il a néanmoins été exécuté entierement, sans qu'une seule pierre de ce large plafond tout plat & suspendus en l'air, se soit démentie.

Une tradition unanime avoit toujours donné à *Claude Perrault* le dessein de cette superbe façade, jusqu'en 1694. que la jalousie & l'envie s'éleverent pour la contredire. Cette année-là *M. Despreaux* donna une nouvelle édition de ses ouvrages, & dit dans la première de ses réflexions sur le *Traité du Sublime de Longin*, que d'*Orbay* un des plus célèbres de l'Académie Royale d'Architecture, s'offroit de faire voir papier sur table, que le dessein qu'on a suivi pour la façade du Louvre, étoit celui de *M. le Vau*, mort en 1670. premier Architecte du Roi, & qu'il n'étoit pas vrai que ce grand ouvrage d'architecture, ni l'Observatoire, ni l'Arc de Triomphe, eussent été élevés sur les desseins d'un mé-

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 257
decin de la Faculté de Paris. Dès que ces deux hommes avoient résolu d'ôter à *Claude Perrault* la gloire d'avoir imaginé le dessein de la façade du Louvre, ils eurent raison de n'en pas faire à plusieurs fois, & de lui ôter aussi celle des desseins de l'Observatoire, & de l'Arc de Triomphe; car ces trois ouvrages ont certainement été produits par le même génie, & par le génie le plus riche, en fait d'architecture. D'*Orbay* auroit bien dû nous dire où sont les bâtimens construits par *le Vau*, où l'on trouve la moindre ressemblance de leur architecture avec celle-ci. Aussi ni lui, ni *Despreaux* n'en imposèrent-ils qu'à un petit nombre de personnes. En 1697. *Charles Perrault* publia les portraits & les éloges des Hommes Illustres qui ont paru en France pendant le dix-septieme siecle. Dans ce Livre il donna à son frere les plus grands éloges, c'est-à-dire, ceux qui lui étoient dûs, pour avoir inventé les desseins de ces trois chefs - d'œuvres d'Architecture, sans daigner seulement dire un seul mot de l'injustice que d'*Orbay* & *Despreaux* lui faisoient en voulant lui ravir la gloire de ces trois édifices. Il y auroit eu bien de l'impudence à *Charles Perrault* d'attribuer à son frere des ouvrages que le Roi Louis XIV. & Monsieur Colbert de Vilacerf, qui étoit pour

lors Surintendant des bâtimens, auroient scû par eux-mêmes être de *le Vau*. D'ailleurs pourquoi d'Orbay a-t'il attendu la mort de *Claude Perrault* pour mettre *papier sur table*? C'étoit de son vivant qu'il falloit le dire, & prouver qu'il jouissoit d'une gloire qui appartenoit à un autre. Quant à *Despreaux*, ce Poëte si admirable, & si admiré, étoit si aigri contre les *Perraults*, que quand il parloit d'eux, il n'étoit plus maître de ces expressions, ni d'accord avec lui-même. Tantôt *Claude Perrault* de méchant Médecin, étoit devenu bon Architecte, & tantôt il étoit ignorant Médecin, mais non pas habile Architecte, &c. On peut appliquer à tant d'aigreur & à tant d'injustice l'aveu public que fit *M. Despreaux*, après sa réconciliation avec *Charles Perrault*, que le dépit de se voir critiquer, lui avoit fait dire des choses qu'il seroit mieux de n'avoir pas dites*.

[*M. Piganiol*, dans les additions qu'il a mises à la fin de son ouvrage, rapporte une piece originale qui peut servir à répandre quelques jours sur le différend dont on vient de parler. C'est un acte authentique à la marge duquel on lit cette apostille de la main de *M. Colbert*, vu & approuvé au camp de Charleroy le

* Lettre de Monsieur Despreaux à Monsieur Perrault, écrite en 1700.

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 253
7. Juin 1667. On va l'inferer ici avec les
réflexions que M. Piganiol y a jointes.]

*Registre ou Journal des délibérations
& résolutions touchant
les Bâtimens du Roi.*

Monseigneur le Surintendant ayant
consideré qu'aucun des Architectes tant
de France que d'Italie, n'avoit entie-
rement réussi dans les desseins du Louvre
qu'ils ont donnés, & ayant estimé que cet
ouvrage demandoit le génie, la science &
l'application de plusieurs personnes qui
joignant ensemble leurs differens talens,
se secoureroient l'un l'autre & s'aideroient
mutuellement, & pour cet effet ayant
jetté les yeux sur Messieurs le Vau, le
Brun & Perrault, il les manda & fit
venir chez lui le 17. Avril 1667. & après
leur avoir expliqué son intention, & fait
entendre qu'il désiroit qu'ils travailla-
sent unanimement & conjointement à tous
les desseins qu'ils y auroit à faire pour
l'achevement du Palais du Louvre, en
sorte que ces desseins seroient regardés
comme l'ouvrage d'eux trois également,
& que pour conserver l'union & bonne
intelligence, aucun ne pourroit s'en dire
l'auteur particulièrement au préjudice des
autres. Il leur ordonna de travailler in-
cessamment en commun à former un plan

254 DESCRIPTION DE PARIS,
& une élévation de la façade de l'entrée
vers saint Germain.

Suivant cet ordre, lesdits sieurs le Vau, le Brun & Perrault se sont assemblées plusieurs fois pour conférer ensemble, & s'étant trouvés de différens avis, au lieu d'un seul dessein pour la façade, ils en firent deux, dont l'un étoit orné d'un Ordre de colonnes formant un perystyle ou galerie au-dessus du premier étage, & l'autre étoit plus simple & plus uni sans Ordre de colonnes. Monseigneur ayant vû ces desseins, & ayant souhaité d'en voir aussi les modeles en bois, cela fut exécuté en appliquant ces deux façades sur le modele qui est chez M. le Vau; ensuite de quoi il leur dit de travailler encore tous trois sur chacun de ces desseins jusqu'à ce qu'ils en fussent satisfaits, & de les tenir prêts pour les faire voir au Roi quand il les manderoit, ce qu'ils firent incessamment.

Le 13. May l'ordre vint de porter ces desseins à saint Germain, où n'ayant pu être montrés à Sa Majesté le même jour, ils lui furent présentés le lendemain par Monseigneur le Surintendant qui expliqua à Sa Majesté tous les avantages de l'un & de l'autre de ces desseins. Ensuite de quoi Sa Majesté se détermina, & choisit celui qui est orné d'un Ordre de colonnes formant un perystyle. Sa Majesté vit aussi

quelques autres desseins de Plans & d'élevations du reste du livre qu'elle remit à résoudre pour une autre fois.

Le 18. du même mois, Monseigneur ayant mandé les Officiers des bâtimens dans son anticabinet où se trouverent Messieurs Varin, le Nostre, le Menestrel & Petit, Messieurs le Vau, le Brun & Perrault, il dit que suivant l'intention de Sa Majesté, le dessein de la façade du Louvre où il y a un perystile lequel il fit voir à toute la compagnie, seroit exécuté, & que pour cet effet les Plans & les élévations en seroient faits en grand pour lui être envoyés & présentés au Roi & ensuite signés & arrêtés par mondit Seigneur.

Que le lundi ensuivant, on ouvriroit les atteliers du Louvre pour travailler à tout le carré qui sera élevé jusqu'au dessus de la première corniche, comme aussi à fouiller les fondations de la façade vers saint Germain, qui sera continuée & poursuivie incessamment.

Qu'il sera fait un modele en Bois de cette façade, pour être montée sur celui qui est chez M. le Vau, pour mieux voir encore son union avec le reste.

Qu'outre ce modele en bois, il en sera fait un plus grand de cette façade, en plâtre ou stuc, réduit de la toise au pied.

Qu'il sera fait des desseins mesurés de

chaque partie d'Architecture, qui ne pourront être exécutés par les Entrepreneurs qu'ils n'ayent été signés de Monseigneur.

Que les fondations seront conduites de niveau, & s'éleveront également & par assises.

Qu'il sera fait un dessein au net du dôme vers la rue S. Honoré, & sera envoyé à Monseigneur pour être présenté au Roi, & ensuite arrêté de mondit Seigneur.

Que la sculpture qui reste à faire au Louvre sur ce qui est bâti, & à laquelle les Entrepreneurs sont obligés, sera estimée, pour le prix en être déduit ausdits Entrepreneurs sur ce qui peut leur être dû de ces ouvrages.

Que M. le Brun aura l'œil sur la sculpture du Louvre, & en fera les desseins qui seront pareillement envoyés à Monseigneur pour être signés de lui.

Que l'Architecture, frise & corniche de la façade vers saint Germain, tourneront autour des pavillons sans continuer plus avant.

Que l'on ouvrira la terrasse de M. Regnard, & sera fait un ouvrage de maçonnerie dans le fossé, suivant le dessein qui en sera fait & arrêté par Monseigneur.

Le 24. May, Messieurs le Vau, le Brun & Perrault s'étant assemblés au logis de Monseigneur, résolurent, suivant l'intention de Monseigneur, de s'assembler tous

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 257

les mercredis & samedis, depuis six heures du soir jusqu'à huit, pour conférer & travailler ensemble à ce qui regarde les bâtimens.

Que Samedi prochain, M. le Vau apportera un Plan au juste de ce qui est bâti sur le devant du Louvre, pour regler l'endroit où se doit faire la fouille pour le mur qui doit porter le perystile.

Qu'il fera faire deux copies du dessein de la façade approuvée par le Roi, un pour M. le Brun, l'autre pour M. Perrault, afin que chacun d'eux fasse un dessein conforme en gros à celui-là, suivant les mesures & proportions qui lui sembleront les plus belles, pour de ces trois desseins en être fait un seul, en choisissant ce qui sera jugé le meilleur de tous les trois.

Le 28. Mai, M. le Vau donna une copie du dessein à M. le Brun qui promit d'en faire faire une copie pour M. Perrault, afin de travailler à faire chacun leur dessein, comme il est dit ci-dessus.

S'agissant de regler l'intervalle des croisées du corps de logis vers les Peres de l'Oratoire, entre le dôme & le pavillon qui sont à bâtir, & la question étant de sçavoir si on les espacera également entre elles, ou si on les espacera de la même façon qu'elles le sont dans la partie semblable qui est bâtie, où elles sont à distances inégales. Il a été trouvé à propos de

258 DESCRIPTION DE PARIS ,
*les espacer de la même façon qu'elles le
sont dans la partie semblable qui est bâtie ,
où elles sont à distances inégales. Cette
raison de simetrie d'un côté à l'autre ,
étant plus forte que celle de l'égalité des
tremaux , & d'autant plus que cette diffé-
rence qui se feroit d'un côté à l'autre , se-
roit non - seulement blâmée en voyant le
bâtiment , mais aussi en voyant le plan qui
sera vû dans tous les pays étrangers.*

*Le plan de cette face de bâtiment fai-
sant voir que le dôme du milieu est plus
large en la partie du dehors vers la rue
S. Honoré , qu'il ne l'est en la partie du
côté de la cour , & les fondations en étant
faites de la sorte , on a examiné si cette
différence n'étoit point une chose à réfor-
mer , & on a remis à mercredi prochain à
prendre une résolution là-dessus.*

Voilà où finit le Journal des délibéra-
tions & résolutions touchant les bâti-
mens du Roi , que j'ai entre les mains ,
& qui en cet état ayant été porté à Mon-
sieur Colbert qui étoit pour lors au Camp
de Charleroy , fut approuvé & apostillé
de la main de ce Ministre.

Les réflexions qui résultent de ce
Journal , sont :

1°. M. Colbert nous apprend d'abord
qu'aucun des Architectes , tant de Fran-
ce que d'Italie , n'avoit entierement

réussi dans les desseins du Louvre qu'ils avoient donnés. Il n'y a point à douter un moment que parmi les Architectes de France, à la tête desquels étoit *le Vau*, en qualité de premier Architecte du Roi, il n'eût aussi donné son dessein. Or s'il avoit été capable de produire le dessein de la façade du Louvre, pourquoi ne l'auroit-il pas fait paroître alors, & auroit-il attendu qu'on l'eût associé avec *le Brun & Perrault* qui n'étoient point Architectes de profession ?

2°. Louis XIV. qui étoit le meilleur maître qu'il y eut au monde, comme il étoit le plus grand, ne voulut point deshonorer son premier Architecte, & l'associa à *le Brun & à Perrault*. *Le Vau* étoit le plus habile Architecte qu'il y eût à Paris, mais je m'explique : c'étoit un de ces Architectes *de tradition*, comme ils sont presque tous. Il avoit parfaitement profité de ce qu'on lui avoit enseigné, & de ce qu'il avoit vû pratiquer, mais nulle imagination, nulle invention au-delà. *Le Brun* étoit un grand Peintre, & ne se mêloit d'architecture qu'autant qu'elle entroit quelquefois dans la composition de ses tableaux, mais il avoit le génie si beau & si grand qu'il s'étendoit à tous les arts, & qu'il se connoissoit à tous. C'étoit une espèce de surabitrre que le Roi

260 DESCRIPTION DE PARIS,
avoit nommé pour départager les deux
autres. *Perrault* étoit né Architecte , &
avoit fortifié ce talent naturel par l'étu-
de qu'il avoit faite de *Vitruve* , dont il a
donné au Public une traduction excel-
lente.

3°. On voit par ce Journal que mal-
gré l'ordre que le Roi avoit fait donner
à ces trois Messieurs de travailler unani-
mement & conjointement à tous les des-
seins qu'il y auroit à faire pour l'acheve-
ment du Palais du Louvre , en sorte que
ces desseins seroient regardés comme
l'ouvrage des trois également , & qu'au-
cun ne pourroit s'en dire l'auteur parti-
culièrement au préjudice des autres ;
malgré cet ordre si respectable , il n'y
eut pas moyen d'y assujettir ces trois per-
sonnes de génie & de caractère si diffé-
rens. Au lieu d'un seul dessein pour la
façade , ils en firent deux , dont l'un
étoit orné d'un ordre de colonnes for-
mant un pérystile ou galerie au-dessus du
premier étage ; & l'autre étoit plus sim-
ple & plus uni sans ordre de colonnes.
Or fut-ce le sieur *le Vau* & le sieur *Per-
rault* qui donnerent le dessein à colonnes
formant un péristile ? En ce cas-là ce fe-
roit l'ouvrage de tous les deux égale-
ment , & le dessein simple & uni seroit
du sieur *le Brun*. Tout cela ne paroît pas

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 261
vraisemblable. Ou bien seroient - ce *le Vau & le Brun* qui seroient les auteurs du dessein à colonnes? & en ce cas - là *Perrault* seroit l'auteur du dessein uni, tort que personne ne lui a jamais fait; ou enfin c'est *Perrault* qui est l'auteur du dessein à colonnes, & qui a été approuvé par *le Brun*, & pour lors le dessein uni restera à *le Vau*, sans que personne lui en dispute la gloire.

Voilà ce qui résulte du mérite de *Perrault*, de l'opinion presque générale, & du sentiment de ceux qui ont connu le génie des trois artistes dont il est ici question. A cela il faut ajoûter les autres preuves que j'ai rapportées dans l'article auquel celui-ci sert de supplément.

Avant de quitter ce superbe monument, on doit à l'honneur de la nation, & à la posterité l'éloge bien mérité de M. le Marquis de *Marigni* Directeur Général des Bâtimens de S. M. C'est à lui seul qu'on sera redevable du magnifique projet de son achèvement si désiré par toute la Nation, & dont la gloire étoit réservée à ce grand Citoyen. Il a d'abord fait abattre les bâtimens qu'un Architecte du Roi avoit fait élever au milieu de la cour de ce Palais, où il avoit osé se loger. On a travaillé ensuite & on travaille encore au rétablissement, & à la décoration de ce grand édifice. Plus

262 DESCRIPTION DE PARIS ,
de la moitié de la façade de la cour du
côté des P. P. de l'Oratoire est déjà en-
tierement achevée, aussi-bien que la
plus grande partie de celle qui est der-
rière le perystile. C'est dans cette partie
que le Roi veut que soit logé son Grand
Conseil, qui jusqu'à ce jour a été ambu-
latoire. Dans un siècle aussi fertile en
homme de génie, le public auroit sou-
haité que la sculpture nouvelle dans le
timpan du grand fronton au milieu de
cette façade, eût présenté quelque idée
plus ingénieuse que la stérile imagination
de l'Écu de France. Tous les Citoyens
attendent avec impatience la découverte
de l'incomparable colonnade du côté de
S. Germain l'Auxerrois. Les mesures
sont prises pour accorder incessamment
au public la vue de ce spectacle majes-
tueux. On a abattu le bâtiment gothi-
que & caduque du garde-meuble de la
Couronne. On va démolir l'ancien Hô-
tel de Longueville, où sont les bureau
de la Poste aux lettres, qui va être trans-
portée rue Platrière dans le vaste Hôtel
d'Armenonville que le Roi a acheté à
ce dessein.

Quoiqu'il n'y ait point de pièce dans
les appartemens du vieux Louvre, qui
ne soit digne de la curiosité & de l'at-
tention des connoisseurs, il y en a néan-
moins quelques-unes qui le méritent en-

core plus que les autres. L'appartement des bains de la Reine est de plain pied avec la sale des Cent-Suisses, & décoré de belles peintures & de riches ornemens. Les plafonds des chambres qui sont au-dessous de la galerie d'Apollon, du côté du petit jardin de la riviere, ont été peints par *Francisco Romanelli*, Italien. Le petit cabinet de ce même appartement est d'une magnificence recherchée & exquise. La sale des antiques est proche de ce cabinet ; c'est là qu'étoient la plupart des statues antiques qu'on voit aujourd'hui à Versailles & à Marly. Dans la sale particuliere des bains, on voit des ornemens très-riches, & les portraits des Princes de la maison d'Autriche, depuis Philippe I. jusqu'à Philippe IV. peints par *Velasque*, Peintre Espagnol.

La galerie d'Apollon est dans l'appartement d'en-haut, & est fort ornée de peintures & de sculptures. Après avoir été presque toute consumée par le feu en 1661. elle a été rétablie dans l'état où on la voit à présent, sur les desseins du fameux *le Brun*. Ce grand Peintre a représenté dans le cartouche qui est au milieu du plafond, le soleil dans son char avec tous les attributs qui lui conviennent. Il a peint les quatre saisons dans les cartouches qui accompagnent le

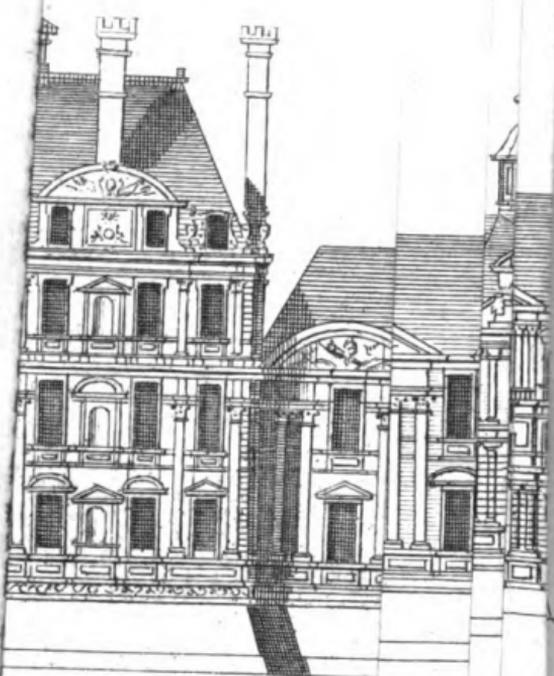
264 DESCRIPTION DE PARIS ,
premier , & le triomphe de Neptune &
de Thetis à l'extrémité de cette galerie
qui est du côté de la riviere. Ce dernier
morceau est regardé par les connoisseurs
comme le chef - d'œuvre de ce Peintre.
L'Académie Françoisè , & celles des
Inscriptions , des Sciences , de Peinture ,
& Sculpture & Architecture , y occupent
chacune un appartement , où elles tien-
nent leurs séances.

*Le cabinet des Livres , ou la Biblio-
theque du Louvre , étoit à la garde d'un
Bibliothecaire particulier , & indépen-
dant du Bibliothecaire ou garde de la
Bibliothèque du Roi. Louis Irland de la
Vau , & André Dacier , l'un & l'autre
de l'Académie Françoisè , ont possédé
successivement cette Charge , qui leur
donnoit un logement au Louvre , &
douze cens livres d'appointemens. Mon-
sieur l'Abbé Bignon , Conseiller d'Etat ,
ayant été pourvu de la Charge de Biblio-
thecaire , Intendant , & Garde de la Bi-
bliothèque du Roi , y fit réunir par Edit
du mois de Janvier 1720. non - seule-
ment la garde de la Bibliothèque ou Li-
brairie du Louvre , mais encore celle de
la Bibliothèque de Fontainebleau , pour
jouir lui & ses successeurs indivisément
de toutes lesdites Charges dans toutes
les Maisons Royales.*

La Galerie du Louvre. Quoique ce soit

pu que les pilastres ... ;
au lieu que selon les regles de la bonne
architecture , les frontons doivent être
à plomb sur les pilastres.

On doit aux attentions de M. le Mar-
quis de *Marignò*, toujours dirigées à la
Tome II. M



Lucas Sculp.

brairie du Louvre, mais encore celle de la Bibliotheque de Fontainebleau, pour jouir lui & ses successeurs *indivisément* de toutes lescdites Charges dans toutes les Maisons Royales.

La Galerie du Louvre. Quoique ce soit un

Un peu sortir du quartier que je décris, cette vaste galerie se place ici si naturellement, que je ne puis m'empêcher d'en parler en cet endroit. Elle a deux cens vingt-sept toises de longueur dans œuvre, & quatre toises cinq pieds de largeur. Elle a été construite en différens tems, par différens Architectes. La partie qui commence au gros pavillon des Tuilleries, qui est vis-à-vis le Pont-Royal, & qui finit au premier guichet ou passage qui marque le milieu de toute la galerie, a été élevée sous le regne d'Henri IV. par *Estienne du Perac*, Peintre & Architecte de ce Prince, mort en 1601. Cette partie est décorée en dehors par de grands pilastres d'ordre composite qui regnent de haut en bas, & qui sont couronnés par une corniche & par des frontons triangulaires & sphériques, alternativement. Les connoisseurs vantent extrêmement la composition des feuilles des chapiteaux de ces pilastres, & l'art avec lequel elles sont dessinées : mais d'un autre côté ils trouvent que la corniche & les frontons ont trop de saillie ou que les pilastres n'en ont pas assez ; au lieu que selon les regles de la bonne architecture, les frontons doivent être à plomb sur les pilastres.

On doit aux attentions de M. le Marquis de *Marignô*, toujours dirigées à la

266 DESCRIPTION DE PARIS ;
décoration & à l'utilité publique, l'ouverture d'un nouveau guichet , ou plutôt de trois magnifiques passages sous cette belle galerie à son extrémité près du pont Royal. On n'a rien imaginé depuis très-longtems de si avantageux aux voitures , & aux gens de pied ; on leur épargne un circuit fort-long , & des embarras continuels sous les autres guichets. On a joint dans cet ouvrage la magnificence & le grand goût à la commodité. L'ouverture de ce passage fait beaucoup d'honneur à l'Architecte qui en a conçu l'idée , & l'on peut dire que depuis plus de 20 ans, on n'a fait aucune réparation publique si nécessaire , & en même tems si bien entendue. On n'y desire qu'un marbre qui apprenne aux passans que c'est à M. de Marigni qu'ils sont redevables de ce bienfait. C'est ainsi qu'auroient dû être formés les autres guichets qui par la pauvreté de leur construction & par leur incommodité des-honnorent cette superbe galerie. On ne peut passer sous silence un abus que l'on tolere bien injustement ; c'est d'avoir laissé cribler toute cette belle façade par des trous sans nombre pour en tirer des jours de lucarnes. Rien n'est plus choquant qu'une telle indécence.

L'autre partie de cette galerie , c'est-à-dire depuis le premier guichet ou le lan-

ternon, jusqu'au Louvre, a été élevée sous Louis XIII. par *Clément Metezeau*, le même qui inventa & fit construire la fameuse digue de la Rochelle en 1628. Elle est d'un dessein assez régulier, & ornée de petits pilastres couplés, chargés de sculptures & de bossages vermiculés, dont la plus grande partie n'a pas été achevée.

On avoit fait de grands projets pour la décoration intérieure de cette galerie. *François Sublet sieur des Noyers*, Surintendant des bâtimens sous Louis XIII. fit venir *Poussin* de Rome pour conduire les tableaux & les ornemens qui devoient décorer cette galerie. Il choisit *Arudini* & *Branchi* pour les stuc, & *Ponti* & *Tritani* pour les dorures. On demanda au Poussin une Ordonnance qui fût exécutée en peu de tems & à peu de frais. Ce Peintre, le plus habile de son siècle, entreprit & commença de peindre dans la voûte la naissance & les travaux d'Hercule; mais les chagrins que lui causerent les discours désobéissans de l'école de *Vouët*, acheverent de le détacher d'un ouvrage qu'il n'avoit entrepris que malgré lui, & lui firent prendre la résolution de retourner à Rome, sous prétexte d'y aller finir quelques affaires domestiques, & d'en emmener sa femme; mais dès qu'il y fut, il ne vou-

lut plus revenir en France. Ainsi les travaux des dedans de la grande galerie en demeurèrent-là.

Les appartemens qui sont sous cette grande galerie, avoient été destinés par Henri IV. pour loger les Artistes les plus fameux. Ce Prince déclara ses intentions là-dessus par ses Lettres-Patentes du 22. Décembre de l'an 1608. dont voici l'exposé : *Comme entre les infinis biens qui sont causés par la paix, celui qui provient de la culture des Arts, n'est pas des moindres, se rendans grandement florissans par icelle, & dont le public reçoit une très-grande commodité; Nous avons eu aussi cet égard en la construction de notre galerie du Louvre, d'en disposer le bâtiment en telle forme, que nous y puissions commodément loger quantité des meilleurs ouvriers, & plus suffisans Maîtres qui se pourroient recouvrer tant de peinture, orfèverie, horlogerie, inscuptures en pierreries, qu'autres de plusieurs & excellens Arts, tant pour nous servir d'iceux, comme pour être par ce même moyen employés par nos sujets en ce qu'ils auroient besoin de leur industrie, & aussi pour faire comme une pepiniere d'ouvriers, de laquelle, sous l'apprentissage de si bons Maîtres, il en sortiroit plusieurs qui par après se répandroient par tout notre Royaume, & qui sçauroient très-bien servir le public, &c.*

Par ces mêmes Lettres-Patentes, le Roi donne à ces Artistes, le privilege de travailler pour le public, sans être inquiétés par les Maîtres de Paris ni autres, & la faculté de faire des apprentifs qui peuvent s'établir où il leur plaira dans l'étendue du Royaume. Les Rois Louis XIII. Louis XIV. & Louis XV. ont suivi les vues du Roi Henri le Grand, & ont continué à donner ces logemens à des Artistes célèbres, dont les curieux vont visiter les cabinets, & y admirer les differens chefs-d'œuvres qu'ils renferment.

Dans la partie de cette galerie qui est la plus proche du Louvre, on voit les plans en relief des principales forteresses de l'Europe, & particulièrement celles de ce Royaume. On en compte environ cent soixante & dix, parmi lesquels il y en a qui ont coûté des sommes considérables. On y voit en relief jusqu'aux moindres partie des travaux & des édifices particuliers des Villes & des Places de guerre; ce qui est d'autant plus curieux, qu'on ne voit rien de pareil dans aucun des autres Etats du monde. C'est le sieur *Jean Berthier* qui a construit la plûpart de ces plans avec une justesse & une précision admirables.

Le Bureau d'adresse pour la *Gazette de France*, l'*Imprimerie Royale*, & la

270 DESCRIPTION DE PARIS;
Monnoye des Médailles, sont aussi dans
cette galerie.

Les Gazettes ont pris leur nom d'une petite monnoye de Venise, nommée *gazetta*, qui étoit le prix qu'on donnoit ordinairement pour la lecture des nouvelles manuscrites. On donna le nom de la monnoye au cahier même des nouvelles, & depuis ce nom a passé par extension à la plûpart des nouvelles periodiques qu'on a imprimées, & qu'on imprime en France, en Hollande, en Angleterre, & en quelques autres Etats. Ce fut *Theophraste Renaudot*, natif de Loudun, & Médecin de Paris, qui, l'an 1631. entreprit le premier de donner au public la Gazette de France.

L'*Imprimerie Royale* fut établie sous le ministère du Cardinal de Richelieu vers l'an 1640. François Sublet des Noyers, Secrétaire d'Etat, & Surintendant des Bâtimens, en eut la Surintendance & Trichet du Fresne en fut le Correcteur, & Cramoisy l'Imprimeur. En deux ans il en sortit soixante & dix grands volumes grecs, latins, françois, italiens, &c. entre-autres les *Conciles* qui sont imprimés d'un caractère très-gros & très-beau, sur le papier le plus fin, le plus fort, & le plus grand dont on se soit jamais servi. Les sept premières années, cette Imprimerie coûta au Roi trois cens

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 171

soixante-huit mille sept cens trente-une livres, douze sols quatre deniers. Il n'y a point eu d'année où l'on y ait fait tant de dépense qu'en 1642. ni si peu qu'en 1647. L'an 1642. on y dépensa jusqu'à cent vingt mille cent quatre-vingt cinq livres trois sols deux deniers. En 1647. il n'en coûta au Roi que treize mille trois cens soixante & quatorze livres dix-neuf sols six deniers. *Anisson* est Directeur de cette Imprimerie.

La Monnoye des Médailles fut transférée aux galeries du Louvre l'an 1639. & on mit sur la porte de ce lieu un marbre noir dans lequel étoit cette Inscription : *Monnoye du Roi pour la fabrique des médailles, jettons, & pieces de plaisir d'or, & d'argent, de bronze, & de cuivre.* Cette Inscription y étoit encore en 1696. mais comme le marbre étoit cassé, on y en mit un autre, sur lequel est cette simple inscription : *Monnoyes des Médailles. Louis XIII. donna la conduite de cette monnoye à Warin, Directeur Général des Monnoyes de France, & le plus habile Graveur qu'il y ait eu. Le fameux Balin lui succéda. Après celui-ci, l'Abbé Bizot eut cette direction pendant quelques années. M. Petit l'exerça ensuite jusqu'en 1696. Le Roi donna un Edit au mois de Juin de cette année-là, par lequel Sa Majesté veut qu'il n'y ait*

M iiij

172 DESCRIPTION DE PARIS ;
qu'une seule monnoye des médailles en France , & crée en titre d'Office la Charge de Conseiller du Roi , *Directeur de la monnoye des médailles , & Garde des poinçons , & quarrés de Sa Majesté.* Le Roi pourvut de cette Charge le sieur de *Launay*. Sous ce directeur l'appartement où est la monnoye des médailles , est devenu un lieu nouveau , par les embellissemens qu'on y a ajoûtés. Le cabinet en forme de galerie , qu'on appelle improprement le cabinet des médailles , est dans son genre tout ce qu'il y a de plus curieux au monde , car sans parler de la menuiserie , des glaces , des bronzes , & des portraits de la Famille Royale , depuis Henri IV. dont il est orné , on y voit un nombre prodigeux de poinçons , & de quarrés d'un travail admirable qui ont coûté plus de deux millions. Ils sont exposées dans des armoires à panneaux de glace , où les curieux les voyent à leur aise , sans risquer d'en ternir le poli. On descend ensuite au balancier , où l'on admire la beauté , & la masse des deux grands balanciers de bronze qui pesent vingt-six milliers. Dans le cabinet on peut remarquer comment le poinçon ou coin forme le quarré ou creux , & au balancier , comment avec le quarré on fait les médailles. On voit aussi chez le Directeur les ouvrages d'orfèvrerie , aus-

quels on travaille continuellement pour le Roi. On a frappé deux suites complètes de médailles dans cette monnoye. La première est l'Histoire Métallique de Louis le Grand, du volume, & de la beauté du grand bronze. L'autre est celle des Rois de France, depuis Pharamond, jusqu'à Louis XIV. inclusivement.

Nicolas de Launay Directeur de la Monnoye des Médailles, étant mort le 19. d'Août 1727. âgé de quatre-vingt ans, & dix mois, sa charge passa à *Jules Robert de Cotte*, l'un de ses gendres, Intendant & Ordonnateur des Bâtimens du Roi.

Le bout de la rue des Orties change de nom dans l'endroit où est la Monnoye des Médailles, & prend celui de *la rue de la Monnoye du Louvre*.

Le quartier du Louvre, comme on a dit, s'étend d'un côté, depuis les coins des rues du Roule & des Prouvaires, jusqu'au coin de la rue Fromenteau, & de l'autre, depuis le carrefour *des trois Maries*, jusqu'au premier guichet du Louvre.

Le Quai qui regne depuis le carrefour des trois Maries, jusqu'à la porte de la Conférence, change quatre fois de nom, & est de deux différens quartiers. Depuis ce carrefour, jusqu'au coin de la rue du

274 DESCRIPTION DE PARIS ;
petit Bourbon, on le nomme le *Quai de l'Ecole*, d'une petite Ecole que le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois entretenoit ici, & qui dès l'an 1268. se nommoit *Scola Sancti Germani*. Le Maître étoit nommé par le Chapitre, & alloit tous les ans y recevoir *une férule & des verges*. Depuis la rue du petit Bourbon, jusqu'au premier guichet, on l'appelle le *Quai Bourbon*. Ce quai a été élargi en 1719. & en 1720. & pour cet effet on fut obligé de reculer le mur qui soutient la terrasse du Louvre. Sur ce quai il y a de petits ports, pour le bois, pour le foin, & pour le bled. Depuis le premier guichet, jusqu'au Pont-Royal, le grand quai se nomme le *Quai des Galeries du Louvre*, à l'entrée duquel est le Port de S. Nicolas, qui a pris son nom de l'Eglise Collégiale qui en étoit proche. On trouve toujours dans ce Port de petits bateaux qui passent les gens de pied au Faubourg S. Germain. Depuis le Pont-Royal, jusqu'à la porte de la Conférence, on l'appelle le *Quai des Tuilleries*, & c'est ici, au bas du Pont-Royal, qu'on trouve la galiote de Séve, & celle de S. Cloud, qui partent à huit heures du matin.

La rue qui va du Quai de l'Ecole, jusqu'à la rue S. Honoré, change deux fois de nom. Depuis ce quai, jusqu'au

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 273
coin de la rue des fossés S. Germain l'Auxerrois, on la nomme *la rue du petit Bourbon*, du nom d'un Hôtel dont on parlera plus bas. Depuis le coin de la rue des fossés de S. Germain l'Auxerrois, elle se nomme *la rue des Poulies*, nom que *Sauval* croit qu'elle a pris des *poulies* qu'il y avoit encore en 1343. & desquelles on se servoit pour un jeu, ou exercice, que nous ne connoissons plus.

Du côté de la riviere, étoit une vieille maison qu'on appelloit autrefois le *petit Hôtel de Bourbon*. Quelques-uns croient que cet Hôtel fut bâti sur les ruines de la maison d'Enguerrand de Marigny, appelée *le Fossé S. Germain*, & qui fut rasée par Arrêt, l'an 1415. Louis, Dauphin & Duc de Guyenne, demouroit au petit Bourbon, & il s'y fit une grande assemblée en sa présence, à la sollicitation de l'Université, qui se mesloit de tout en ce tems-là. Le Premier Président *Mauger* y porta la parole, & prit pour texte : *Domine salva nos quia perimus*. Le Duc jura ensuite, en parole de fils du Roi, qu'il feroit rendre justice à tous, mais il mourut bientôt après. S'il est vrai que la maison d'Enguerrand de Marigny fut située en ce même lieu, le Roi & son Parlement ont deux fois lancé la foudre sur cet endroit ; car le Connestable de Bour-

276 DESCRIPTION DE PARIS ,
bon ayant quitté le service de son Roi ;
pour prendre celui de l'Empereur Char-
les-Quint , on fulmina contre lui l'Arrêt
que son infidélité méritoit. On brisa ses
armoiries dans tous les endroits de ce
Palais : la couverture , & les moulures
de la principale porte furent barbouillées
de jaune par le bourreau , ce qui se pra-
tiquoit alors pour toutes les maisons des
criminels de Leze-Majesté. C'est dans
la sale de cet Hôtel que s'assemblerent
les Etats Généraux en 1614. & 1615.
depuis on y a gardé les meubles de la
Couronne , & cet Hôtel a été appelé
simplement le *Garde-meuble*. On l'a dé-
moli en 1758. parmi les meubles qu'on
y gardoit , on admiroit entre autres cho-
ses , jusqu'à vingt-quatre mille aunes de
tapisseries anciennes & nouvelles , faites
d'après les desseins des plus excellens
Peintres. Les batailles de Scipion sur les
desseins de *Jules Romain* , furent ache-
rées par François I. Les triomphes de
Scipion sur les desseins du même Pein-
tre , furent exécutés en tapisserie pour
Henri II. l'Histoire de Josué , la Fable
de Esiché , les Actes des Apôtres , &
l'Histoire de S. Paul , sont d'après *Ra-
phaël*. Les douze mois de l'année qui ont
appartenu à la maison de Guise , & les
sept Ages , sont du dessein de *Lucas* , &c.
Celles qui ont été fabriquées aux Gobe-

lins sur les cartons de *le Brun*, égalent celles des plus excellens Maîtres pour le dessein, & les surpassent pour la richesse. On voyoit dans une chambre particulière quantité d'anciennes armes, parmi lesquelles étoient celles que François premier avoit à la journée de Pavie.

Dans la rue du petit Bourbon, & dans celle des Poulies, étoit une vieille maison qui portoit il n'y a pas encore longtems, le nom d'*Hôtel de Longueville*. On prétend qu'*Enguerand de Marigny* l'a fait bâtir sur un terrain qui appartenoit aux Chanoines de S. Germain l'Auxerrois, & sur lequel ils avoient une maison, un jardin, & un jeu qu'on nommoit *les poulies*. Après la disgrâce de Marigny, *Louis Hutin* donna sa maison à Philippe Comte de Valois, qui étant ensuite parvenu à la Couronne, la donna à Charles Comte d'Alençon son frere. Cet maison fut pour lors nommée *l'Hôtel d'Alençon*, & a porté ce nom jusqu'en 1581. qu'il fut vendu à Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans Duc de Longueville, pour la somme de quatorze cens écus d'or. Henri Duc de Longueville le vendit en 1665. au Roi Louis XIV. qui avoit résolu de le faire démolir pour agrandir la place du Louvre; mais ce dessein ayant été suspendu, l'*Hôtel de Longueville* a subsisté

encore en partie jusqu'en 1738. qu'on a rebâti l'intérieur pour en faire le Bureau général de la Poste aux Lettres. Ce fut dans cet Hôtel que Jean II. Duc d'Alençon, fut arrêté par le Comte de Dunois, assisté du Prevôt de Paris. *Louis le Vau* premier Architecte du Roi, demuroit dans cette maison lorsqu'il mourut. On fit en 1709. de grands changemens dans les dedans, & on les appropria pour y loger le Marquis d'Antin, Directeur Général des Bâtimens, Arts & Manufactures de France, depuis Duc & Pair, & Surintendant des Bâtimens, Arts & Manufactures, &c. Le séjour qu'y a fait ce Seigneur, avoit fait appeller cette maison *la Surintendance*. On doit la démolir incessamment avec les bâtimens voisins pour découvrir la superbe façade du Louvre.

Du même côté, & auprès de l'Hôtel de Longueville, étoit celui de *Marie-Anne de Bourbon*, légitimée de France, veuve de *Louis-Armand de Bourbon* Prince de Conti. Cet Hôtel a été vendu au commencement de ce siècle, & l'on a bâti sur son emplacement plusieurs belles maisons qui appartiennent à différens particuliers. *Charles de Crequy* qui fut fait Maréchal de France, en 1622. a demeuré dans un Hôtel qui porte encore le nom de *Crequy*, & qui perce de

la rue des Poulies dans celle des Peres de l'Oratoire.

La *Croix du Tiroir* est le nom d'une *Croix*, & d'un *Carrefour* de la rue de l'Arbre-sec, à l'endroit où elle aboutit à la rue S. Honoré. Elle est nommée dans les anciens titres *la Croix de Traihouer*, ou *Traihoir*, ou *Trahoir*, du *Triouer*, du *Tiraver*, du *Tiroer*, du *Tiroir*. On s'est donné bien de la peine pour trouver l'origine de ce nom. Les uns l'ont fait venir de *trahere* tirer, & les autres de *trier*, parce qu'autrefois, disent-ils, ce carrefour étoit une espece de marché où l'on trioit, & tiroit les bêtes qu'on achetoit, ou même parce qu'on s'y amusoit à tirer de l'Arbalète. D'autres enfin l'ont fait venir de ce que c'étoit un lieu patibulaire du tems de Clotaire II. & ce fait peut être vrai; mais ce qu'ils ajoutent, que c'est ici que la Reine *Brunehauld* fut tirée à quatre chevaux, ou traînée à la queue d'une jument indomptée, est détruit par *Fredegair*, *Abbon* & *Aimoin*, historiens contemporains, qui disent tous que cette Princesse finit ses jours en Bourgogne, auprès d'un Village nommé *Rionne* sur la riviere de *Vigence*, à quelques distance de *Châlons*.

Sauval croyoit que le nom de cette *Croix* pourroit bien venir du nom d'un

280 DESCRIPTION DE PARIS,
fief, appelé *le fief de Therouenne*, qui
s'étendoit jusqu'à la rue S. Honoré, &
qu'au lieu de dire *la Croix de Therouenne*,
on avoit dit *la Croix de Tiroye*, &
du *Tiroir*, mais cette conjectures n'est
gueres moins incertaine que les autres.

Ce qu'il y a de constant, c'est que cette
croix étoit autrefois au milieu de la
rue, & que François I. y fit faire en
1529. une fontaine. Elle fut depuis en-
tourée de bouchers, & les degrés de son
perron étoient occupés par des fruitie-
res, & par des vendeuses d'herbes.

Quoique cette croix & cette fontaine
fussent situées de maniere qu'elles cau-
soient bien de l'embarras, & que les ha-
bitans du voisinage, & même le Prevôt
des Marchands en eussent porté leurs
plaintes au Conseil; ce ne fut cependant
qu'en 1636. qu'elles furent ôtées, &
mises à un pavillon qui avoit été bâti en
1606. par les soins de *Miron* Prevôt des
Marchands, pour servir de réservoir aux
eaux d'Arcueil qui s'y rendent par des
canaux qui passent sous le pavé du
Pont-neuf, & sont distribuées ensuite
en plusieurs endroits de la Ville.

Au reste, depuis un tems immémorial,
cet endroit est un lieu patibulaire; peut-être
est-ce pour cette raison qu'on y a planté
une croix ainsi qu'il y en a à la greve &
ailleurs, afin que les patiens

l'ayent devant les yeux , & qu'elle leur serve de consolation dans leur dernier moment. C'est ici que se font les exécutions pour crime de fausse monnoye , ou pour des crimes commis dans ce quartier.

Le Grand Conseil a tenu longtems ses séances dans l'Hôtel d'Aligre , rue S. Honoré , & fort près de la croix du Tiroir ; cet Hôtel menaçant ruine le Roi a placé ce Tribunal dans la partie du Louvre où est le Jardin de l'Infante , jusqu'à ce que le magnifique bâtiment qu'on lui prépare dans la cour du nouveau Louvre soit achevé.

La Maison des Prêtres de l'Oratoire , rue S. Honoré , est la principale & comme la mere des autres Maisons de cette Congrégation : elles sont aujourd'hui au nombre de quatre-vingt , ou environ , en y comprenant les Colléges & Séminaires. *Pierre de Bérulle* que sa grande vertu éleva dans la suite à la dignité de Cardinal , institua le 11. de Novembre 1611. la Congrégation de l'Oratoire de N. S. J. C. en France. Dès le mois de Décembre de la même année , le Roi l'autorisa par des Lettres-Patentes qui furent vérifiées & registrées au Parlement le 4. de Décembre de l'an 1612. Le Pape Paul V. approuva cette institution par sa Bulle du 10. Mai de l'an 1613.

Cette Congrégation fut surnommée *de France* pour la distinguer de celle de l'*Oratoire de Rome* appelée *la Vallicelle* qui fut instituée par *S. Philippe de Neri*.

La Congrégation des Prêtres de l'*Oratoire de France*, est une société de Prêtres séculiers dépendans de leur Supérieur général, & qui en même tems sont soumis aux Evêques. C'est un corps, disoit un Avocat Général du Parlement de Paris, où tout le monde obéit, & où personne ne commande. M. de Bérulle pour commencer l'exécution de son dessein, s'associa cinq Ecclésiastiques vertueux, & presque tous Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris. C'étoient *Jean Bance*, *François Bourgoing*, *Paul Metezeau*, *Antoine Berard*, & *Guillaume Gibieuf*. Ces six personnes logerent d'abord à l'Hôtel du *Petit Bourbon*, autrement nommé *le séjour de Valois*, au faubourg S. Jacques, à l'endroit où est aujourd'hui le Monastere du *Val-de-Grace*. Comme M. de Bérulle ne s'étoit logé en cet endroit qu'en attendant qu'il pût s'établir ailleurs à demeure, il acheta en 1616. de Catherine-Henriette de Lorraine, l'Hôtel du *Bouchage*, la somme de quatre-vingt dix mille livres. Cette maison avoit été acquise auparavant par le Cardinal *François de Joyeuse*, & elle se nommoit pour

lors l'Hôtel de Montpensier. En 1594. on la nommoit l'Hôtel d'Estrées, & la Duchesse de Beaufort y demeuroid. Ce fut dans cette maison que *Jean Chastel* blessa le Roi Henri IV. ainsi que l'assure un registre de l'Hôtel de Ville, quoique la plupart des historiens disent que ce fut au Louvre.

Dès que M. de Bérulle eut acheté cet Hôtel, il fit aussitôt bâtir une petite Chapelle, & il y travailla lui-même, portant la hotte comme les plus vils manœuvres. Cependant la petite Communauté grossissoit tous les jours par le grand nombre d'Ecclésiastiques qui s'empressoient d'y être admis; d'ailleurs la proximité du Louvre attiroit dans cette Chapelle un si grand concours de monde, qu'elle se trouva trop petite, & que M. de Bérulle se vit obligé de bâtir une Eglise plus grande. Il y trouva des obstacles qu'il n'auroit jamais surmontés, si le Roi n'eut interposé son autorité, & n'eut déclaré qu'il vouloit que cette Chapelle fut regardée comme la Chapelle du Louvre. Cette Chapelle fut commencée sur les desseins de *Métexeau*, Architecte qui a vécu dans le 16^e & 17^e siècle: il en jeta les premiers fondemens, mais on lui préféra dans la suite *Jacques le Mercier* qui lui étoit fort supérieur: celui-ci conduisit l'ouvrage depuis

le chevet jusques à la croisée. Il étoit resté imparfait, & ce n'a été qu'après bien des années que a l'on pris la résolution de l'achever. Il a été entièrement fini sur les mêmes desseins, à l'exception de la grande tribune & du portail élevés sur ceux d'un nommé *Caquier*. Le beau chœur qui forme le chevet de cette Chapelle, attire les regards de tous les connoisseurs par la difficulté & la parfaite exécution de son plan elliphique. Dans cette partie étoit placé le Maître-Autel avant l'achèvement de cette Chapelle. Il étoit décoré d'un tabernacle d'un goût singulier. C'étoit le modele d'un temple circulaire & en forme de dôme : on y voyoit sur les quatre faces, quatre porches élevés de plusieurs marches d'une architecture uniforme d'ordre composite & terminée par quatre frontons. Les petites colonnes de cet ordre étoient de marbre de Sicile dans de bonnes proportions. Leurs chapiteaux, leurs bases & tous les ornemens extérieurs de ce Temple étoient en cuivre doré d'or moulu, parfaitement ciselés & modelés par *Michel Anguier* excellent sculpteur Le P. *Louis Abel de sainte Marthe*, alors Général de cette Congrégation, & savant dans les beaux arts, étoit l'auteur de cette composition où rien ne fut épargné pour sa perfection.

Lorsqu'on résolut d'achever cette Eglise, le Maître-Autel fut transporté dans la nef près de l'entrée de ce chœur : son intérieur est décoré d'un ordre corinthien en pilastres couplés, & les renfoncemens des arcades entre les pilastres sont remplis par trois grands tableaux du *seur Challe* Peintre habile, dont les compositions sont dans une grande manière. Ils sont enfermés dans des bordures dorées dont les ornemens sont dans le goût mesquin qui regne aujourd'hui.

Il y a encore deux tableaux de la même main au-dessus de deux grandes portes de menuiserie qui sont ceintrées, mais on n'a point suivi le contour du ceintre dans la forme des tableaux, ce qui la rend de très mauvais goût. Le Maître-Autel est fort bien placé où on le voit à présent. Mais par une erreur familière aux médiocres Architectes, toujours ennemis de la simplicité, on y a ajouté un ridicule baldaquin composé de quatre fortes colonnes de marbre qui supportent une très petite portion d'entablement circulaire, couronné de quatre lourdes consoles renversées & très dorées en forme d'amortissement. Cette machine si irrégulière, eut peut-être été supportable quelque autre part avec des réformes, & y eut fait embellissement, mais ici elle est entièrement dé-

286 DESCRIPTION DE PARIS,
placée, & même choquante, en ce
qu'elle interrompt toute l'ordonnance
de l'architecture du dedans à laquelle elle
est contiguë: mais son défaut le plus
essentiel, c'est de dérober à l'œil l'entrée
de ce beau chœur, dont l'aspect terminoit
si heureusement l'étendue de cette
Chapelle. On a encore accompagné cet
autel de figures d'un mauvais goût. Tel-
le est celle de J. C. ressuscité, suspendu
en l'air & accroché à l'entablement de
ce baldaquin, où elle est très déplacée,
rien n'ayant trait à la Résurrection du
Sauveur. Quelle dépense on eut épargnée
en se réduisant à la simplicité majestueuse
d'un autel isolé, avec un tabernacle
de bon goût & peu élevé? Et combien
cette épargne eut été avantageuse à l'as-
pect de cette Eglise? On a ajouté à toutes
ces fautes dans l'achèvement de cette
Chapelle, celle d'en avoir encore dimi-
nuée la longueur sans aucune nécessité,
par l'inutilité d'un second Chœur pris
dans la nef, où l'on a placé des banquet-
tes pour les Peres. Cet espace est élevé
de deux marches, & pavé de marbre à
compartimens de couleur: son enceinte
est fermée par une grille à hauteur
d'appui.

Le Portail de cette Eglise sur la rue
S. Honoré est d'une assez bonne archi-
tecture. Le rez-de-chaussée est élevé sur

plusieurs marches. Il est composé d'un avant corps d'ordre dorique dont les colonnes sont isolées. L'architecture des deux arriere-corps est en pilastres du même ordre. Les deux petites portes carrées de ces arrieres corps portent deux grands médaillons ovales qui representent Jesus naissant, & Jesus agonisant. Cet ordre dorique au rez-de-chaussée est surmonté d'un ordre corinthien en colonnes qui porte sur l'avant-corps. Les deux entre-colonnes sont ornés de trophées d'Eglise en bas-relief; & toute cette architecture est terminée par un fronton d'une bonne proportion. Bien des gens ont critiqué le plan de ce portail qui suit celui de l'Eglise, ils auroient souhaité qu'on l'eut alligné aux maisons de la rue par là on eut évité le biais de sa position. Cependant on peut le justifier en ce qu'il donne à ce portail l'avantage d'être vû de beaucoup plus loin en arrivant par la rue de la Ferronnerie & bien mieux que s'il n'eut été vu qu'en face & d'un seul point. Quant à l'irrégularité qu'eut produit dans l'intérieur de l'Eglise, son alignement à la rue, il eut été aisé de la dérober à la vûe.

Voilà les principales fautes où l'on est tombé dans l'achevement de cette Chapelle. Le bâtiment nouveau de ces P. P. n'en est pas exempt; une des plus con-

288 DESCRIPTION DE PARIS ;
sidérables c'est d'avoir fait des entresoles
qui ont trente-trois marches de hauteur,
qui exhausserent prodigieusement le pre-
mier & le second étage sans aucune né-
cessité ce qui fatigue beaucoup les PP. qui
les habitent, dont la plûpart sont âgés,
cette maison étant la retraite des anciens:
ces fautes sont irréparables & très ordina-
res aux édifices des Communautés. L'on y
trouve rarement du goût par le défaut de
pratique & de lumieres dans ce genre,
ce qui leur fait adopter toutes les erreurs
de leurs Architectes sans être en état de
les relever.

Dans la Chapelle qui est à main gau-
che, du côté du Maître-Autel, est un
mausolée de marbre noir sur lequel est
la statue du Cardinal de Berulle à ge-
noux, ayant devant lui un livre ouvert
porté par un Ange, le tout de marbre
blanc. Au bas est écrit en lettres d'or :

PETRUS S. R. E. CARDINALIS DE
BERULLE, *Congregationis Oratorii*
D. JESU Institutor & Fundator : vir ele-
ctus ab utero ; sanctus à puero ; in arce
gentilitia apud Campanos natus ; Parisiis
tinctus & renatus Christo ; generis utrius-
que nobilitatem , virtutibus exexit , dum
in meliorem , quæ Christi servitus est ,
transtulit ; tota vita omnibus exemplo ple-
risque prope miraculo fuit ; septennis se
totum

totum JESU CHRISTO votiva consecratione mancipavit; vixdum egressus ex ephelis profunda mystica Theologia verbo & scripto arcana penetravit, frequenter cum hæreticorum primiceriis conflixit, nunquam sine victoria, raro sine prada. Assumptus ad Sacerdotium prævio quadraginta dierum pio secessu; nulla deinceps die ab altari, nisi semel & iterum, maris & febris astu jaçtatus, abstinuit; calumniis per decennium impetitus, tandem librum sublimem de majestate JESU opposuit; Sanctimoniales Carmelitas ex Iberia traduxit in Gallias; Superior & Visitator perpetuus à Summo Pontifice datus, spiritu fovit, & ad præcelsæ vocationis apicem promovit: zelo instauranda pietatis in clero, & primæva in JESUM Deum hominem Religionis, Congregationem Presbyterorum Oratorii D. JESU instituit; Verbo incarnato addixit; & paucis adscitis sibi Presbyteris inchoavit, an. 1611. Institutor & præpositus generalis dictus à Summo Pontifice, ad triginta domicilia per Galliam & extra disseminatam vidit; & annis octodecim sanctissimè rexit; exinde suggestus, libri, scholæ, JESUM CHRISTUM ejusque vitam deusd p: x: n: v status, & mysteria crebriùs & clariùs intonuerunt; ac deinceps institutis ad imitationem piis clericorum sodalitiis, Dei afflante Spiritu, Ecclesia cultus mirificè propagatus est.

290 DESCRIPTION DE PARIS,
 Dissidium Regem inter, & augustam Ma-
 trem Mariam Medicam, acceptus utri-
 que pacis internuntius composuit; & bis
 imminentem toti Gallia tempestatem aver-
 tit; Summum Pontificem regius legatus
 adiit, ineundi matrimonii causa Henrica
 Mariae Henrici Magni filia cum Carolo
 Magno Britania Rege, qua apud Sedem
 Apostolicam, apud Principes purpura-
 tos, odoris IESU CHRISTI fragrantia ip-
 sus ore Pontificis Angelus vocitatus, no-
 va Regina datus comes, & conscientiae ar-
 biter, allectis duodecim Compresbyteris
 cum illa migravit, & in avita fide firma-
 vit; & in spem reducenda ad eandem An-
 glia, si steterissent Proceres conventis. Re-
 dux, in augustius Consilium cooptatus,
 curam gessit agendi cum Legatis exterio-
 rum Principum, sicut federis ineundi cum
 Hereticis, sic movendo adversus Catholi-
 cos bello perpetuus intercessor, uti expa-
 ditionis Bearnicae, & obsidionis Rupelle
 auctor precipuus, ut unde Religio exulta-
 verat, postliminio reversa triumpharet;
 ad tanti operis pondus divino, ut credi-
 tur, instinctu in sacrum Cardinalium Col-
 legium inscius, & renitens allegitur; &
 vitam in promovenda Religione, paceque
 firmanda, jam laboribus exhaustam tan-
 dem ad ipsas Aras, ut optaverat, Deo
 factus victima consummavit 5. nonas Octo-
 bob. an. sal. 1629. etatis 55. cuius sanc-

*itas tam viventis humilitate latuit quàm
functi signis non obscuris inclaruit.*

Le Cardinal de *Bérulle*, dont on vient de lire l'Épitaphe, mourut en disant la Messe, & au moment qu'il prononçoit ces mots du Canon : *Hanc igitur oblationem*; ainsi il fut lui-même la victime du Sacrifice, qu'il n'eut pas le tems d'achever, comme l'ont dit, l'auteur de son Épitaphe, & celui du distique que je vais rapporter, & dans lequel il fait parler ce saint Cardinal en ces termes.

*Cœpta sub extremis nequeo dum Santa
Sacerdos*

Perficere; ac saltem victima perficiam.

Ce magnifique tombeau est de *François Anguier*, un des plus habiles Sculpteurs du regne de Louis le Grand.

Des cinq Supérieurs Généraux de cette Congrégation, qui sont morts depuis le Cardinal de *Bérulle*, il y en a quatre qui ont été inhumés dans cette Eglise; le R. P. de *sainte Marthe* est le seul dont il n'y ait que le cœur. Leurs tombes sont plates, & sans ornemens; on lit sur chacune une Inscription simple & uniforme; il n'y a de différence que dans les noms, & les dates. Quelques personnes séculières, mais en petit nombre, ont été aussi inhumées dans cette Eglise.

Dans une des niches, qui ont vûe sur

292 DESCRIPTION DE PARIS ,
le Chœur , & sur le Grand-Autel , est un
petit monument de marbre blanc , dont
la sculpture est d'une bonne main , il est
encastré dans le mur , & l'on y voit une
femme affligée & assise , tenant dans ses
mains un rouleau aussi de marbre blanc ,
sur lequel on lit une fondation bien sin-
gulière :

LOUIS BARBOTEAU ,
*Conseiller du Roi ,
Contrôleur Général de la Trésorerie de
sa Maison ,
ayant vécu en tout honneur & piété ,
& rempli d'un zèle ardent
pour l'augmentation du Service Divin ;
a fondé à perpétuité en cette Maison
de l'Oratoire , une Messe basse
chacun jour de l'année ,
& un Service complet chacun
le 26. d'Octobre auquel assisteront
les GARDIEN , ou VICAIRE , & trois
RELIGIEUX du Couvent des Capucins
de la rue saint Honoré ,
selon qu'il est énoncé au Contrat de ce
passé pardevant DESJEAN & LEVESQUE ,
Notaires , le premier Février 1667.
avec les Exécuteurs Testamentaires du
Sieur Barboteau
décédé le 26. d'Octobre 1666.
Priez Dieu pour son ame.*

Dans une des Chapelles on lit cette
Epitaphe :

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 293

D. O. M.

ANTONIUS D'AUBRAY,

COMES D'OFFEMONT,

Vir natalibus ac moribus inclytus,
qui in supremâ Parisiensi Curia
Senator ann. VIII.

Libellorum Supplicum Magister
ann. VII.

apud Aurelianos missus Dominicus,
postremo Prætor urbanus ann. III.

Collapsam Fori Disciplinam restituit.
singulari in Jure dicundo
Religione ac diligentia.

Obiit XV. K. Julii
anno Salutis Rep. M. DC. LXX.
ætatis sue XXXVII.

THERESIA MANGOT

Fœmina Majorum à Secretis Regni
Sigillis

Secretisque Clarorum genere
speçtatissima.

Dulcissimo Conjugi Uxor unicè amans
ac mærens posuit,
anno Salutis M. DC. LXXI.

M. d'Aubray, Lieutenant Civil, dont on vient de lire l'Építaphe, étoit le frere aîné de la Marquise de Brinvilliers, & fut la seconde victime de sa famille, que cette scélérate sacrifia à sa barbare cupidité. *Therese Mangot de Villarceaux*

N iij

294 DESCRIPTION DE PARIS ,
étoit la digne épouse d'Antoine d'Au-
bray, & ne lui survêcut, que pour ves-
ger sa mort, & pour pleurer nuit & jour
la perte qu'elle avoit faite. Elle mourut
le 29. Juillet 1678. huit ans après son
mari.

Dans la Nef, sur une tombe plate,
on lit :

ICI GIST

Haut & Puissant Seigneur

MESSIRE

CHARLES DE MOY

Marquis de Riberpré & de Bove ,

Lieutenant Général des Armées

du Roy ,

Gouverneur de la Ville ,

& Château de Ham ,

lequel est décédé le 13. Février 1677.

Priez Dieu pour son ame.

Assez près, mais à côté, on lit celle-ci :

CY GIST

MESSIRE

CLAUDE DE NOCÉ,

Chevalier, Seigneur de Fontenay ,

Sous-Gouverneur de S. A. R.

MONSIEUR

LE DUC D'ORLEANS,

illustre par l'ancienneté

de sa Noblesse ,

plus illustre encore par son mérite.

*Il conserva dans un commerce
continuel du grand monde,
une probité sans tache.*

*Il joignit à tous les agrémens
de l'esprit*

toute la solidité de la raison.

*Aux qualités de l'honnête homme,
les vertus les plus sublimes
du Chrétien,*

*Après le cours d'une longue vie,
il mourut de la mort des Justes
le 10. Mars 1704. âgé de 87. ans.*

DAME MARIE LE ROY

DE GOMBERVILLE,

*son Epouse, lui a fait mettre
ce Monument,*

*en attendant que la mort la rejoigne
dans le Tombeau,*

*a celui dont la mort seule l'a pu
séparer.*

Philippe de France, Duc d'Orléans,
avoit apporté un soin extrême pour ne
mettre auprès du Duc de Chartres, son
fils, que des personnes du plus grand mé-
rite, & l'on peut dire qu'il y avoit réus-
si, car sans parler des illustres Maréchaux
de France, & du Seigneur, qui occupa-
rent successivement la première place
dans l'éducation de ce Prince, il lui avoit

296 DESCRIPTION DE PARIS ;
donné deux Sous-Gouverneurs d'un mé-
rite distingué. L'un étoit M. de *Nocé de*
Fontenay, dont on vient de lire l'éloge,
& l'autre étoit M. de *la Bertiere*, hom-
me sans naissance, mais qui par sa bra-
voure, sa probité, son esprit s'étoit fait
une grande réputation à la Cour & dans
les armées.

La Chapelle des *Tubeuf* qui est à gau-
che a été peinte par Philippe de Cham-
paigne en 1643.

Tous les ans, le jour de la fête de *saint*
Louis, l'Académie des Sciences, & cel-
le des Inscriptions & Belles Lettres,
font chanter dans cette Eglise une Messe
en musique, avec un *motet*, & on y pro-
nonce le Panégyrique de ce saint Roi.

Dès que cette Eglise fut bâtie, la plû-
part des gens de la Cour n'en fréquen-
toient point d'autre que celle-ci; & afin
de les rendre plus attentifs aux Offices
Divins, & plus dévots, le P. *Bourgoing*
qui étoit habile Musicien, s'avisa de
mettre les Pseaumes, & quelques Can-
tiques, sur des airs qu'on chantoit pour
lors; & voilà l'origine du chant particu-
lier que les Prêtres de l'Oratoire de la
Congrégation de France ont substitué
dans leurs Eglises au Chant Grégorien.

Le Roi Louis XIII. par ses Lettres Pa-
tentes du mois d'Avril 1627. voulut que
les Prêtres de l'Oratoire de cette maison

fussent *tenus ses Chapelains*, & des Rois
ses successeurs.

La Bibliothèque de cette maison n'est
composée que d'environ vingt-deux mil-
le volumes, mais elle est une des plus cu-
rieuses. M. de Bérulle commença par y
mettre un petit nombre de livres bien
choisis, & sur tout de très-bons livres
de controverse. Il y en mit aussi quel-
ques-uns qu'il avoit apportés d'Espagne,
& qui sont fort rares en France. Plusieurs
personnes ont contribué depuis à au-
gmenter cette Bibliothèque, mais ce
qu'il y a de plus curieux & de plus rare,
sont les Manuscrits qu'*Achille de Harlay*,
Marquis de Sancy, & Ambassadeur à
Constantinople, apporta de son Ambas-
sade. Parmi ces Manuscrits l'on remar-
que un beau Pentatheuque Samaritain
que *Pietro della Valle* avoit acheté dans
le Levant pour ce Ministre; & quelques
Bibles dont il y en a deux ou trois qui
sont d'un grand prix. L'on y voit aussi un
exemplaire Grec des Oeuvres de saint
Ephrem, une chaîne grecque sur Job;
& une autre sur l'Évangile de S. Jean,
écrite en grands caractères grecs qui sont
liés ensemble comme des caractères
arabes.

C'est dans cette maison que le Géné-
ral de la Congrégation fait sa résidence,
& où se tiennent de trois ans en trois ans

N v

298 DESCRIPTION DE PARIS ,
les Assemblées Générales , composées de
députés qui représentent toutes les mai-
sons. Le Généralat est à vie , mais les
trois Assistans qui composent son Con-
seil , ne sont que trois ans en charge.
Cette Congrégation n'a eu jusqu'à pré-
sent que sept Supérieurs Généraux , dont
voici une liste historique :

Le P. *Pierre de Bérulle* , Instituteur de
cette Congrégation , en fut le premier
Supérieur Général. Il sortoit d'une fa-
mille noble , originaire de Champagne.
Il nâquit au Château de Sevilly en Cham-
pagne , le 14. Février 1574. & eut pour
pere *Claude de Bérulle* Conseiller au Par-
lement de Paris , & pour mere *Louise*
Séguier , tante du Chancelier de ce nom.
Pierre de Bérulle après avoir fait de
grands progrès dans les sciences , & de
plus grands encore dans la piété , em-
brassa l'état Ecclésiastique , & institua
dans la suite la Congrégation de l'Ora-
toire de France. Le Roi voulant marquer
l'estime qu'il avoit pour M. de Bérulle ,
& récompenser les services qu'il en avoit
reçus , demanda pour lui un Chapeau de
Cardinal au Pape Urbain VIII. M. de
Bérulle ne jouit pas long-tems de cet
honneur ; il mourut le 2. d'Octobre de
l'an 1629. deux ans après sa Promotion.

Le P. *Charles de Gondren* étoit né l'an
588. dans une famille noble qui de-

QUARTIER DU LOUVRE, IV. 299
meure dans le Diocèse de Soissons. Il fut élu Supérieur Général de l'Oratoire en 1629. & c'est un grand éloge, que d'avoit été jugé digne de remplacer le Cardinal de *Bérulle*. Le P. de *Gondren* s'étoit acquis une grande réputation par sa piété & sa capacité : il mourut le 7, de Janvier 1641.

Le P. *François Bourgoing* né à Paris le 18. Mars 1585. étoit d'une famille originaire du Nivernois, mais établie à Paris, où elle avoit rempli des charges distinguées dans la robe. *Jacques Bourgoing* son pere étoit Conseiller à la Cour des Aides, & *Guillaume Bourgoing* son grand - pere étoit Conseiller au Parlement. *François Bourgoing* qui donne lieu à cet article, fut un des cinq premiers disciples de M. *Bérulle*, & fut élu Supérieur Général de la Congrégation de l'Oratoire, après la mort du P. de *Gondren*. Il fut Auteur de plusieurs ouvrages de piété, & l'Editeur des ouvrages du Cardinal de *Bérulle*. Il mourut le 29. Septembre de l'an 1662. & ne doit pas être confondu avec un autre P. *Bourgoing* qui étoit aussi de l'Oratoire, & qui joignoit aux qualités essentielles à son état, une grande connoissance de la musique. Ce dernier étoit de Bourges.

Le P. *Jean-François Senault* étoit fils de *Pierre Senault* Secrétaire du Roi, &

N vj

300 DESCRIPTION DE PARIS ,
commis au Greffe Civil du Parlement
de Paris. Celui-ci eut le malheur d'être
engagé dans le parti de la ligue, mais le
fils n'entra jamais dans les sentimens de
son pere, & fut très-fidele au Roi. Il
avoit commencé ses études à Louvain,
& vint les achever à Paris. S'étant mis
sous la direction de M. de *Bérulle*, il en
devint la conquête, & fut un des prin-
cipaux ornemens de sa Congrégation. Il
étoit naturellement éloquent, & son
éloquence étoit soutenue par un grand
fonds de sçavoir, & par beaucoup de
goût. L'éloquence extérieure répondoit
parfaitement aux qualités de l'esprit ;
une figure prévenante, une physionomie
douce, modeste & heureuse ; des agré-
mens répandus sur toute sa personne,
persuadoient ceux qu'il avoit convaincus
par ses discours. Il prêcha pendant qua-
rante ans avec un applaudissement in-
croyable. Ayant été nommé Evêque, il
refusa cette dignité, & se contenta de
l'honneur de former plusieurs sujets qui
parvinrent à l'Épiscopat, entre-auttes les
Peres le Boux, Mascaron & Soanen, de-
puis Evêques, le premier de Périgueux,
le second d'Agen & le troisieme de Se-
nez. Il fut élu Supérieur Général de sa
Congrégation après la mort du P. *Bour-
going*, sa mort arriva le 3. d'Août 1672.
Le P. *Louis-Abel de Sainte-Marthe*,

Théologien, & Poëte Latin ; fut élu Supérieur Général de sa Congrégation le 3. d'Octobre 1672. Il se démit du Généralat le 14. Septembre 1696. & se retira à S. Paul-aux-Bois, près de Soissons, où il mourut subitement le 7. Avril 1697. âgé de 77. ans.

Le P. *Pierre François d'Arerès de la Tour*, étoit fils de *Marie Sybille de Malaval*, & de *Louis d'Arerès de la Tour*, Gentilhomme Normand, qui fut premier Ecuyer d'*Anne-Marie-Louise d'Orléans*, Duchesse de Montpensier. Le P. *de la Tour* fut un des fameux Prédicateurs, & un des grands Directeurs de son tems. Il fut fait Supérieur Général le jour même de l'abdication de P. *de Sainte-Marthe*. Il mourut le 13. Février 1733. dans la 80^e. année de son âge.

Le P. *Louis de Thomas de la Valette* fut élu Supérieur Général de sa Congrégation le 13. Juin 1733. Il étoit frere de *Gaspard de Thomas de la Vallette* mort Evêque d'Autun, d'une noble & ancienne famille de Provence, qui a produit jusqu'à treize branches, & dans laquelle nous avons vû jusqu'à vingt-deux Chevaliers de Malte, tous vivans en même tems.

La Communauté de cette maison est toujours composée de sujets distingués par leur profond sçavoir, ou par la beau-

302 DESCRIPTION DE PARIS,
té de l'esprit. Voici les noms des plus fa-
meux dans l'un, ou l'autre genre, qui
y ont demeuré.

Nicolas Bourbon, Chanoine de Lan-
gres, Professeur en langue grecque au
College Royal, reçu à l'Académie Fran-
çoise, en 1637. entra dans la Congrégation
de l'Oratoire quelques années avant
sa mort, & mourut dans cette maison
l'an 1644. âgé d'environ soixante & dix
ans, avec la réputation d'avoir été un des
meilleurs Poètes latins que la France ait
jamais produits. Ses Poésies furent im-
primées à Paris en 1630. en un volume
in 12.

Le P. *Jean Marin* étoit très-habile
dans les langues Orientales, & dans la
Théologie positive. Les ouvrages qu'il
a donnés au public sur les Ordinations &
sur la Pénitence, sont très-estimés des
connoisseurs. Il mourut le 28. de Février
de l'an 1659.

Le P. *Jerôme Vignier* étoit aussi très-
versé dans les langues Orientales, dans
l'Histoire & dans les Généalogies des
Maisons Souveraines de l'Europe. Il
mourut le 14. Décembre de l'an 1661.

Le P. *Denis Amelote* a traduit le
Nouveau Testament.

Le P. *Jean-François Senault* prêcha
pendant long-tems avec beaucoup de
succès, & purgea l'éloquence de la Chai-

re des fatras d'érudition profane que les Prédicateurs de son tems mêloient dans leurs sermons. Il donna aussi au public quelques ouvrages poliment écrits en notre langue. Il mourut Général de sa Congrégation.

Le P. *Charles le Coigne* étoit très-sçavant dans l'Histoire, & eut le courage & la capacité nécessaires pour composer les Annales Ecclésiastiques de France, sous le titre d'*Annales Ecclesiastici Francorum*. Il mourut le 18. de Février de l'an 1681. âgé de 70. ans.

Le P. *Gerard du Bois* étoit aussi très-habile dans l'histoire & dans la critique. Feu M. de Harlay Archevêque de Paris, le choisit pour écrire l'Histoire de son Eglise. Le premier volume parut en 1690. mais le second ne parut qu'en 1710. après la mort de l'Auteur, arrivée le 15. de Juillet 1696. Cette histoire est en latin, & très-bien écrite.

Le P. *Nicolas Mallebranche* étoit de Paris, & quoique Sectateur de Descartes, il trouva le moyen de paroître original. C'a été un des plus grands Philosophes & des plus sublimes Métaphysiciens qu'il y ait eu en France, même en Europe. Il mourut le 13. d'Octobre de l'an 1715. âgé de 77. ans.

Le P. *Jacques le Long*, Bibliothécaire de cette Maison, avoit une grande

304 DESCRIPTION DE PARIS ,
connoissance des livres & des Auteurs.
Il a donné plusieurs ouvrages au public ,
entre - autres une Bibliothèque sacrée ,
intitulée, *Bibliotheca Sacra , in binos
syllabos distincta , &c.* en deux volumes
in fol. & une *Bibliothèque Historique de
la France* , contenant le Catalogue de
tous les ouvrages qui traitent de l'His-
toire de ce Royaume , &c. *in folio.* Il est
mort l'an 1721.

Le P. *Charles Reyneau* étoit de l'Académie Royale des Sciences , & connu par d'excellens ouvrages de Mathématiques. Il est mort le 24. Février 1728. âgé de 72. ans.

Les Prédicateurs fameux qui ont illustré cette maison par le séjour qu'ils y ont fait , sont *Guillaume le Boux* , mort Evêque de Périgueux ; *Jules Mascaron* , mort Evêque d'Agen ; *Jean Soanen* Evêque de Senez : le P. *de la Tour* Général de la Congrégation ; le P. *Hubert* , le P. *de la Roche* , le P. *Massillon* , Evêque de Clermont ; le P. *Jean-Joseph Maure* , mort le 27. Janvier 1728. le P. *Surian* , Evêque de Vence ; les PP. *Terrasson* , &c.

La rue S. Honoré sur laquelle est la grand-porte de l'Eglise des PP. de l'Oratoire , a pris son nom de l'Eglise qui est sous l'invocation de S. Honoré Evêque d'Amiens , sans qu'on sçache celui qu'elle avoit auparavant. Dès que l'Eglise fut

bâtie, on nomma cette rue *la Chaussée S. Honoré*, mais, elle ne portoit ce nom que jusqu'à la porte S. Honoré, qui étoit pour lors où est aujourd'hui la Boucherie des Quinze-Vingts; car depuis cette porte jusques dans les champs, on l'appelloit *la grande rue S. Louis*, peut-être parcequ'elle commençoit à l'Hôpital des Quinze-Vingts fondé par *S. Louis*.

L'Eglise Collegiale de S. Honoré fut fondée l'an 1204. par *Renold de Chereins*, ou de *Cherey*, & par *Sebile* sa femme, qui donnerent neuf arpens de terre, situés pour lors auprès des murs de Paris sur le chemin qui conduisoit à *Clichy*, pour y construire une Chapelle, & pour l'entretien d'un Prêtre qui la desserviroit. *Eudes de Sully* Evêque de Paris confirma cette donation la même année, & le Chapitre de *S. Germain l'Auxerrois* y donna aussi son consentement, à condition que le Chapelain feroit serment au Chapitre & au Curé de la Paroisse du même *S. Germain*, de ne faire aucune fonction curiale.

Renold & sa femme acheterent encore un arpent de terre du Prieur de saint Martin des Champs l'an 1205. Cinq ans après l'Eglise se trouva bâtie, & les Fondateurs déclarerent à *Pierre* Evêque de Paris, que leur intention étoit d'y établir un Chapitre de Chanoines, & pri-

306 DESCRIPTION DE PARIS ,
rent sept ans de terme pour en fonder
les Prébendes. L'Evêque y consentit ,
mais se réserva le droit d'en régler le
nombre ; & par ses lettres du mois d'Oc-
tobre de l'an 1208. dispensa de la résiden-
ce les premiers Chanoines qui auroient
fondé leurs Prébendes , mais il y oblige
ceux qui leur succéderont. Il consent en-
core que *Renold* & sa femme nomment
pendant leur vie aux Prébendes de saint
Honoré , mais il veut qu'après leur mort
la collation en appartienne au Doyen &
au Chapitre de S. Germain l'Auxerrois.
Les biens & les Prébendes de cette Egli-
se augmentant tous les jours , il y avoit
vingt-une Prébendes en 1257. mais *Re-
nard* Evêque de Paris les réduisit à douze,
dont huit seroient Sacerdotales , deux
Diaconales , & deux Soûdiaconales , &
ordonna que ces douze Canonicats se-
roient alternativement à la collation de
l'Evêque de Paris , & des Doyen & Cha-
pitre de S. Germain l'Auxerrois. Les
lettres de l'Evêque *Renold* qui ordon-
nent ce que je viens de dire , sont du
mois de Décembre de l'an 1257. & le
Chapitre de S. Honoré approuva cette
réduction au mois de Juin de l'année
1258. Quoique rien ne fût plus aisé à
entendre que ce reglement , il ne vaquoit
cependant point de Prébende que l'Evê-
que & le Chapitre de S. Germain l'Au-

Xerrois ne prétendissent chacun que c'é-
 toit leur tour d'y nommer. Pour préve-
 nir ces différends, ils convinrent que cinq
 Prébendes du côté droit seroient à la col-
 lation de l'Evêque, & cinq du côté gau-
 che à celle du Chapitre de S. Germain ;
 une sixième pour le Chantre de S. Ho-
 noré élu par les Chanoines de la même
 Eglise, & placé dans la première stalle à
 droite, & l'autre sixième Prébende à
 gauche, conférée alternativement par
 l'Evêque & le Chapitre de S. Germain.
 Cette convention fut autorisée par Let-
 tres-Patentes du Roi, homologuées au
 Parlement en 1566. Outre ces douze
 Chanoines, dont le Chantre est la seule
 dignité qu'il y ait dans ce Chapitre, il y
 a deux Chapelains, quatre Vicaires, qua-
 tre Chantres, & six Enfans de Chœur.
 Les Chanoines desservent tour à tour la
 Cure, qui ne s'étend pas au-delà du
 Cloître. Les Canonicats de cette Eglise
 sont les meilleurs de Paris, & année
 commune rapportent trois mille cinq
 cens livres de revenu.

L'an 1579. l'on augmenta le bâtiment
 de l'ancienne Chapelle, & ces deux bâ-
 timens joints ensemble forment l'Eglise
 qu'on voit aujourd'hui, qui est toute
 voutée, mais basse & petite. Le Maître-
 Autel est décoré d'un morceau d'Archi-
 tecture d'ordre corinthien, & d'un ta-

308 DESCRIPTION DE PARIS,
bleau peint par Champagne en 1648, &
qui représente *Jesus-Christ* dans le Tem-
ple, au milieu des Docteurs.

Dans la Chapelle de la Vierge, qui
est la première à main droite, en entrant
par la grand-porte, est un mausolée,
érigé à la mémoire du Cardinal *du Bois*.
Ce Cardinal se nommoit *Guillaume du*
Bois, & étoit né à *Brive la Gaillarde*
dans le bas Limousin, le 6. de Septem-
bre de l'an 1656. Il étoit fils de *Jean du*
Bois, Apoticaire, & de *Marie de Joyet*.
Guillaume du Bois fut Précepteur de
Philippe Duc d'Orléans, Petit-fils de
France, & devint son unique confident,
lorsqu'en 1715. ce Prince fut chargé de
la régence du Royaume. Il fut successi-
vement Secrétaire d'Etat, ayant le dé-
partement des affaires étrangères, Ar-
chevêque de Cambrai, Surintendant
des Postes & Relais de France, Cardinal
de l'Eglise Romaine, & principal Mini-
stre de France. Il mourut à Versailles le
10. d'Août, de l'an 1723. âgé de 65. ans
& le lendemain son corps fut transporté
dans cette Eglise, où il fut exposé sous
un catafalque, jusqu'au 19. qu'il fut in-
humé après un service solennel.

Le mausolée, est du dessein, & de
l'exécution de *Coustou le jeune*, un des
plus habiles Sculpteurs des deux derniers
siècles. L'Inscription ou Epitaphe est,

QUARTIER DU LOUVRE. IV. 309
dit-on, de feu M. *Couture*, l'un des plus
fameux Rhéteurs de l'Université de Pa-
ris, & l'on peut dire à la gloire de *Cous-
tou* & de *Couture*, qu'ils ont traité leur
sujet avec beaucoup de circonspection &
d'esprit. Sur un tombeau de marbre brun
engagé dans le mur, est la statue du Car-
dinal *du Bois*, à genoux, & ayant de-
vant lui un livre ouvert, où est *le Mi-
serere*, le tout de marbre blanc; le
Cardinal a la tête, & les yeux tournés
vers l'épaule gauche, & du côté du peu-
ple. Les traits, la physionomie & l'esprit
de ce Ministre y sont fidelement rendus.
Sur ce monument, est gravée en lettres
d'or cette Epitaphe.

D. O. M.

AD ARAM MAJOREM
in communi Canonicoꝝ Sepulcreto
situs est

GUILLELMUS DU BOIS.

S. R. E. Cardinalis,

Archiepiscopus & Dux Cameracensis;

S. Imperii Princeps,

Regi à Secretioribus Consiliis Mandatis
& Legationibus;

publicoꝝ Cursorum Prefectus,

primus Regni Administer,

hujus Ecclesiæ Canonicus Honorarius.

Quid autem hi Tituli?

Nisi arcus coloratus, & fumus

ad modicum parens.

V I A T O R

*stabiliora solidioraque bona mortuo
apprecare.*

Obiit anno M. DCC. XXIII.

H E R E D E S

*grati erga Regem, & summum Pontificem,
animi Monumentum posuere.*

Il y a cinq ou six petites rues qui viennent du Louvre aboutir dans la rue saint Honoré. L'une se nomme la rue du Louvre ou des PP. de l'Oratoire. Une autre la rue du coq, qui a pris son nom d'une maison qui avoit un coq pour enseigne, & même au-dessus de la porte un coq en bas relief. Auparavant, c'est-à-dire, en 1300. & 1399. elle s'appelloit la rue de Richebourg. C'est dans cette rue que Catherine de Cleves veuve de Henri, Duc de Guise, tué à Blois en 1588. fit bâtir un Hôtel qu'on y voit encore aujourd'hui, & où ont demeuré Claude Bouteiller Secrétaire d'Etat, Surintendant des Finances, & Trésorier des Ordres du Roi; & Antoine Duc de Grammont, Pair & Maréchal de France. Cet Hôtel qui porte le nom d'Hôtel de Grammont doit être abbatu si jamais on exécute les desseins du Louvre; il appartient actuellement au Roi. La rue Champ-Fleuri, autrefois Champ-Flori, fait connoître

par le nom qu'elle porte l'état de l'emplacement où elle est située. Au-delà sont la rue du Chantre, la rue Jean saint Denis, & la rue Fromenteau, Fromenteau ou Froidmantel, celle-ci borne ce quartier à l'occident & s'étend d'un des coins de la place du Palais Royal, au premier guichet de la Galerie du Louvre.

Sauval, dans ses recherches sur Paris, a parlé de plusieurs Hôtels, ou Maisons, où Gabrielle d'Estrées Duchesse de Beaufort avoit demeuré, mais il n'a fait aucune mention d'un Hôtel que cette Duchesse avoit dans cette rue : quoiqu'il soit certain qu'elle y en avoit un : * j'ai vu dans le contrat de mariage de César de Vendôme son fils, passé à Angers le 5. d'Avril 1598. qu'elle y fait élection de domicile en son Hôtel rue Fromenteau. On ne sçait plus en quel endroit de cette rue étoit cet Hôtel, mais je soupçonne que c'étoit où sont aujourd'hui les écuries, & les remises de l'Hôtel Philippeaux, dont la porte principale est dans la rue S. Thomas du Louvre : une des

* La rue Fromenteau ou Froidmantel où a logé Gabrielle d'Estrées, est selon M. l'Abbé le Bouf. celle qui est située sur la Paroisse saint Hilaire : sa maison faisoit le coin de la rue Fromentel & de la rue Chartiere. On y voit encore à la hauteur du premier étage la statue d'Henri IV. en manteau royal. Voyez l'Histoire du Diocèse de Paris, tome 1. page 208 & 209.

312 DESCRIPTION DE PARIS,
Duchesses Douairieres de *Lesdiguières* y
demeuroit : il a été depuis occupé par
Madame la Comtesse de *Mailli* à qui le
Roi Louis XV. l'avoit cédé pendant sa
vie. Après sa mort en 1751. il a été oc-
cupé par M. le Marquis de *Marigni* Di-
recteur des Bâtimens du Roi, Arts &
Manufactures de France.

Dans cette rue, sont la cour l'*Eglise*
& *College S. Nicolas du Louvre*. Ce Col-
lege a été fondé en même tems, & a eu
le même fondateur que l'*Eglise Collé-
giale de S. Thomas du Louvre*, cela mé-
rite explication. Robert Comte de
Dreux, frere du Roi Louis VII. ayant
fait bâtir une *Eglise* sous l'invocation de
S. Thomas de Cantorbery, & y ayant
fondé quatre *Canonicats*, fonda aussi
dans le même lieu un *Hôpital* en fa-
veur d'un certain nombre de pauvres
Ecoliers sous un *Maître* ou *Provisent*
chargé de leur entretien & de présider à
leurs études. Comme l'*Eglise* de *S. Tho-
mas* & l'enclos étoient communs aux
Chanoines & aux *Ecoliers*, & que ces
deux corps étoient indépendans l'un de
l'autre, il étoit bien difficile qu'il ne
survint entre eux des brouilleries &
des differends, & qu'on n'en vînt à une
séparation. Le *Maître* & les *Ecoliers* ob-
tinrent pour lors, c'est-à-dire, en 1217.
de l'*Evêque de Paris*, la permission d'avoir
une

une Chapelle, & un cimetiere pour eux & pour leurs domestiques, en dédomageant la Paroisse de S. Germain l'Auxerrois de ses droits. Cette maison fut nommée pour lors *l'Hôpital des pauvres Ecoliers de S. Nicolas*, sous le nom duquel la Chapelle fut dédiée à Dieu. Des Rois, des Princes, & plusieurs particuliers firent du bien à cet Hôpital. Quelques écrivains ont cru que c'est de cette école qu'une partie du quai qui règne depuis la rue de l'Arbre-sec jusqu'au premier guichet de la galerie du Louvre, a pris son nom; mais d'autres veulent que ce soit d'une autre école qui étoit sur le quai même de l'Ecole, ou dans le Cloître de S. Germain l'Auxerrois, & qui est nommé *scola sancti Germani*, ainsi que je l'ai dit ailleurs. S. Yves, Avocat, que la sainteté de sa vie a fait mettre au rang des Saints, avoit été élevé & instruit parmi les boursiers de l'Hôpital de S. Nicolas qui étoit occupé par un Maître, deux Chapelains & quinze Boursiers. En 1541. Jean du Bellay, Evêque de Paris, Cardinal de l'Eglise Romaine, changea l'état de cet Hôpital en une Collégiale, composée d'un Prévôt & de dix Chanoines, dont les Prébendes étoient à la collation de l'Archevêque de Paris, hormis une appelée de *Gallichiers* qui est en patronage Laïque, pour avoir été fondée par

314 DESCRIPTION DE PARIS ,
un Gentilhomme de ce nom , originaire
de Limouſin. Ce Chapitre & ceux de
S. Thomas du Louvre & de *S. Maur des
Foffés* ne font plus aujourd'hui qu'un
même Chapitre ſous le nom de *S. Louis
du Louvre* , comme on verra ci-après.

V. *Le Quartier du Palais Royal.*

LE QUARTIER DU PALAIS ROYAL est
borné , à l'Orient , par les rues *Fie-
menteau* , & des *Bons Enfans* exclusive-
ment ; au Septentrion , par la rue neuve des
Petits-Champs exclusivement ; à l'Occi-
dent , par les extrémités des *Fauxbourgs*
de *S. Honoré* , & du *Rouille* inclusive-
ment ; & au Midi , par les *Quais* inclu-
ſivement , depuis le premier guichet ;
du côté du *Quai de l'École*. Ce Quartier
renferme quarante-neuf rues.

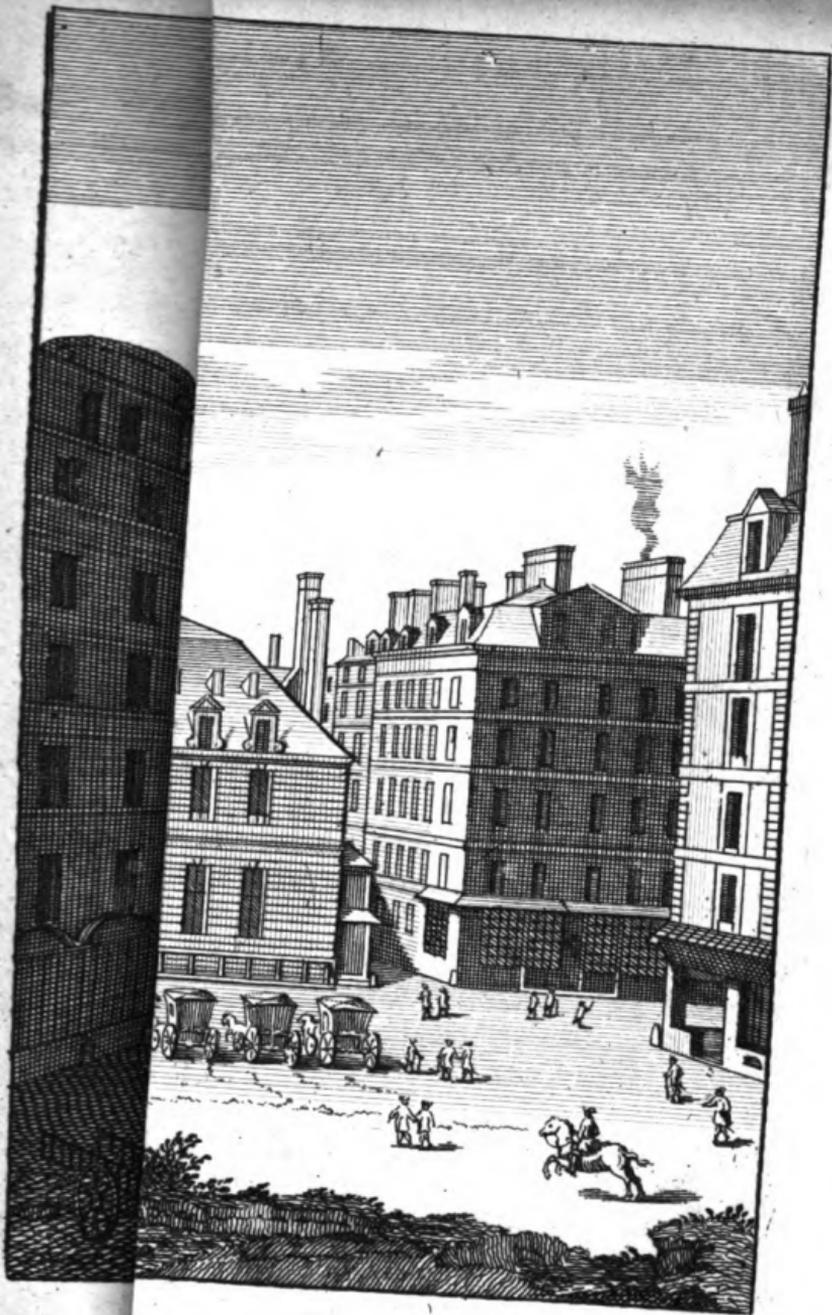
LE PALAIS ROYAL.

CE fut *Armand Jean du Plessis* , Car-
dinal , Duc de *Richelieu* , qui fit
bâtir ce Palais , par *Jacques le Mercier* ,
le plus habile Architecte de ſon tems.
Les fondemens en furent jettés en 1629.
ſur les ruines des *Hôtels de Mercœur* ,
de *Rambouillet* , & de quelques maiſons
voisines ; en partie dedans , & en partie
hors de la clôture de la Ville , que le Roi
Charles V. avoit fait faire. Cet Hôtel

222
Bille
Mar

Bullent le Joury-15

314 DESCRIPTION DE PARIS,
un Gentilhomme de ce nom, origi



QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 319
de Mercœur étoit un des trois que Philippe Emanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, & Marie de Luxembourg sa femme avoient à Paris. Cette Dame vendit cekri-ci en 1605. au Marquis d'Estrées, & à Benjamin de Hanniques, le premier qui a introduit en France l'Art de monter à cheval, lequel établit une Académie dans la partie de cet Hôtel qu'il avoit acheté. Ce fut de lui, & du Marquis d'Estrées, que le Cardinal de Richelieu fit achever cette maison, pour y bâtir son Palais.

Cette maison qui dans ses commencemens avoit été proportionnée à la fortune du Ministre qui la faisoit bâtir, devenoit tous les jours plus petite; & il faisoit l'agrandir à mesure que le crédit, & la puissance du Maître augmentoient. C'est ce qui fait que son plan est si irrégulier, & ce qui fut cause aussi qu'elle ne fut achevée, qu'en 1636. On la nomma d'abord l'*Hôtel de Richelieu*, mais elle changea de nom, après qu'on eût mis sur la grande-Porte un marbre, avec ces mots écrits en lettres d'or, *Palais Cardinal*. Cette Inscription fut vivement critiquée. *Balzac* prétendit qu'elle n'étoit ni grecque, ni latine, ni françoise; d'autre, en grand nombre, la trouverent pleine de vanité; en effet il sembloit, en la lisant, qu'il n'y avoit point

O ij

alors en France d'autres Cardinaux , que le Cardinal de Richelieu , ou bien que c'étoit le Cardinal des Cardinaux François. Quant à *Balzac* , il eut le chagrin de voir que ni les Grammairiens , ni le Public , ne furent point de son avis ; on lui soutint que cette Inscription étoit un *Gallicisme* , aussi supportable , & aussi vieux , que l'*Hôtel-Dieu* , les *Filles-Dieu* , la *Place-Maubert* , &c.

L'an 1639. le Cardinal de Richelieu , par vanité , ou par reconnoissance des graces , & des faveurs extraordinaires qu'il avoit reçues du Roi , lui céda par donation entre vifs , son Palais , plusieurs meubles & bijoux d'un grand prix , & le Roi fit expédier un pouvoir à *Claude Bouthillier* , Surintendant des Finances pour accepter cette donation. Comme ce pouvoir contient un détail curieux des choses que cette Eminence donnoit au Roi , il m'a paru à propos de le transcrire ici ;

Sa MAJESTÉ ayant très-agréable la très-humble supplication qui lui a été faite par M. le Cardinal de Richelieu , d'accepter la donation de la propriété de l'Hôtel de Richelieu , au profit de Sa Majesté , & de ses Successeurs Rois de France , sans pouvoir être aliéné de la Couronne , pour quelque cause & occasion que ce soit ; ensemble sa Chapelle de diamans ; son grand

QUART. DU PALAIS ROYAL V. 317

Buffet d'argent cizelé, & son grand diamant, à la réserve de l'usufruit de ces choses, la vie durant du Sieur Cardinal, & à la réserve de la Capitainerie & Conciergerie dudit Hôtel, pour ses successeurs Ducs de Richelieu; même la propriété des rentes de Bail d'héritages, constituées sur les Places & Maisons qui seront construites au dehors, & au-tour du jardin dudit Hôtel: Sadite Majesté a commandé au Sieur Bouthilier, Conseiller en son Conseil d'Etat & Surintendant de ses Finances, d'accepter au nom de Sadite Majesté la donation aufdites clauses & conditions, d'en passer tous les actes nécessaires, même de faire insinuer, si besoin est, ladite donation; promet Sadite Majesté d'avoir pour agréable tout ce que par ledit Sieur Bouthilier sera fait en conséquence de la présente instruction. Fait à Fontainebleau le premier jour de Juin 1639. Signé LOUIS. Et plus bas SUBLËT.

Le Cardinal de Richelieu, pour faire voir qu'il mourroit avec les mêmes sentimens de reconnoissance qu'il avoit eus pendant sa vie, rappella cette Donation, & la confirma en tant que de besoin, dans son Testament fait à Narbonne, au mois de Mai de l'année 1642.

Le 7. d'Octobre de l'année 1643. Anne d'Autriche Reine de France, & Régente du Royaume, le Roi Louis XIV.

318 DESCRIPTION DE PARIS ,
& le Duc d'Anjou , ses Fils , quitterent
le Louvre , pour venir prendre possession
du Palais Cardinal , & y établir leur de-
meure. *Le Marquis de Fourille* , qui étoit
pour lors Grand-Maréchal des Logis de
la Maison du Roi , représenta à la Reine
Régente , qu'il ne convenoit pas que le
Roi demeurât dans une maison qui por-
tât le nom d'un de ses sujets ; & sur ces
raisons la Reine ordonna qu'on ôtât l'ins-
cription. On commença des-lors à don-
ner à ce Palais , le nom de *Palais Royal*
qu'il a toujours retenu depuis , quoique
la même Reine Régente , à la priere de
la *Duchesse d'Aiguillon* , eût fait remet-
tre l'Inscription de *Palais Cardinal* ,
qu'on y voit encore aujourd'hui.

Le Roi Louis XIV. céda dans la sui-
te le Palais Royal à Philippe de France ,
son frere unique , pour en jouir sa vie
durant. Sa Majesté fit même plus en
1692. car elle en donna la propriété à
Philippe d'Orleans , Duc de Chartres ,
son neveu , en faveur de son mariage
avec Marie - Françoise de Bourbon , lé-
gitimée de France.

Ce Palais consiste en plusieurs corps
de logis , séparés par des cours dont les
deux principales sont au milieu du bâti-
ment. La première est la plus petite , en-
tourée de bâtimens , & ornée de bossa-
ges , avec des corps d'architecture rusti-

que aux principales entrées. Dans l'aîle qui est à droite, en entrant dans cette cour, est une vaste sale qui, du tems du Cardinal de Richelieu, & même après lui, a servi à la représentation des Comédies, & qui aujourd'hui sert aux représentations des Tragédies en musique que nous nommons *Opera*. Dans l'aîle qui est à gauche étoit une galerie, la plus riche & la mieux entendue de Paris. La voûte avoit été peinte par *Champagne*. Ce Peintre favori du Cardinal de Richelieu, y avoit représenté les principales actions de la vie de ce grand Ministre; mais cette galerie fut détruite pendant le séjour que la Reine Régente fit au Palais Royal, afin d'y pratiquer un appartement pour *Philippe de France*, frere unique du Roi Louis XIV.

La seconde cour est la plus grande, mais on trouve à redire, avec raison, que la potte ne soit pas placée dans le centre de son principal corps de logis. Cette cour n'est entourée de bâtimens, que de trois côtés. Le quatrieme est séparé du Jardin, par une suite d'arcades qui soutiennent une galerie découverte, par le moyen de laquelle les deux aîles communiquent l'une à l'autre. Les bâtimens sont plus ornés que ceux de la premiere cour. L'ordre dorique en pilastre y est observé au second étage, soutenu

d'un premier à rez-de-chaussée, composé d'arcades, entre lesquelles on a mis des ancres, & des prouës de Navire qui font connoître que le Cardinal de Richelieu étoit Grand-Maître, Chef, & Surintendant Général de la Navigation, & Commerce de France; toute la sculpture de ces ornemens est fort grossiere, & de mauvais goût.

Les anciens appartemens sont grands & vastes. Le grand escalier construit sur le dessein de *Desargues* est dans un coin de cette seconde cour : les connoisseurs en blâment les ressauts dans les appuis de la rampe, & l'inégalité des pilastres. La Galerie des *Hommes Illustres* regnoit le long de l'aîle gauche de cette seconde cour. Ce grand & magnifique morceau avoit été décoré avec bien de la dépense & bien du soin ; mais dans ces derniers tems il avoit été si négligé, qu'en 1727. on fut obligé de le détruire, & on a fait des appartemens en sa place. Cette galerie étoit de l'invention du Cardinal de Richelieu qui fit lui-même le choix des Héros qui y étoient peints, & qui ordonna qu'on les plaçât dans l'ordre où nous les avons vus. Ces portraits des Illustres François, au nombre de vingt-cinq, avoient été peints par *Philippe Champagne*, *Simon Vouët*, *Juste d'Égmont*, & *Poërson*. Chacun de ces por-

traits étoit accompagné de deux bustes de marbre blanc, dont la plûpart étoient antiques; & de plusieurs petits tableaux qui représentoient les actions les plus signalées de ces Héros & leurs devises. Au bas étoit un distique latin. Les emblèmes furent composés par un Interprete du Roi, nommé *Guise*, qui étoit le plus habile de ce tems-là, pour ces sortes de compositions. *Bourbon*, Poëte latin fort estimé, fit les distiques, mais on prétend que ce ne sont pas les mêmes, que ceux que nous avons vus, & que ses envieux en changerent une partie. Quant aux portraits, *Champagne* fit tout son possible pour peindre, d'après des portraits originaux, les Héros qu'il avoit entrepris de faire revivre: ainsi il peignit, d'après *Porbus*, le portrait d'Henri IV. d'après *Vandeick*, celui de Marie de Médicis; d'après Raphaël, celui de Gaston de Foix; quant aux autres, il chercha & fouilla dans les cabinets des curieux. *Vouët* ne fut pas si délicat, il en copia quatre d'après *Bunel*, & pour les autres, il les fit d'imagination. Voici les noms de ces hommes fameux, dont les représentations ornèrent cette galerie:

Suger, Abbé de S. Denis, principal Ministre d'Etat, mort en 1152. âgé de soixante-dix ans.

Simon, Comte de Montfort, sous

O v

322 DESCRIPTION DE PARIS ;
Philippe-Auguste, le fleau des Albigeois ;
tué au Siège de Toulouse en 1218.

Gaucher, Seigneur de *Châtillon*, Connétable de France sous six Rois. Il mourut âgé de 80. ans, l'année d'après la bataille que gagna Philippe de Valois, à Montcassel, l'an 1328. au gain de laquelle le Connétable avoit beaucoup contribué. Ce portrait étoit le meilleur de ceux que Vouët avoit peints pour cette galerie. Le Peintre avoit exprimé avec beaucoup de succès la qualité de *Gaucher* qui étoit naturelle à ce Seigneur. Toutes les attitudes y étoient gauches, mais en même tems elles y étoient si aisées, qu'on voyoit bien qu'elles étoient naturelles. Tout ce qui manquoit à un si beau portrait, étoit une tête originale, car celle qu'on voyoit ici étoit de l'imagination du Peintre.

Bertrand du Guesclin, Connétable de France en 1370. & mort au Siège de *Châteauneuf de Randon*, en *Gevaudan*, le 12. Juillet 1380. âgé de 66. ans. Le Roi Charles V. voulut qu'il fût enterré à S. Denis.

Olivier de Clisson, Connétable de France en 1380. mort dans son Château de *Josselin* le 24. d'Avril 1407.

Jean le Meingre, dit *Boucicaut*, homme de guerre & de négociations, *Maréchal de France*, le 23. Décembre de l'an

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 323
1391. mort prisonnier en Angleterre
l'an 1421.

*Jean Bâtard d'Orleans, Comte de Du-
nois, & Lieutenant Général du Royau-
me sous Charles VII. mort en 1470. âgé
de 67. ans.*

*Jeanne d'Arck, surnommée la Pucel-
le d'Orleans, sous le regne de Charles
VII. On croit communément qu'elle fut
brûlée dans le vieux marché de Rouen,
qui étoit alors sous la domination des
Anglois; cependant il y a encore des
personnes qui croient qu'elle ne le fut
point, & qu'étant retournée en son pays,
elle y épousa un Gentilhomme du nom
de *Desarmoises*.*

*Georges d'Amboise, Cardinal, & prin-
cipal Ministre sous Louis XII. mort à
Lyon le 25. de Mai de l'an 1510. Ce
portrait est un de ceux qui ont été peints
par Vouët.*

*Louis de la Trimouille, Général des
Armées du Roi, sous Louis XII. &
François I. Il mourut à la bataille de Pa-
vie, âgé de 80. ans, les armes à la main
pour la défense de son Roi, & de sa Pa-
trie. Ce portrait est de Champagne,
d'après une tête de Louis de la Trimouil-
le, peinte de son vivant. Après le por-
trait de *Gaston de Foix*, celui-ci étoit le
plus parfait de cette galerie.*

Gaston de Foix, Duc de Nemours,

Ovj

324 DESCRIPTION DE PARIS,
Vice-Roi de Milan, & Général des Armées de Louis XII. fut tué le jour de Pâques, onzième Avril de l'an 1512. à la bataille de Ravenne. Ce Portrait a été copié par Champagne, d'après un portrait original peint par Raphaël, qui n'avoit qu'un pied & demi de haut : il appartenoit au Duc de *Saint-Simon*. C'étoit sans contredit le plus excellent portrait qu'il y eut dans cette galerie. *Gaston* y étoit représenté debout, nue-tête, armé, le bras droit étendu le long de son corps, & tenant de la main gauche une demi pique, assez négligemment ; mais à travers l'inaction, & la simplicité apparente de cette figure, les traits du Héros, & ceux du grand Peintre, s'y faisoient vivement sentir.

Pierre du Terrail, Seigneur de *Bayard*, surnommé *le Chevalier sans peur, & sans reproche*, tué en Italie au mois d'Avril de l'an 1524. âgé de 48. ans.

Charles de Cossé, Comte de *Brissac*, Maréchal de France, & Général des Armées des Rois Henri II. François II. & Charles IX. fut un des grands Capitaines de son tems, & mourut à Paris le 31. Décembre de l'an 1563. âgé de 57. ans.

Anne de Montmorency, Connétable de France sous François I. Henri II. François II. & Charles IX. Il fut tué à la

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 325
bataille de S. Denis, l'an 1567. âgé de
80. ans.

François de Loraine, Duc de Guise ;
un des plus grands hommes de son siècle,
étoit né le 17. de Fevrier de l'an 1519.
& fut blessé devant Orléans par *Poltroz*
le 18. Février 1563. d'un coup de pisto-
let, dont il mourut six jours après.

Charles, Cardinal de Lorraine, Ar-
chevêque de Reims, frere du précédent,
eut comme lui grand-part au Gouverne-
ment du Royaume, sous les Regnes de
Henri II. de François II. de Charles IX.
& de Henri III. Il mourut à Avignon
le 26. Décembre 1574.

Blaise de Montluc, Maréchal de Fran-
ce, étoit un Gentilhomme Gascon qui
avoit servi dès l'âge de 16. ans. C'étoit
un vaillant homme, & un grand Capi-
taine, mais on a bien de la peine à jus-
tifier sa vanité, son avarice & sa cruau-
té. Il ne fut fait Maréchal de France
qu'en 1574. & mourut en 1577. dans sa
78^e. année. Il a laissé des *Commentaires*
qui sont des monumens de sa valeur &
de sa vanité.

Armand de Gontaud de Biron, Maré-
chal de France, fut l'homme de son tems
le plus employé dans les guerres & dans
les négociations : il étoit propre à tout,
se mêloit de tout, & vouloit tout sça-
voir. Ce grand Capitaine commanda en

226 DESCRIPTION DE PARIS.

sept batailles & fut dans toutes plus ou moins blessé. Il eut enfin la tête emportée d'un coup de canon, en allant reconnoître la ville d'Epernay le 26. Juillet 1592. âgé de 68. ans.

François de Bonne, Duc de Lesdiguières, Pair & Connétable de France, fit la guerre pendant soixante ans avec tant de bonheur qu'il ne fut jamais ni vaincu ni blessé. Il parvint aux plus grands honneurs sans les avoir jamais demandés. Ses grands talens, & sa réputation l'avoient rendu un homme absolument nécessaire au bien de l'Etat. Il fut fait Maréchal de France en 1608. Duc & Pair en 1619. & Connétable en 1622. Ce Héros comparable aux plus grands Capitaines de l'Antiquité, étoit gouverné par une petite marchande de Grenoble, qui après avoir été sa maîtresse, devint sa femme. Il mourut à Valence en Dauphiné le 28. de Septembre 1626. dans sa 84^e. année.

Henri IV. Roi de France, & de Navarre, Prince dont la France admirera toujours les grandes qualités. Il fut assassiné par Ravillac le 14. de Mai 1610.

Marie de Médicis Reine de France, son épouse, morte à Cologne le 3. de Juillet de l'an 1642. âgée de 68. ans.

Armand Jean du Plessis, Cardinal, Duc de Richelieu & de Fronsac, Pair de France, & premier Ministre sous

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 327
Louis XIII. Il mourut à Paris le 4. Décembre 1642.

Louis XIII. mort à S. Germain en Laye le 14. Mai 1643.

Anne d'Autriche femme de Louis XIII. mere de Louis XIV. & Régente du Royaume, morte au Louvre à Paris le 20. Janvier 1666. âgée de 64. ans & quelques mois.

Gaston Jean-Baptiste de France, Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIII. mort à Blois le 2. Février 1660.

Toutes les peintures de cette galerie ont été dessinées, & gravées par *Heinze & Bignon*, Peintres & Graveurs ordinaires du Roi; on ne remarque point dans les estampes, ni la science, ni les beautés qu'on admiroit dans les peintures.

Les grands appartemens de M. le Duc d'Orléans, sont de plain pied à la galerie dont on vient de parler: on remarque dans la seconde antichambre, un riche plafond peint par *Noël Coypel*, pere de celui qui a été premier Peintre du Roi. Les figures en sont d'une correction de dessein que l'on admiroit avant qu'elles eussent été obscurcies, ou cachées par la poussiere. Ces appartemens ont été considérablement augmentés par Louis XIV. lorsque ce Prince donna le Palais Royal à Philippe d'Orléans, Duc de

328 DESCRIPTION DE PARIS,
Chartres, son neveu, en 1692. on repara
un grand corps de bâtiment qui se termi-
noit à la rue de Richelieu, & que le Cardi-
nal de ce nom avoit destiné pour mettre
sa Bibliotheque. Louis XIV. fit construi-
re quelque tems après, une grande gale-
rie en retour, sur l'emplacement qu'oc-
cupoit le *Palais Brion*, qui étoit un Hô-
tel que le Duc de Damville, autrefois
appellé *Brion*, avoit fait bâtir dans la
rue de Richelieu, & qui avoit servi à
Louis XIV. dans le tems qu'il demeu-
roit au Palais Royal, pour y faire des co-
lations & des repas familiers. On démo-
lit donc le Palais Brion, qui ne seroit
plus qu'à loger les Académies Royales
de peinture, & d'architecture, & sa
Majesté y fit bâtir sur les desseins de *Ju-
les Hardouin Mansard* cette longue &
magnifique galerie qu'on y voit. Le sa-
lon qui lui sert d'entrée n'est pas moins
magnifique, & a été construit par ordre
de Philippe Duc d'Orléans, Régent du
Royaume, sur les desseins de *Gilles Ma-
rie Oppenord*, premier Architecte de ce
Prince.

La décoration intérieure de toutes les
pièces de ce vaste enfilade est l'ouvrage
du même *Oppenord*. On ne peut rien
imaginer de plus richement meublé, ni
rien qui soit décoré avec plus d'art, &
avec plus de goût. La grande connois-

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 329
fance que le Duc d'Orléans Regent avoit de la peinture , lui avoit fait rechercher & acheter de tous côtés les plus excellens tableaux des grands Peintres , en sorte que le cabinet qu'il en a laissé est le plus curieux , & le plus riche qu'il y ait au monde , sans même en excepter celui du Roi. *L'Ecole Flamande* n'est nulle part aussi complete qu'elle l'est ici. A cette remarque générale , j'en ajouteraï quelques-unes de particulieres sur un petit nombre de tableaux de ce cabinet.

La sainte Famille , par *Raphaël* , est un tableau d'environ deux pieds & demi de haut , sur dix-huit pouces de largeur. Ce tableau , & celui qui est au Roi , & qui représente le même sujet sont les œuvres de *Raphaël*. Il paroît que ce Peintre les fit dans le tems de sa plus grande force , c'est-à-dire , dans le tems qu'il peignit *l'Ecole d'Athenes* , *la Dispute sur le saint Sacrement* , &c.

Un *Noli me tangere* , *Leda* , *Io* , *Danaë* , *l'Education de l'Amour* , *l'Amour qui travaille à son Arc* , *le Mulet* , une *sainte Famille* , le portrait de *César Borgia* , Duc de Valentinois , & deux *Etudes* , sont autant de tableaux du *Correge* , qui pendant un tems ont eu une destinée bien singuliere , & qu'ils ne méritoient gueres , car ils servoient des paravens dans une écurie du Palais de Stokolm.

330 DESCRIPTION DE PARIS ;
La Reine Christine, ayant attiré *Sébastien Bourdon* en Suède , & ce Peintre François ayant apperçu quelques traits de pinceau, à travers la poussiere & l'ordure dont ses paravens étoit couverts, il eut la curiosité & la patience de les nettoyer, & il fut bien payé de l'une & de l'autre, quand il reconnut que c'étoient des plus beaux tableaux du *Correge*. Il en fit sa cour à la Reine Christine, & c'est par l'achat du cabinet de cette Princesse que ces tableaux passerent à M. le Duc d'Orléans Regent, de même que la sainte Famille dont je viens de parler. .

Saint Jean dans le desert, est un tableau de *Raphaël*, que M. le Duc d'Orléans Regent acheta vingt mille livres de feu M. de *Harlay de Baumont*, Conseiller d'Etat, qui l'avoit eu par succession du Premier Président de *Harlay* son pere, à qui le Président de Maisons en avoit fait présent. Ce tableau est digne de *Raphaël*, mais il y a apparence que le Peintre le fit peu de tems après avoir travaillé sous *Leonard de Vinci*, car il se ressent un peu de la maniere plombée que l'on remarque dans les tableaux de ce Peintre Florentin.

Saint Roch, tableau qui a environ cinq pieds de haut, sur quatre pieds de largeur, & qui étoit dans une Chapelle auprès du Chœur, dans l'Eglise de *sainte*

Eustache à Paris. Ce tableau fut vendu à M. le Duc d'Orléans, pour la somme de vingt mille livres : les plus fins connoisseurs de Paris décidèrent pour lors qu'il étoit d'*Annibal Carache*, mais depuis ils ont changé de sentiment, & ils conviennent qu'il n'est que du *Lanfranc*.

La Résurrection du Lazare, est un grand tableau, sur bois, composé de cinquante figures de grandeur naturelle. La composition n'en est ni savante ni agréable. Il a été peint sur les desseins de *Michel-Ange*, par Sébastien de Venise, surnommé *Fratel del Piombo*; en concurrence du tableau de *la Transfiguration* que Raphaël faisoit alors pour François I. Le Cardinal *Jules de Médicis*, Archevêque de Narbonne, le donna à son Eglise Métropolitaine où il est resté jusqu'en 1722. que feu M. le Duc d'Orléans Régent du Royaume en ayant eu envie, les Chanoines ne purent le refuser à ce Prince, qui par reconnoissance leur donna vingt mille livres pour continuer le bâtiment de leur Eglise, & leur fit faire une belle copie de ce tableau. Ce Prince auroit sans doute satisfait son envie plutôt & à moins de frais, s'il avoit sçu qu'il y avoit à Paris chez la Duchesse, veuve de Milord Duc de Melfort, un tableau original du même Peintre, & pareil à

332 DESCRIPTION DE PARIS ;
celui-ci, tant pour le sujet que pour la
composition & les dimensions.

Les sept Sacremens, par le *Poussin*.
Ces sept merveilles de l'*Ecole Française*,
étoient sorties du Royaume, mais feu
M. le Duc d'Orléans les fit racheter en
Hollande, & par-là enrichit la *France*
d'un ouvrage qui lui fait honneur. Ces
sept tableaux coûtèrent cent vingt mille
livres au Duc d'Orléans.

Un tableau peint sur bois par *Georges Vasari*, qui y a fait les portraits de six
Poëtes Italiens, & contemporains. Ces
Poëtes sont *Dante*, *Petrarque*, *Guido Ca-*
valcanti, *Bocace*, *Cino de Pistoie*, &
Guittone d'Arezzo. *Petrarque* est le plus
réconnoissable de ces six Poëtes, à son
habit de Chanoine avec une espece de
camail rouge : il avoit un canonicat de
Padouë. Le portrait de la belle *Laure* est
sur la couverture d'un livre qu'il tient.
On croit que celui qui est sur le de-
vant, & qui est vêtu d'une robe couleur
de rose sèche avec une calote rouge est
le portrait du *Dante*. Il est assis devant
une table sur laquelle il y a deux livres
posés l'un sur l'autre, une écritoire, un
quart de cercle, deux globes, & un com-
pas ; il tient de la main gauche un livre
ouvert qu'il montre à un jeune homme
qui est un peu derriere, & dont on ne voit
que la tête. Il y a encore entre *Petrarque*,

& Dante, un autre homme. Ces quatre figures ont des couronnes de laurier. A gauche derriere Petrarque, sont les deux autres, dont l'un à une calote rouge, & l'autre une grise.

Ces appartemens, & ce vaste plain-pied, finissent par cette *grande & magnifique galerie* qui regne sur la rue de Richelieu, & qui a été construite ; ainsi que je l'ai dit, sur les desseins de *Jules Hardouin Mansard*, mort Surintendant des Bâtimens du Roi. L'interieur est décoré de pilastre composites, qui portent une corniche dont la frise est ornée de consoles couplées, & de trophées ingenieusement composés, & artistement placés. La richesse de la dorure, la beauté des marbres, & le volume des glaces frappent d'admiration les connoisseurs. Ce magnifique morceau a été peint par *Antoine Coypel*, premier Peintre du Roi, mort en 1722.

Ces peintures étoient belles pour leur tems, mais elles sont entierement effacées par les chefs-d'œuvres qui sont répandus avec profusion dans les autres pieces de ces appartemens. Les ornemens & les grands rideaux qui les accompagnent sont de très bons goût, & de la plus belle exécution. *Coypel* a peint les quatorze tableaux qui ornent la voûte & le lambris ; & le sujet des uns & des autres est pris des aventures d'*Enée*.

Tous les tableaux du plafond sont si supérieurs en beauté à ceux d'en bas, qu'on ne les croiroit pas de la même main, si l'on n'y retrouvoit pas la même manière.

Au rez-de-chaussée, & au-dessous des appartemens que nous venons de parcourir, sont la *Chapelle* dont les peintures sont de *Vouët*, & l'appartement qu'occupoit S. A. R. feu Madame le Duchesse d'Orléans, ayeule du Prince qui porte aujourd'hui ce nom, & qui est premier Prince du sang de France. Cet appartement est de plain-pied à un petit jardin qui est séparé du grand par une grille de fer disposée en demi-cercle.

Suivant le plan arrêté par S. A. M. le Duc d'Orléans, on doit donner à ce Palais une forme plus gracieuse que celle qu'elle a eue jusqu'à présent. Tout l'intérieur de l'aile droite vient déjà d'être entièrement refait : le comble a été beaucoup relevé pour y pratiquer des logemens dans les mansardes. La croupe qui termine ce comble du côté du jardin est orné d'une campanne en plomb : la forme des lucarnes qui éclairent cette mansarde n'a pas plu également aux connoisseurs : on trouve que celles qui sont cintrées ont trop d'élevation.

On va aux nouveaux appartemens par le grand escalier de la seconde cour. On

trouve en tournant à droite une première antichambre ornée de sculptures & de peintures d'un très-bon goût. La salle à manger est décorée d'une architecture en stuc qui le dispute au marbre en fraîcheur & en poli.

A cette pièce succede un salon d'environ trente deux pieds de long sur vingt huit de large. *L'Apotheose de Psyché* est peinte dans le plafond. Au-dessous de la corniche on a peint un socle enrichi de vases, de tapis, de fleurs & de fruits sur lequel plusieurs petits amours paroissent occupés des préparatifs de la fête. Le célèbre M. *Pierre* a exécuté ce grand morceau. Le même a peint aussi une *Assomption de la Vierge* à l'autel de la Chapelle qui est au bout de l'appartement.

Cette Chapelle & les dernières pièces de cette aîle sont dans un bâtiment neuf qui lui est adossé, & dont la face est sur une cour du côté de la rue des Bons Enfans. Le plan de cet édifice forme un grand avant-corps avec des pans coupés : les ornemens de cette façade sont parfaitement exécutés, mais ils paroissent cependant très déplacés. Cette partie d'édifice sur une cour qui n'est point la principale entrée, sembloit devoir être beaucoup plus simple, soit par son plan, soit par sa décoration extérieure qui n'a aucune relation avec celle de cette cour qui

est simple & unie & parfaitement convenable à l'objet qu'on s'étoit proposé, qui étoit d'y pratiquer des logemens commodes pour les officiers de la maison d'Orléans. Les bâtimens qui regnent le long de la rue des Bons Enfans, & les ailes en retour sont de feu M. *Cartaud*, de l'Académie Royale d'Architecture.

Les embellissemens ajoutés à la partie qui donne sur le jardin & la continuation du balcon en retour font un très-bon effet : les sculptures des consoles qui soutiennent le balcon sont d'une très-bonne main. Tous ces nouveaux ouvrages ont été exécutés d'après les desseins de M. *Contan* de l'Académie Royale d'Architecture.

Le grand jardin. Lorsque le Cardinal de Richelieu donna le Palais Royal au Roi Louis XIII. par son testament, l'art d'embellir les jardins n'étoit point connu en France ; on en peut juger par les défauts qu'on remarquoit dans celui-ci. Il y avoit au bout une piece d'eau de figure ronde qui avoit quarante toises de diamètre, & qui n'avoit point de proportion à la grandeur de ce jardin. Il y avoit encore un autre bassin sur la même ligne, plus près de ce Palais, au milieu duquel étoit un jet d'eau. Autour du jardin regnoit un *Mail*, exercice fort en vogue parmi les Seigneurs de la Cour
de

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 337
de ce tems-là. Il y avoit aussi un *Manege*
qui emportoit encore une partie du ter-
rein , en sorte que le moindre usage qu'on
faisoit alors de ce jardin , étoit la prome-
nade. Il est vrai que dans la suite , après
qu'on eut détruit le *Manege* & le *Mail* ,
on trouva ici de l'ombre & de quoi se
promener , mais la durée des arbres ,
n'a pas été longue : car , lorsqu'en 1730.
on a voulu faire les changemens dont je
vais parler , tout étoit mort , hormis
quelques maroniers sur le retour , & l'al-
lée qui regne du côté de la rue de Riche-
lieu. Une défautosité très - choquante
venoit des différentes formes d'escaliers ,
qui appartiennent aux maisons bâties au-
tour de ce jardin , & qui y communi-
quent. M. le Duc d'Orléans a fait chan-
ger de face à ce jardin. Pour ces change-
mens il jeta les yeux sur M. *Desgots*
Architecte du Roi de la première classe ,
Contrôleur-Général des Bâtimens de
S. M. neveu du fameux M. le *Nostre* ,
& l'héritier de son génie. Comme il
étoit principalement question de faire
un jardin fort ouvert , & capable de con-
tenir beaucoup de monde , M. *Desgots*
a négligé ici tous jardinages fermés , tels
que bosquets de charmille , boulingrins ,
palissades , &c. & a fait un grand parter-
re de gazon sans plattes - bandes , en-
touré seulement d'ormes en boule , &

238 DESCRIPTION DE PARIS,
ayant au milieu un grand bassin, dont le
jet d'eau très mince, & sans élévation
ne répond point à la beauté de ce jardin.

Autour de la partie supérieure du bassin, il y a une demie-lune formée par des treillages à plusieurs angles. C'est-là que sont placées, ainsi qu'autour du parterre, des statues de la main de *Leremberg*, & de quelques autres Sculpteurs du siècle dernier.

Au-dessus de la demie-lune de treillage qui forme la place du parterre, il y a un *Quinconce* de tilleuls, & des places espacées avec symétrie pour des bancs, ce qui donne un ombrage charmant : au fond du jardin, on a élevé un grand portique de treillage de six toises de largeur, & d'une hauteur proportionnée. Ce portique est orné de deux statues dans des niches.

Pour cacher la difformité causée par la différence des escaliers dont nous avons parlé, on a fait un treillage continu, d'environ dix pied de hauteur, qui regne sur tout le pourtour à douze pieds de distance des maisons.

En 1758. on a réformé l'escalier qui donne dans la rue neuve des Petits-Champs, dont l'espace étoit si étroit que ceux qui vouloient entrer & sortir en même-tems étoient souvent en danger d'être étouffés. Celui que le Prince y a

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 339
fait construire , est d'une largeur beaucoup plus commode, & cependant peu convenable encore à la beauté de ce jardin.

Tous ces changemens , rendent le jardin du Palais Royal , un des beaux ornemens de Paris , & aujourd'hui des plus fréquentés , par les attentions du Prince pour son entretien & la commodité de sa promenade au sortir de l'Opera. Son plus grand défaut est d'être étouffé par les maisons qui l'emprisonnent , & n'ont entre elles nulle symetrie. Quelle énorme différence de ce jardin avec celui des Tuileries qui est aujourd'hui presque abandonné.

Ce jardin est bordé de maisons d'une égale étendue, ayant presque toutes sept toises de largeur, sur sept toises de profondeur. Le *Cardinal de Richelieu* s'étant proposé de bâtir le Palais Cardinal , acheta un vaste terrain dont il destina la plus grande partie à l'emplacement que devoient occuper les bâtimens , cours , & jardins qui lui étoient nécessaires , & distribua le surplus en 45. places , propres à former autant de maisons ou pavillons, qui seroient bâtis autour du jardin de son Palais. Comme il ne lui venoit pas de faire construire lui-même tant de maisons, il se réserva seulement trois places , & donna le surplus à rente à

340 DESCRIPTION DE PARIS ,
Louis Barbier, par contrat du 17. Mai
1636. Il est dit que les quarante-deux
ces données à rente, sont de sept toises
de largeur, sur sept toises de profon-
deur; que la rente fonciere, réservée sur
chacune, est de deux cens cinquante li-
vres, ce qui fait, pour les quarante-deux
places, dix mille cinq cens livres. Cette
rente est stipulée rachetable au denier
vingt-quatre, c'est-à-dire, moyennant
deux cens cinquante-cinq mille livres,
pour la totalité desdites quarante- deux
places.

Les trois places que le Cardinal s'étoit
réservées, étoient destinées à conserver
trois sorties du jardin, l'une à l'extrémi-
té dudit jardin, dans la rue neuve des
petits - Champs, une autre vers le mi-
lieu, dans la rue de Richelieu, & la troi-
sieme vis-à-vis celle-ci, dans la rue des
Bons-Enfans. Dans la suite le *Cardinal
de Richelieu* ayant fait au Roi une dona-
tion entre vifs de son Palais, se proposa
de faire bâtir un Hôtel pour la demeure
de celui qu'il institueroit son héritier, &
qui seroit après lui Duc de Richelieu. Il
crut avoir besoin, pour ce dessein, d'une
partie du terrain qu'il avoit donné à ren-
te; cela donna lieu à un second contrat
qui fut passé avec Louis Barbier le 20.
Mai 1641. par lequel ledit Barbier re-
trocéda au *Cardinal de Richelieu* sept

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 341
places, faisant partie des quarante deux
qu'il avoit prises à rente, au moyen de
quoi il ne lui en resta que trente-cinq,
chargées de huit mille deux cens huit li-
vres, six sols, huit deniers de rente, tou-
jours rachetable au denier vingt-quatre.
Outre ces dix places, *le Cardinal de Ri-
cheliu* se trouvoit pour lors propriétaire
de trois maisons qu'il avoit achetées aux
environs du Palais Royal, sçavoir *la mai-
son de l'Ours*, située rue S. Honoré, entre
le Palais Royal, & la rue de Richeliu,
qu'il avoit acquise par deux contrats
des 17. Mars 1634. & 9. Novembre
1641. moyennant 73000. liv. *l'Hôtel
des Mousquetaires*, situé rue des Bons-
Enfans, ainsi nommé, parcequ'il étoit
occupé par les Mousquetaires du Car-
dinal; & une maison appelée *des Bons-
Enfans*, située dans la rue du même nom.

Personne n'ignore le goût du *Cardi-
nal de Richeliu* pour la poésie drama-
tique. Ce grand Ministre se délassoit des
importantes & pénibles fonctions du
Ministère, à voir représenter ces sortes
de Poëmes. Il mettoit même quelquefois
la main à l'œuvre, car on a cru que *Mi-
rame*, & *Europe* étoient de la composition
de ce fameux Ministre. Pour satisfaire
cette passion, il fit dresser deux théâtres
dans son Palais; l'un petit, capable de
contenir environ six cens personnes, &

342 DESCRIPTION DE PARIS,
l'autre si grand, qu'il en contient plus de
trois mille. C'est sur ce dernier, que les
Comédiens Italiens, & la troupe de *Mo-
liere* ont joié la Comédie pendant quel-
que tems, mais depuis l'an 1673. il a
servi, sans discontinuation, aux repré-
sentations des *Opera* : c'est le nom
qu'on a donné aux Poëmes Dramatiques
mis en musique, & accompagnés de
symphonie, de danses, & de machines.

Le François qui s'est toujours distin-
gué par ses chansons, & par ses *Vaude-
villes*, a néanmoins ignoré long-tems
que la Poësie Françoisé fût susceptible
des agrémens du chant. *Jean - Antoine
Baïf* qui étoit né à Venise, pendant que
son pere y étoit Ambassadeur, fut le
premier, parmi nous, qui tenta l'accord
de notre poësie, avec la musique, mais
il se trompa dans l'exécution, car à l'exem-
ple des Grecs & des Latins, il voulut
introduire des vers françois, composés
de *Dactyles*, & de *Spondées*, de *Iam-
bes*, &c. ce qui est absolument contraire
au génie de notre langue. *Baïf* s'associa
avec *Joachim Thibaud de Courville*, & ils
établirent dans la maison du premier une
Académie de Musique, que Charles IX.
autorisa par Lettres-Patentes, & dont il
se déclara le *Protecteur*, & le premier
Auditeur. A *Courville* succéda *Jacques
Mauduit*, Greffier des Requêtes, bon

Poète, & excellent Musicien. Henri III. les protégea autant que l'avoit fait Charles IX. Sous son Règne il ne se fit ni ballets ni mascarades, que sous leur conduite. *Baif* étant mort le 19. de Septembre de l'an 1589. cette Académie fut transférée chez *Mauduit* où elle ne se soutint que très-foiblement. Il chercha à la ranimer par le projet qu'il fit d'un autre *Académie*, qu'il appelloit *la Confrérie, Société, & Académie de sainte Cécile*, mais ce ne fut qu'un projet qui n'eut aucune suite.

Depuis ce tems-là, jusqu'en 1659. nous ne trouvons pas qu'on ait mis aucun Poëme François en musique; mais cette année-là l'*Abbé Perrin*, Introduteur des Ambassadeurs auprès de *Gaston de France*, Duc d'Orléans, hazarda une pastorale que *Cambert*, Organiste de saint Honoré & grand musicien, mit en musique, & qui fut d'abord représentée à *Issi* avec succès, & ensuite à Vincennes devant le Roi. Les applaudissemens que les Auteurs en reçurent, les portèrent à s'associer avec le Marquis de *Sourdeac*, Seigneur très-riche, & grand Machiniste. Ils obtinrent du Roi le 28. de Juin de l'an 1669. des Lettres-Patentes qui leur permettoient d'établir, dans la Ville de Paris, & autres du Royaume, des Académies de Musique, pour chanter

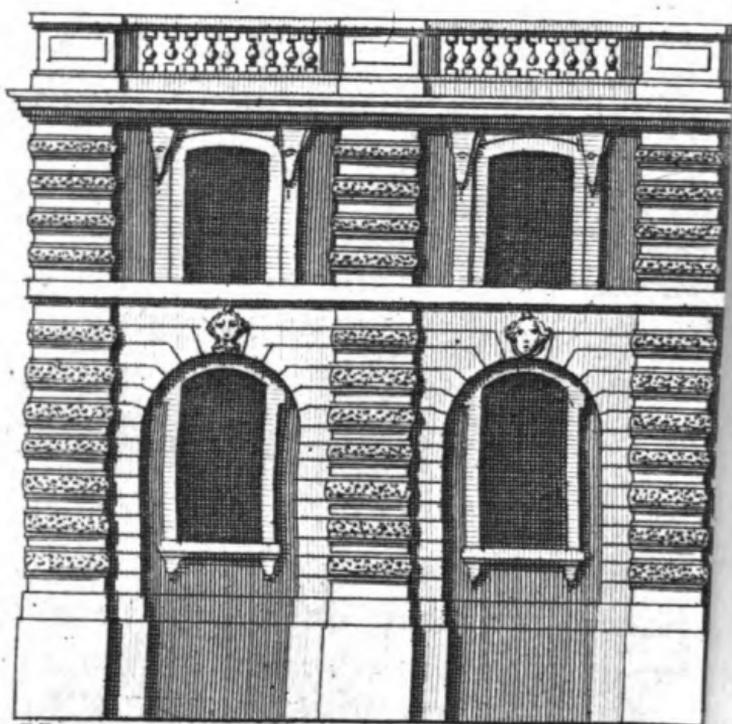
344 DESCRIPTION DE PARIS ;
en public des pièces de théâtre, comme
en Italie, en Allemagne, & en Angle-
terre, pendant l'espace de douze années.
Perrin & Cambert ayant composé l'Opera
de *Pomone*, & l'ayant fait long-tems
répéter dans la grand-salle de l'Hôtel de
Nevers, ils en donnerent la première re-
présentation au mois de Mars de l'an
1671. dans un jeu de paume de la rue
Mazarine, situé vis-à-vis la rue *Guene-
gaud*, dans l'endroit où demeure à pré-
sent un Sellier. L'intérêt jetta bien-tôt de
la division parmi les Entrepreneurs de
l'Opera, car le Marquis de *Sourdeac*,
sous prétexte des avances qu'il avoit fai-
tes, s'empara de la caisse de la recette.
Ce procédé piqua sensiblement *Perrin*,
& le dégoûta si fort de l'Opera, qu'il
consentit que le Roi en transférât le pri-
vilege à *Jean-Baptiste Lulli*, Surinten-
dant, & compositeur de la Musique de
la Chambre de Sa Majesté. Les Lettres-
Patentes qui autoriserent cette cession
sont du mois de Mars de l'an 1672. &
furent registrées au Parlement le 27. du
mois de Juin suivant. Elles permirent
audit *Lulli*, d'établir une Académie
Royale de Musique à Paris, composée
de tel nombre & qualité de personnes
qu'il aviseroit, & que le Roi choisiroit,
& arrêteroit sur son rapport. Ce privile-
ge fut accordé à *Lulli*, pour en jouir sa

vie durant, & après lui, à celui de ses enfans qui seroit pourvu, & reçu en survivance de la charge de Surintendant de la Musique de la Chambre du Roi. Ces mêmes Lettres-Patentes ajoûtoient que l'*Académie Royale de Musique*, étant érigée sur le pied des Académies d'Italie, où les Gentilshommes chantent publiquement en musique, sans déroger, Sa Majesté vouloit, & entendoit que tous les Gentilshommes, & Demoiselles, pussent chanter aux pieces & représentations de ladite Académie Royale, sans que pour ce, ils fussent censés déroger au titre de noblesse, ni à leurs Privilèges, Charges, Droits, & Immunités.

Lulli ayant obtenu le privilege, ne s'accommoda point du théâtre qui étoit dans la rue Mazarine. Il en établit un nouveau dans le jeu de paume de *Bel-air*, à un des bouts de la rue Vaugirard, & assez près du Palais du Luxembourg. Il avoit eu auparavant la précaution de s'attacher deux hommes excellens en leur genre, *Quinault* pour la Poësie Lyrique, & *Vigarani* pour les Machines. L'ouverture de ce nouveau théâtre se fit le 15. de Novembre de cette même année 1672. & l'on commença les représentations par plusieurs fragmens de Musique, que *Lulli* avoit composés pour le Roi, entre-autres, par les Fêtes de l'Amour &

346 DESCRIPTION DE PARIS ,
de Bacchus; ce qui continua jusqu'au mois
de Juillet de l'an 1673. La mort de Mo-
liere, arrivée le 17. du mois de Février
de cette année, inspira au Roi le dessein
de faire un changement dans les théâtres
établis à Paris. La sale du Palais Royal,
qui servoit depuis l'an 1661. aux repré-
sentations de la troupe de Moliere, & à
celles de la troupe Italienne, fut donnée
à *Lulli*, pour les représentations de l'O-
pera, où on les a continuées avec suc-
cès, & sans interruption, jusqu'à pré-
sent.

On donne des bals publics dans cette
sale, trois fois la semaine, depuis le jour
de S. Martin, jusqu'au premier Diman-
che de l'Avent, & depuis le 26. de Dé-
cembre, jusqu'au jour des cendres. L'A-
cadémie Royale de Musique en avoit
obtenu le privilege par Lettres-Patentes
du mois de Janvier 1713. confirmées
par d'autres du mois de Décembre 1715.
suivis d'une Ordonnance du Roi en for-
me de Reglement à ce sujet. Ce specta-
cle commença pour la premiere fois le
2. Janvier 1716. Pour ces bals on éleve,
en un moment, par le moyen d'un ca-
bestan placé au milieu du théâtre, le
plancher du parterre, jusqu'à la hauteur
du théâtre, & de l'Amphithéâtre, avec
lesquels il se trouve de niveau. Cette sa-
le est décorée, & bien illuminée. Aux



Herisot Sculp.

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 347
deux extrémités, il y a deux orchestres
remplis par les symphonistes de l'Opera.
Ces bals commencent à minuit, & du-
rent jusqu'au jour.

La vûe du Palais Cardinal, du côté
de la rue *S. Honoré*, étoit aussi bornée
que celles des autres maisons qui sont
dans la même rue : ce Palais avoit en
face l'*Hôtel de Sillery*, dont il n'étoit sé-
paré que par la largeur de la rue. Lors-
que la Reine Régente *Anne d'Autriche*,
avec le Roi Louis XIV. & le Duc d'An-
jou, ses fils, elle fit détruire l'*Hôtel de*
Sillery pour faire une place, & des
Corps de Garde. Cette place étoit bor-
née par de vieilles maisons, non-seule-
ment sans apparence, mais même d'un
vilain aspect. *Philippe Duc d'Orléans*,
Régent du Royaume, fit abattre ces
maisons en 1719. & après avoir, par-là,
agrandi cette place, il fit élever, sur les
desseins de *Robert de Cotte*, premier Ar-
chitecte du Roi, un grand corps de bâ-
timent qu'on nomme le *Château-d'eau*,
parcequ'il y a des réservoirs d'eau de la
Seine, & d'eau d'Arcueil, qui en four-
nissent au Palais Royal, & aux Thuie-
ries. Ce bâtiment, dont l'architecture
est en bossages rustiques vermiculés, est
flanqué par deux pavillons de même sy-
métrie, le tout ayant vingt toises de face.

Au milieu est un avant-corps formé par quatre colonnes d'ordre toscan, qui portent un fronton dans le tympan duquel sont les Armes de France. Au-dessus sont deux belles statues, à demi couchées, qui sont de *Coustou* le jeune, & représentent un fleuve qui est sur la Seine, & une Nymphé, qui est celle de la fontaine d'Arcueil. Au bas de cet avant-corps, est une niche, où est le robinet de la fontaine, au-dessus de laquelle est un marbre noir, où on lit : *Quantos effundit in usus.*

La rue de Richelieu doit son nom au Cardinal qui a fait bâtir le Palais Royal. Elle est décorée de belles maisons, & si longue, qu'elle s'étend encore plus loin, que le quartier que je décris ici. On y remarque une fontaine, sur laquelle on lit ces deux vers de Senteul :

*Qui quondam magnum tenuit modera-
men aquarum*

RICHELIVS, fonti plauderet ipse novo.

En sortant du Palais Royal, on peut entrer dans la rue de S. Thomas du Louvre, où l'on verra l'*Hôtel d'Uzès*.

Les Seigneurs de Rambouillet avoient autrefois leur Hôtel dans la rue S. Honoré, mais pendant la minorité de *Charles d'Angennes* Marquis de Rambouillet, il fut adjugé au mois d'Avril de l'an

1606. à *Pierre Forget* de Fresne, Secrétaire d'État, pour trente-quatre mille cinq cens livres. En 1624. *le Cardinal de Richelieu* l'acheta quatre-vingt dix mille livres, & ce fut sur l'emplacement qu'il occupoit, que cette Eminence fit bâtir en partie le Palais Cardinal, ainsi que je l'ai déjà remarqué. *Charles d'Angennes*, Marquis de Rambouillet, ayant épousé *Catherine de Vivonne*, fille de *Jean de Vivonne*, Marquis de Pisany, il vint demeurer après la mort de son beau-pere, à l'Hôtel de Pisany dans la rue saint Thomas du Louvre. Cette maison qui auparavant avoit successivement porté les noms d'Hôtel d'O, de Noirmoutier, & de Pisany, fut pour lors nommé l'Hôtel de Rambouillet. Le goût que le Marquis & la Marquise avoient pour les Belles-Lettres, & l'accueil qu'ils faisoient à ceux qui les cultivoient, firent de cette maison une espace de Parnasse François, & la rendirent célèbre dans les ouvrages des beaux esprits de ce tems-là. Les uns en ont parlé sous le nom du Palais d'Arzenice qui étoit l'anagramme du nom de Baptême de *Catherine de Vivonne*, & les autres sous celui du Palais de *Cléomire*.

Julie d'Angennes, leur fille, épousa *Charles de sainte Maure*, Duc de Montausier, & cet Hôtel quitta le nom de Rambouillet, pour prendre celui de Mon-

350 DESCRIPTION DE PARIS ,
taufier, qu'il a porté jusqu'à la mort de
 ce Duc, arrivée en 1690. Comme *Ma-*
rie Julie de sainte Maure, leur fille,
 avoit épousé *Emanuel de Crussol*, Duc
 d'Uzès, cet Hôtel fut appelé l'*Hôtel*
d'Uzès, après la mort du Duc de *Mon-*
taufier. On se ressouvient cependant tou-
 jours de l'Hôtel de Rambouillet, & l'on
 ne croit pas pouvoir faire un plus bel
 éloge d'une maison qui sert de terraire
 aux Muses, que de la comparer à l'Hô-
 tel de Rambouillet.

De Gens choisis un petit nombre,
 Comme à l'Hôtel de Rambouillet,
 Y vient, non pas jouer à l'Ombre,
 A la Bassette, au Lansquenet ;
 Mais tenir cercle & cabinet.
 Et chacun y fait la figure,
 Ou de Balzac, ou de Voiture,
 Ou de tel autre bel esprit,
 Que cet Hôtel mit en crédit. ♣

L'*Hôtel de Longueville* est dans la mê-
 me rue, & du même côté que l'Hôtel
 d'Uzès. C'étoit autrefois l'Hôtel de *la*
Vieuville, mais en 1620. ayant été ac-
 quis pour la somme de cent soixante &
 quinze mille livres, par Charles d'Al-
 bert, premier Duc de Luynes, il fut
 nommé l'*Hôtel de Luynes*, puis l'*Hôtel*
de Chevreuse, après que Charles de Lor-
 raine, Duc de Chevreuse l'eut acheté
 cent quatre-vingt mille livres. Ce Prin-
 ce passa le reste de sa vie à l'augmenter,

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 351
& à l'embellir. L'an 1628. Charles IV.
Duc de Lorraine , y vint descendre en
arrivant à Paris , & y demeura pendant
le séjour qu'il fit dans cette Ville. Dès
qu'on sçut son arrivée , le Prévôt des
Marchands , & les Echevins vinrent
l'y complimenter , & lui faire les pré-
sents de la Ville , qui consistoient en trois
douzaines de flambeaux blancs musqués ,
en quatre douzaines de boîtes de confi-
tures & de dragées , & en trois douzai-
nes de bouteilles de vin. Le *Duc de Che-
vreuse* , & *Bonneüil* Introduceur des
Ambassadeurs , reçurent Messieurs de
Ville dans la cour de cet Hôtel , & les
conduisirent à l'appartement du Duc de
Lorraine qui vint les recevoir sur le pa-
lier. Lorsqu'ils sortirent , le Duc les con-
duisit jusqu'au même endroit , mais le
Duc de Chevreuse les accompagne jus-
qu'à la porte de la rue. Après la mort du
Duc de Chevreuse , la Duchesse , sa veu-
ve , tint ici sa Cour , & sous la Régence
d'Anne d'Autriche , cet Hôtel devint un
des rendez-vous ordinaires des chefs de
la fronde , où la politique & l'amour ,
se prêtoient mutuellement des prétextes ,
& des armes. Enfin la *Duchesse de Che-
vreuse* vendit cette maison , quatre cens
mille livres , à *Bernard de Nogaret* ,
Duc d'Espèron , & dès lors elle fut
nommée l'*Hôtel d'Espèron*. Cet Hôtel

352 DESCRIPTION DE PARIS ;
ayant été vendu peu d'années après , au
Duc de Longueville , il en prit le nom ,
& le retient encore. *Marie d'Orléans-
Longueville* , fille de *Henri d'Orléans II.*
du nom , *Duc de Longueville* , & de
Louise de Bourbon-Soissons , & veuve
de *Henri de Savoye II.* du nom , *Duc*
de Nemours , ayant hérité des biens de
sa maison , par la mort de ses freres ,
donna l'Hôtel de Longueville à *Louis*
Henri Legitimé de Bourbon-Soissons ,
fils naturel de *Louis Bourbon Comte de*
de Soissons , & cousin - germain de la
Donatrice. Celui-ci connu dans le mon-
de , sous le nom de *Prince de Neuf-Châ-*
tel , épousa le 7. d'Octobre de l'an 1694.
Angélique Cunégonde de Montmorency-
Luxembourg , & mourut le 8. de Février
de l'an 1703. Il laissa de son mariage
Louise Léontine de Bourbon , qui fut
mariée le 30. de Juillet 1710. à *Charles*
Philippe d'Albert , *Duc de Luynes* , &
par ce mariage cet Hôtel rentra dans la
maison d'Albert de Luynes , sans néan-
moins qu'il ait changé de nom. La Du-
chesse de Luynes mourut le 11. Janvier
1721. & laissa *Marie - Charles - Louis*
d'Albert , *Duc de Chevreuse* , à qui ap-
partien l'Hôtel de Longueville. Nous
avons vu cette maison successivement
occupée par les Cardinaux de *Janson* ,
& de *Polignac*.

Cet Hôtel fut bâti sur les desseins de *Metzeau*, & quoiqu'il ait beaucoup d'apparence, il a cependant bien des défauts; d'ailleurs il n'est point achevé, car il y manque une aîle. Dans les appartemens il y a quelques peintures de *Mignard* qui méritent d'être vuës.

Cet Hôtel qui avoit jusqu'ici servi de logement à tant d'illustres Princes & Seigneurs, a été vendu en 1749. aux Fermiers Généraux pour en faire un magasin du tabac : ils ont élevé un bâtiment très considérable dans toute l'étendue du jardin du côté du Palais des Tuileries : selon les connoisseurs la façade est du plus mauvais goût & toute remplie de défauts.

SAINT LOUIS DU LOUVRE.

Un événement funeste dont nous allons rendre compte a donné lieu à l'érection de cette Eglise à laquelle on a réuni les Chapitres de S. Nicolas dont nous avons parlé, & ceux de S. Thomas & de S. Maur des Fossés pour n'en faire qu'une seule collégiale sous le nom de *S. Louis du Louvre*.

Dans l'emplacement qu'occupe cette nouvelle Eglise, étoit l'*Eglise Collégiale & Paroissiale de S. THOMAS DU LOUVRE* fondée par Robert, Comte de Dreux, quatrième fils du Roi Louis le Gros, &

354 DESCRIPTION DE PARIS ;
frere de Louis VII. dit le Jeune, sous
l'invocation de *S. Thomas*, Archevê-
que de Cantorbery & Martyr. Quoique
nous n'ayons pas la Charte de fondation,
celle de Robert II. Comte de Dreux, &
fils du fondateur, datée de l'an 1188. &
deux Bulles, l'une d'Urbain III. datée
de l'an 1187. & l'autre de Clément III.
de l'an 1189. suffisent pour nous faire
connoître le Fondateur de cette Eglise.
Elles confirment cette fondation de Ro-
bert, Comte de Dreux, & marquent
que les principaux revenus consistoient
dans les Dixmes de Torcy, de Cailly,
& de Braye-Comte-Robert; dans une
rente de cent sols parisis, & en une vi-
gne & un arpent de terre, hors les murs
de clôture de *S. Thomas*. Robert de
Dreux avoit fondé ici quatre prébendes,
& un Hôpital pour de pauvres Ecoliers:
cet Hôpital est devenu depuis l'Eglise
Collégiale de *S. Nicolas du Louvre*.
L'an 1428. Jean Duc de Bretagne,
Comte de Montfort & de Richemont
augmenta le nombre des Canonicats
par la fondation qu'il fit de sept autres,
& donna à cet effet *l'Hôtel de la petite
Bretagne* qui étoit situé derrière l'Eglise
de *S. Thomas du Louvre*, & fort à sa
bienfaisance. Plusieurs personnes pieuses
imiterent l'exemple du Duc de Breta-
gne, & fonderent ici plusieurs prében-

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 355
des , de sorte qu'il y en a eu jusqu'à
vingt-huit , mais elles furent réduites ,
& ce Chapitre ne fut plus composé , que
d'un Doyen électif par le Chapitre , & de
douze Chanoines ; mais en 1727. il s'y
fit un autre changement. La dignité de
Doyen fut supprimée , & les revenus de
la manse décanale , réunis à la manse
capitulaire.

Au moien de cette union , ce Chapi-
tre n'étoit plus composé que d'onze Cha-
noines. L'ancien présidoit au Chapitre ,
sans aucune prérogative. Quatre d'en-
tr'eux étoient appelés *Royaux* , parce-
que leurs prébendes sont de collation
royale ; & les sept autres alternativement
à la collation du Roi & de l'Ar-
chevêque. Les quatre royaux , comme
tels , & à cause de l'ancienneté de leur
titre , avoient non-seulement un gros
plus fort du quart en sus appelé *Parisifis* ;
mais originairement ils avoient encore
la préséance.

La voûte du chœur de S. Thomas ,
qui subsistoit en plâtre depuis près de
600 ans montroit son état ; les deux murs
parallèles , qui devoient la porter , chas-
soient sensiblement au vuide ; & les pier-
res ou plâtras qui tomboient de tems en
tems , annonçoient une ruine prochaine.
Dans ces circonstances. (en 1735.) le
Chapitre comme étant de fondation

royale, parceque le Roi est aux droits des Comtes de Dreux, fit à la Cour des représentations, qui ne persuaderent pas d'abord : ce ne fut qu'en 1738. que l'on obtint du Roi, par M. le *Cardinal de Fleuri*, principal Ministre, cinquante mille écus qui furent assignés sur la ferme des Poudres payables en neuf années.

Dès qu'on eut touché le premier paiement, on se disposa à en faire usage : on se retira dans le bas de l'Eglise, pour y faire l'Office Divin, & on éleva pour cet effet une cloison de charpente, qui séparoit la partie qu'on étoit forcé d'abandonner d'avec celle de la nef, où l'on se réfugioit. On démolit en même-tems la partie opposée ; les fondemens étoient jettés du côté des rues S. Thomas & du Doyenné, & l'édifice s'élevoit lorsque tout-à-coup le 15. Octobre 1739. à neuf heures du matin, dans le moment qu'on s'assembloit pour tenir Chapitre, le côté de l'Eglise qui étoit sous le clocher voisin de la sale capitulaire, tomba avec fracas & entraîna avec soi les Chanoines qui étoient au Chapitre.

Des onze Chanoines, deux, (*Messieurs du Bois & Brémont*, qui étoient plus près de la porte) se sauverent, & en fuyant, ils en repousserent un troisième (*M. Bailli*) qui entroit : six furent ensevelis sous les ruines, savoir MM.

Didier Vanelle Prêtre du Diocèse de Paris; *Antoine Larcher*, Prêtre du Diocèse de Paris, qui se croyoit Architecte & n'avoit pas prévû le danger; *Jaques-Marie le Blanc*, Prêtre Docteur de Sorbonne du Diocèse de Paris; *Jean Badin*, Prêtre du Diocèse de Paris; *Joseph Gerard*, Prêtre Docteur de Sorbonne, du Diocèse d'Avranches; *Noël-Marie Martel*, Prêtre du Diocèse de Paris, de la maison & société de Sorbonne. *M. Bailly* ayant une lettre de cachet, qui l'excluait des assemblées capitulaires, ne put courrir aucun risque : le onzieme Chanoine, *M. Robert*, étoit mort le premier Juillet, & n'étoit pas encore remplacé.

C'est ce tragique événement, qui a donné lieu à l'érection du Chapitre de S. Louis du Louvre. Le Chapitre de saint Thomas ayant disparu, on pensa à la réunion des deux Eglises voisines l'une de l'autre, *S. Thomas & S. Nicolas*, qui avoient autrefois fait un même corps. La Cour & l'Archevêque y partirent portés : les parties intéressées se concilièrent sans peine; & après le consentement du Roi & les formalités requises, *M. de Vintimille* Archevêque de Paris fit procéder aux informations *de commodo & incommodo*; & donna son décret d'union le 10 Mars 1740. par lequel, conservant les quatre Canoncats royaux &

358 DESCRIPTION DE PARIS ,
il éteint & supprime les sept prébendes
qui étoient à la collation alternative du
Roi & de l'Archevêque, & réduit , à
l'effet de l'union des deux Chapitres , le
nombre des Chanoines à quatorze , y
compris M. *Thomassin* avec le titre de
Prévôt, qu'il avoit déjà à S. Nicolas ; à
l'égard du titre de Doyen de S. Thomas ,
qui étant plus ancien auroit dû passer au-
paravant, il avoit été supprimé en 1727.

Le Dimanche 20. Mars 1740. les
Chanoines de S. Thomas prirent place
selon leur rang d'ancienneté , au chœur
de S. Nicolas , en attendant que la nou-
velle Eglise fût achevée. Le célèbre *Tho-
mas Germain*, Orfèvre du Roi en a eu
la conduite & en a donné les plans & les
desseins. On y reconnoît son goût &
son talent. La voûte est riche & peut-être
trop chargée, d'ornemens , que le *Bruni*
qui n'a pas lieu en architecture, ne fan-
roit faire valoir. Au jugement des con-
noisseurs, l'accord & l'harmonie de tou-
tes les parties se feroient sûrement plus
admirer, si on avoit suivi , comme on
le peut faire encore, le projet de l'excel-
lent artiste, en cannelant les pilastres ,
qui ont entre-eux un proportion qui plait
à l'œil.

En 1742. la construction de l'Eglise
avançant , sur l'offre que fit le Chapitre
au Cardinal *de Fleuri*, cette Eminence

accepta le deux principaux archivistes, qui se regardent, pour servir, l'un de Chapelle qui seroit dédiée à la Vierge, & l'autre pour son mausolée, avec le caveau au dessous, pour la sépulture & celle de sa famille.

La Chapelle est exécutée en marbre de différentes couleurs. Elle est d'un goût tout à fait nouveau, mais sage & noble. Un bas relief représentant l'Annonciation sert de Tableau. Les parties qui composent le sujet, forment un ensemble admirable : la Vierge à genoux & respectueusement inclinée; l'Ange soutenu sur un nuage lui annonçant le plus grand de nos mystères; la gloire qui part d'en-haut, dont un principal rayon tombe sur la Vierge; un groupe d'enfans de & chérubins en admiration, placés pour faire équilibre; tout se lie, tout est expressif. C'est l'ouvrage de *Jean-Baptiste le Moine*, qui a parfaitement répondu, il y a quelques années, au zèle des Villes de Bordeaux & de Rennes en exécutant les monuments qu'elles ont érigés à la gloire de Louis XV.

On voit déjà dans l'arcade opposée le modèle en plâtre du mausolée par le même artiste. Sur un piedestal, est représenté le Cardinal expirant entre les bras de la Religion.

La France désignée par son écusson,

360 DESCRIPTION DE PARIS,
exprime ses regrets : derrière le piédestal s'éleve une pyramide, qui porte une urne, du pied de laquelle descend une grande draperie, dont l'artiste se sert pour dérober presque entièrement aux yeux la figure hideuse de la mort qui se présente au Cardinal.

En 1743. la veille de S. Louis, la nouvelle Eglise fût bénie & dédiée à S. Louis Roi de France; les deux Chapitres réunis commencerent l'après midi à solemniser la fête de ce saint Roi.

Dans la même année nouvelle union du Chapitre de S. Maur des Fossés près Paris à celui de S. Louis du Louvre.

Le Chapitre de S. Maur étoit originaiement une Abbaye de Bénédictins. Elle fut mise en Commande au commencement du XVI siècle: peu après la dignité abbatiale fut éteinte par une Bulle de Clément VII. en 1533. qui fut mise à exécution trois ans après. Les revenus furent réunis à l'Evêché de Paris, & les Moines ayant été sécularisés formerent un Chapitre de Chanoines.

En 1743, tems de la réunion de ce Chapitre à celui de S. Louis, il y avoit à S. Maur un Chantre en dignité, neuf Chanoines, & quatre Semi-prébendés, qui étoient souvent en procès avec le Chapitre. M. de Beaumont, Archevêque de Paris, par son décret d'union éteignit

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 361
éteignit & supprima les quatre Semiprébendes & le premier des canonicats qui viendrait à vacquer. Ainsi le Chapitre de S. Louis est aujourd'hui composé de vingt-deux prébendes, y compris deux Dignités, celle de Prévot & celle de Chantre; ces bénéfices sont à la collation de M. l'Archevêque, excepté les quatre Royaux & celui des *Gallichers*. *

Les Chanoines de S. Maur avoient un fort bel Autel en marbre & un Ange en plomb portant la suspension, ouvrage de *René Frémin* de l'Académie Royale, & Sculpteur du Roi d'Espagne (mort en 1744.) on a transféré le tout à saint Louis du Louvre.

La reconnoissance a porté le Chapitre à céder à *Thomas Germain*, la Chapelle de S. Thomas de Cantorberi, & le caveau qui est au-dessous : toute la décoration de cette Chapelle a été exécutée d'après les desseins de cet habile artiste. Le martyre de S. Thomas de Cantorbéri y est représenté dans un excellent tableau par le célèbre *Pierre*.

M. & Madame de *Surbek*, ont la Cha-

* On a vu ci-dessus à l'article de S. Nicolas du Louvre, que M. *Piganiol* dit que la prébende des *Gallichers* a été fondée par un Gentilhomme de ce nom originaire du Limosin. M. l'Abbé *le Beuf* attribue cette fondation à *Martial Gallicher* Chanoine de Meaux & Archidiacre de Beauvais.
Hist. du Dioc. de Paris, tom. 1. pag. 91.

Tome II.

Q

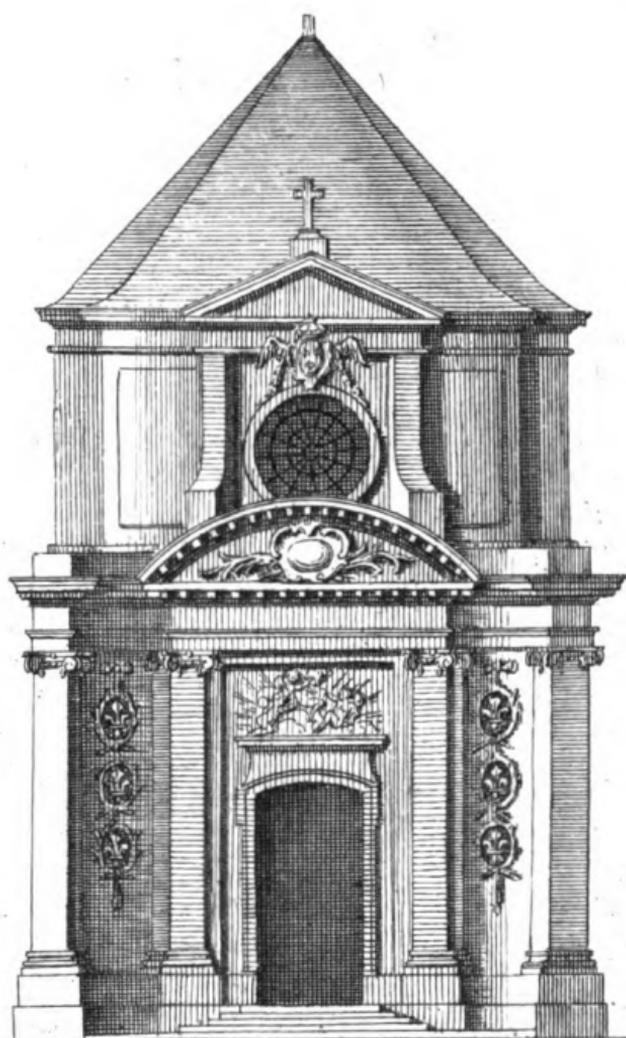
362 DESCRIPTION DE PARIS ;
pelle vis-à-vis , qui est dédié à S. Nicolas.
Le tableau qui est de *Louis Galoche* , est
d'un bon coloris.

Au-bas de l'Eglise à droite & à gauche sont encore deux petites arcades : dans l'une qui est revêtue de Stuc , sont les fonts baptismaux : on y voit un tableau du batême de S. Jean par *Restout* : il est digne de ce grand Maître.

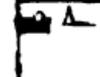
Le projet est de placer dans l'arcade opposée un confessional avec un tableau relatif à la pénitence.

L'entrée principale de cette Eglise donne sur la rue S. Thomas du Louvre , où on voit un grand portail très décoré. Le bas relief qui est au dessus de la porte représente trois Enfans dont l'un tient la Couronne d'épine , l'autre les cloux , & le troisième un sceptre & une main de Justice. Ces figures sont du savant *Pigalle* , les autres ornemens ont été sculptés par le sieur *Robillon* , le même qui a donné des preuves de son talent dans la décoration de l'intérieur de cette Eglise , d'après les desseins de *Germain*.

Une partie de la décoration du portail est en pure perte. La rue étant trop étroite , on ne peut qu'avec beaucoup de peine appercevoir les beautés de cet édifice.



PORTAIL S. LOUIS DU LOUVRE.



CH

LE PALAIS DES TUILLERIES.

CE Palais a pris son nom d'un endroit autrefois rempli de *Tuilleries*, qui pendant trois ou quatre cens ans, ont fourni la plus grande partie des tuilles qu'on employoit à Paris. L'an 1342. *Pierre des Essarts* donna aux Quinzevingts une maison appelée l'*Hôtel des Tuilleries*, de laquelle dépendoient quarante-deux arpens de terres labourables fermés de murs. *Nicolas de Neuville de Villeroy* avoit aussi en cet endroit une maison accompagnée d'une cour & d'un jardin, laquelle portoit le même nom, & étoit située le long de la riviere de Seine. François I. acquit cette maison, & donna en échange à *Villeroy* la maison & terre de Chanteloup, près de Châtres, sous Montl'hery. C'est sur les ruines de ces deux maisons, & de plusieurs autres, que la Reine *Catherine de Medicis* fit jeter en 1564. les fondemens du *Château des Tuilleries*, & des jardins & cours qui l'accompagnent. *Philibert de Lorme*, & *Jean Bullan*, les deux plus fameux Architectes qu'il y eut pour lors en France, en donnerent le plan qui fut arrêté par la Reine. Du *Cerceau* nous a conservé ce plan, & l'on peut dire que, s'il avoit été achevé, le *Château des Tuilleries* auroit été, après le Louvre,

364 DESCRIPTION DE PARIS ;
la plus belle Maison Royale qu'il y eût dans le Royaume; mais la superstition de la Reine lui fit discontinuer ce beau Palais, & lui inspira le dessein de faire bâtir l'*Hôtel de la Reine*, qu'on a nommé depuis l'*Hôtel de Soissons*. Cette Reine infatuée d'Astrologie, se laissa persuader que tous les lieux, & toutes les personnes qui portoient le nom de *S. Germain*, devoient lui être funestes. Il n'en falut pas davantage pour lui faire abandonner le séjour du Château des Tuilleries, qui étoit situé dans la Paroisse de *S. Germain l'Auxerrois*; mais malgré toutes les précautions, ce fut *Julien de S. Germain*, Evêque de Nazaret, *in partibus*, & Abbé de Chalis, qui l'assista à la mort.

Le Château des *Tuilleries*, en l'état où le laissa la Reine Catherine de Médicis, n'étoit composé que du gros pavillon du milieu, des deux corps de logis qui ont chacun leur terrasse, du côté des jardins, & des deux pavillons qui les terminent. Ces cinq corps de bâtiment n'avoient pas l'élevation qu'ils ont eu depuis, mais ils ne laissoient pas de former un tout, dont les proportions étoient fort régulières.

Henri IV. agrandit ce Chateau, & fit commencer la grande galerie qui le joint au Louvre. Ce fut du *Cerceau* qui donna

le dessein de ces augmentations, & qui en eut la conduite. Après ces augmentations la façade de ce Château se trouva composée de cinq pavillons, en y comprenant celui du milieu, qui est couvert en dôme quarré, & de quatre corps de logis, sur une même ligne qui a cent soixante huit toises trois pieds de longueur. Cette face a beaucoup d'apparence, & est décorée de divers ordres de colonnes, & autres ornemens de sculpture. Les connoisseurs estiment beaucoup les colonnes d'ordre ionique qui sont dans cette façade à côté de la terrasse à droite, par leurs belles proportions & leur parfaite exécution.

Louis XIV. en 1664. ordonna plusieurs ouvrages pour la restauration, & l'embellissement de ce Château. M. *Colbert* qui venoit d'acheter la Charge de Surintendant des Bâtimens du Roi, y fit aussitôt travailler, & se servit de Louis *le Vau*, & de *François d'Orbay* son élève. Le gros pavillon du milieu n'avoit été décoré jusqu'alors, que de l'ordre ionique, & du *Corinthien*, mais on ajouta le composite & un attique. Les colonnes de tous ces ordres sont de marbre brun, & rouge. Sur l'entablement regne un fronton accompagné de plusieurs statues de pierre, & dans le timpan sont les Armes de France. Les deux pavillons

qui sont au côté du grand, sont ornés de colonnes ioniques, posées sur un piedestal qui regne le long de ce superbe édifice. Le second ordre est de colonnes Corinthiennes, & au-dessus est un attique terminé par une balustrade, & par deux vases de pierre. Les deux autres corps de logis, & les deux gros pavillons qui terminent cette façade, sont décorés de pilastres canelés, d'ordre composite. Dans les deux pavillons, cet ordre est surmonté d'un attique, & sur l'entablement, sont des vases de pierre.

On entre dans les appartemens de ce Château, par un grand vestibule qui est dans le pavillon du milieu, & dont le plafond, qui est un peu bas, est soutenu par des arcades formées par des colonnes d'ordre ionique. *Philibert de Lorme* avoit fait construire ici un escalier, qui étoit le plus grand, le plus aisé, & le plus admirable qu'on eut vû jusqu'alors, mais comme il déroboit la vûe des jardins, *M. Colbert* le fit démolir, & fit faire celui qu'on voit aujourd'hui. Il est à main droite : sa balustrade est ornée de lyres entrelassées de couleuvres, ornemens allégoriques à la devise de Louis le Grand, & aux Armes de *M. Colbert*, pour-lors Surintendant des Bâtimens. Sur le premier pallier, on trouve la principale entrée de la Chapelle, & ici nais-

font deux autres rampes qui conduisent dans une grande enfilade d'appartemens.

Le grand salon au-dessus du vestibule, est occupé par les Cent-Suisses, lorsque le Roi séjourne dans ce Château. La sale des gardes vient ensuite. Six croisées de chaque côté ont réglé la distribution des peintures & des ornemens. Au-dessus de la corniche, sont quatre bas-reliefs, feints par autant de tableaux, dont les sujets conviennent parfaitement aux guerriers qui occupent cette piece, car ils représentent une marche d'armée, une Bataille, un Triomphe, & un Sacrifice. Entre les bas-reliefs, est un corps d'architecture feint, sur les extrémités duquel sont deux figures assises, & rehaussées d'or. Sur un socle de marbre, paroît un Trophée d'Armes, aussi peint & rehaussé d'or. Le tableau du milieu remplit la voûte de cette piece, & fait voir un Ciel ouvert, & plusieurs figures en l'air, qui désignent les biens & les honneurs, dont on récompense la vertu militaire.

L'antichambre du Roi est éclairée par huit croisées, dont quatre sont du côté de la place du Caroussel, & les quatre autres du côté du jardin. Dans le plafond on a peint une ouverture feinte, au travers de laquelle on voit le soleil sur son char, qui s'élève sur l'horison, & répand

368 DESCRIPTION DE PARIS,
la lumiere de toutes parts. Un vieillard
qui tient une clepsydre, & représente le
Tems, semble montrer au soleil la car-
riere qu'il doit parcourir. Auprès de lui
font un enfant qui tient le plan d'un édi-
fice, & deux figures assises sur des nua-
ges, dont l'une tient un serpent, qui
mordant sa queue, forme un cercle dans
lequel est marquée l'année 1668. qui est
le tems où les peintures furent achevées.
L'autre représente le Printems, qui de la
main droite montre les Signes du Zodia-
que, & de la gauche tient une corne d'a-
bondance, symbole de la fertilité qu'il
nous promet. D'un autre côté on voit
voler la Renommée qui embouche une
des trompettes qu'elle tient. Quatre ta-
bleaux, peints sur des fonds d'or, repré-
sentent les quatre parties du jour par des
sujets pris des Métamorphoses d'Ovide.
Dans le premier l'on voit l'Aurore que
Cupidon rend amoureux de Céphale. Le
second nous fait voir la statue de *Mem-
non*, qui rendoit des oracles lorsque le
soleil dardoit ses rayons sur elle, mais
qui redevenoit muette lorsqu'il les reti-
roit. Dans le troisieme & le quatrieme
font *Clitie* changée en tournesol, & le
soleil qui se délâsse chez Tétis. Les en-
coignures sont ornées de quatre autres
bas-reliefs de figure ovale, peints en
couleur de bronze, qui représentent en-

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 369
core les quatre parties du jour. Toutes
les peintures de ces deux sales sont de
Nicolas Locr.

La grand-Chambre du Roi est super-
bement meublée, lorsque Sa Majesté fait
son séjour dans ce Château ; mais, outre
ces meubles précieux qu'on change selon
les tems & les occasions, elle a des or-
nemens à demeure, & qu'on y voit tou-
jours. Le tableau du plafond représente
la Religion sous la figure d'une femme
couronnée d'une couronne antique, &
qui tient d'une de ses mains une toile
d'attente pour un portrait ; au-dessus,
& dans l'air, sont plusieurs figures d'an-
ges & de génies qui tiennent dans leurs
mains, l'un l'*Orislâme*, un autre la *sainte*
Ampoule, un troisieme une *épée*, le qua-
trieme un *casque*, & le cinquieme l'*Ecus-*
son de France. Ce tableau a été peint par
Bartolet Flamael, mort Chanoine de
Liège. Au pourtour de cette Chambre
regne une corniche dorée, sur laquelle
sont des brasiers de stuc qui ont été scul-
ptés par *Lerambert* : les figures qui les
accompagnent sont du fameux *Girar-*
don. Les ornemens & les grotesques
peints sur le plafond & sur le lambris sont
l'ouvrage des *le Moine*.

De cette chambre on passe dans la
chambre du lit du Roi. Les peintures du
plafond de cette piece, de même que

Q v

370 DESCRIPTION DE PARIS ;
celles du petit cabinet qui est de plein pied, sont de *Noël Coypel*. Les paysages que l'on voit dans ces deux pieces, sont de *Francisque Millet*, Peintre Flamand, très-habile Payfagiste.

Le grand cabinet est décoré avec beaucoup de goût & de magnificence de plusieurs ouvrages de stuc : l'on voit plusieurs figures dans les panneaux du lambris qui désignent la guerre & l'abondance. C'est dans ce cabinet que s'est tenu le Conseil de Régence pendant la minorité de Louis XV.

Dé ce cabinet l'on entre dans la *galerie des Ambassadeurs*, ainsi nommée, parce que c'est dans ce lieu que Louis XIV. donnoit ses audiences publiques aux Ministres Errangers. Le plafond est distribué en plusieurs compartimens, ou bordures, dans lesquels sont des tableaux qui représentent la fable de *Psiché*, & plusieurs autres sujets pris des *Métamorphoses*. La plûpart de ces tableaux ont été copiés à Rome d'après la galerie *Farnese*, peinte par le fameux *Annibal Carache* : ce fut M. Colbert qui fit faire ces copies par les plus habiles élèves de l'Académie de peinture que le Roi entretenoit à Rome. Cette galerie a été fort mal-traitée pendant le séjour que Louis XV. a fait dans ce Château ; car on fut obligé pour la commodité du Maréchal

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 371.
de *Villeroy*, & pour celle de quelques
Officiers de Sa Majesté, de la couper &
de la partager par des cloisons, & par des
soûpentes qui font un très-mauvais effet.

Au bout de cette galerie est un esca-
lier par lequel on va à l'Appartement
qu'occupoit autrefois la Reine *Marie-
Thérèse d'Autriche*, & que le Maréchal
de *Villeroy* Gouverneur de Louis XV.
a occupé pendant la minorité de ce Prin-
ce. Les tableaux dont il est orné, sont
de *Nocret* Peintre Lorrain, qui dans
quelques-unes de ces peintures, a repré-
senté la Reine *Marie-Thérèse* sous la fi-
gure de *Minerve*.

Les appartemens du rez-de-chaussée
qui sont au-dessous de ceux que je viens
de décrire, ont été autrefois occupés par
Louis XIV. Les peintures sont de *Nico-
las Mignard*, & sont allégoriques au Roi
Louis XIV. dont le soleil étoit le corps
de la devise. Dans le plafond de l'Anti-
chambre, le feu Roi est représenté sous
la figure d'*Apollon* assis sur un Trône,
& ayant sous les pieds un globe. Les
quatre parties du Monde, & *Neptune*
dans des attitudes de soumission & de
respect, lui sont présentés par *Minerve*.
Le reste de ce plafond est rempli par des
figures symboliques, peintes en forme
de bas relief.

Le plafond de la piece qui suit, nous

Qvj

372 DESCRIPTION DE PARIS ,
fait voir Apollon assis , & environné du
Zodiaque. Dans le lointain on voit les
heures représentées par de belles filles qui
s'empresstent d'atteller les coursiers au
char de ce Dieu ; & au-dessous sont les
quatre Saisons , figurées par des femmes
qui sont d'un âge , & dans des attitudes
qui conviennent à ces quatre parties de
l'année. Aux côtés de ce grand tableau
il y en a deux petits , dont l'un nous fait
voir *Apollon* , qui à coup de flèches tue
les Cyclopes , pour venger la mort de
son fils Esculape que Jupiter avoit tué
d'un coup de la foudre qu'ils avoient for-
gée. L'autre petit tableau représente
Apollon , *Diane* & *Latone* , qui se ven-
gent sur les enfans de *Niobé* , de la pré-
férence qu'elle leur avoit donnée sur
ceux de *Latone*. Dans l'alcove de cette
chambre , la nuit est représentée par une
femme dont le manteau est parsemé d'é-
toiles , & qui est environnée de pavots.

Les deux enfans qu'elle tient entre ses
bras , désignent les songes qui accompa-
gnent ordinairement le sommeil. Les
deux tableaux qui sont aux côtés de ce-
lui-ci , nous font voir le supplice du sa-
tyre *Marsyas* , & celui du Roi *Midas*.
Au-dessus des portes sont deux marines ,
dans l'une desquelles est la chute d'*Icare*.

Dans le petit cabinet de cet apparte-
ment on voit Apollon qui distribue des

couronnes de laurier, une à la Muse de la Poësie, une autre à la Muse de la Peinture, & une à la Muse de la Musique. Sur la cheminée est *Apollon* qui reçoit une lyre des mains de *Mercuré*. Vis-à-vis est un autre tableau où l'on voit *Apollon & Daphné*. Au-dessus des portes sont *Clitie & Hyacinte*, qui représentent le lever & le coucher du soleil. Le grand cabinet de cet appartement n'a point de peintures dans son plafond. L'appartement qui est de plain pied à celui dont je viens de parler, a servi autrefois à *Louis de France*, Dauphin de Viennois, & fils de *Louis XIV.* Les peintures dont il est orné consistent dans un tableau de l'éducation d'*Achille*, peint par *Philippe* : on y voit les différens exercices, & les amusemens de la jeunesse. Ces deux appartemens ont été occupés, depuis le mois de Décembre 1715. jusqu'au 26. Août 1718. par le *Duc du Maine* Surintendant de l'éducation de *Louis XV.* & par la *Duchesse du Maine*; mais la Surintendance de l'éducation de Sa Majesté ayant été pour lors donnée au *Duc de Bourbon*, ce Prince se logea dans ces appartemens.

De l'autre côté est *la Chapelle* qui a sa principale porte sur le premier palier du grand escalier. Elle n'est pas achevée, & n'a rien que de fort simple. On remar-

374 DESCRIPTION DE PARIS ;
quera cependant sur l'autel une excellente copie de la belle Nativité du *Corrége*. La Tribune du Roi est au-dessus de la grand-porte. La Sacristie est derrière le Maître-Autel, & au-dessus est la Tribune des Musiciens.

La Sale des Machines est une des plus vastes, & certainement la plus ingénieusement & la plus richement décorée qu'il y ait en Europe. Elle a été construite par ordre du Roi Louis XIV. pour la représentation des Ballets & des Comédies. Ce fut *Vigarani* Gentilhomme Italien qui donna le dessein, & conduisit l'exécution de ce superbe Théâtre, qui peut aisément contenir sept ou huit mille personnes. Celui de *Parme* qui est tant vanté, est un peu plus grand que celui-ci, mais d'ailleurs il n'a aucun ornement, au lieu que le plafond de la sale des machines est enrichi de sculptures dorées, & de peintures qui ont été exécutées par *Noël Coypel*, sur les desseins de *le Brun*. Les loges sont soutenues par des colonnes corinthiennes, dont les chapiteaux & les foubassemens sont dorés, de même que les corniches & les balustrades; ce côté est terminé par un grand pavillon, qui fait symétrie avec celui qui est vis-à-vis le Pont-Royal, c'est là qu'allogeoit le Grand-Ecuyer, avant qu'on lui eut fait bâtir un Hôtel tout auprès.

On a commencé à ce pavillon une galerie paralelle à celle qui regne du côté de la riviere ; mais il n'y a pas d'apparence qu'elle soit sitôt continuée.

La grande écurie est aussi de ce côté , & entre le pavillon où logeoit le Grand-Ecuyer , & la rue S. Honoré. C'est un vieux bâtiment , qui n'est en rien comparable aux écuries superbes que Louis XIV. a fait bâtir à Versailles ; au-dessus de la porte est une figure de cheval qui est très-mutilée , elle est de Maître *Paul Ponce* , Sculpteur Florentin.

On trouve ensuite un manège découvert , & un manège couvert , qui a été bâti pendant la minorité de Louis XV. & qui n'étant pas entierement achevé, lorsque le Roi alla faire son séjour ordinaire au Château de Versailles en 1722. est encore dans le même état.

Le jardin des Tuilleries n'étoit pas autrefois , ni aussi commode , ni aussi bien distribué , ni aussi étendu qu'il l'est à présent ; car , outre qu'il étoit séparé du Château par une rue , son étendu n'étoit pas à beaucoup près aussi considérable qu'elle l'est aujourd'hui. Il y avoit cependant un étang , un bois , une voliere , une orangerie , des allées , des parterres , un écho , un théâtre , & un labyrinthe. La voliere consistoit en plusieurs bâtimens , & étoit située vers le milieu

376 DESCRIPTION DE PARIS ;
du quai des Tuilleries, ainsi qu'on le
peut voir dans le plan de Paris que *Gomboust* fit graver en 1652. L'écho étoit au
bout de la grande allée, c'est-à-dire, au
bout du jardin, & étoit entouré d'une
muraille de deux toises de haut, arondie
en demi-cercle de vingt-quatre pieds de
diamètre, & cachée par des palissades.
Auprès de cet écho, du côté de la Porte
S. Honoré, étoit l'*orangerie*, comme elle
y est encore, & auprès étoit une es-
pece de ménagerie, où il y avoit des bêtes
féroces. Dans le bastion qui tenoit à la
Porte de la Conférence, & qui fut conf-
ruit en 1581. étoit un grand terrain,
qui servoit de garenne, & à une des ex-
trémités duquel, entre la Porte de la
Conférence & la voliere, étoit un *chenil*
que le Roi Louis XIII. donna à *Renard*,
par brevet du 20. Avril 1630. à condi-
tion qu'il défricherait ce terrain, & qu'il
le rempliroit de plantes & de fleurs rares;
en second lieu, qu'il donneroit deux
mille livres au nommé *Paschal* qui avoit
soin des chiens du Roi; en troisieme
lieu, qu'il bâtiroit à ses depens un che-
nil à un autre endroit; quatriemement,
qu'après sa mort, ses héritiers pourroient
retirer les fleurs & les plantes qui s'y
trouveroient, ou du moins, qu'on leur en
tiendroit compte. Ce brevet fut confirmé
par un autre du dernier jour d'Août de

l'an 1630. par lequel le Roi l'assuroit qu'il ne le déposséderoit point de son jardin, qu'après l'avoir récompensé de toutes les dépenses qu'il y avoit faites; & que si on venoit jamais à le joindre aux Tuilleries, dès-lors il lui en donnoit la Conciergerie par avance.

Comme il est fort parlé de ce jardin dans les mémoires de la minorité de Louis XIV. il ne fera peut-être pas inutile de faire un peu connoître *Renard*, & l'on devinera aisément l'usage qu'on faisoit de son jardin, & les raisons qui lui donnoient tant de réputation. Cet homme qui avoit été valet de chambre du Commandeur de *Souvré*, avoit de l'esprit, étoit souple, obligeant, & se connoissoit fort bien en meubles, & surtout en tapisseries. Il en faisoit apporter chez lui des plus belles, & en vendoit aux personnes de qualité, même au Cardinal Mazarin, qui se plaisoit quelquefois à converser avec lui sur ce sujet. Dès que Louis XIII. lui eut donné ce terrain, il y fit un jardin extrêmement propre qui, par sa situation, & par les manières commodes du Maître, devint le rendez-vous ordinaire des Seigneurs de la Cour, & de tout ce qu'il y avoit de galant dans ce tems-là. Quoique les Frondeurs ne voulussent pas laisser entrer le Roi dans Paris, les courtisans ne laissoient pas

378 DESCRIPTION DE PARIS ;
d'aller aux Tuilleries, & de-là au jardin
de *Renard*. Un jour que le Duc de *Can-*
dale, *Jarçay*, *Bouteville*, *S. Mesgrin*,
& quelques-autres, avoient fait partie
d'y souper, les Frondeurs l'ayant sçu, &
craignant que si le peuple voyoit souvent
les Seigneurs qui étoient dans le parti de
la Cour, il ne s'accoutumât insensiblement
à voir le Roi, ils y envoyèrent le
Duc de *Beaufort* suivi de beaucoup de
gens : ce Prince chassa les violons, renver-
sa les tables, & y fit un désordre, dont il
est parlé dans les Mémoires de ce tems-là.

M. Colbert, ayant résolu de faire tra-
vailler à l'embellissement des Maisons
Royales, commença par le Palais des
Tuilleries, auquel il joignit le jardin qui
en étoit séparé par une rue, ainsi que je
l'ai dit, fit abatre le logement de Made-
moiselle de *Guise*, la voliere, & les au-
tres maisons jusqu'à la porte de la Confé-
rence, pour y élever une terrasse plantée
de deux rangs d'ormes, qui regnent le
long de la riviere, pendant l'espace de
deux cent quatre - vingt - six toises de
longueur, sur environ quatorze de lar-
geur, & qui est paralelle à celle qui est le
long du manege de la grande écurie. On
enferma en même tems le jardin de *Re-*
nard dans l'enclos des Tuilleries, & l'on
coupa, par le milieu, l'ancienne terrasse
qui étoit au bout, pour laisser libre la vuë

du Cours : on fit dans cet endroit un fer à cheval, pour y monter des deux côtés.

Par ce que je viens de dire, il est aisé de s'appercevoir que ce jardin est entouré de deux terrasses, l'une du côté du manège & de la rue S. Honoré, & l'autre du côté de la riviere. Elles commencent presque à la terrasse qui règne devant la façade du Château, dans toute la longueur du jardin, & se terminent en fer à cheval, devant l'esplanade qui est vis-à-vis le Cours.

Ce jardin est sans contredit le plus beau de l'univers de l'aveu de tous les étrangers. La disposition est d'*André le Nostre*, homme incomparable en cette partie, & le plus savant qui ait été depuis l'établissement de la Monarchie. Elle est si belle & si ingénieuse, que quoique ce jardin ne contienne que soixante-sept arpens, on y trouve cependant tout ce qui peut se trouver dans les promenades les plus vastes, & les plus délicieuses.

Il a falu un grand art, pour le faire paroître de niveau, car il a dans sa largeur une pente de cinq pieds : ce qui fait que le dessus de la terrasse qui est du côté des Capucins, est de niveau au bas de la terrasse qui est du côté de la riviere, & que celle-ci a cinq pieds de haut ; ainsi c'étoit plus de trente mille toises cubes de terre, qu'il eut falu rapporter. Le gé-

380 DESCRIPTION DE PARIS ,
nie de le Nostre surmonta cette grande
difficulté , & rendit ce lieu admirable
par la juste proportion de toutes ses par-
ties dont l'œil est toujours enchanté.

Sur la terrasse qui regne le long de la
façade du Château , il y a six statues &
deux vases. Les trois qui sont du côté de
la riviere sont de *Coustou l'aînée* & repré-
sentent un *chasseur* , & deux *chasseresse*s.
Celles qui sont du côté du manège , sont
de *Coyzevox* , & nous font voir un fau-
ne jouant de la flute traversiere , une
hamadriade , & *Flore*.

Le parterre est distribué en un grand
nombre de compartimens remplis des
plus belles fleurs , suivant les différentes
saisons de l'année , & animé par trois
jets d'eau qui tombent dans autant de
bassins posés en triangles. Le plus grand
des bassins est dans une esplanade , à la
tête de la grande allée. Au pourtour sont
quatre groupes de marbre blanc , dont le
premier nous fait voir *Lucrece* qui , ne
pouvant survivre à la violence que le jeu-
ne *Tarquin* lui avoit faite , se poignarda
en présence de *Collatin* , son mari. Ce
groupe a été commencé à Rome par
Theodon , un des pensionnaires entrete-
nus par le Roi à l'Académie de S. Louis ;
après sa mort il a été achevé à Paris par
le Pautre. Vis-à-vis de ce groupe , en est
un autre d'*Enée* qui porte son pere *An-*

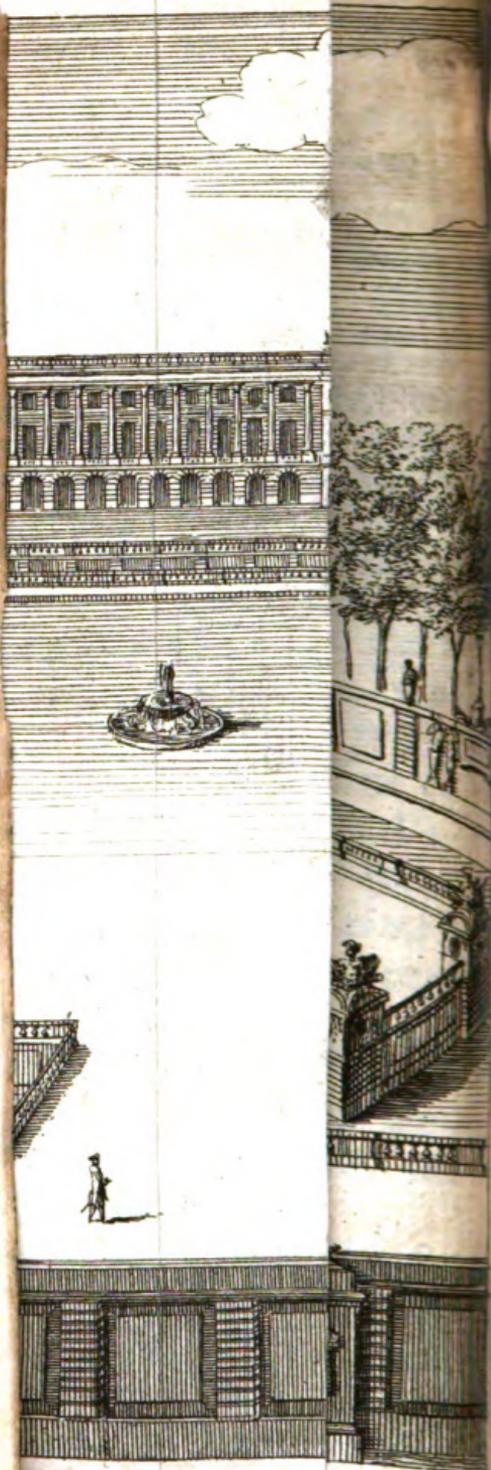
hise, & qui mene son fils *Afcagne* par la main ; il a été sculpté par *le Pautre*, dans le tems qu'il étoit à Rome. Le troisieme groupe représente l'Enlevement d'*Orithie* par *Borée*, il est d'*Anselme Flamen*. Le quatrieme est l'enlevement de *Cybelle* par *Saturne* sous la figure du Temps : *Cerès* est à ses pieds appuyée sur un lion, symbole de la terre. Celui-ci a été fait par *Regnaudin*. Ces deux derniers groupes étoient autrefois dans l'orangerie de Versailles ; ils furent transportés ici en 1716.

La grande allée a cent soixante-cinq toises de longueur, sur seize de largeur : elle est plantée de maronniers d'inde. Au bout de cette allée, est un grand bassin ou piece d'eau, de figure octogone.

À droite, & à gauche de cette grande allée, on trouve plusieurs autres allées, des bosquets, & des boulingrins de différentes figures, & des pieces de gazon rondes & ovales, & creusées en pente douce. A main droite, en descendant, *M. Colbert* avoit fait dresser un théâtre de verdure, pour y représenter la comédie, & un amphithéâtre qui en étoit séparé par une espee de parterre, capable de contenir plus de mille spectateurs. Au lieu où étoit ce théâtre, on fit un jeu de *Mail*, pour servir aux amusemens du Roi Louis XV. pendant le séjour qu'il a fait

382 DESCRIPTION DE PARIS ,
au Château des Tuilleries. Dans le vuidé de ce Mail , on avoit élevé un pavillon d'architecture , dont les dehors étoient ornés de marbre , & de bronze feints : dans ce pavillon étoit un Billard qui a servi aussi aux plaisirs du Roi Louis XV. Depuis que Sa Majesté ne fait plus son séjour en ces lieux , on a détruit le mail & le pavillon , & on a fait sur le terrein qu'ils occupoient une grande piece de gazon. Entre la grande piece d'eau , & le fer à cheval , on a posé quatre grands pedestaux de marbre , qui portent de grandes statues aussi de marbre , dont deux représentent *le Tibre & le Nil* : elles ont été copiées à Rome, d'après l'antique , par les étudiants de l'Académie ; les deux autres sont *la Seine* , sculptée par *Coustou l'aîné* , & *la Loire* par *Vancleve*. Les seize enfans , qu'on voit ici en diverses attitudes auprès du Nil , désignent la fécondité que les débordemens de ce fleuve procurent au pays qu'il arrose.

Au haut du fer à cheval , on a placé ; sur des jambages rustiques , deux chevaux ailés de marbre blanc , dont l'un porte une Renommée qui embouche sa trompette , & l'autre un Mercure. Ces deux figures désignent la Renommée & les Héraults d'Armes qui , sous le regne de *Louis le Grand* , ont annoncé aux



LA

Nations tantôt la paix, tantôt la guerre, mais toujours la gloire de ce grand Prince. Ces deux groupes sculptés par Coyzeaux, ont été transportés ici de Marly le 10 de Janvier 1719. Chacun de ces groupes est d'un seul bloc de marbre de douze pieds de haut, sans qu'on ait été obligé d'y rien ajoûter, non pas même pour la trompette de la Renommée, qui a été ménagée avec une attention infinie.

Au milieu du fer à cheval qui termine ces jardins, du côté du cours, & des champs-élisées, on a construit en 1716, un pont-tournant qui est d'un dessein ingénieux, & qui facilite la communication des Tuilleries avec le cours, & les champs-élisées.

L'espace qui se trouve entre le pont des Tuilleries & les champs-élisées est destiné à former une place à laquelle la Ville fait travailler depuis quelques années. Cette place qui est octogone est formée par des fossés revêtus de chaque côté de murs construits en pierre d'Arcueil d'un appareil admirable. Sur le cordon de ces murs sera élevée une balustrade le long de laquelle regnera une banquette.

Dans le milieu de la place sera la figure équestre de S. M. sur un piédestal. Deux bassins seront formés sur deux des faces du piédestal au Nord & au Midi; & les eaux qui en sortiront leur seront

384 DESCRIPTION DE PARIS ,
communiquées par un réservoir pratique
dans un édifice carré-long construit au
couchant à l'un des angles de la place
Comme cette place n'occupera pas abso-
lument toute la superficie de l'esplanade,
on arrachera tous les arbres des champs-
élysées , & l'on fera une nouvelle planta-
tion que l'on accordera à la disposition
de la place.

La construction & la décoration de ce
monument seront exécutés sur les des-
seins , & sous la conduite de M. *Gabriel*
premier Architecte du Roi. On peut ju-
ger de la beauté de ses plans par le mo-
dele en relief que l'on voit à Versailles.

Au bout de la terrasse des Tuilleries
qui regne le long de la rivière , étoit la
porte de la Conférence que l'on a abbat-
tue en 1730. *Le Maire* dans son *Paris*
ancien & nouveau , nous assure que cette
porte avoit été bâtie sous le regne de
François I. Il y a apparence que M. *de la*
Mare le croyoit aussi , car parmi les plans
qu'il a inserés dans son sçavant *Traité de*
la Police , il y en a un qui nous représen-
te Paris depuis le regne de Charles VII,
jusqu'à Henri III. inclusivement , &
dans ce plan on voit la porte de la Con-
férence dans la même situation où nous
l'avons vû , & ayant le même nom qu'el-
le porte à présent. Cependant il ne paroît
pas par les Historiens contemporains ,
que

que pour lors , ni long-tems après , il y eut ici une porte. L'on voit que lorsque le Roi Henri III. quitta brusquement Paris , le 13. de Mai de l'an 1588. il sortit par *la porte neuve* , & se rendit à Chartres. Ce fut encore par *la porte neuve* que le Roi Henri IV. fit son entrée dans Paris le 22. de Mars de l'an 1594. sans que dans l'une , ni dans l'autre de ces deux grandes occasions , il soit parlé de la porte de la Conférence. Qu'on ne nous dise pas avec *Dom Felibien & Dom Lobineau* , qu'il n'y a eu ici qu'une porte , à laquelle on donna d'abord le nom de porte neuve , & ensuite celui de porte de la Conférence , car outre que leur situation étoit différente , la porte neuve étant au-dessus du grand pavillon des Tuilleries , & répondant à la porte saint Honoré , qui étoit pour lors proche la rue S. Nicaise , on a vu la porte neuve , & la Porte de la Conférence , exister en même-tems , & avoir chacune son nom particulier , ainsi qu'il est prouvé par le plan de Paris , que *Gomboust* donna au public en 1652.

Il n'eut pas été difficile aux écrivains que je viens de citer , de découvrir au vrai le tems auquel la porte de la Conférence a été bâtie , & d'éviter plusieurs fautes qu'ils ont faites à son sujet. Ils n'avoient qu'à jeter les yeux sur l'estam-

pe que *Perelle* en a faite, & ils auroient vu que cette porte fut élevée en 1633. Il est assez vraisemblable que le nom de *porte de la Conférence* lui a été donnée à l'occasion des Conférences de *Surenne*, entre les Députés du Roi, & ceux de la ligue, & dont la première fut tenue le 29. d'Avril de l'an 1593. Comme les Députés sortoient pour s'y rendre, par la porte neuve, & que ces Conférences furent la cause & le signal de la pacification des troubles qui depuis longtems désoloient la France, il y avoit toujours au bout des Tuilleries une grande quantité de peuple qui s'y assembloit, pour voir aller & revenir les Députés. Ce fut en mémoire du succès de ces Conférences, & de la joye publique qu'il produisit, que lorsqu'on bâtit cette porte, on lui donna le nom de *Porte de la Conférence*.

Au-delà des Tuilleries, & le long de la riviere, est une promenade magnifique, que l'on nomme *le Cours-la-Reine*, parceque ce fut la Reine *Marie de Médicis* qui le fit planter en 1628. Les Lettres Patentes du Roi à ce sujet, furent données à Paris le 2. d'Avril de cette année. Elle portent que cette promenade, qui doit avoir environ 750. toises de longueur, commencera à l'*Abreuvoir l'Evêque*, hors la fosse porte des Tuilleries, & finira au pré de la Savonnerie. Ce

Cours a mille cinq cens quarante pas communs de longueur, sur quarante de largeur. Au milieu, il y a un rond de cent pas de diamètre. Quatre rangs d'ormes espacés de douze en douze pieds, forment trois allées, dont celle du milieu a vingt pas de largeur. A chaque bout il y a un portail d'architecture, fermé par des portes de fer en balustres. Les arbres de ce Cours qui n'avoient pas encore cent ans, ayant paru néanmoins trop vieux aux yeux de quelques personnes, on les fit arracher, & le 27. Novembre de l'an 1723. *Le Duc d'Antin*, pour lors Surintendant des Bâtimens du Roi, le fit replanter en sa présence. Il fit la cérémonie de planter lui-même le premier de ces arbres, & attendit que tous les autres le fussent, ce qui fut exécuté en trois heures de tems.

Par la grande esplanade ronde qui est au milieu de ce Cours, & par un petit pont de pierre, on va dans une plaine qu'on voit à main droite, & qu'on nomme *les Champs-Elisées*. En 1670. elle fut plantée d'ormes qui forment quantité de belles allées qui s'étendent jusqu'au Roulle, & aboutissent en forme d'étoile à une hauteur, d'où l'on découvre une partie de la Ville, & de la campagne des environs.

La grande allée de champs-élisées est

388 DESCRIPTION DE PARIS ;
plus spacieuse que les autres, & aboutit ;
d'un côté, à la grande esplanade qui est
vis-à-vis le pont-tournant des Tuilleries,
& de l'autre, à l'Etoile. Elle est traver-
sée par une arche ou espece de pont,
qu'on a bâti en 1717. & qu'on nomme
le pont d'Antin, parcequ'il fut construit
par ordre du Seigneur qui porte ce nom.

Le Cours est séparé des champs-éli-
sées, & de la chaussée ou grand chemin
qui conduit à Versailles, par des fossés
secs, & revêtus de pierre de taille. Com-
me cette chaussée est entre ces fossés &
la riviere, qu'elle est sans parapets, &
que c'est le chemin du monde plus fré-
quenté, il est souvent arrivé des acci-
dens facheux, & c'est pour les prévenir,
qu'au mois de Janvier de l'an 1729. on
a fait mettre des lanternes, depuis la por-
te de la Conférence, jusqu'au bout du
Cours qui est près de Chaillot.

Entre le Cours & la Savonnerie, il y
un terrain qu'on nommoit autrefois *le
pré de la Savonnerie*, & dans lequel, sous
le regne de Louis XIV. on élevoit des
maroniers d'inde, & des arbustes de dif-
férentes especes, pour en fournir auxjar-
dins des Maisons Royales. En 1719. on
y jetta les fondemens d'un grand édifice,
auquel on travailla avec tant de vivaci-
té, qu'en très-peu de tems il fut presque
à demi construit ; mais en 1723. il fut

tellement détruit, qu'il n'en reste plus que la moindre partie. On a dit que cet édifice avoit été élevé pour être l'Hôtel de *la Monnoye*, mais on n'a jamais bien sçu à quel usage il étoit destiné : ce qu'il y a de constant, c'est qu'il entroit dans le chimérique & fatal Systême de Law.

La Savonnerie est un grand & vieux bâtiment qui a été ainsi nommé, parce qu'on y faisoit autrefois du *savon*. Depuis quelque tems c'est une Manufacture Royale d'ouvrages à la turque, & façon de perse. Elle fut établie en 1604. en faveur de *Pierre du Pont* qui avoit formé ce dessein, & qui en eut la direction. *Simon Lourdet* lui succéda en 1626. & l'un & l'autre réussirent si parfaitement dans les ouvrages qu'on y fit, qu'ils obtinrent des Lettres de Noblesse. Cette fabrique, la seule qu'il y ait en Europe pour ces sortes d'ouvrages, est encore aujourd'hui sous la direction de *Pierre du Pont*, petit-fils de celui qui l'a établie. Le tapis de pied qui devoit couvrir tout le parquet de la grande galerie du Louvre, & qui consiste en quatre-vingt-douze piéces, est un des plus grands, & un des premiers ouvrage de cette Fabrique. Celui qui couvre la tribune du Roi à Versailles, de même que ceux qu'on voit à Trianon, à Marly, & dans les autres Maisons Royales, ont été faits sous *Pierre du*

390 DESCRIPTION DE PARIS ,
Pont, petit fils de celui à qui on doit cet
établissement. La chaîne du canevas des
ouvrages qu'on fait ici , est posée per-
pendiculairement , comme aux ouvrages
de haute-lisse , mais au lieu qu'à ces der-
niers, l'ouvrier travaille derrière le beau-
côté , à la savonnerie au contraire le beau
côté est en face de l'ouvrier , comme dans
les ouvrages de basse-lisse.

Les bâtimens de cette Manufacture
ont été réparés en 1713. par ordre du
Duc d'Antin , pour lors Directeur Géné-
ral des Bâtimens & Manufactures du
Roi , ainsi qu'il paroît par une Inscri-
ption gravée dans un marbre noir qui est
sur la porte.

La Chapelle est attenant cette Manu-
facture , & est sous l'invocation de saint
Nicolas. Sur la porte on lit l'Inscription
suivante :

*La très-auguste MARIE DE MEDICIS,
Mere du Roi LOUIS XIII.
pour avoir par sa charitable muni-
ficence des couronnes au ciel comme
en la terre , par ses mérites , a éta-
bli ce lieu de charité , pour y être
reçus , alimentés , entretenus , &
instruits les enfans tirés des Hof-
piteaux des pauvres enfermés , le
tout à la gloire de Dieu , l'an de
grace 1615.*

Chailleau ou *Chaillot*, comme on prononce aujourd'hui, est un village, & un faubourg de Paris qui, dans les anciens titres, est nommé *Cattoellum*, *Callogetum*, & *Chailloellum*. Sur ce qu'on représenta à Louis XIV. que s'il plaisoit à Sa Majesté d'ériger le village de Chaillot en faubourg de Paris, elle augmenteroit ses revenus, en changeant la taille qu'on imposoit sur ce Village, en droits d'entrée, Chaillot fut érigé en faubourg, sous le nom de la *Conférence*, par Arrêt du Conseil du mois de Juillet 1659. mais ce ne fut qu'à cet égard seulement, car Sa Majesté voulut qu'en tous autres cas, ce lieu continuât d'être regardé comme Village; malgré la précision de cet Arrêt, les Maîtres, & Gardes Jurés de divers métiers attaquèrent les ouvriers & Marchands de Chaillot, pour les obliger à prendre des lettres de maîtrise: mais la Supérieure & les Religieuses de la Visitation de Chaillot, propriétaires de la moyenne & basse Justice, & Engagistes de la haute, s'adresserent au Roi pour qu'il lui plût de faire cesser ce trouble. Sa Majesté ayant égard à leur requête, déclara par Arrêt de son Conseil du 18. Octobre 1707. qu'en érigeant le Village de Chaillot en faubourg de Paris, elle n'avoit pas prétendu en assujettir les habitans aux charges, & aux sta-

392 DESCRIPTION DE PARIS ,
tuts des Communautés des arts & mé-
tiers de la Ville , & en conséquence dé-
fendit aux Maîtres & Gardes Jurés de
ces Communautés de les troubler à l'ave-
venir dans l'exercice de leurs professions.
Ainsi Chaillot est aujourd'hui , à diffé-
rens égards , un Village , & un des faux-
bourgs de Paris.

L'Eglise Paroissiale est sous l'invoca-
tion de S. Pierre , & est située au milieu
du Village.

A mi-côte sont les Religieuses de la
Visitation de sainte Marie qui ont été
établies en cet endroit par *Henriette Ma-
rie de France* , Reine d'Angleterre , fille
du Roi Henri IV. & veuve de Charles I.
Roi d'Angleterre , laquelle ayant acheté
en 1651. une maison à Chaillot , qui
ayant été bâtie par la Reine *Catherine de
Medicis* , avoit été achetée & embellie
par le *Maréchal de Bassompierre* , après
la mort de cette Princesse , & enfin avoit
été vendue par décret , sur le *Comte de
Tillieres* , la fit aproprier pour en fai-
re un Monastere de Filles de la Visita-
tion de sainte Marie. On l'a depuis au-
gmentée considérablement , & l'Eglise
en fut rebâtie tout à neuf l'an 1704. mais
son comble n'a aucune proportion avec
les autres bâtimens , & est d'autant plus
choquant , qu'on l'apperçoit de loin.
C'est *Nicolas Fremond* , Garde du Trésor

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 393
Royal, & *Genevieve Damond*, sa femme, qui ont fait bâtir cette Eglise entièrement à leurs dépens, & qui par conséquent en sont les fondateurs, ainsi qu'il est dit dans l'Epitaphe que je vais transcrire ci-dessous. Ceux qui aiment les Arts, & qui s'y connoissent, vantent infiniment la ferrurerie de la grand-potte de cette Eglise.

Dans le Chœur de cette Eglise, sont les Cœurs d'*Henriette-Marie de France*, Reine d'Angleterre, qui est la fondatrice de cette maison; de son fils *Jacques Stuard II.* du nom, Roi de la grande Bretagne, & de *Louise-Marie-Stuart*, fille de ce Prince, morte au Château de S. Germain en Laye le 10. d'Avril 1712. Le corps de *Josephe-Marie d'Est*, femme de Jacques II. est ici en dépôt. Elle mourut aussi au Château de S. Germain en Laye le 7. de Mai de l'an 1718.

A droite, en entrant dans cette Eglise, on voit contre le mur l'Epitaphe qui suit :

I C I R E P O S E

le Cœur de Dame GENEVIEVE DAMOND,
veuve de Messire

NICOLAS DE FREMOND,
Conseiller du Roi en ses Conseils,
Grand Audiencier de France Honoraire,
& Garde du Trésor Royal.

Une douceur toujours égale :

R v

une humilité sincère : une piété constante :
une tendre charité pour les Pauvres :
des aumônes abondantes :
un zèle éclairé pour la gloire de Dieu :
toutes sortes de vertus fidèlement
pratiquées , tandis que ce cœur a respiré ;
ont été des preuves que Dieu l'avoit
formé selon le sien ,
& qu'il y faisoit sa demeure.
Elle est décédée le 19. d' Août 1703 ;
âgée de 69. ans , après avoir vû
commencer le bâtiment de cette Eglise ;
que son Epoux & elle ont fondée.
Priez Dieu pour leur repos.

L'enclos de ce Couvent descend jus-
 qu'au bord du chemin de Versailles qui
 est entre la rivière & le mur de clôture.
 On voit ici un vieux bâtiment où sont
 les prisons du Village.

C'est contre ce mur de clôture qui re-
 gne sur le chemin de Paris à Versailles ,
 & sur la rivière , que feue S. A. R. Du-
 chesse d'Orléans a fait bâtir en 1735. &
 1736. un pavillon d'architecture de très-
 bon goût , & qui offre à la vûe des amu-
 semens toujours nouveaux par la quanti-
 té d'équipages , & de personnes de tout
 rang qui vont & reviennent continuel-
 lement.

L'Ecu parti des Armes de France &
 de Medicis , qu'on voit encastré dans ce

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 395
mur, est un reste qui prouve que cette
maison a appartenu autrefois à *Catherine
de Medicis*, Reine de France.

Au haut du Village sont les Religieu-
ses Chanoinesses de sainte Genevieve de
l'Ordre de S. Augustin, qui étoient au-
paravant à Nanterre, & qui furent trans-
férées ici par Lettres Patentes obtenues
au mois de Juillet 1671. qui furent enre-
gistrées au Parlement le 3. d'Août de
l'année 1672. Ce Couvent a été connu
sous le nom de *Notre - Dame de Paix* :
mais depuis la réunion de l'Abbaye de
sainte Perrine de la Villette à cette mai-
son, on lui donne le nom d'*Abbaye de
sainte Perrine de Chaillot*.

LES MINIMES DE NIGEON,
OU DE CHAILLOT.

Ce Couvent est attenant l'enclos des
Filles de la Visitation, & dans la même
situation, à mi-côte. Cet Ordre a été inf-
titué en 1474. par *François Martotile*
natif de Paule, en Calabre. L'humilité
dont ce Saint faisoit profession, fit qu'il
donna à ses Disciples le nom de *Minimes*.

On nomme ce Couvent *les Bons Hom-
mes* de Chaillot. Quelques-uns disent
que le nom de Bons-Hommes fut don-
né aux Minimes, parce que Louis XI.
appelloit François de Paule, *le Bon-Hom-
me*, & qu'on a continué le même nom à

R. vj.

396 DESCRIPTION DE PARIS ,
ses disciples , quî le méritoient par leur
douceur & leur charité. D'autres préten-
dent qu'on les a ainsi nommés , à cause
qu'ils occupent un Couvent dans le bois
de Vincennes , que les Moines de Gram-
mont avoient occupé avant eux , & que
ces derniers sont appellés dans plusieurs
anciens titres *Boni Homines* , & même
sont encore nommés *Bons-Hommes* dans
quelques lieux du Royaume ; mais quel-
qu'accoutumé qu'on soit aux bizarreries
de l'usage , on ne peut croire que le Cou-
vent des Minimes du bois de Vincennes
ait donné à celui de Chaillot une déno-
mination qu'il n'a pas conservé lui-même.

Corrozet , Bonfons , Sauval , &c. assu-
rent tous que le Couvent *des Minimes* ou
Bons-Hommes de Chaillot fut fondé par
Anne de Bretagne , Reine de France , qui
donna à ces Religieux une maison de
plaisance qu'elle tenoit de ses ancêtres ,
& qui étoit nommée l'*Hôtel de Bretagne* ,
dit *Nigeon*. Cependant les Mémoires
manuscrits de ce Couvent assurent que
cette Princesse ne fut ni la première , ni
la seule qui le fonda ; ils prouvent même
que ce ne fut point dans une maison
qu'elle tenoit de ses ancêtres , qu'elle mit
les Religieux. Voici comme ils s'en ex-
pliquent *.

François de Paule ayant envoyé six de
ses Religieux à Paris , *Jean Quentin* pé-

* Hist. de
la Ville de
Paris, tom.
2. p. 218.

nitencier de l'Eglise de Paris, les reçut dans sa maison, & les nourrit seize mois durant, après lesquels *Jean de Morhier* Chambellan du Roi Charles VIII. leur fit don d'une tour, ou vieux Château, dit de *Nigeon*, que *Quentin* accepta au nom de S. François de Paule, & comme Procureur de son Ordre, le 26. d'Août de l'an 1493. Dans les Lettres de *Jean de Morhier*, il est parlé du clos, du vivier, & d'une tour, & il donne le tout à l'Ordre de Frere *François de Paule*, ne se réservant qu'une place dans l'enclos entre la porte & la tour; pour y faire bâtir une maison où il puisse demeurer, & être plus près de ces Religieux. Charles VIII. confirma cette donation par ses Lettres Patentes données aux Montils-les-Tours au mois de Septembre suivant, & *Quentin* prit possession de ce lieu le 5. de Novembre de la même année.

La Reine Anne de Bretagne voulant contribuer à ce pieux établissement, acheta de *Jean de Cerisi* Controlleur général de sa maison, un parc clos de murailles, contenant six arpens, trois quartiers & demi de terre, dans lequel il y avoit une vieille tour nommée *Nigeon*, & au bas, un vivier, avec un autre parc clos de murailles, en face du premier parc. Le contrat de cette acquisition est du 2. Novembre 1496. Le même jour,

398 DESCRIPTION DE PARIS,
par ses Lettres Patentes données à Am-
boise, elle donna ces deux parcs aux Mi-
nimes pour agrandir l'enclos que *Morhier*
leur avoit donné. Elle y ajouta encore
depuis un terrain de six arpens trois quar-
riers & demi, situés dans la Paroisse de
Chaillot, pour y bâtir & achever le Mo-
nastere déjà commencé sous le titre de
Notre-Dame de toutes Graces, du nom-
d'une ancienne Chapelle qui étoit en ce
lieu.

La Reine acheta encore le 15. Mai
1512. quelques autres pieces de terre qui
étoient contiguës, de *Jeanne de Pinago*,
veuve de *Jean de Cerisi*, & de *Jean de Ce-
rist* son fils, & les donna à ce même Mo-
nastere.

La même Princesse posa la premiere
pierre de l'Eglise, qui ne fut cependant
achevée que sous le regne de François I.
& dédiée seulement le 12. Juillet de
l'an 1578.

Au haut du grand portail de cette
Eglise, est une statue de la Vierge, aux
pieds de laquelle sont ces quatre Vers
Latins.:

*Virgo expers navi, & primava nescia
culpa,*

*Quæ Dominum ancilla & filia nixa
Patrem,*

*Hæreseon pestes scelerum contagia
mundo,*

Hæc tibi diyina luce secare datum est.

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 399

An-dessous sont les Armes de France
& de Bretagne, & ces deux lettres *K. L.*
Et plus bas les Vers Latins qui suivent :

*Anne felicitis monimenta Britannica
fulgent,*

*Octavi & Carli & Lodoici lilia Re-
gum :*

*Quorum animas sanctis precibus perdu-
cat ad astra*

*Christus, qui vivis Rex est, Judexque
sepultis.*

Cette Eglise est grande, & ornée d'un
beau Chœur, d'un Autel d'assez bon
goût, & de plusieurs Chapelles où sont
les sépultures de plusieurs personnes de
distinction, qui ont fait du bien à ce
Couvent. Une des plus anciennes de ces
sépultures est celle de *Françoise de Veyni-
d'Arbouse*, femme d'*Antoine du Prat*,
pour lors Avocat du Roi au Parlement
de Toulouse, Maître des Requêtes, de-
puis Premier Président au Parlement de
Paris, Chancelier de France, Evêque de
Maux & d'Albi, Archevêque de Sens,
Cardinal, & Légat du Saint Siège. *Fran-
çoise de Veyni* étoit d'une famille noble,
originnaire de Riom en Auvergne. Elle
mourut en 1517. âgée de trente ans, &
ce fut *Guillaume du Prat* son fils, Evêque
de Clermont, qui lui fit élever ce monu-
ment où elle est représentée dans les ha-

400 DESCRIPTION DE PARIS,
billemens de son tems. Voici les vers &
l'Épithaphe qu'on y lit :

*Quis dedit hæc, si quis querat, mihi
grata secundi*

Munera sunt nati qui tegit ossa lapis.

*Nobilis & generosæ Matronæ, Fran-
cisca Veyni Epitaphium :*

*Hic Francisca tegor, clarique conjugis
uxor,*

Fœlix prole fui, & sanguine clara meo :

*Me pietas Cælo & terra dat vivere
proles,*

*Vitam ergo geminam mors dedit una
mihi :*

*Sex animam post lustra Deo, quam
præbuit ille*

Restitui, & tellus quæ dedit ossa tenet.

Dans la Chapelle du Nom de JESUS,
est un buste sous lequel on lit :

D. O. M. S.

*Nobiliss. JOANNES DALESSO,
Blesensis, ANDRÆ DALESSO, D-
FRANCISI A PAULA ex sorore
nepotis, filius; dum vixit bonis gra-
tissimus, morum comitate, ingenii sua-
vitate, & animi candore, erga omnes
commendatissimus. Regiarum ratio-
num Magister; vitæ suæ rationem
redditurus expiravit 3. Septemb. an-*

*no atatis 59. reparata salutis huma-
næ 1572. Cujus memoriam MARIA
SAUSSAYA , uxor castiss. Matrona
prudentiss. quamdiu superfuit , coluit
religiosissimè. Idib. Sextil. Ann. atatis
62. & Christi servatoris 1581. Vi-
tam cum meliore commutavit , & in
eodem Monumento cum conjugè sua-
vissimo , quocum septem lustra una-
nimiter exegerat , voluit tumulari ,
relictis quinque liberis , qui parenti-
bus optimis , cariss. piiss. ac benè
mœrent. ad perpetuam memoriam.*

H. M. P. C. C.

Dans cette même Chapelle , sur une
table de marbre noir , on lit cette autre
Epitaphe :

CY DEVANT GIST

*Noble Damoiselle MAGDELAINE
DALESSO , en son vivant , femme
de noble homme PIERRE CHAILLOU,
Secretaire de la Chambre du Roi ,
laquelle trépassa le 24. jour d'Août
1583. ayant élu ici sa sépulture
avec feux nobles personnes JEAN
DALESSO , petit neveu de Mon-
sieur SAINT FRANÇOIS DE PAULE ,
Sieur de Lezeau , & de Ragny , &
Damoiselle MARIE DE LA SAUS-
SAYE , ses Pere & Mere.*

402 . DESCRIPTION DE PARIS ;

Sur une autre table de marbre noir ;
mais toujours dans la même Chapelle ,
est écrit :

D. O. M. ET MEMORIÆ

OLIVARIUS LE FEVRE, Equi-
tis, Domini d'Ormesson, d'Eaubon-
ne, & de Lezeau, Regi ab interio-
ribus Consiliis, & in Camera com-
putorum Præsidis: viri morum sua-
vitate, & vita probitate spectatissi-
mi, qui postquam rei questoriæ mu-
nera ferè omnia gradatim obtinuit ;
& in iis gerendis perspecta est ejus
integritas, & fides, d'gnus qui vir-
tutis præsidium aliquod consequeretur
summorum rationum præsidis munus,
Questoribus quibus meruerat, ple-
nus annis, amicis, honoribus, ex-
cessit è vita, annum agens septuage-
simum quintum, die 26. Maii ann.
1600.

E T M.

ANNÆ DALESSO, Ejusdem fi-
delissima conjugis, quæ in pari fortu-
na, & in summa laude concordia le-
niter vitam exegit ; & obiit die 7.
Octob. anno Domini 1590. ætatis 50.

OLIVARIUS paterni Magistra-
tûs successor ; ANDRÆAS in cu-
ria Parlamenti ; NICOLAUS in

*Majori Consilio , Regis Consiliarii ,
parentibus suis mæstissimi posuere.*

Cui nasci contigit , mori restat.

Josias Comte de Rantzau , Maréchal de France , étoit un Gentilhomme Danois , qui avoit fait de si belles choses en servant parmi les Suédois , que le Roi Louis XIII. le retint à son service , lorsque ce Général vint en France avec *Oxenstiern* Chancelier de Suede. Il servit la France avec la même valeur , & encore plus de capacité. Il perdit un œil au Siege de Dole en 1636. une jambe & une main au Siege d'Arras en 1640. & fut fait Maréchal de France le 16. Juillet 1645. Il mourut d'hydropisie le 7. de Septembre de l'année 1650. & fut inhumé dans cette Eglise , ainsi qu'il l'avoit ordonné.

Revenons dans la Ville , & revenons à la place du Palais Royal , pour continuer à parcourir la partie de la rue saint Honoré qui est de ce quartier , comme aussi le fauxbourg qui porte le même nom , le Roulle , &c.

En descendant le long de cette rue ; on trouve à main gauche.

L'HÔPITAL DES QUINZE-VINGTS.

Cet Hôpital fut fondé par S. Louis pour trois cens Pauvres Aveugles , ainsi

404 DESCRIPTION DE PARIS ;
 que l'assure Joinville dans la vie de ce
 saint Roi , mais il ne dit pas que ces pau-
 vres aveugles étoient *trois cens Cheva-*
liers que le Roi avoit donnés en ôtage au
Soudan du Grand-Caire , & ausquels les
Sarrazins avoient crevé les yeux ; cette
 fable n'est venu que long-tems après , &
 fut même refutée d'avance par *Rutebeuf* ,
 Poëte contemporain de S. Louis , dont
Fauchet a conservé un fragment qui peint
 l'Hôpital & les Quinze-vingts avec des
 couleurs qui ne conviennent en aucune
 façon à des Gentilshommes qui , selon
 les apparences , devoient être la fleur de
 la Noblesse Françoisé.

* Fauchet,
 des anciens
 Poëtes
 François ,
 pag. 178.

*Li Roix a mis en un repaire * ,
 Mes je ne sçai pas pourquoi faire ;
 Trois cens Aveugles tote à rote.
 Parmi Paris en va trois paire ,
 Tote ior ne finent de braire ,
 As trois cens qui ne voyent gote.
 Li uns sache , li autre bote ;
 Se se donnent mainte secosse ,
 Qu'il n'y a nul qui lor éclaire :
 Si feux y prent , ce n'est pas doté ;
 L'Ordre sera bruslée tote ,
 S'aura li Roix plus à refere.*

Belle - Forest est le premier de nos
 Historiens qui ait eu le front de débiter
 le conte des Chevaliers Aveugles , com-
 me une vérité. Voici comment il s'en

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 405
explique dans le premier livre de ses
Annales de la France.

Quant à l'*Histoire des trois cens Gentilshommes*, dit-il, laissez pour otages, qu'on dit que les Egyptiens aveuglerent, & qu'en tel équipage ils envoyèrent au Roi, ayant touché l'argent, bien que nos Historiens n'en disent rien, si est-ce qu'il la faut tenir pour véritable, eu égard à la fondation de l'Hôpital desdits Quinze-Vingts, que le Roi fit bâtir depuis pour eux. Quoique ce raisonnement de *Belle-Forêt* soit pitoyable, & qu'il soit plus digne d'un faiseur de Romans, que d'un Historien, il a été néanmoins fidèlement suivi & copié par la plûpart des Ecrivains qui sont venus depuis, & même par ceux qui ont corrompu l'ouvrage de *Sauval*. Le passage de *Rutebeuf* que je viens de citer, n'auroit pas échappé à ce sçavant homme.

On commença à bâtir l'Hôpital des Quinze-Vingts l'an 1254. & son bâtiment n'étoit pas encore achevé au mois d'Août de l'an 1260. lorsque le Pape Alexandre IV. accorda des Indulgences à tous ceux qui le visiteroient. Urbain IV. confirma les Indulgences accordées par son Prédecesseur & Clément IV. permit aux Administrateurs de faire la quête par tout le Royaume.

L'an 1269. S. Louis retoucha à cette

404 DES
que l'assure
saint Roi,
vres aveugl
liers que le
Soudan du G
Sarraxins ay
fable n'est ve
fut même ref
Poëte contem
Fauchet a con
l'Hôpital & l
couleurs qui
façon à des C
les apparences
la Noblesse Fr

* Fauchet,
des anciens
Poëtes
François,
pag. 178.

*Li Roix a m
Mes je ne sç
Trois cens A
Parmi Paris
Tote ior ne j
As trois cens
Li uns sache,
Se se donnent
Qu'il n'y a nul
Si feux y prent
L'Ordre sera br
S'aura li Roix*

*Belle - Forest e
iens qui ait
des Cheva
vérité. Vo*

ciens bâtimens n'ont rien
 le. La statue de S. Louis,
 re de l'Eglise, en dehors,
 médiocre exécution, mais
 être très - ressemblante.
 us l'invocation de S. Re-
 Curé qui administre les Sa-
 s ceux qui demeurent dans
 cet Hôpital. Tous les ou-
 ans qui demeurent dans cet
 ont point assujetés à la mai-
 vaillent sans être inquiétés

qu'on observe dans la con-
 ernement de cet Hôpital,
 dans un reglement fait par
 ompadour Evêque du Puy,
 onnier du Roi. Ce regle-
 ent cinquante articles, fut
 Parlement le 6. ou le 7.
 522. & est rapporté tout
 Preuves de l'Histoire de
 P. Felibien & Lobineau,
 ans. Les principaux de
 : que les Freres & Sœurs
 gts de Paris, & Fête
 me,
 leur p
 tistero
 vèpres,
 confesser

406 DESCRIPTION DE PARIS,
fondation, & l'augmenta de *trente livres*
parisis de revenu, par an, à condition
que cette somme seroit employée à faire
du potage à ces trois cens pauvres aveu-
gles. *Ad opus potagii trecentorum Pau-*
perum cacorum dedimus & concessimus
trigenta libras Parisienses annui redi-
tus. Ce fut en 1270. que saint Louis
déclara qu'il vouloit que son Grand-
Aumônier fut visiteur de cette Mai-
son, & qu'il nommât à toutes les pla-
ces qui viendroient à vaquer. En 1343.
Pierre des Effarts avoit auprès des Quin-
ze-Vingts un grand logis appelé l'*Hôtel*
des Tuilleries, qu'il donna à ces pauvres
aveugles, & dont il y a beaucoup d'ap-
arence qu'ils ont vendu l'emplacement
pour bâtir le Château des Tuilleries. Le
Pape Jean XXII. par sa Bulle du mois
de Novembre de l'an 1411. exempta
l'Hôpital des Quinze - Vingts de toute
Jurisdiction Episcopale, & le soumit à
la correction du Grand - Aumônier du
Roi, pourvû qu'il fût *in Sacris*, sinon
au Premier Aumônier. Cet Hôpital &
son Eglise furent bâtis par *Eudes de*
*Montreul**, Architecte ordinaire de saint

* M. l'Abbé le Beuf, en accordant à M. de
Piganiol que *Montreul* a bâti cette Eglise, pré-
tend que ce ne peut-être celle qui subsiste enco-
re aujourd'hui. *Ce qu'il y a de plus ancien*,
dit-il, *est le Collatéral méridional qui est du XV.*
siècle. Hist. du Dioc. de Paris tom. 1. pag. 63.

Louis. Ces anciens bâtimens n'ont rien de remarquable. La statue de S. Louis, qui est à la porte de l'Eglise, en dehors, est d'une très-médiocre exécution, mais elle passe pour être très - ressemblante. L'Eglise est sous l'invocation de S. Remi : il y a un Curé qui administre les Sacremens à tous ceux qui demeurent dans l'enceinte de cet Hôpital. Tous les ouvriers & artisans qui demeurent dans cet enclos, ne sont point assujétis à la maîtrise, & travaillent sans être inquiétés par les Jurés.

La police qu'on observe dans la conduite & gouvernement de cet Hôpital, est contenue dans un reglement fait par *Geoffroy de Pompadour* Evêque du Puy, & Grand-Aumônier du Roi. Ce reglement qui contient cinquante articles, fut homologué au Parlement le 6. ou le 7. de Septembre 1522. & est rapporté tout au long dans les Preuves de l'Histoire de Paris, par les PP. *Felibien & Lobineau*, Moines Benedictins. Les principaux de ces articles sont : que les Freres & Soeurs des Quinze-Vingts de Paris, auront tous les Dimanches & Fêtes annuelles, & celles de Notre-Dame, & des Apôtres, un Prédicateur qui leur prêchera la parole de Dieu & tous y assisteront, de même qu'à la grand-messe, & à vêpres, s'ils n'ont excuse légitime. Ils se confesseront aux bonnes

408 DESCRIPTION DE PARIS ;
Fêtes, au moins à Noël, le mercredi des
Cendres, à Pâques, à l'Assomption N. D.
à la Touffaints, & communieront aux
bonnes Fêtes annuelles, & à l'Assom-
ption N. D. & on les exhorte même à le
faire plus souvent. Tous les jours à une
certaine heure marquée par le Gouver-
neur & Officiers de la Maison, un Prêtre
ou quelque-autre, leur lira à tous en plein
Chapitre quelque livre françois qui traite
de la Passion de N. S. Il y aura aussi dans
la Maison un Prêtre ou quelque - autre
personne qui prendra soin d'enseigner
aux petits enfans, fils & filles aveugles
la Doctrine Chrétienne, à chanter, &
psalmodier dans l'Eglise, & à s'y com-
porter modestement. On tiendra Chapi-
tre tous les Dimanches, ou quelqu'au-
tre jour de la semaine qui sera indiqué
par les Gouverneurs & Officiers. Les
freres s'y assembleront au son de la clo-
che, & celui des Gouverneurs qui se
trouvera au Chapitre, y présidera & y
recueillera les voix, & en leur absence,
le Ministre ou le plus ancien des Jurés.
Le Ministre, les Jurés, les Receveurs,
& les Procureurs seront changés ou con-
tinués tous les ans au Chapitre Général
de la S. Jean. On élira, comme il a été
toujours pratiqué, quatre Jurés, dont le
Ministre sera l'un; & de ces quatre, il y
en aura deux qui seront voyans, & les
deux

deux autres aveugles. Tous les baux, soit à perpétuité soit à tems, des héritages ou domaines de la maison, des acensemens, des quêtes, & autres revenus d'importance, seront faits en plein Chapitre, signés du Greffier, & scellés du Sceau de la Maison, & commenceront tous par ce titre : *Les Gouverneurs commis par le Grand-Aumônier du Roi, Maître, Ministre, Jurés, Freres & Sœurs de l'Hôpital des Quinze-Vingts de Paris.*

Par les vers de Rutebeuf que j'ai rapportés, on voit que de son tems, c'est-à-dire, dès le tems de la fondation, il y avoit trois cens aveugles effectifs dans cet Hôpital, mais ce fut apparemment pour prévenir les inconvéniens dont parle ce Poëte, que peu de tems après on fit des statuts, selon lesquels il ne devoit y avoir que cent quarante Freres aveugles, avec soixante freres voyans, pour les conduire, & faire les affaires de la maison, & quatre-vingt-dix-huit femmes, tant aveugles que voyantes; ce qui, avec le Maître & le Portier, fait le nombre de trois cens. Ces trois cens personnes doivent être regnicoles, ou au moins avoir obtenu des Lettres de naturalité: c'est le grand Aumônier du Roi qui nomme à ces places lorsqu'elles viennent à vaquer. Par ce que je viens de dire, on voit qu'il y a dans cet Hôpital des aveu-

410 DESCRIPTION DE PARIS ,
gles & des voyans , ce qui est une suite
des mariages que ces sortes de personnes
contractent ; car il faut que l'un des deux
conjoints voye , & l'on n'y souffre point
d'alliance entre deux personnes aveugles ,
ni entre deux personnes voyantes , à
moins que le Maître & le Portier veuil-
lent se marier , car il leur est permis d'é-
pouser des femmes voyantes. Ceux ou
celles qui ont des places dans cet Hôpi-
tal , & qui veulent se marier dans la
maison , sont obligés d'en demander la
permission au Chapitre , qui peut la re-
fuser ; mais s'ils veulent se marier à des
personnes de dehors , il faut obtenir cel-
le du grand Aumônier. Ceux qui se ma-
rieroient sans ces permissions , seroient
chassés. Lorsqu'on reçoit dans la maison
une personne mariée , son mari , ou sa
femme y sont aussi reçus en même tems ,
mais non pas comme Frere , ou Sœurs ,
à moins que le grand Aumônier ne leur
ait aussi accordé une place. Quand un des
Freres , ou des Sœurs vient à mourir ,
avant que son mari , ou sa femme ait
été reçu Frere ou Sœur , le survivant est
obligé de sortir de la maison avec les en-
fans , & la moitié des biens du défunt
appartient à l'Hôpital. Si au contraire
les deux conjoints ont été reçus dans la
fraternité , & qu'ils aient des enfans ,
on laisse au survivant la jouissance des

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 411
meubles & des immeubles ; on prend
seulement les habits , bagues & joyaux
du défunt , & on les vend pour en ren-
dre le prix aux enfans , lorsqu'ils seront
en âge d'en jouir. S'il n'y a point d'en-
fans , le survivant jouit aussi des meu-
bles & immeubles ; mais s'il se remarie ,
l'Hôpital est en droit d'en prendre la
moitié. Quant à la succession des Freres
& des Sœurs qui ne sont point mariés ,
& qui n'ont point d'enfans , elle appar-
tient entierement à l'Hôpital , & ce pro-
fit casuel sert en partie à acquiter les char-
ges de la maison qui sont très-considéra-
bles , car on distribue régulièrement aux
Freres & aux Sœurs du pain & de l'ar-
gent. Outre ces distributions , les plus
anciens jouissent des maisons du cloître
qu'ils louent à des particuliers , sans être
tenus que de les entretenir des menues
réparations. Les autres vont quêter dans
les Eglises. Louis XIV. ne leur permit par
son Ordonnance de l'an 1656. que de
se tenir aux portes des Eglises , mais il
révoqua cet ordre le 2. Mai de l'an 1657.
& leur permit de quêter dans les Eglises.

Dans l'Eglise de l'Hôpital Royal des
Quinze-Vingts , est une Confrerie Roya-
le de la *sainte Vierge, S. Sebastien & saint*
Roch , qui fut érigée , dit-on , il y a plus
de deux cens ans. Ce qu'il y a de cons-
tant , c'est qu'en 1717. les confreres se sé-

Sij

412 DESCRIPTION DE PARIS ,
parent; qu'une partie resta aux Quinze-
Vingts, & que l'autre se retira à S. Tho-
mas du Louvre. Les statuts de cette Con-
frerie furent renouvelés, modifiés, cor-
rigés & augmentés dans l'assemblée gé-
nérale des Confreres qui se tint le fame-
di vingtieme Décembre 1727. & il n'é-
toit plus question que de travailler à réu-
nir les confreres qui s'étoient séparés en
1717. cette réunion se fit avec beau-
coup de solemnité le jour de l'*Annoncia-
tion* de l'an 1728. Le Roi se déclara Pro-
tecteur & Chef de cette Confrerie en
1720. & à son exemple, la Reine, les
Princes, les Seigneurs, & tout ce qu'il
y a de plus considérable à la Cour & à la
Ville, se sont faits inscrire dans cette Con-
frerie. Elle est composée du Roi, Chef
& Protecteur, d'un Aumônier, d'un
Doyen pris du corps, & du nombre des
bienfaiteurs qui ont passé par les charges :
de quatre Maîtres en Charge, ou Mar-
guilliers : d'un Syndic, de deux Maîtres
des cérémonies, & d'un nombre indéfi-
ni de confreres de l'un & de l'autre sexe.

On travaille depuis plusieurs années à
donner une forme nouvelle à cette Hô-
pital. Une grande partie des anciens édi-
fices a été détruite, & l'on a construit
de grands bâtimens réguliers & commo-
des. Comme nous n'avons pas encore pu
avoir communication du plan que l'on

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 413
doit suivre dans la reconstruction entière
de cette vaste maison , nous remettons à
la fin de ce volume , à donner un détail
exact des divers changemens qu'on y a
faits & de ceux qui restent à faire.

Après l'Hôpital des Quinze-Vingts ;
toujours en descendant la rue S. Honoré,
est la rue S. *Nicaise* , qui fut percée
après qu'on eut abbatu l'ancienne porte
S. Honoré. Cette rue prit son nom d'une
Chapelle qui est sous l'invocation de saint
Nicaise , une de celles qui ont été fon-
dées en l'Eglise de cet Hôpital. Cette
Chapelle avoit deux portes , l'une dans
l'enceinte de l'Hôpital des Quinze-
Vingts , qu'elle a encore aujourd'hui, &
l'autre dans la rue S. Nicaise , & celle-
ci est à présent masquée , & même fer-
mée par un petit bâtiment.

Cette rue aboutit d'un côté à la rue
S. Honoré , & de l'autre à celle des Or-
ties , vis-à-vis la galerie du Louvre. Elle
est ouverte d'un côté , dans son milieu ,
pour laisser voir la superbe façade du
Château des Tuilleries , & la grande
place qui est devant , & qu'on nomme
la place du Caroussel , à cause de celui que le
Roi Louis XIV. y donna en 1662. à la
Reine sa mere , & à la Reine son épouse.

Pendant que la clôture de la Ville de Pa-
ris que le Roi Charles V. avoit fait faire,
a subsisté , *la Porte S. Honoré* étoit au-

414 DESCRIPTION DE PARIS,
près des Quinze-Vingts, & sur le terrain
qu'occupe aujourd'hui la boucherie. En
1631. *Barbier* Intendant des Finances,
propofa de clore de murs les fauxbourgs,
depuis la porte S. Denis, jufqu'au baf-
tion des Tuilleries, & il y eut contrat
paffé entre le Roi & lui. Dès-lors *Pidou*
qui étoit un des commis de *Barbier*,
commença de faire bâtir la nouvelle
Porte Honoré à quatre cens toifes, ou
environ, de l'ancienne qu'on abatit ;
mais ce contrat fut caffé par Arrêt du
Confeil en 1632. *Barbier* ne fe rebuta
point, & propofa en 1633. fous le nom
de *Charles Froger*, Secrétaire de la Cham-
bre du Roi, de faire la clôture, depuis
la Porte S. Denis, jufqu'à la nouvelle
Porte S. Honoré. Cette propofition fut
acceptée, à condition qu'il acheveroit la
Porte S. Honoré que *Pidou* avoit com-
mencée; qu'il feroit une enceinte de mu-
raille depuis la porte S. Denis, jufqu'à la
porte S. Honoré, le long des Foffés, &
qu'il bâtiroit deux portes nouvelles, l'une
au bout du Fauxbourg de Montmartre, &
l'autre entre ce fauxbourg, & celui de
S. Honoré, laquelle feroit nommée *la*
porte de Richelieu. A la place de l'ancien-
ne porte de S. Honoré, on bâtit une bou-
cherie compofée de dix étaux, dont
cinq appartiennent encore au Domai-
ne du Roi, & les cinq autres à des par-

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 41 §
riculiers. Au près de cette boucherie, il
y a deux autres étaux qui appartiennent
aussi à des particuliers.

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE S. ROCH.

Il y avoit anciennement dans le lieu
de Gaillon, fauxbourg S. Honoré, deux
Chapelles, dont l'une étoit sous l'invo-
cation de *sainte Susanne*, & l'autre étoit
dédiée aux *Cinq Playes de Jesus-Christ*.
On ignore le tems de la fondation de la
premiere ; mais quant à l'autre, elle
avoit été fondée & bâtie le 9. de Novem-
bre de l'an 1521. par *Jean Dinocheau*
marchand de bétail, & *Jeanne de Laval*
sa femme, à condition qu'il y seroit dit
trois messes par semaine, & que les Di-
manches il y auroit pain-beni & eau-be-
nite. *Estienne Dinocheau* Fourrier ordi-
naire du Roi, & neveu du Fondateur,
augmenta la fondation son oncle par ac-
te du 13. Novembre 1577. & joignit à
la Chapelle de Gaillon un grand Jardin,
afin de contribuer à l'érection de cette
Chapelle des Cinq Playes, en Eglise Suc-
cursale, sous le titre de *S. Roch*. En 1578.
l'Official de Paris permit aux habitans du
fauxbourg S. Honoré, par sa Sentence
du 18. Août, d'avoir une Eglise succur-
sale de la Paroisse S. Germain l'Auxer-
rois, où il y auroit un Vicaire amovible,
des fonts baptismaux, & un cimetiere.

Ce fut, suivant cette permission, que les habitans après avoir élu six Marguilliers, leur donnerent pouvoir le 28. du même mois, d'acquérir une place pour y faire bâtir la nouvelle Eglise. Ils jetterent les yeux sur la Chapelle de *sainte Susanne de Gaillon*, & sur ses dépendances, dont le terrain étoit d'environ douze cens toises, & on en fit l'acquisition de *Jacques Baille* qui en étoit alors Chapelain, par contrat du 30. Octobre de la même année, moyennant une rente de vingt - six écus, deux tiers, & à la charge qu'en mémoire de l'ancienne Chapelle de *sainte Susanne*, on bâtiroit dans la nouvelle Eglise, le plus près du grand Autel qu'il seroit possible, un autre Autel qui seroit nommé l'*Autel de la Chapelle de sainte Susanne de Gaillon*. Les maisons & les habitans s'étant multipliés dans ce quartier, *Jean-François de Gondi* Archevêque de Paris, changea l'état de cette Eglise succursale en celui d'Eglise Paroissiale, par ses lettres du 30. Juin 1633. & y établit pour premier Curé perpétuel *Jean Rousse*, qui en étoit Vicaire amovible.

En 1635. fut passé un accord entre les Religieuses de la Conception, & le sieur Rousse, par lequel elles promirent de garder les Fêtes de la Paroisse de S. Roch, & de faire présenter à l'offrande le jour des Cinq Playes un cierge d'une livre, & un écu d'or.

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 417

Au mois de Mars de l'an 1633. on commença à bâtir l'Eglise qu'on voit aujourd'hui, sur les desseins de *Jacques le Mercier*, un des plus habiles Architectes de ce tems-là, & premier Architecte du Roi. Ce fut le Roi Louis XIV. qui en posa la premiere pierre, dans laquelle on mit deux Médailles : dans l'une étoit le portrait du Roi, dans l'autre celui d'Anne d'Autriche sa mere, & sur le revers de l'une & de l'autre, la représentation de S. Roch. Sur cette pierre est cette Inscription :

D. O. M.

†
J E S U C H R I S T O

per Crucem Salvatori.

S A N C T O R O C H O

per Crucem Sanatori

L U D O V I C U S X I V .

Gal. & Navar. Rex.

posuit

A N N A R E G I N A *Matre*

manum supponente.

M. DC. LIII.

La contrainte du terrain n'a pas permis de tourner cette Eglise vers l'Orient, comme les anciennes.

Le 22. de Novembre de l'an 1665. la Duchesse de Vendôme, & le Duc de Vendôme son fils, enrichirent cette

S v

Eglise d'une Relique de S. Roch qu'ils avoient obtenue de l'Archevêque, & des Consuls d'Arles, & du P. Général des Mathurins. Cette Relique est l'os appelé *radius*, qui va de l'épaule au coude, & c'est celui du bras droit du Saint. Elle fut d'abord déposée aux Capucins de la rue S. Honoré le 21. de Novembre, mais le lendemain l'Archevêque de Paris, son Clergé, le Curé & les Paroissiens de S. Roch, allerent la prendre, & la porterent en cérémonie dans cette Eglise, où elle fut mise dans une chasse d'argent du poids de cent cinquante marcs.

Le bâtiment de cette Eglise a été plusieurs fois discontinué, & repris, & enfin il est aujourd'hui conduit à sa perfection, par les différens ouvrages qu'on y a faits depuis plusieurs années. Le grand portail qui donne sur la rue S. Honoré a été exécuté par *Jules Robert de Cotte* Intendant Général des bâtimens du Roi & Directeur Général de la Monnoye des Médailles, d'après les desseins de *Robert de Cotte*, son pere, premier Architecte des Rois Louis XIV. & Louis XV.

Le premier du mois de Mars 1736. on posa la premiere pierre de ce portail, qui est composé de deux ordre d'Architecture, du dorique, & du Corinthien, mis l'un sur l'autre, & bien unis ensemble, le dorique en bas comme le plus fo-



Herisot Sculp.

ROCH.

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 419
lide, & le corinthien au-dessus comme
le plus riche, & le plus délicat.

A la hauteur du premier ordre, il y a
un groupe de chaque côté, qui repré-
sentent les quatre Peres de l'Eglise avec les
attributs qui leur conviennent. Ces grou-
pes sont de *Claude Francin*, de l'Académie
Royale de Sculpture. Les riches orne-
mens de sculpture ont été ici répandus
avec choix, par *Louis de Montean*, de
l'Académie des Maîtres.

Les deux ordres dont je viens de par-
ler, sont couronnés par un fronton, dans
lequel *Francin* a sculpté les Armes du
Roi. Le tout est terminé par une croix,
au pied de laquelle sont deux Anges pro-
sternés, dont l'un semble montrer du
doigt aux passans cet arbre de vie, qui est
l'instrument du salut du genre humain.

Ce Portail a par le bas quatorze toises
de face, sur quatre-vingt un pieds trois
pouces d'élevation depuis le palier du
perron, jusqu'à la pointe du fronton; &
depuis cette pointe jusqu'à l'extrémité de
la croix, dix pieds.

Les Connoisseurs sont fort satisfaits de
ce Portail, & le regardent comme un des
plus réguliers, qu'il y ait à Paris.

L'ordre d'Architecture qui regne dans
cette Eglise est le *Dorique*, & quoi qu'
elle ne soit pas bâtie dans la régularité
du premier dessein, elle ne laisse pas d'être

tre : une des plus grandes, & des plus ornées de Paris. On a bâti au chevet deux grandes Chapelles dont les plafonds, font en coupole & hors d'œuvre dans l'extérieur de l'Eglise. L'une de ces Chapelles est dédiée à la sainte Vierge : l'autre est celle de la communion. Le célèbre M. *Pierre*, de l'Académie de peinture a remporté les suffrages des connoisseurs par les chefs-d'œuvres admirables dont il a décoré ces deux Chapelles.

Celle de la Vierge, fut bâtie en 1709. par le secours d'une lotterie que le Roi accorda à la Fabrique de cette Paroisse. Cette Chapelle a beaucoup d'apparence, mais les connoisseurs blèment le volume excessif du comble en forme de dôme, la distribution des grands arcs qui le soutiennent, & les proportions des vitreaux dont les cintres font bombés grossièrement, & les bandeaux d'un profil mal imaginé. Les dedans ne font pas plus heureusement décorés, car on trouve les pilastres corinthiens mal espacés, & les membres & les moulures de l'entablement trop foibles.

Dans un caveau qui est devant la Chapelle de la Vierge, a été inhumée S. A. S. Marie-Anne de Bourbon, *Princesse de Conti*, morte à Paris le 3. du mois de Mai de l'an 1739. Elle étoit fille naturelle du Roi Louis XIV. & de Louise-Fran-

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 425
coise de la Baume le Blanc, Duchesse
de la Valiere. Sur une grande table de
marbre noir qui couvre l'entrée dudit
caveau, on lit l'Epitaphe suivante, qui
est de la composition de Messieurs *Rollin*
& *Coffin*.

D. O. M.

H I C

jacere voluit

Serenissima MARIA-ANNA BORBONIA ♀

Serenissimi Armand. Lud. Borbonii

Sang. Reg. Principis.

D E C O N T Y

uxor vidua,

aulâ relictâ,

quam formâ, ingenio, moribus ♀

ornaverat,

Urbem

omni virtutum genere

decoravit.

In excelso culmine

modesta, simplex, facilis,

in omnes munifica, erga pauperes

prodiga,

in Deum pia maxime

vixit,

in spem immortalitatis futurae

Pompam omnem Tumuli

vetuit.

Plebeioque funere voluisset efferrî,

ne in ipso fastûs contemptu

222 DESCRIPTION DE PARIS,

factum extimuiſſet.

Obiit

die Maii tertia ann. M. DCCXXXIX.

ætatis ſue 74.

Ludovicus - Ceſar de la Baume le Blanc

DE LA VALIERE,

Dux & Par Francia, tabulis ſuis

connubialibus hæres inſtitutus

à Sereniſſima

Principe

Hoc

qualecumque, non tam grati-animi ſui

quam Religioſiſſimi obſequii

Monumentum,

mœrens lugensque

poſuit.

En 1710. on plaça dans l'attique du dôme quatre tableaux qui repréſentent les quatre Evangeliſtes. *S. Mathieu* a été peint par *Louis Sitveſtre* le jeune; *saint Marc*, par *Verdot*; *S. Luc*, & *S. Jean*, par *Deſormaux*. Aux deux côtés de l'autel ſont deux ſtatues de marbre de grandeur naturelle, dont l'une repréſente *Jefus-Chriſt* tenant ſa croix, & l'autre *S. Roch*. Elles ſont de *François Anguier*. Entre les deux bandeaux d'un des pilliers qui ſéparent le collatéral de cette Eglise, d'avec la Chapelle de la Vierge, eſt un petit monument de marbre ſculpté par *Charpentier* on y lit cette Epitaphe.

FORTUNATO RANGONIO
Comiti, *exteris gratissimo, suis carissimo, quem mors sustulit anno etatis sua XXXIX. jam expleto. Thaddeus, & Nicolaus Marchiones & Octavius Comes ex Rangoniorum apud Italos Familia, fratri benè merenti posuerunt anno vulgaris Ære 1723.*

Dans une Chapelle à côté du chœur est un tableau qui représente *S. Louis*, mourant, & donnant ses derniers conseils à *Philippe le Hardi* son fils. Ce tableau est d'*Antoine Coypel*.

La Chapelle de *S. André* renferme les cendres d'*André le Nostre*, & mérite à plusieurs égards l'empressement des curieux. Le sujet du tableau de cette Chapelle est le martyre de *S. André*, par *Jean Jouvenet*. Le buste de le Nostre, qu'on voit ici, est de *Coyzevox*. Sur le tombeau on lit cette Epitaphe :

A LA GLOIRE DE DIEU.

Ici repose le corps d'ANDRÉ LE NOSTRE, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Conseiller du Roi, Controlleur Général des bâtimens de Sa Majesté, Arts & Manufactures de France, & préposé à l'embellissement des Jardins de Versailles & autres maisons Royales. La force & l'étendue de son génie le rendirent se

singulier dans l'art du Jardinage ; qu'on peut le regarder comme en ayant inventé les beautés principales, & porté toutes les autres à leur dernière perfection. Il répondit en quelque sorte, par l'excellence de ses ouvrages, à la grandeur & à la magnificence du Monarque qu'il a servi, & dont il a été comblé de bienfaits. La France n'a pas seule profité de son industrie, tous les Princes de l'Europe ont voulu avoir de ses élèves, & il n'a point eu de concurrent qui lui fût comparable. Il nâquit en l'année 1525. & mourut dans le mois de Septembre de l'année 1700.

Au premier pilier de la nef, à droite en allant du chœur vers la grande-porte, est adossé un petit monument de marbre, érigé pour un homme dont la mémoire doit être respectable à tous les bons François. *Nicolas Ménager* étoit un fameux négociant de Rouen, qui fit servir son négoce aux négociations, qui sacrifia ses intérêts particuliers à ceux du bien public, & qui préfera la gloire de donner la paix à la France, à l'avantage de devenir un des plus riches négocians de l'Europe. Pour récompenser ses importants services, le Roi le fit Chevalier de l'Ordre de S. Michel, érigea sa terre

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 429
de *S. Jean* en Comté, & le nomma l'un
de ses plénipotentiaires au Congrès qui
se tint à *Utreck* pour la paix générale.
M. *Ménager* ne jouit pas long-tems de
la gloire de ses travaux, car le 15. Juin
1714. revenant de se promener aux *Tuil-
leries*, il mourut subitement, & laissa à
ses héritiers une succession d'environ six
cens mille livres.

Le monument qu'on voit ici est un
tombeau de marbre noir, d'une forme
simple, d'où s'éleve une pyramide de
marbre blanc, au milieu de laquelle est
le portrait en medaille de M. *Ménager*,
dans une bordure dorée. Au-dessus est
un petit trophée de bronze doré, & com-
posé d'un fable, & de deux caducées,
qui convenoient parfaitement à M. *Me-
nager* pour avoir été négociant, & négoc-
iateur. Aux deux côtés sont des lampes
sépulcrales de bronze doré, & au haut,
est une aigle aussi de bronze doré. Sur le
panneau du tombeau est cette Epitaphe :

C Y G I S T

Messire NICOLAS MÉNAGER
*Conseiller du Roi en ses Conseils ,
Ambassadeur extraordinaire , &
Plénipotentiaire de Sa Majesté ,
Chevalier de l'Ordre de S. Michel ,
lequel après avoir donné des témoi-
gnages éclatans de sa capacité dans*

les négociations qui lui ont été confiées tant en Espagne qu'en Hollande, & après avoir posé en Angleterre le 8. Octobre 1711. les premiers fondemens de la paix générale, l'a heureusement conclüe & signée à Utrecht le 11. d'Avril 1713. est décédé à Paris le 15. Juin 1714. âgé de 56. ans.

Ce monument a été sculpté en 1715. par Simon Maziere.

Dans la nef ont été inhumés deux Sculpteurs fameux, qui dans leur Art ont égalé les plus célèbres, & qui par leur piété ont imité les plus grands Saints. C'étoient deux freres nommés *Anguier*, nés dans la ville d'*Eu*. L'aîné, nommé *François*, mourut à Paris le 8. d'Août de l'an 1699. & *Michel* mourut aussi dans la même Ville le 11. de Juillet de l'an 1686. on lit sur leur tombe l'Épitaphe suivante.

*Dans sa concavité, ce modeste Tombeau
Tient les os renfermés de l'un & l'autre Frere.
Il leur étoit aisé d'en avoir un plus beau,
Si de leurs propres mains ils l'eussent voulu
faire.*

*Mais il importe peu de loger noblement,
Ce qu'après le trépas un corps laisse de reste;
Pourvu que de ce corps quittant le logement,
L'ame trouve le sien dans le séjour céleste.*

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 427

En 1743. *Claude François Bidal* Marquis d'Asfeld, Maréchal de France, & Chevalier de la Toison d'Or fut inhumé dans cette Eglise. Le célèbre M. *Coffin* a fait pour lui l'Epitaphe suivante.

H I C J A C E T

CLAUDIUS FRANCISCUS BIDAL *Marchio*

D'ASFELD,

Sancti Ludovici & Aurei

Velleris Ordinum

Eques Torquatus,

Franciae Polemarchus;

regni munitionum Praefectus:

vir

potius Artis Bellicae apprime gnarus

disciplinae militaris tenax,

in consulendo providus,

in exequendo fortis.

IN HISPANIAM

à Ludovico Magno missus, Aurelio

Duci Legatus,

complurium expugnatione Urbium clarus

memorabilis praesertim ad Almanzam

victoria

non ultimam laudem tulit:

atque ob vindicatum armis Valentiae

regnum

ejusdem regni insigne

in scuto gentilitio gestandum

à Philippo V. Hispaniarum Rege

perhonorifico diplomate accepit.

IN ITALIA

*multis illustribusque documentis
eximii Ducis famam sustinuit.*

IN GERMANIA

*occiso ad Philippo burgum Imperatori
Berwikio*

suffectus Imperator ,

*& in ipsis castris Polemarchus renuntiatus
cœptam Urbis obsidionem impigrè
promovii ,*

*eamque , exundante in immensum Rheno ,
concurrentibus undique Germanorum
copiis ,*

*ipso , cum centum millibus , spectante
Eugenio expugnavit.*

IN OTIO

*viris probis & litteratis familiaris vixit
tot bellicas laudes , tot præclara in
patriam merita ,*

Christianis virtutibus consecravit.

Obiit die 5. Martii , anno Domini

1743. ætatis 78.

Plusieurs autres personnes illustres ont eu aussi leur sépulture dans cette Eglise, mais elles n'ont point d'Epitaphes. Voici les plus remarquables.

Pierre Corneille né à Rouen en 1606, & mort à Paris le premier d'Octobre de l'an 1684. étoit Avocat Général à la Table de Marbre de Normandie, & fut reçu à l'Académie Française le 22. Jan-

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 429
v. 1647. il est regardé comme le pere
du Théâtre François qu'il a porté à son
plus haut point de perfection.

Antoinette de la Garde, veuve de
Guillaume de la Fon de Boisguerin,
Marquis des Houllieres, si connue par la
beauté de ses Poësies, morte à Paris le
17. Février 1694. dans la 56^e. année de
son âge.

Pierre Mignard, mort premier Peintre
du Roi, le 30. Mai 1695. âgé de 85. ans.

François Seraphin Regnier Desmarests,
très bon Poëte François, Latin, Italien
& Espagnol, de l'Académie Française,
& de celle de la Crusca, mort à Paris le
6. de Septembre de l'an 1713. âgé de
81. ans.

Alexandre Lainex, Poëte natif de Chi-
may en Hainaut, mort à Paris le 18.
d'Avril de l'an 1710. âgé de 60. ans. Il
étoit de même nom, & de la même fa-
mille que le P. Lainex, second Général
de la Compagnie de Jesus.

En 1753. on a décoré cette Eglise
d'une Chaire de Prédicateur dessinée &
exécutée par M. *Challes* excellent Scul-
pteur, membre de l'Académie Royale
de peinture & de sculpture. Cette chaire
n'est point de forme circulaire comme
celles de nos Eglises : c'est une espece
de tribune legerement cintrée dans sa
face principale. Elle est enrichie de bas

430 DESCRIPTION DE PARIS,
reliefs qui représentent les Vertus Théologales, & soutenue par les quatre Vertus Cardinales de grandeur naturelle. On les distingue par leurs attributs. La sculpture de ce riche monument est d'un fini auquel les connoisseurs le plus difficiles n'ont pu refuser leurs éloges, lorsqu'il l'ont examinée dans l'atelier de l'artiste; mais dès que cette chaire a été en place toutes les beautés & les finesses de l'art ont disparu par la faute grossiere que l'on a faite de charger de blanc & d'or tout le corps de ce bel ouvrage : par-là on a gâté un chef-d'œuvre dont la beauté mâle & simple auroit fait l'admiration de la posterité. La rampe de l'escalier qui conduit à cette chaire merite l'attention des curieux, on y admire le gout de l'artiste dans la maniere dont il a décoré ce grand ouvrage & l'intelligence avec laquelle il a distribué le bronze doré, & l'acier bruni. Cette chaire est couronnée par une espee de rideau qui représente le voile de l'erreur. Ce voile paroît être levé par un génie symbole de la vérité. L'intention de M. Challes étoit que ce morceau fût plus exhaussé, comme en effet le corps de l'ouvrage paroît l'exiger, mais ce voile servant de ce qu'on appelle *abbat-voix*, il n'auroit été d'aucune utilité pour renvoyer la voix, si on l'eut placé plus haut.

Le canton qu'on nomme aujourd'hui *la Butte S. Roch*, étoit autrefois nommé *le Marché aux Pourceaux*, & on y faisoit aussi des exécutions. Ce marché aux pourceaux fut ensuite nommé *la Butte S. Roch*, à cause qu'il étoit resté derrière l'Eglise de ce nom, une butte de terre & de gravois de la démolition de l'ancienne enceinte, &c. Quelques particuliers ayant demandé au Roi la permission d'applanir cette butte, & d'y faire bâtir des maisons, & alligner des rues, elle leur fut accordée par Arrêt du Conseil du 15. Septembre 1667. Ces travaux ne furent achevés que dix ans après, & donnerent douze nouvelles rues.

LE COUVENT DES JACOBINS
RÉFORMÉS.

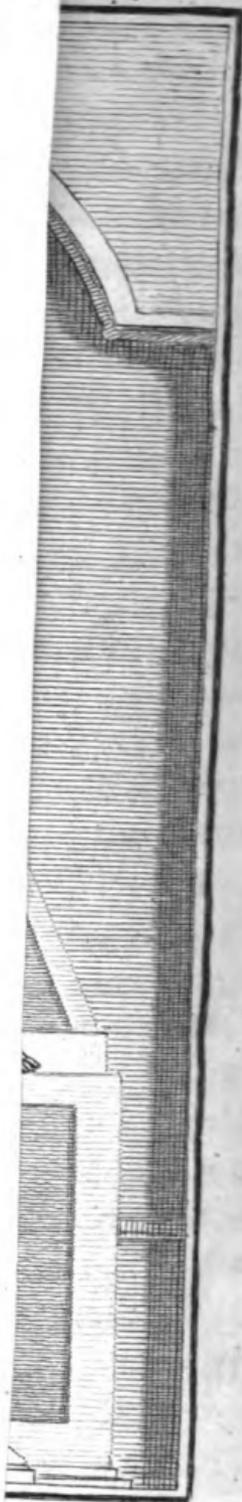
Au-dessus de S. Roch, & du même côté, est un des trois Couvens que les Religieux de S. Dominique, nommés *Jacobins*, ont dans Paris, & le premier des trois où la réforme a été établie. Le P. *Sebastien Michaelis* Religieux Dominicain, natif de Marseille, ayant institué une Réforme de son Ordre, & l'ayant introduite dans quelques Couvens de Provence, & du Languedoc, vint avec cinq autres Religieux de cette réforme, au Chapitre Général qui se tint à Paris l'an 1611. & fit tout son possible pour

432. DESCRIPTION DE PARIS ,
faire recevoir leur observance aux Jacobins du grand Couvent de cette Ville, mais il y trouva tant d'opposition, qu'il fût obligé de se détacher de ce dessein. Il tourna ses vûes d'un autre côté, & entreprit de faire bâtir à Paris un Couvent de Dominicains réformés. Il commença par obtenir des Lettres Patentes du Roi, qui lui furent accordées au mois de Septembre 1611. puis il obtint le consentement de l'Evêque de Paris *Henri de Gondy*, le 8. d'Avril de l'an 1612. Ce Prélat donna cinquante mille livres pour bâtir le Couvent & l'Eglise au milieu d'un enclos de dix arpens dans la rue S. Honoré. Moyennant cette somme *Henry de Gondy* devint le principal fondateur de cette Maison, mais non pas le seul, *Jean du Tillet de la Buffiere*, & quelques-autres personnes riches, contribuerent beaucoup à l'établissement de ce Couvent, qui est regardé comme le berceau de la réforme des Jacobins de la Province de S. Louis.

Le bâtiment de ce Couvent, & celui de son Eglise, n'ont par eux-mêmes rien d'extraordinaire, mais ils renferment l'un & l'autre de très-belles choses.

Le tableau du Maître-Autel représente l'Annonciation; il est de *François Pourbus*, de même que celui de S. François qui est dans une des Chapelles de la nef.

La



La Chapelle de *S. Hyacinthe* a été bâtie des libéralités de la Reine *Marie de Medicis*, & enrichie de celles d'*Anne d'Autriche* qui obtint du Roi, & de la République de Pologne, une portion des Reliques de ce Saint qu'elle fit mettre dans un Reliquaire d'argent, dont elle fit présent à cette Chapelle. Le Tableau de ce Saint est de *Nicolas Colombel*, Peintre de l'Académie Royale.

A côté du Maître-Autel, à main gauche, est une magnifique Chapelle qui a été bâtie & décorée aux dépens de *Catherine de Rougé du Plessis Belliere*, veuve de *François de Blanchefort de Crequi*, Maréchal de France. L'Autel est décoré de deux colonnes de marbre, & d'ordre ionique, qui soutiennent un entablement & un fronton. Le tableau est une copie de la descente de Croix de le Brun, faite par *Houasse*. Le Tombeau du Maréchal de Crequi a été exécuté sur les desseins de *le Brun*. Le Héros y est représenté à genoux; sa figure est de *Coixevox*: les accompagnemens, & les deux vertus qui pleurent sa perte, sont d'un autre Sculpteur. Sur le devant de ce monument on lit l'inscription suivante.

FRANÇOIS SIRE DE CREQUI
 Maréchal de France, Général des Armées
 du Roi, Gouverneur de Lorraine,
 décédé le 4. de Février 1687.

Tome II.

T

434 DESCRIPTION DE PARIS ,

Dame CATHERINE DE ROUGÉ ,
son Epouse décédée le 5. d'Avril 1713.

L'Epitaphe est également digne du
Heros , & de Santeul qui en est l'Auteur.

*Orbis cui domitus non ultima meta
fuisset ,*

*Hic metam agnovit ; quid vos sperabi-
tis ultra ,*

*Victores ! lachrimas : hunc Rex , hunc
Gallia flevit ;*

*Sed flet , & aeternum flebit pro conjuge
conjug ,*

*Donec , quod posuit tristi tumulata se-
pulchro ,*

*Tam charo cineri se-se cinis ipsa ma-
ritet.*

Cette Epitaphe fut ainsi traduite par
Perrault de l'Académie Française :

*Celui , dont le grand cœur par la gloire
animé*

*Ne se borna jamais , est ici renfermé ;
Son trépas fut suivi des regrets les plus*

*tendres ,
Et son Epouse en pleurs attend cet heu-
reux jour ,*

*Où la mort en mêlant leurs précieuses
cendres ,*

*Les joindra pour jamais , comme a fait
leur amour.*

Dans cette Eglise ont été inhumés :

Nicolas de Verdun, Premier Président du Parlement de Paris, mort au mois de Mars de l'an 1627. Il étoit fils de *Nicolas de Verdun* Trésorier des Parties Casuelles, & Intendant des Finances ; & de *Nicole de l'Aubespine*. Il avoit été Conseiller au Parlement de Paris, d'où il fut tiré pour être Premier Président du Parlement de Toulouse, où il s'acquit une grande réputation, & fut ensuite appelé pour être à la tête du premier Parlement du Royaume. Il jouit d'une grande réputation pendant qu'il fut Premier Président du Parlement de Toulouse ; mais il en eut beaucoup moins, quand il fut à la tête du Parlement de Paris. Voici comme le Président de Gramond en parle dans son Histoire, *livre I. page 191* *Verduno apud Tholosates fama ingens, minus Lutecia nomen fuit per majus Officium, quod mirandum ! omnium consensu meruerat eam dignitatem antequam obtineret, postquam obtinuit minus fama vallit.*

Thomas Campanella étoit né à *Strylo* dans la Calabre ultérieure, le 5. de Septembre 1568. & non pas en 1564. comme l'a dit M. Baillet. Il n'avoit que treize ans, quand il entra dans l'Ordre de saint Dominique, & dès-lors on remarquoit en lui une supériorité de génie qui, n'étant point accompagnée de retenue, & de solidité, fut la cause des malheurs de

436 DESCRIPTION DE PARIS,
sa vie. Il n'avoit pas encore trente ans,
lorsqu'il vint à Naples pour y faire im-
primer l'Apologie qu'il avoit faite de la
Philosophie de *Telesius*. Il parloit avec si
peu de discrétion, qu'il fut accusé d'hé-
résie, & de crime d'Etat. Il n'en falloit
pas tant, pour le faire enfermer dans une
dure prison où il resta pendant vingt-sept
ou vingt-huit ans : il fut appliqué sept
fois à la question qu'il soutint sans verser
une seule larme. Ce fut pendant cette
prison qu'il composa un Livre intitulé
Monarchia Hispanica, dans lequel il pré-
tendit donner au Roi d'Espagne le moyen
de devenir le Maître de l'Europe. Il sor-
tit enfin de cette prison le 15. Mai 1626.
mais ce ne fut presque que pour rentrer
dans une autre ; car étant allé à Rome,
de nouveaux soupçons le firent enfer-
mer dans le Château Saint - Ange. Le
Pape Urbain VIII, qui l'aimoit, l'en fit
sortir en 1629. le mit au nombre de ses
domestiques, & lui donna une pension
considérable. Les bontés de ce Pape, &
les liaisons qu'il avoit avec quelques
François, augmentèrent encore la haine
que les Espagnols avoient contre lui, &
ce fut pour prévenir de nouvelles persé-
cutions que, déguisé en Minime, il sor-
tit de Rome dans le carrosse du Comte de
Noailles, Ambassadeur du Roi, & prit
le chemin de France. Étant arrivé en

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 437
1634. dans ce Royaume, il fut fort bien
reçu du Cardinal de Richelieu, qui lui
donna une pension de deux mille livres.
Comme Campanella se mêloit d'Astro-
logie, & que Louis XIII. n'avoit pas en-
core eu d'enfans de son mariage, le Car-
dinal Ministre. le fit consulter, pour sça-
voir si *Gaston de France*, Frere unique
du Roi, monteroit un jour sur le Trône.
à quoi Campanella répondit : *Imperium
non gustabit in aeternum*. La Reine étant
accouchée en 1638. du Dauphin qui re-
gna ensuite sous les noms de Louis XIV.
& de Louis le Grand, Campanella fit
une Eglogue qu'il ne fit imprimer qu'en
1639. & qu'il intitula *In portentosam
Delphini Nativitatem*. Il mourut le 29.
de Mai de la même année, âgé de 71.
ans dans le Couvent des Dominicains
de la rue S. Honoré, où il avoit toujours
fait sa résidence, depuis qu'il étoit à Paris.

André Felibien, Ecuyer, Sieur des
Avaux & de Javeroy, Historiographe des
Bâtimens du Roi, & qui a donné au Pu-
blic plusieurs ouvrages estimés, entre-au-
tres les *Entretiens sur les Vies & les Ou-
vrages des Peintres*, &c. mourut le 11.
de Juin de l'an 1695. âgé de 77. ans; &
Nicolas André Felibien, fils d'André,
Prieur de S. Estienne de Virafel, qui
avoit été Grand-Vicaire de l'Archevêque
de Bourges, & Doyen de l'Eglise Mé-

438 DESCRIPTION DE PARIS ,
tropolitaine de la même Ville, mourut
à Paris le 16. de Septembre, & fut enter-
ré ici, auprès de son pere.

Le celebre *Pierre Mignard*, premier
Peintre de Louis XIV. mort en 1695. a
été inhumé dans cette Eglise. Il n'avoit
qu'une fille appelée *Catherine* que
le *Comte de Feuquieres* épousa pour sa
rare beauté. Il sembloit effectivement
que la nature s'étoit spécialement appli-
quée a faire de cette Dame ce que l'on
pouvoit souhaiter de plus accompli : aus-
si *Mignard* son Pere dans les grands mor-
ceaux de peinture qu'il a exécutés, a-t'il
eu soin de peindre ou l'une des muses ou
l'une des graces d'après sa fille, la regar-
dant avec raison comme le modele le plus
achevé qu'il pût choisir. Elle mourut en
1742 âgée de 90. ans. Cette Dame c'é-
toit proposé d'élever un monument à la
gloire de son illustre Pere ; mais ce ne
fut que sur la fin de ses jours qu'elle com-
mença à y faire travailler, cet ouvrage
n'a été fini que quelques années après sa
mort. Le fameux *le Moyne* Sculpteur de
l'Académie a inventé & exécuté ce ma-
gnifique Mausolée, à l'exception du buf-
te de *Mignard* qui avoit été fait par *Des-
jardins* du vivant même de ce grand Pein-
tre. Madame de Feuquieres est représen-
tée de grandeur naturelle à genoux priant
Dieu pour son Pere. Cette statue mérite

l'attention des connoisseurs tant par la maniere élégante avec laquelle le savant artiste a su exprimer les graces & la beauté de son modele (il a pris son sujet dans le plus brillant de sa jeunesse) que par l'art singulier avec lequel il a manié la multiplicité des plis des vêtemens, & imité la legereté de l'étoffe. Derriere le buste de *Mignard* s'éleve une pyramide de marbre gris adossée au mur avec peu de saillie; au haut le tems est représenté en bronze un sable à la main. Cette figure ne paroît pas faire un bon effet, elle est si fort plaquée contre le mur que son corps & ses jambes semblent aplatis & écrasés. Ce monument est porté par une base de marbre de breche posée de biais: quelques connoisseurs ont trouvé à redire qu'un aussi habile artiste que *M. Le Moyne* ait eu la foible complaisance de suivre l'usage qui regnoit alors & qui n'est point encore passé, de poser de travers toutes les compositions. Sur le marbre de la base on lit cette Inscription gravée en lettres d'or.

Æterna Memoria

PETRI MIGNARD *Equitis*

Regii Pictoris primarii

quem in omni genere Pictura

Discipulum, Æmulum, quandoque
victorem

T iiij

naturâ semper amavit.

CATHARINA MIGNARD
Julii DE PAS Comititis DE FEUQUIERE UXOR
ipsa met quondam natura pulcherrimum

opus ,

nunc cinis & umbra :

hoc pietatis amorisque monumentum

quod carissimo Patri voverat ,

& jam proximè dicandum curaverat ,

moriens perfici jussit.

Obiit Pater 30. Maii 1695. etatis 85.

filia verò 3. Februarii 1742. etatis 90.

La Bibliotheque de cette maison a eu de foibles commencemens, car ce n'est pas à quoi on pense d'abord, quand il est question de fonder un Couvent. En 1638. à la naissance du Dauphin, qui a régné depuis sous le nom de Louis XIV. ces Moines s'aviserent, pour l'augmenter, d'une ruse qui ne leur réussit pas; ils la dédièrent au Dauphin par cette Inscription qu'ils firent mettre sur la porte :

Hac Principi Delphino Bibliotheca

dicata fuit ,

die Natali ejus 5. Septembris 1638.

Cette Bibliotheque est aujourd'hui assez nombreuse & très-curieuse, depuis qu'en 1699. M. Piques Docteur de Sorbonne, leur a donné la sienne qui étoit très-riche, sur-tout en Livres, & en

QUART, DU PALAIS ROYAL. V. 441
Manuscrits qui concernent l'érudition
& les Langues Orientales. On compte
que cette Bibliothèque est à présent de
vingt-cinq mille volumes. On y trouve
le Manuscrit original du *Catéchisme des
Jésuites*, composé par *Estienne Pasquier*,
écrit de sa main.

Avant que de sortir de cette Bibliothèque,
on doit faire attention à un tableau
singulier & allégorique qui est sur la por-
te. Les Religieux que j'ai questionés, ne
m'ont jamais sçu dire de qui il étoit, mais
je suis convaincu qu'il est de *Nicolas Ni-
net de Lestain*, Peintre natif de Troyes,
& élève de Simon Vouët. Au milieu de ce
tableau, est une fontaine ornée d'architec-
ture, sur la quelle est assis *S. Thomas*, sur-
nommé *l'Ange de l'Ecole*. Cette fontaine
jette de l'eau par plusieurs tuyaux, & l'on
voit des Moines de différens Ordres, &
des Ecclésiastiques qui s'empressent tous
d'aller remplir leurs tasses de cette liqueur
angélique. Sur le devant du tableau, est
un Jésuite qui tient une petite cruche,
& qui par-là feroit croire qu'il a grande
envie de s'enivrer de cette eau, mais son
attitude est d'ailleurs si distraite, & si peu
empressée, qu'on voit bien qu'il n'en
veut point faire débauche.

Ce Couvent a servi de demeure à plu-
sieurs Religieux d'une grande piété, &
d'une grande érudition.

T x

Le P. *Sébastien Michaelis* a été le Restaurateur de la discipline régulière, suivant l'esprit de S. Dominique, instituteur de l'Ordre. Il fut le premier Vicaire Générale de la Congrégation qui avoit embrassé la Réforme, & premier Prieur du Couvent dont je fais la Description. Il mourut ici en 1618. dans une grande réputation de sainteté.

Le P. *Jacques Goar*, Parisien, fut Missionnaire Apostolique dans le Levant, où il apprit à fond les différens Rits des Eglises grecques. Revenu en France, & dans cette maison, il ne s'occupâ que de son salut, & du soin de faire part au public de ses sçavantes recherches. Il donna plusieurs ouvrages, entre - autres l'*Eucologe* ou le *Rituel des Grecs*. Ce Livre qui est très-estimé, fut imprimé en 1657. & est devenu rare. Le P. *Goar* mourut le 22. de Septembre de l'an 1653.

Le P. *Antoine le Quiou* né à Paris le 23. Février 1601. d'*Antoine le Quiou* Avocat au Parlement, & de *Marguerite le Caron*, entra dans l'Ordre de S. Dominique en 1622. Il faisoit tous les ans des Missions aux environs de Genève, en Provence, en Languedoc, &c. & faisoit toujours des conquêtes sur les Calvinistes, Dans une célèbre Mission qu'il fit à *Merindol*, il y fit planter une

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 443
croix que les Calvinistes abbatirent ,
mais le Roi par ses Lettres Patentes du
14. Mars de l'an 1660. ordonna aux Con-
suls de cette Ville de la rétablir, avec
défense aux habitans de l'ôter, sur peine
de la vie. Ce saint homme mourut le 7.
Octobre de l'an 1677. âgé de 76. ans
moins trois mois.

Le P. *François Combefis* né à *Marman-*
de petite Ville sur la Garonne, & du
Diocèse d'Agen, entra dans l'Ordre de
S. Dominique en 1623. & après y avoir
enseigné la Philosophie, & la Théolo-
gie en plusieurs Couvens, & même dans
celui de Paris que je décris ici, il se don-
da tout entier à l'étude & à la révision
des Peres, & des Historiens Grecs, &
ce fut pour le soutenir dans ce pénible
travail, que l'Assemblée du Clergé de l'an
1655. le gratifia d'une pension de 500.
livres, qu'une autre Assemblée augmen-
ta ensuite du double, ce que le Clergé
de France n'avoit jamais encore fait pour
aucun Régulier avant lui. On peut voir
dans le Dictionnaire de Moreri, & dans
la Bibliotheque des Auteurs Ecclésiasti-
ques de M. du Pin, la nombreuse liste
des ouvrages que le P. Combefis a donnés
au public. Il mourut le 23. Mars de l'an
1679. dans la 74^e. année de son âge, &
la 55^e. de sa profession Religieuse.

Le P. *François Penon*, Parisien, étoit

Tvj

444 DESCRIPTION DE PARIS ,
grand Humaniste, & grand Théologien.
Il a donné au public un Abrégé de la
Somme de S. Thomas , qu'il a intitulé
Hymnus Angelicus ; & a laissé manuscrite
une Chronologie Universelle de toutes
les Nations , qui est un vrai *Rationarium
Temporum*. Il mourut en 1698 âgé
de 75. ans.

Le P. *Jacques Quetif*, Parisien très-sçavant en tout genre de littérature ; a été
bibliothécaire de ce Couvent. Il a donné
plusieurs ouvrages au public , dont on
peut voir la liste dans le Dictionnaire de
Moreri, & ailleurs, & a laissé plusieurs
Manuscrits de sa façon, parmi lesquels
étoient les corrections, & les additions
qu'il avoit faites à la Bibliothèque des
Ecrivains de son Ordre, laquelle a été
continué jusqu'à notre tems, & publiée
en 1719. par le P. *Echard*, son confrere,
& aussi bibliothécaire de ce Couvent. Le
P. Quetif mourut le 2. de Mars 1698.
âgé de 78. ans, dont il en avoit 60. de
profession Religieuse.

Le P. *Jacques Barellet*, étoit déjà Licencié dans la Faculté de Médecine de
Paris, lorsqu'il entra dans l'Ordre de saint
Dominique. Avec toutes les observances
de sa regle, ce pieux Religieux conserva
toujours du goût pour la botanique. Il
fut pendant vingt-cinq ans Assistent des
Généraux de son Ordre, & cependant il

trouva encore le tems de composer un grand traité intitulé *Orbis Botanicus*, dont il a lui-même dessiné les Plantes avec beaucoup d'exactitude : il mourut le 25. de Juillet 1673.

Jacques Echard né à Rouen, d'une des meilleures familles de cette Ville, étant entré dans l'Ordre de S. Dominique, devint dans la suite bibliothécaire de ce Couvent, & acquit une grande connoissance des Livres & des Auteurs. Il a continué la Bibliothèque des Ecrivains de son Ordre, & l'a fait imprimer en 2. vol. in fol. l'an 1719. Il mourut le 14. Mars 1724.

Le P. *Michel le Quien*, né à Boulogne sur Mer, étoit également distingué par sa piété, & par son grand sçavoir. Il avoit sur tout une grande connoissance de la langue Grecque, & des langues Orientales. Il a donné deux ouvrages françois contre le Système de *l'Antiquité des Tems* du P. Pezron, dans lesquels il défend la vérité de la Chronologie du Texte Hébreu. Il a aussi donné une édition parfaite des Ouvres de S. Jean Damascene, avec des notes & des dissertations fort sçavantes. Il écrivit enfin contre le Pere *Courayer* sur la Validité des Ordinations Angloises, & mourut dans ce Couvent le 12. de Mars 1733.

Le P. *Jean-Baptiste Labat* a donné la

relation de son voyage aux Isles de l'Amérique, en 6. vol. in 12. Il a encore donné au public une relation de l'Afrique Occidentale, en 5. vol. in 12. & ses voyages en Espagne, & en Italie, en 8. vol. in 12. Il est mort à Paris le 6. Janvier 1738.

Assez près des Jacobins, dans la même rue, mais de l'autre côté, est l'Hôtel de *Noailles*. Cet Hôtel fut bâti pour *Henri Puffort*, Conseiller d'Etat, & du Conseil Royal des Finances, & oncle du fameux *Jean-Baptiste Colbert*. M. Puffort étant mort en 1697. *Pierre Vincent Bertin*, Receveur Général des Parties Casuelles, l'acheta la même année. Celui-ci étant mort au mois de Novembre 1711. ses héritiers le vendirent à *Adrien Maurice, Duc de Noailles*, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. lequel a fait faire à cet Hôtel des réparations considérables. La grande porte est décorée de deux colonnes ioniques qui soutiennent un balcon, l'attique, & l'entablement. Au fond de la cour, est un beau péristyle composé de six colonnes d'ordre dorique, & orné de quatre niches. Le jardin est très-propre. Les appartemens sont bien distribués, & meublés avec beaucoup de magnificence, & avec encore plus de goût. On trouve dans cette maison une Bibliothe-

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 447
que nombreuse, dont les Livres font
d'un goût très-recherché.

LE COUVENT DES FEUILLANS.

Ces Religieux forment une Congrégation particulière, qui est une réforme de l'Ordre de Cîteaux, & qui a pris son nom de l'Abbaye de *Feuillans* dans le Diocèse de Rieux, Ce fut *Jean de la Barriere*, Abbé de Feuillans, qui fut l'Auteur de cette réforme, & qui porta si loin l'austérité de cette règle, que depuis sa mort on a été obligé de la mitiger sur plusieurs articles, & en dernier lieu sur la nudité des pieds. Le Roi Henri III. avoit conçu une estime si particulière pour ce saint réformateur, qu'il voulut l'avoir auprès de lui, & le fit venir à Paris avec soixante-deux de ces nouveaux Religieux. Cette sainte Colonie vint à pied de Feuillans à Paris, marcha toujours en procession pendant cette longue & pénible route, & arriva enfin à Vincennes où le Roi étoit alors, le 11. de Juillet de l'an 1587. mais comme le Couvent que le Roi lui faisoit bâtir, n'étoit pas encore en état de la loger, elle demeura pendant deux mois dans un Prieuré que l'Ordre de Grammont avoit dans le bois de Vincennes, & qui est aujourd'hui occupé par les Minimes.

Le Monastere des Feuillans que je vais

248 DESCRIPTION DE PARIS ;
décrire, est situé dans la rue S. Honoré :
c'est , après l'Abbaye de Feuillans , la
plus belle maison de cette Congrégation.

Le Portail fut élevé en 1676. Il fait
face à la place des Conquêtes , & a pour
point de vue la statue Équestre de *Louis
Le Grand*. Il est décoré de quatre colon-
nes corinthiennes isolées , d'un entable-
ment & d'un fronton. On voit sur cette
porte un bas-relief qui représenté le Roi
Henri III. qui reçoit l'Abbé *Dom Jean
de la Barriere* & ses compagnons. Dans
le fronton est l'écu des Armes de France
& de Navare.

Vis-à-vis ce Portail est la porté inté-
rieure du Convent, laquelle est en vouf-
sure, avec des refands & d'autres orne-
mens qui font un assez bel effet.

A main gauche dans la même cour ,
est l'Eglise dont le Portail est de François
Manfard le premier grand Architecte
que la France eut. Quoique ce soit une
production de sa jeunesse , & qu'il y ait
bien des défauts, on y voit un beau gé-
nie & d'excellentes proportions propres
à faire augurer que l'Auteur seroit un jour
un grand Maître dans ce bel art. Cette
Eglise fut commencée en 1601. au
moyen des aumônes qu'on fit à ces Reli-
gieux pendant le Jubilé du commence-
ment du dernier siècle. Le Roi Henri le
Grand en posa la première pierre, & or-

donna que ce Monastere jouît de tous les droits & prérogatives dont jouissent les maisons Religieuses qui sont de fondation Royale. Ce bâtiment fut achevé en 1608. & *François d'Escoubleau de Sourdis* Archevêque de Bourdeaux & Cardinal, en fit la Dédicace la même année.

Marie de Medicis donna peu de tems après de fort beaux ornemens d'Eglise, & fit faire le retable du Maître-Autel.

Le Portail restoit encore à faire ; le Roi Louis XIII. ayant bien voulu entrer pour une somme considérable dans la dépense qu'il convenoit de faire, on l'entreprit, & il fut achevé en 1624. Ce Portail est composé de deux ordres d'architecture posés l'un sur l'autre. Le premier est l'ionique, & consiste en huit colonnes, au milieu desquelles est la grande porte de l'Eglise. Dans les entre-colonnes sont deux figures de pierre grossièrement sculptées par *Guillain*. Le second ordre est composé de quatre colonnes corinthiennes, au milieu desquelles est un grand vitrail. Les angles sont enrichis de deux pyramides rustiques qui sont absolument de l'invention de Mansard. Le tout est surmonté d'un attique, accompagné de deux statues de *Guillain*, & de quelques amortissemens. Ce morceau d'architecture a partagé les suffrages des connoisseurs. Selon les uns, on y remar-

450 DESCRIPTION DE PARIS ;
que par-tout un goût excellent, & une
maniere vigoureuse. Les colonnes en
sont belles, bien mesurées & bien enten-
due. Les pilastres n'ont point cette dimi-
nution vicieuse que nos modernes veu-
lent leur donner, malgré les exemples
contraires qu'on remarque dans l'arc de
Constantin, & dans quelques autres
morceaux antiques. Les pyramides mê-
me sont regardées comme un enrichisse-
ment que *Mansard* a ajouté à l'ordre co-
rinthien. D'autres au contraire soutien-
nent que l'ordonnance en général en est
peu réguliere, & trop exhaussée pour la
face de l'Eglise. Ils trouvent que les py-
ramides sont trop courtes, trop massives,
& qu'elles accompagnent d'autant plus
mal ce Portail, que l'ordre corinthien
n'a jamais été uni avec le rustique.

L'intérieur de l'Eglise est propre & or-
né. Le grand-Autel est décoré de colon-
nes torfes & de plusieurs figures. Le ta-
bleau représente l'*Assomption de la Vier-
ge*, & a été peint par *Jacques Bunel*. Il
n'a pas quatre pieds de large, & cepen-
dant ce Peintre a si bien sçu mettre à
profit cette largeur, qu'il y a fait entrer
les figures des douze Apôtres, grandes
comme nature, & les y a placées sans
aucun embarras. La figure de la Vierge
est de *la Fosse*; car *Bunel* qui étoit Cal-
viniste, ne voulut jamais achever ce ta-

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 451
bleau par un caprice pittoresque, auquel
il seroit difficile de donner quelque pré-
texte raisonnable.

Cette Eglise a quatorze Chapelles,
sept de chaque côté, dont quelques-unes
sont assez ornées pour mériter les regards
des curieux.

Dans la première à main droite, du
côté du Maître-Autel, est une figure de
marbre blanc de grandeur naturelle, por-
tée par un piédestal de marbre noir &
blanc, laquelle représente *Raymond Phe-
lippeaux* Seigneur d'Herbaut, Conseiller
& Secrétaire d'Etat de Louis XIII. mort
le 2. du mois de Mai de l'an 1629.

La seconde du même côté appartient
à Messieurs *Pelletier*. On y remarque
quelques peintures.

La troisième a appartenu à Messieurs
de *Vendôme*. On y voit une statue de la
Vierge, qui est de *Jacques Sarrazin*,
Sculpteur fameux.

Dans la quatrième est un tombeau
de marbre noir, accompagné de deux
Vertus de marbre blanc: au milieu est un
buste aussi de marbre, qui représente
Guillaume de Montholon, Conseiller d'E-
tat, mort le 11. Mai 1722. âgé de 53 ans.

La cinquième renferme le tombeau
de *Louis de Marillac*, Maréchal, de
France, qui eut la tête tranchée en place
de Greve le 10. de Mai 1631. C'étoit un

452 DESCRIPTION DE PARIS,
 des plus sages & des plus vertueux hom-
 mes de son tems, mais il étoit suspect
 au Cardinal de Richelieu premier Mi-
 nistre, & d'ailleurs fort attaché à la Rei-
 ne Marie de Medicis, dans l'alliance de
 laquelle il avoit eu l'honneur d'entrer,
 ayant épousé le 20. Décembre 1607.
 Catherine de Medicis, fille de Côme de
 Medicis, & de Diane Comtesse de Bat-
 di. La Maréchale mourut de chagrin peu
 de tems avant l'exécution de son mari.
 Voici l'Epitaphe qui est gravée sur le
 tombeau qui renferme les cendres de
 l'un & de l'autre.

H I C J A C E T

LUDOVICUS DE MARIILLAC,

Francia Marescallus,

*& Regionum ordinum Eques ordinatus,
 splendore generis, fortitudine gestorum*

& virtutis nec quicquam integræ

sorte funesta Clarus.

Obiit anno R. S. M. DC. XXXI.

Jacet una cum conjugæ

CATHARINA DE MEDICIS,

ejus uxor,

quæ miserè ab illo divulsa

& uricè pro illo sollicita,

paucis ante viri supremum diem

mensibus vivere desit.

V I A T O R

forti virq; & pia femina

*facilem apprecare summum
Judicem Deum.*

Sur le jambage qui est entre ces deux Chapelles, est le *Cenotaphe*, ou tombeau vuide, de *Henri de Lorraine Comte d'Harcourt*, & d'*Alphonse de Lorraine* son fils, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem. Les corps de l'un & de l'autre ont été inhumés dans l'Eglise de l'Abbaye de Royaumont; mais ces deux Princes étoient si célèbres par leurs exploits, qu'on leur a érigé ici ce *Cenotaphe* à l'exemple des anciens. Ce monument qui est du dessein & de l'exécution de *Nicolas Renard*, Sculpteur originaire de Nancy, fut posé en 1693. & consiste en une forme de tombeau de marbre noir, porté par un piédestal fort exhaussé, sur le devant duquel est un bas-relief d'or moulu, de même que les festons. Sur le tombeau est la figure du Temps, couchée au pied d'un grand Obelysque, & après est un livre ouvert, sur l'une des pages duquel on lit ces paroles du III. Chapitre du Livre de la Sagesse : *Spes illorum immortalitate plena est*; & sur l'autre, celles-ci du XLI. Chapitre de l'Ecclésiastique : *Bonum autem nomen permanebit in ævum*. Une grande figure ailée qui est debout, & qui semble triompher du Temps, désigne l'*Immortalité*. Elle tient d'une main un médaillon sur

lequel est le portrait du Comte d'Har-
court, & de l'autre l'épée de ce Prince.
A côté de cette figure, & au bas, est un
autre médaillon sur lequel est le portrait
du Prince *Alphonse de Lorraine*, tenu
par un génie. L'Obélisque est surmonté
d'un globe doré, sur lequel est un grand ai-
gle aussi doré, ayant ses ailes éployées. Au
bas de ce monument est cette Epitaphe:

D. O. M.

*Et aeterna memoria Serenissimorum
Principum Henrici à Lotharingia
Comitis Harcuriani, Francia Paris
& summi Armigeri; & Alphonfi Lu-
dovici hujus filii, Equitis, & Meli-
tensium Triremium Pratoris, Nancei
Primatis. Ob vindicatam à patre Re-
gni gloriam. Represso ad Insulas Le-
rinenses Hispano fastu, liberato Ca-
sali, taurino expugnato, fufis terrâ
marique Hostibus. Et assertam à filio
Religionem, victâ apud Rhodum Tur-
carum Classe, fractis ad Cycladas na-
vibus Bizantinis, fugatis Algeria,
Bizertaque pradonibus. Hic gentilitia
in Deum pietatis, in Hostes fortitudi-
nis, in singulos humanitatis heres
clarissimus, paterna memoria Mo-
numentum hoc vivens poni mandave-
rat, sed precipiti morre præreptus,
prestantissimo parenti non indignus
accessit honoris socius, qui diuissi-*

*mus exstiterat virtutum amulus.
Obiit pater anno M. DC. LXVI.
13. Kalendas Aug. etatis LXVI.
Filius vero anno M. DC LXXXIX.
VI. Idus Jun. etatis XLIV.*

J. B. DU BIGNON, *Principi à
Mathematicis olim, dehinc à Secre-
tis, mœrori justissimo obsequens opus
absolvendum curavit 1695.*

Dans la Chapelle qui vient ensuite ,
l'on voit plusieurs peintures de *Simon
Voüet*. Le S. Michel qui précipite le Dia-
ble dans le fond des Enfers , est regardé
comme le chef-d'œuvre de ce Peintre.

Entre les sept Chapelles qui sont de
l'autre côté de la nef , l'on en distingue
principalement trois.

Dans la plus proche du Maître-Autel,
est un tombeau de marbre blanc en for-
me d'urne, de douze pieds de longueur,
sur douze de hauteur, soutenu par un
piédestal de marbre jaspé. Ce fut *Jeanne-
Armande de Schomberg*, femme de *Char-
les de Rohan*, second du nom, Duc de
Montbazon, Prince de Guemené, &c.
morte le 10. Juillet 1706. en sa 74^e. an-
née, qui de son vivant, se fit ériger ce
tombeau, sur lequel il n'y a ni Epita-
phe, ni Inscription.

La seconde appartient à *M. de Berin-
ghen* premier Ecuyer du Roi ; c'est dans

456 DESCRIPTION DE PARIS,
celle-ci qu'a été inhumé le Maréchal
d'Uxelles, mort à Paris le 10. d'A-
vril 1730. dans la 79^e. année de son âge,
sans avoir été marié. Il avoit été Amba-
sadeur Extraordinaire, & Plénipotentiai-
re au Congrès d'Utreck, Ministre du
Conseil de Régence, & President du
Conseil des affaires étrangères.

La Chapelle de *Rostaing* est la cinqui-
me de ce côté-ci, & celle de toutes où
l'on a moins épargné le marbre. Vis-à-
vis l'Autel il y a une colonne de *marbre*
Portor, sur laquelle est une urne qui ren-
ferme le cœur d'*Anne Hurault*, fille du
Chancelier de Chiverni, & femme de
Charles Comte de Rostaing, morte à
Paris le 16. d'Avril de l'an 1635. âgée
de 52. ans. Tout auprès est un Mausolée
de marbre noir, sur lequel sont deux sta-
tues de marbre à genoux, qui ont chacu-
ne leur Inscription. Sous l'une on lit :

Cy-dessus est la représentation de haut
& puissant Seigneur,
Messire TRISTAN DE ROSTAING,
Chevalier des Ordres du Roi,
décédé le 7. de Mars 1691. âgé de 78. ans.

Sous l'autre figure est cette Inscription:
Cy-dessus est la représentation de haut
& puissant Seigneur,
Messire CHARLES DE ROSTAING,
décédé le 4. Janvier 1660.

Ce

Ce Tombeau n'est que le *Cenotaphe* de *Tristant de Rostaing*, qui fut enterré en l'Eglise de *Vaux-Apenil* près de Melun ; mais *Charles de Rostaing* son fils, a été véritablement inhumé en cet endroit.

Sur quatre colonnes de breche noir & blanche dont les chapiteaux sont dorés, on voit quatre bustes de marbre blanc, qui représentent *Louis, Jean, Antoine, & Gaston de Rostaing*, tous inhumés dans cette Chapelle.

Dans la Chapelle qui est auprès, on voit la statue à genoux, en marbre blanc, de *Claude de Laubépine*, femme de *Medecic de Barbesieres*, qui n'étoit pas *Maréchal de France*, ainsi que l'a dit *le Maire* dans son Livre intitulé, *Paris ancien & nouveau*, mais grand *Maréchal des Logis du Roi*, & *Chevalier de l'Ordre du S. Esprit*. Elle mourut le 22. de Juin de l'an 1613. âgée de 63. ans

Le Chœur est assez propre. Il est orné de plusieurs grands Tableaux qui représentent la Vie de J. C. Ce sont d'assez mauvaises copies faites d'après *Rubens*.

Au milieu du chœur est une tombe de marbre noir, sur laquelle on lit l'inscription suivante.

Sta quisquis es, & perlege.

R. P. JOAN. GOULU *Parisiis natus*
ubique notus.

*Pietate , probitate , eruditione ,
eloquutione ad invidiam usque mirabilis ,
vixit heu imò vivit ,
quippe dignum laude virum fama
vetat mori.*

*A militia forensi ad Fuliensem
ingressus , scriptis suis
impugnatam fidei veritatem
impetita Monarchia Jura
periclitantem Sanctorum memoriam
mirum quantum ab injuriis temporum
vindicaverit , simulque adulteratam
eloquentia puritatem
revocaverit , conservaverit , illustraverit.
Tandem universo Ordini postquam
bis præsuit ,
exemploque non minus quam imperio
profuit , vix dicas
dignitate functus ne prius
an defunctus sit.*

*Magnatum amicitias ut meruerit ,
ut tenuerit , vel hoc marmor testabitur ,
quod illustrissimi Principes
Cesar Borbonicus , & Maria Lotharinga
carissimi conjuges Duces Vindocin.
Stampens , Bellofort , Mercorei ,
Ponthievra , &c.*

*benè merenti mærentes posuere.
Obiit ann. M. DC. XXIX. die V. Jan.
Ætatis sue LIIII.*

O R A T E P R O E O .

D. Goulu en entrant dans ie monde ,
 embrassa la profession d'Avocat ; mais
 étant demeuré court à la premiere cause
 qu'il plaida, Dieu se servit de ce début
 malheureux pour lui inspirer le dessein
 d'entrer dans la Congrégation des Feuillans.
 Il y fut reçu en 1604. & parvint
 dans la suite à la premiere dignité de son
 Ordre. Il fit quelques traductions d'après
 le grec, & quelques ouvrages de son
 chef; mais ni les uns ni les autres ne lui ac-
 quirent pas une grande réputation. Ce qui
 le fit principalement connoître dans la
 Littérature, ce furent 2. vol. de Lettres
 qu'il écrivit contre Balzac, & dans lesquel-
 les on trouve plus d'aigreur qu'il ne con-
 vient. Comme *D. Goulu* étoit pour lors
 Général des Feuillans, en publiant ses let-
 tres, il se cacha sous le nom de *Philar-
 que*, c'est-à-dite, de *Prince des feuilles*,
 par allusion à la qualité qu'il avoit. Cette
 querelle commença en 1627. & finit par
 la chute du *Prince des feuilles*, qui mou-
 rut l'an 1629. Cesar Duc de Vendôme
 fit ériger cette tombe à sa mémoire.

Dans le Chapitre sont plusieurs tom-
 bes, pareilles à celle de *D. Goulu*, &
 qui y ont été mises depuis la mort de ce
 Général. On y remarque entr'autres celles
 de *Dom Roger*, & de *Dom Pradillon*,
 l'un & l'autre Généraux de cette Con-
 grégation. Voici celle du premier.

HIC JACET Reverendissimus Pater
D. Petrus à Sancto Francisco.

*Nota apud Lemovicos ROGERIORUM
familia quo occumbente occubuit fulien-
sium caput ; quippe qui pietate ,
Religionis zelo , ac eruditione
conspicuus toti Congregationi
bis præfuit pluriesque præfuisse ,
nisi primo completo triennio
alteroque à sex mensibus inchoato
è vivis abiens*

sui desiderium omnibus reliquisset.

*In uno viro habeto plures ut pote in quo
multorum insigniora natura præmia
assensu singulorum adunabantur ,
mens scilicet fortis , & præcelsa ,
pietas sapientia ferax ,
memoria adeo tenax*

*ut nullius unquam scibilis oblita
à posteris nunquam sit obliteranda.*

*ast heu hic in tantis maximus
devixit sexagenario minor
anno salutis 1675. die xi. Novembris
Viator abi , & consule tibi.*

Auprès de la tombe de D. Roger , est celle de *Dom Jean Pradillon* son compatriote. Celui-ci étoit d'*Esmoustiers* en Limousin , & fut quatre fois Général de sa Congrégation. Il avoit de grands talens pour le gouvernement Monastique , & étoit très-sçavant dans notre Histoire , & dans la connoissance des Généalogies.

Il y a deux petits Livres de sa façon ; l'un intitulé, *Praxis Juris Fulienfis* ; & l'autre, *la Conduite de Dom Jean de la Barriere*, imprimé en 1699. Voici l'Epitaphe dont ses confreres ont honoré son Tombeau.

*Ad immortalem vitam profisciscens
mortalitatis sarcinam hic deposuit*

Reverendissimus Pater

D. Joannes Bapt. à S^{ta} Anna

P R A D I L L O N *Patria Lemovicus*

vir in multis egregius

quem quater in præfulem sibi elegerat

tota congregatio Fulienfis

hunc ad magna natum majoraque

spirantem frontis honos & totius corporis

habitus arguebant.

Dignam tali hospitio animam

non una virtus, non una ornabat

scientia, maximè

qua virum decet aliorum moderamini

invigilantem, fides recta,

sincera pietas, prudens Religionis zelus

temperata justitiæ finibus mansuetudo,

divinarum humanarumque Legum,

peritia singularis,

animorum quamcumque in partem

vellet adducendorum arte prorsus

stupenda pollebat :

cujus exercendæ dexteritatem,

& industriam plerique, suavitatem

omnes admirati sunt.

V iij

Nullus facile assequetur.

*Obiit v 11. Kal. Octob. anno Domini
M. DCCI.*

Ætatis sue L X I.

En ce même endroit on voit aussi les Tombes & les Epitaphes de *Dom Eustache de S. Paul Asseline*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, mort Religieux Feuillant, le 26. d'Octobre de l'an 1640. & de *Dom Pierre de S. Joseph*, mort le 10. Juillet 1662. Celui-ci est Auteur du Livre intitulé, *Idea Theologia*; & d'un autre, sous le titre d'*Idea Philosophia*. Ouvrages fort médiocres.

Enfin l'on voit aussi dans le Chapitre le Tombeau de *Dom Jérôme*, un des plus fameux Prédicateurs du dernier siècle : son Epitaphe fera connoître ses talens & sa vertu à ceux qui ne l'on ni connu, ni entendu prêcher.

C O N T I C E S C I T

& hinc novissimi tubæ clangorem expectat

R D Ū S D. H Y E R O N I M U S

à sancta Maria

in seculo **C L A U D I U S G E O F F R I N**

qui & ipse quasi tuba

vocem Piiis amicam, impiis

& Peccatoribus terribilem exaltavit

in Domo Domini.

Parisiis, facili ad Scientias ingenio natus

*supereminentem aliis Christi Doctrinam
& verbo & opere amplexus est.*

*Sincera vir pietatis, cui vera fides,
& castus Religionis amor
quando ullum invenient parem &
veritatis amans*

*impetum irruentis in illam procella
exul sustinuit.*

Eloquentia percelebris

*per quinquaginta & amplius annos
Populum, Proceres, Regem ipsum
de Religione allocutus*

*nulli non placuit, nullum dimisit
sine novo ipsum rursus audiendi desiderio ;
Ecclesie veluti dulcissima matris addictus
ejus principibus, Pastoribusque
vixit carissimus.*

*Visitator semet, Assistens iterum
dignitate suis præsuit, profuit exemplo.*

Tandem octogenario major

XVI. Kal. April. ann. Dom. M. DCCXXI.

Prior Pignerolensis obiit

*jamque Verbo Dei pascitur eterno
cujus ad ultimum usque spiritum
& praeo fuit, & testis.*

Dom Turquois autre fameux Prédicateur du dernier siècle, & de celui-ci a été inhumé dans le Cloître où l'on voit une tombe pareille aux autres & l'Épigramme qui suit :

V i i i j

Vixit eheu ! immo aeternum vivit

**Rdās P. D. Ludovicus à Sancto Bernar-
nardo TURQUOIS**

*quem morum innocentia ,
quem Religionis Doctrina sublimis
immortali vita apud Deum & Homines
dignum reddiderunt.*

In Fano Sti Dionisii apud Parisios natus

*accerrimi ingenii , ad ardua
quaque idonei adolescens
in Claustri latebris sapienter elegit
mala Mundi perpeti ,
quam vite hujus favoribus extolli.*

*Hinc indefesto labori
in Vineam Domini deditus
Philosophia , & Theologiae Studiis
apud nos diu feliciterque praesuit.*

*Ad Munus Evangelicae Doctrinae
disseminanda vocatus , ea claritate ,
ea verborum , rationumque praecisione
qua virum decet Religionis scientissimum ,
ea eloquentia qua disertissimo
convenit Oratori ,*

*semper , quod rarum est ,
ad Populum Christianum sermonem
habuit.*

*Ecclesiae Christi amantiſſimus ,
illius tuendae puritati vitam ipsam
libentiſſime impendisset.*

**Prioris , Provincialis , Viſitatoris
Muneribus functus .**

*vita Religioſe quam ex animo diligebat ,
 Evangelica Predicationis ,
 cui per trigenta & amplius annos
 incubuerat ,
 Studii Theologici quod nunquam
 intermiſit , laboribus fractus
 ab immaculati Agni Convivio
 ad Æterni Patris amplexus tranſiit
 Kalendis Januarii ann. Dom. 1723.
 Ætatis 67.*

Les deux fameux Prédicateurs , dont on vient de lire ici les Epitaphes , ne ſont point les ſeuls que cette Congrégation ait produits : ils ont été précédés par trois autres qui ont prêché encore avec plus d'éclat. Le premier de ces trois eſt *Dom Jean de la Barriere*, Inſtituteur de la Congrégation des Feuillans , lequel avoit beaucoup de zele & de talent pour la prédication. Le ſecond ſe nommoit *Dom Bernard de Percin de Montgaillard*. Il étoit né Gentilhomme ; & s'étant fait Feuillant , il fut un de ceux que Dom Jean de la Barriere mena avec lui à Paris. Il prêchoit avec tant d'éloquence , qu'il ſe fit admirer à Paris & à la Cour. Il fut d'abord pour le Roi contre la ligue ; mais après la mort du Duc & du Cardinal de Guife , il ſe déclara pour la ligue contre le Roi , ſon Maître & ſon Bien-faiſteur. Son attachement à ce mauvais

466 DESCRIPTION DE PARIS ,
parti l'obligea de quitter le Royaume :
il se retira en Flandres où il mourut
Abbé d'Orval. C'est lui qui est nommé
le petit Feuillant dans l'histoire de la Li-
gue. Le troisieme, & celui de tous qui
s'est le plus signalé pour la prédication ,
est *Dom Cosme* , Prédicateur ordinaire
du Roi, & ensuite Evêque de Lombéz.
Il se nommoit *Cosme Roger* , & étoit fils
d'un Avocat de Paris. Il joignoit à beau-
coup de douceur, beaucoup d'esprit, &
une sagesse qui ne s'est jamais démentie,
ni dans le Cloître, ni dans l'Episcopat.

C'est sur la foi de *Joseph Scaliger* &
d'Isaac Casaubon, que je vais mettre ici
Dom Jean de S. Paul de Vassan, au nom-
bre des sçavans qui ont embrassé la regle
des Feuillans. Une sœur de Messieurs
Pichou quitta la France au tems du massa-
cre de la S. Barthelemi, & se refugia à
Geneve, où elle épousa le sieur de *Vassan*.
Son mari étant mort, elle s'appliqua par-
ticulierement à l'éducation de deux gar-
çons qu'elle avoit eus de son mariage.
L'ainé se nommoit *Jean*, & le puiné *Ni-
colas*. Lorsqu'ils eurent fait les Humanités & la Philosophie à Geneve, elle les
envoya à Leyde pour étudier en Théolo-
gie, & leur donna des Lettres de ses
amis, & sur tout de *Casaubon*, qui les
recommandoient à *Scaliger*. Celui-ci les
regarda comme ses enfans, & leur don-

na dans sa maison le même accès que s'ils l'avoient effectivement été. Les *Vassans* qui avoient beaucoup d'esprit, & une grande avidité de sçavoir, écoutoient tout ce que disoit *Scaliger*, & n'étoient pas plutôt hors de sa présence, qu'ils alloient écrire tous les traits d'histoire & d'érudition qui lui étoient échappés. Parmi les lettres de *Scaliger*, & celles de *Cassaubon*, il y en a où il est avantageusement parlé des *Vassans*. *Jean Vassan* fut d'abord Ministre de la Religion Prétendue Réformée, puis se fit Catholique Romain à la persuasion du Cardinal du Perron qui lui procura une pension. Soit que cette pension étant mal payée, *Vassan* voulut s'assurer une subsistance honnête, ou que par un effet de la grace, il tendit à une plus grande perfection, il prit l'habit de Feuillant dans le Monastere de S. Bernard, rue S. Honoré à Paris, le 20. de Septembre de l'an 1614. & y fit profession le 21. de Septembre de l'an 1615, sous le nom de *Jean de S. Paul de Vassan*. Il y mourut le 2. Février 1652. on ignore précisément l'âge qu'il avoit. *Nicolas Vassan* se fit aussi Catholique, mais sa dévotion n'alla pas plus loin. C'est à ces deux freres que le public est redevable du petit Livre intitulé, *Scaligerana*, qui n'est autre chose qu'un Recueil de ce qu'ils avoient cui dire à *Joseph*

468 DESCRIPTION DE PARIS ,
Scaliger dans la conversation. Les *Vassans* étant venus à Paris , donnerent leur manuscrit à Messieurs *du Puy*, qui l'ayant prêté à M. *Sarrau* , celui-ci le copia de sa main en 1642. & après sa mort cette copie passa dans une autre Bibliothèque , & fut ensuite communiquée , à *Isaac Vossius* , pendant qu'il étoit à Paris. Celui-ci l'ayant aussi fait transcrire , l'envoya à *Ulack* Libraire de la Haye , qui l'imprima , mais avec beaucoup de fautes. Peu de tems après , c'est-à-dire , en 1667. on en fit à Cologne une seconde édition , plus correcte que la première. Au reste il ne faut pas confondre ce Recueil fait par les *Vassans* , avec un autre intitulé , *Prima Scaligerana* , que *Vernien* recueillit des conversations qu'il avoit eues avec *Scaliger* , avant que ce sçavant se retirât en Hollande ; quoique ce Recueil soit le plus ancien , il n'a été cependant publié qu'en 1669. à Groningue.

Dans le Cloître , il y a quelques peintures qui représentent la Vie de S. Bernard. Elles sont d'*Aubin Vouët*. Dans les carreaux du milieu des vitres , on a peint en apprêt l'Histoire de la Réforme des Feuillans , & par conséquent la meilleure partie de la Vie de D. Jean de la Barriere.

La Bibliothèque , sans être des plus nombreuses , est cependant très-curieuse.

Le vaisseau n'en est pas bien grand, mais il est décoré d'une ordonnance de pilastres corinthiens d'une assez belle menuiserie. Au-dessus des armoires on a mis de suite les portraits de tous les Généraux de la Congrégation, à commencer depuis D. *Jean de la Barriere*, jusqu'à celui qui l'est à présent. Parmi les livres imprimés, il y a un gros volume *in folio*, intitulé, *Catholicon, & Profodia*. C'est un Vocabulaire latin qui fut imprimé à Mayence en l'année 1460. Les noms des Imprimeurs, ni celui de l'Auteur, n'y sont point; mais il est certain qu'il a été imprimé par *Jean Faust*, & par *Pierre Schoëffer*, car il n'y avoit point encore alors en Europe d'autre imprimerie que la leur à Mayence. Quant au nom de l'Auteur, il n'est point à la vérité à la tête du Livre, mais on voit dans le corps de l'ouvrage qu'il se nommoit *Joannes Genuensis*, On croit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & qu'il composa cet ouvrage l'an 1286.

Entre les Manuscrits, j'en ai vû deux qui m'ont paru mériter une attention particuliere.

Le plus ancien est un *in quarto*, écrit sur vélin, en très beaux caractères, & bien conservés. Il renferme quarante - quatre Sermons de S. Bernard; traduits en fran-

470 DESCRIPTION DE PARIS,
çois de ce tems-là. Le P. *Mabillon* dans
sa Préface sur les Sermons de ce Saint ,
parle de ce Manuscrit , & en vante l'an-
tiquité & la singularité , mais il croit qu'il
n'a été écrit qu'après la mort de ce Pere ;
car dans le titre on lui donne la qualité
de *Saint*. De ces Sermons il y en a six
sur l'Avent , six sur la veille de Noël ,
cinq sur le Jour de Noël , ou sur S. Etien-
ne ; un sur S. Jean , un sur les Innocens ,
trois sur l'Epiphanie , un de l'Octave ;
deux pour le Dimanche d'après l'Octa-
ve ; un sur la conversion de S. Paul , trois
sur la Purification , deux de la Septuage-
sime , six sur le Carême , un sur S. Be-
noît ; un qui est intitulé , *Commun* ; un
autre qui a le même titre , & qui est la
préface de l'explication du Pseaume
LXXX. & trois sur l'Annonciation.
On trouve dans ce Manuscrit un nombre
infini de termes & de tours , qui nous
font connoître l'état où étoit notre lan-
gue dans le douzieme siecle. Ce curieux
Manuscrit fut donné à *D. Goulu* par
Nicolas le Fevre , Précepteur du Roi
Louis XIII.

L'autre manuscrit est un Recueil en
trois volumes *in quarto* , de tout ce qui
se passa dans la Congrégation de *Auxiliis*.
Toutes ces pieces ont été recueillie. par
Jacques le Bossu , Religieux Bénédictin
de l'Abbaye de S. Denis , & Docteur en

Théologie de la Faculté de Paris. Il avoit été Précepteur du *Cardinal de Guise*, qui fut tué à Blois, & étoit célèbre par sa piété, par sa doctrine, & par le talent de la prédication. Il fut envoyé à Rome vers l'an 1591. pendant le fort de la Ligue. Le Pape Clement VIII. conçut tant d'estime pour lui, qu'il le nomma un des Théologiens Consulteurs, qui assisterent à la fameuse Congrégation de *Auxiliis*, commencée en 1598. au sujet des contestations qui s'étoit élevées entre les Dominicains & les Jésuites sur les matieres de la grace. Clement VIII. étant mort, Paul V. son successeur, n'eut pas moins d'estime pour *M. le Bossu*, qu'en avoit eue son prédécesseur. La Congrégation de *Auxiliis* étant finie, après avoir duré huit ans, *M. le Bossu* voulut revenir en France, mais le Pape Paul V. le retint absolument à Rome, & lui donna l'absolution de toutes les obligations où il étoit de retourner à son Monastere de S. Denis. Il lui donna même un Evêché que ce pieux & sçavant Religieux remit à Sa Sainteté. voyant qu'il n'en pouvoit obtenir la permission de sortir de Rome. Pour lors ce Pape lui donna quelques petites pensions sur des Bénéfices pour s'entretenir, & lui permit de disposer à sa volonté du peu qu'il auroit, lorsque Dieu l'appelleroit de ce monde. Il donna

472 DESCRIPTION DE PARIS ,
par son testament le bien qu'il avoit aux
pauvres, & tous ses écrits à *Dom Sans de
sainte Catherine*, Religieux Feuillant, son
ami particulier. Il mourut à Rome le 7 de
Juin de l'an 1626. âgé de 80. ans , qua-
tre mois , douze jours , & fut inhumé
dans l'Eglise des Minimes de la Trinité
du Mont , où l'on voit son Epitaphe.
C'est par le moyen de *Dom Sans de sainte
Catherine* , que ce manuscrit a passé dans
la Bibliotheque des Feuillans de Paris.

Les Livres des Calvinistes , des Pro-
testans & des autres Hérétiques , ont été
distracts de cette Bibliotheque , & ont été
placés dans une espece de petit grenier ,
que l'on a nommé l'*Enfer*. Ces livres sont
peu considérables , & ont été donnés pour
la plûpart à ce Monastere par *Dom Jean
de S. Paul Vassan*.

L'*Apothecairerie* est la plus propre & la
plus ornée du Royaume. Elle fut com-
mencée en 1637. par le Frere *Christophe
de S. François* , Religieux de cet Ordre.
Le vaisseau n'a que trois toises de long ,
sur deux toises & deux pieds de large. Le
plancher en est d'ailleurs un peu bas , &
traversé par une grosse poutre. Toutes les
faces de cet endroit sont ornées de tablet-
tes , d'armoires & de tiroirs , dont l'or-
donnance est variée par les volets , & les
châssis de verre qui les ferment. Des ca-
ryatides en termes séparent les atmoires

& les tablettes, & un entablement qui regne au pourtour, couronne tout l'ouvrage. Sur les volets de chaque armoire, il y a des bas-reliefs qui représentent les guérisons miraculeuses dont il est parlé dans le Nouveau Testament. Cette sculpture est de *Pierre Dionyfe*, ou de *Sarrazin* le jeune, dont il y a ici des morceaux que son frère aîné n'auroit pas défavoués.

La sale qu'on nomme *la sale du Roi*, est à côté de l'Eglise. Elle est ornée des portraits de nos Rois & de nos Reines, depuis Henri III. jusqu'à Louis XV. inclusivement. Ceux des Dauphins, fils & petits-fils de Louis le Grand, y sont aussi.

Lorsque les Nonces arrivent à Paris, ils vont descendre ordinairement à ce Monastere, & demeurent quelques jours dans un appartement qui leur est destiné.

Les Feuillans marchent toujours nus pieds avec des focques, excepté lorsqu'ils alloient à la campagne; car pour lors il leur étoit permis d'être chaussés, & c'est de-là qu'est venu le proverbe populaire, *va te promener tu auras des chaussés*. Dans le Chapitre Général des Feuillans tenu à S. Mesmin, auprès d'Orléans, au mois d'Avril de l'an 1714. Il fut arrêté à la pluralité des suffrages, que pour se conformer à tous les Religieux qui professent la Regle de S. Benoît, à

474 DESCRIPTION DE PARIS,
ceux de Cîteaux, à ceux même qui sont
les plus réformés, & en particulier aux
Peres de la Congrégation d'Italie, &
pour obvier à une infinité d'inconvé-
niens, il fut, dis-je, arrêté qu'à l'avenir
les Religieux Feuillans seroient toujours
chauffés. Ce Decret de ce Chapitre Gé-
néral ayant été confirmé par un bref du
Pape Clément XI. en date du quinzie-
me jour de Juin de l'an 1715. le *P. Mi-
chel de S. Jean*, pour lors Abbé de Feuil-
lans, & Supérieur Général de cette Con-
grégation, commanda & ordonna à tous
les Religieux & Religieuses de ladite
Congrégation de se chauffer; & par son
réglement qui est daté du onze Août
1715. Il alla au-devant de tous les in-
convéniens qui auroient pû insensible-
ment s'introduire à l'occasion de cette
chauffure.

Fin du tome second.

A D D I T I O N S
E T C O R R E C T I O N S
D U T O M E S E C O N D .

PAGE 78, ligne 23, par des voûtes extrêmement hardies ; ajoutez : l'Auteur s'est trompé dans leur éloge ; la construction de ces voûtes étant très-simple, toute ordinaire & sans nulle hardiesse.

Page 98, ligne 14, Tome VIII, lisez Tome VII.

Page 97, ligne 19, précédé d'un vestibule ou portique, dont la bâtisse, &c. lisez, qui est estimé par les Connoisseurs moins anciens que le portail de près d'un siecle.

Page 203, ligne 24, Bpitaphe, lisez, Epitaphe.

Page 228, ligne 6. Il s'en faut de beaucoup que Madame *Dacier* ait égalé son mari en érudition, ni dans l'art de bien écrire. M. *Dacier* sera toujours estimé l'un des plus habiles Traducteurs & des plus savans Commentateurs qui aient encore paru. L'étonnante érudition de son seul *Horace* suffiroit pour en être la preuve.

Tome II.

X

Page 231, ligne 21. L'Auteur s'est trompé en disant que l'on a donné le nom de *Louvre* à toutes les Maisons Royales ; elles ont chacune leur dénomination particulière.

Page 239, ligne 23. Ce n'est point une imagination populaire de croire qu'il y ait des souterrains dans l'espace qu'occupe le *Louvre*. Lorsque M. *Hardouin*, célèbre Architecte sous *Louis XIV*, eut ordre de fouiller profondément dans le terrain de la grande cour du côté de la rivière, pour asséoir des fondemens, on en trouva un grand nombre d'une solidité & d'une étendue surprenante, qui aboutissoient à différens quartiers de la Ville. Les Savans cherchèrent alors à deviner leurs destinations ; mais ils n'en rapportèrent que des conjectures sans aucune certitude.

Page 278, ligne 17. Cet Hôtel a été entièrement démoli à cette intention, & l'on a transporté le Bureau Général de la Poste aux Lettres, rue Plâtrière, à l'Hôtel d'Armenonville, dont l'intérieur a été presque rebâti en entier, pour y loger grandement & très-commodément tous les Commis & Employés dans ce Bureau. Le sieur *Destouches*, Architecte, a donné le dessein avec beaucoup d'art, des distributions de tous les

différens Bureaux , qui sont presque sans nombre , & rien n'a été épargné pour la commodité de leurs fonctions , & la facilité des accès au Public , qui y est servi avec une promptitude & un ordre admirable. Le produit immense de cette espece de Pérou leur a payé avec usure les frais de ce nouveau bâtiment.

Il est à propos de parler ici du nouvel établissement d'une petite Poste , appelée la *Poste de Paris* , pour porter les lettres d'un quartier à l'autre de cette grande Ville & dans la Banlieue , pour une somme très-modique. Le Public est redevable d'un si utile établissement à M. de *Chamouffet* , ci - devant Maître des Comptes , le plus zélé Citoyen qu'ait jamais eu cette Ville , en ce qu'il emploie tout son temps & ses facultés à imaginer & faire exécuter ce qu'il a découvert de plus utile au Public : il est en même-temps le Citoyen le plus charitable par les secours journaliers qu'il donne aux pauvres. Quels éloges & quelle reconnaissance ne mérite pas un Particulier , si entièrement dévoué au bien de sa Patrie ?

Page 338, ligne 19. Ces statues auroient dû être d'une meilleure main & plus décentes.

Page 342, ligne 10. Cette Salle a été

consumée en entier par un incendie ; la nuit du 5 du mois d'Avril de l'année 1763, par l'imprudence des Ouvriers qui travailloient, pendant la quinzainé de Pâques, aux réparations des décorations, & qui laisserent pendant la nuit une poële de feu sur le théâtre. On ne s'en apperçut que le matin par l'épaisseur de la fumée, qui n'avoit d'issue que par le plafond. Quelque diligence que l'on apportât pour arrêter l'embrasement, elle fut inutile, par la rapidité avec laquelle les loges, les décorations & les machines furent consumées, étant toutes d'une matiere la plus combustible. Le feu se communiqua en même-temps aux logemens des Particuliers qui tenoient à cette Salle : ils n'eurent que le temps de se dérober en chemise aux flammes, sans pouvoir sauver aucun de leurs meubles, ni de leurs effets. Monseigneur le Duc d'Orléans les a dédommagés en grand Prince. La partie de l'aile droite de ce Palais, nouvellement restaurée & magnifiquement embellie, eût été la proie des flammes, sans le prompt secours que la Ville & ses Magistrats y firent apporter, en s'y transportant eux-mêmes. Il n'y a eu de ce Palais que le grand escalier de détruit.

Page 348, ligne 12. Cette inscription,

dès qu'elle parut, éprouva toutes les censures qu'elle méritoit, par la pauvreté de la pensée, & les différens genres d'application satyriques auxquels elle a donné lieu.

Page 355, ligne 27., lisez, les deux murs de face sur lesquels elle étoit appuyée, étoient fortis de leur à plomb, & par leur écartement laissoient ladite voûte sans appui, & qui annonçoient sa ruine prochaine, par les pierres qui s'en détachent. Il eût donc été fort aisé d'en prévoir la chute. Dans cet état, en 1735, le Chapitre, &c.

Page 359, ligne 1, lisez, les deux renfoncemens qui servent d'emplacements pour deux autels, & qui sont vis-à-vis l'un de l'autre. Dans celui de la droite on y a placé un autel dédié à la Vierge, &c.

Page 366, ligne 26. Les ornemens de cette balustrade attirerent à M. Colbert une réprimande de Louis XIV, sur ce qu'il avoit mêlé sa devise avec celle de Sa Majesté. Ce furent les ennemis de ce grand homme qui lui suscitèrent ce reproche d'une légère imprudence, à laquelle Sa Majesté n'auroit jamais fait attention.

Page 380, ligne 4. Quelques beautés & quelque perfection qu'ait ce jar-

din admirable , dont l'Auteur a su vaincre les obstacles qui s'opposoient à sa savante distribution , rien n'étant parfait de ce qui est fait de main d'homme , il y manque des abris pour se mettre à couvert des orages qui surprennent subitement les personnes qui s'y promettent , & qui , avant que d'arriver aux galeries qui sont au rez-de-chaussée du Palais , & qui n'ont point d'autre asyle pour se sauver des pluies violentes , sont inondés par la pluie , & tous leurs vêtemens percés & perdus sur-tout ceux des Dames , ce qui est arrivé deux fois l'été dernier de l'année 1763. Il eût été facile d'élever deux Kiosques dans les grands boulingrins , & dans les places où étoient anciennement le Théâtre & le Mail.

ADDI T I O N P A R T I C U L I E R E
S U R N I C O L A S F L A M E L .

BEAUCOUP d'Auteurs , les Alchymistes sur-tout , ont prétendu que *Nicolas Flamel* a joui d'une fortune immense , & qu'il en avoit été redevable à la connoissance qu'il avoit du grand œuvre , ou , comme on dit communément , de la pierre philosophale.

M. l'Abbé *Villain*, qui s'est déclaré pour l'opinion contraire dans un Ouvrage intitulé. *Essai d'histoire de la Paroisse de saint Jacques-de-la-Boucherie*, a dans la suite étayé son sentiment de preuves très-convaincantes, dans un second Ouvrage intitulé : *Histoire critique de Nicolas Flamel*, &c. Ce judicieux Ecrivain a fait voir, par un Inventaire très-exact de tout ce que *Flamel* a eu de biens, que ce prétendu Philosophe ne jouissoit pas d'une fortune aussi immense que le veulent les Alchymistes, & que les dépenses qu'on lui attribue, n'étoient pas assez considérables, pour être au-dessus des facultés d'un Ecrivain, qui étoit fort occupé dans sa profession, & qui par conséquent gagnoit beaucoup.

On s'est élevé contre cet Ouvrage, on a débité quelques badineries, quelques sarcasmes ; mais plaisanter, n'est pas répondre : ainsi les preuves dont l'Auteur a appuyé son avis, conservent toute leur force. On a voulu lui reprocher de manquer d'agrément dans le style, de légèreté dans l'expression ; mais la matière n'en étoit pas susceptible, & tout le monde conviendra qu'il n'y a rien de moins capable de porter à l'enjouement & à la gaieté, que les opérations où il ne s'agit que de recherches de Titres

& de discussions arithmétiques.

L'Histoire critique de M. l'Abbé *Vilain*, auroit pu nous dispenser de l'engagement que nous avions pris, page 119 de ce volume, de donner des éclaircissimens sur la fortune de *Flamel*; mais comme nous avons paru disposés dans notre Ouvrage à embrasser le sentiment des Alchymistes, l'Auteur de l'Histoire critique vient de nous adresser directement des réflexions en forme d'*errata*, qui combattent l'opinion pour laquelle nous avons paru incliner. Nous allons en faire usage ici, sans y rien changer, & nous laissons aux Lecteurs à se décider pour le parti qui lui paroîtra le mieux fondé.

» Page 93, ligne 7. A force de travail & d'épargne, (*Flamel & Pernelle*)
 » ils réussirent à devenir Propriétaires
 » des échoppes & de la maison qu'ils tenoient à loyer.

» *Flamel & Pernelle* ont acquis pendant leur mariage; & comme il le paroît avant 1372, leurs échoppes & leur maison. Le fait est constaté par l'Inventaire fait en 1399, après la mort de *Pernelle*.

» *Item appert*, dit l'Inventaire, que lesdits *Nicolas Flamel & Pernelle*, sa femme, avoient de leur conquest eue

» deux places d'ouvriers joignans aux
 » murs de saint Jacques ès quelles
 » places ils firent faire depuis édifices ,
 » c'est assavoir deux petits ouvriers à
 » Ecrivains.

» Item appert que ledit Nicolas
 » Flamel & Pernelle avoient eu de leur
 » conquest une place vuide séant sur le
 » coing de Marivaux en laquelle ils
 » firent faire depuis édifier une maison ,
 » &c. Mais en même-temps l'on voit
 » que les ayant fait bâtir sur des places
 » vuides , ils ne les ont jamais eues à
 » loyer.

» Il est bon de remarquer , à cette oc-
 » casion , que ces bonnes gens avoient
 » du bien de part & d'autre , quand ils
 » se sont mariés. Ils disent expressément
 » dans leur don mutuel : *les biens meu-*
 » *bles & conquest immeubles qu'ils avoient*
 » *acquis avant leur mariage* , &c. Ils n'é-
 » toient donc pas aussi dépourvus qu'on
 » veut le penser , & il faut que le bien
 » qu'ils possédoient en 1372 , tant des
 » acquisitions antérieures à leur mariage ,
 » que de ce qu'ils avoient acquis *durant*
 » *icelui* , fût assez considérable , puisqu'il
 » mérita un Acte aussi solemnel que ce-
 » lui du don mutuel.

» *Ibid.* Dix ans après on fut fort éton-
 » né , lorsqu'on leur vit faire des acqui-

» *sitions considérables en bien & en mai-*
 » *sons , tant à Paris , qu'à la campagne.*

» Tout cela est controuvé , & n'est
 » qu'une répétition des fables que l'on
 » a débitées depuis long-temps sur ces
 » Ecrivains. L'Inventaire fait après la
 » mort de *Pernelle* , donne une preuve
 » démonstrative , que depuis l'époque de
 » 1382 , jusqu'à la mort de cette fem-
 » me , ces gens n'avoient point fait d'ac-
 » quisitions considérables *en biens & en*
 » *maison , tant à Paris , qu'à la campa-*
 » *gne.* Tout le bien des deux époux est
 » énoncé clairement dans la piece , &
 » ils n'avoient alors ensemble que leurs
 » petites échoppes , leur maison & quel-
 » ques rentes. Le tout pouvoit former
 » 330 liv. parisis de perpétuel , & 141
 » liv. parisis en viager , y compris la
 » maison & les échoppes.

» *Ibid. Et de plus de répandre de l'ar-*
 » *gent en abondance pour construire & ré-*
 » *parer des Hôpitaux & des Eglises.*

» On ne cite aucune Eglise que *Fla-*
 » *mel-& Pernelle* aient fait construire ,
 » & je donne une note considérable sur
 » celles des deux Boulogne , où il est
 » prouvé qu'il n'a point fondé ou bâti
 » ces deux Eglises. On fait ce qu'il a
 » fait à *Sainte-Genevieve-des-Ardens* ,
 » &c.

» Il en est de même quant aux Hôpitaux.
 » Dit-on quel est celui qu'il a fait bâtir,
 » ou qui prouve qu'il en est le Fondateur,
 » le Constructeur, ou même le Répara-
 » teur considérable ? C'est ce qui est en-
 » core à mettre en évidence.

» Tout ce bruit ne vient certaine-
 » ment que du projet que *Flamel* avoit
 » formé vers 1407, d'établir un hospice
 » pour des pauvres, dans ses maisons
 » de la rue de Montmorency.

» Si j'ai dit dans l'Essai sur Saint-Jac-
 » ques, page 152, que le logis de Fla-
 » mel, selon les expressions que *Sauval*
 » met dans la bouche des *Chymistes*, étoit
 » l'asyle des veuves, des orphelins, des
 » Communautés ruinées; je l'ai dit sur le
 » rapport de cet Historien, comme une
 » opinion favorable à ce que j'avançois
 » sur la piété de l'Ecrivain. C'est ce que
 » prouve la maniere dont je me suis ex-
 » primé. Mais ce que rapporte *Sauval*
 » est encore un effet du projet d'hospice,
 » qui aura fait du bruit au temps de *Fla-*
 » *mel*, puisqu'il l'avoit en quelque sorte
 » affiché à sa porte, par l'inscription
 » qu'on y lit, & qu'il en avoit fait part
 » aux Moines de Saint-Martin; projet
 » qui n'a point eu d'exécution, comme
 » il est prouvé, & qui sans doute a servi
 » de fondement à tout ce que l'on fait

» dire à *Flamel* sur ce sujet, dans le
 » Roman des figures du charnier.

» *Ibid. Saint-Merri, Saint-Jean-en-*
 » *Greve, Saint-Nicolas-des-Champs,*
 » *Saint-Côme, Saint-Eustache, Saint-*
 » *Germain-l'Auxerrois, les Saints-Inno-*
 » *cens, l'Hôpital du Saint-Esprit, les*
 » *Quinze-vingts se ressentirent de leurs*
 » *largesses.*

» Information faite à Saint-Merri, à
 » Saint-Côme, aux deux Boulogne, qui
 » ne sont pas nommés ici, tous endroits
 » où l'on ne connoît point *Flamel*. Sa-
 » chant ce que l'Ecrivain a fait au char-
 » nier des Innocens, & que l'Eglise,
 » dont on a voulu lui attribuer le bâti-
 » ment, a été élevée beaucoup avant
 » lui, j'ai négligé les informations dans
 » les autres lieux. J'ajoute qu'il est vi-
 » sible qu'on ne nomme toutes ces Egli-
 » ses, comme dotées amplement, ou
 » bâties par l'Ecrivain, que parce qu'il
 » les rappelle dans son Testament, &
 » je traite ce point dans l'Histoire cri-
 » tique que j'ai donnée.

» Page 94. *Nicolas Flamel....* avoit
 » fait en 1416 un Testament beaucoup
 » moins étendu que celui de sa femme.

» C'est celui de la femme qui est beau-
 » coup moins étendu que celui du ma-
 » ri. Ce qui a trompé l'Editèur de cette

„ description, c'est qu'on lui a montré
 „ une piece immense, dans laquelle ce
 „ Testament est inféré: c'est une Tran-
 „ saction faite entre les Lormiers & les
 „ Marguilliers de Saint-Jacques, On y
 „ a inféré le Testament qui en tient la
 „ plus petite partie, & elle a été cotée
 „ mal-à-propos, *Testament de Pernelle.*
 „ Quant au Testament de cette femme,
 „ il est à part sur une feuille de parche-
 „ min, sur laquelle je l'ai copié.

„ *Ibid.* On ne peut y lire (dans le
 „ Testament de *Flamel*) sans étonne-
 „ ment, le nombre considérable de legs
 „ & de fondations qui y sont énoncées.

„ Cette allégation ne vient que de la
 „ prévention où l'on est. On lit le Tes-
 „ tament sans supputer, & cependant
 „ examen fait avec toute l'attention
 „ possible, tous les legs désignés pour
 „ une fois payés, se réduisent à 1440 li-
 „ vres parisis, ou 1800 livres tournois;
 „ somme qui dans ce temps-ci seroit re-
 „ présentée par celle de 12234 livres
 „ 15 sols, & somme qui ne fut payée
 „ qu'en sept ans. Quant aux fondations
 „ perpétuelles, il resta pour leur acquit
 „ à peine 300 liv. parisis de rente. Tout
 „ cela est prouvé, &c.

„ *Ibid.* Pour faire des bâtimens & des
 „ fondations dans quatorze Eglises.

„ Suite de la prévention & des faux
 „ bruits. *Borel* en a dit bien davantage.
 „ Il dit : *quatorze Eglises & autant d'Hô-*
 „ *pitaux*. Il a été copié par des Ecrivains
 „ modernes, & il est clair que tout se
 „ réduit à une rente de 10 f. parisis par
 „ année, laissée à quatorze endroits,
 „ tant Eglises Paroissiales, qu'Hôpitaux,
 „ &c. Ce fait est examiné dans notre
 „ Histoire.

„ *Ibid. Dispositions aussi considérables*
 „ *que celles que l'on voit dans celui de*
 „ *Flamel & de sa femme.*

„ Comme le Testament de *Pernelle*
 „ n'étoit pas connu, on n'avoit pas lieu
 „ de parler des dispositions portées par
 „ ce Testament. Les fondations s'y ré-
 „ duisent à quatre Messes basses ; les
 „ legs y font en eux-mêmes de peu de
 „ conséquence ; mais tellement multi-
 „ pliés, qu'une Sentence du Châtelet
 „ du 29 Janvier 1397-18 porte : à la
 „ part (du mobilier) d'icelle exécution
 „ n'appartenoit qui put souffrir à la quin-
 „ te partie pour accomplir les dis Tes-
 „ tament & Codicille. *Pernelle* excéda
 „ dans ses legs ; & pour les acquitter,
 „ on fut obligé de vendre des fonds pour
 „ 78 livres 9 f. 8 den. & maille parisis,
 „ dont on fit environ 600 liv. La part qui
 „ devoit revenir à *Flamel*, pour le don

„ mutuel, en fut de beaucoup dimi-
 „ nuée. Tout cela est traité dans l’His-
 „ toire, &c.

„ *Page 96. Ce qui paroît certain, c’est*
 „ *que Flamel avoit du gout pour la scien-*
 „ *ce Hermétique; il l’avoit pris dans le*
 „ *livre d’Abraham, le Juif.*

„ Il n’y a rien, ce me semble, de
 „ moins certain, que ce gout de *Flamel*
 „ pour la science Hermétique.

„ Le fait de l’acquisition du livre d’*A-*
 „ *braham, le Juif*, est raconté dans les
 „ explications des figures du Charnier,
 „ & je crois avoir démontré que toute
 „ l’Histoire rapportée dans ce Livre est
 „ romanesque, l’Histoire prouvée fautive,
 „ tout ce que l’on a bâti dessus croule.

„ Que *Flamel*, comme Ecrivain, ait
 „ copié des livres de cette science, que
 „ l’on remuoit assez de son temps, dit-
 „ on; que comme Libraire de l’Univer-
 „ sité, il en ait vendu; qu’en débitant
 „ ces livres, il ait parlé de ce qu’ils con-
 „ tenoient; qu’il en ait vanté les se-
 „ crets pour faire valoir sa marchandise;
 „ qu’on l’ait indiqué comme débitant
 „ ces livres, tout cela est croyable, mais
 „ n’est point certain. C’est néanmoins ce
 „ qui peut l’avoir fait soupçonner de
 „ donner dans cet art ruineux; sa ma-
 „ niere d’agir & ses dépenses ostensibles

„ auront confirmé dans cette idée , ceux
 „ qui l'ont imaginé. Mais qu'effective-
 „ ment il y ait donné , je dis qu'il pa-
 „ roît par tout ce que nous connoissons
 „ de *certain* sur cet homme , qu'il étoit ,
 „ & trop sage , & trop avisé. L'Ouvrage
 „ que j'ai donné en est une démonstra-
 „ tion.

„ *Ibid.* 1382. *C'est là l'époque des dé-*
 „ *penses qu'il fit, tant en bâtimens & dé-*
 „ *corations d'Eglises , &c. Effectivement*
 „ *les actes de Constitution sont datés de*
 „ 1382 , ou des années suivantes.

„ Et page 95. *Ce ne fut qu'en 1382 ,*
 „ *qu'ils se trouverent subitement avoir*
 „ *assez de fortune pour former & execu-*
 „ *ter des entreprises très-dispendieuses.*

„ Où a-t-on pris l'époque de 1382
 „ pour les actes de constitution comme
 „ pour les bâtimens , &c? Je crois qu'on
 „ seroit bien embarrassé de montrer au-
 „ cun acte de cette date ; non que je
 „ croie que dans l'année 1382 , comme
 „ dans les précédentes & les suivantes ,
 „ il n'ait pu contracter. Mais je n'en ai
 „ trouvé aucun à Saint-Jacques , où il
 „ y a tant de pieces de lui , & je crois
 „ qu'il ne m'en est échappé aucune.

„ Quant au terme *subitement* , il ne
 „ paroît point que *Flamel & Pernelle*
 „ aient répandu leurs largesses *subitement* ;

„ ils l'ont fait peu à peu & en beaucoup
 „ d'années. Je traite encore ce fait dans
 „ notre Histoire.

„ *Page 97. Il fit placer à plusieurs*
 „ (endroits) *sa statue, à Saint-Martin-*
 „ *des-Champs, à Saint-Côme.*

„ La statue de *Flamel* n'est point à
 „ Saint-Martin-des-Champs, ni à Saint-
 „ Côme, information faite. Elle peut y
 „ avoir été autrefois ; mais c'est un fait
 „ des plus douteux. Les Alchymistes,
 „ qui vouloient le voir par-tout, l'au-
 „ ront cru appercevoir, peut-être à la
 „ figure de l'Avocat, qui est représenté
 „ derriere le chœur de Saint-Martin, &
 „ cela de la même maniere qu'ils ont
 „ cru le voir à une vitre de Saint-Jac-
 „ ques en habit doré. Je démontre dans
 „ notre Histoire que cette vitre repré-
 „ sentoit *Jean de Saint-Romain*, Pro-
 „ cureur-Général. Je donne aussi la note
 „ de six des représentations de *Flamel*,
 „ qui sont peut-être tout ce qui en a ja-
 „ mais existé.

„ *Ibid. Flamel s'est toujours fait re-*
 „ *présenter en habit de Pèlerin.*

„ Le fait est absolument faux. Les six
 „ figures, ou ~~en~~ *en*stantes encore, ou que
 „ nous avons vues, ne le représentent
 „ pas autrement qu'en habit bourgeois
 „ modelé sur le costume de son temps.

„ C'est une idée puisée dans le Roman
 „ des explications sur les figures du char-
 „ nier.

„ Page 98. *Manuscrit de la propre*
 „ *main de Flamel.*

„ *Flamel*, comme *Ecrivain-Libraire*,
 „ doit avoir copié & fait copier beau-
 „ coup de manuscrits. Il peut lui être
 „ venu en idée de mettre son nom à
 „ quelques-uns. Le *Pseautier* cité par
 „ *Dom Pernéty* peut bien être sorti de
 „ chez lui avec son nom ; mais que le
 „ *Traité allégorique* écrit sur les mar-
 „ ges, soit de lui, c'est ce que je ne
 „ crois pas. J'en donne quelque raison
 „ dans notre *Histoire*, & je me fonde
 „ particulièrement sur ce qu'il est visi-
 „ ble par nos *Titres*, que *Flamel*, après
 „ la mort de sa femme, paroît s'être
 „ mis fort peu en peine de la famille
 „ de sa défunte. Il y eut beaucoup de
 „ bruit & d'aigreur entre lui & cette fa-
 „ mille, & un procès considérable : ce
 „ sont des faits certains, prouvés &
 „ opposés au langage doucereux & ten-
 „ dre que l'on met dans la bouche de
 „ l'oncle. Ce procès terminé, il n'est
 „ plus question des neveux de *Pernelle*,
 „ dans aucun acte, pas même dans le
 „ long *Testament de Flamel*, piece dans
 „ laquelle un neveu si cher à *Flamel*,

„ comme on veut le faire croire , auroit
 „ dû trouver sa place pour un bon legs.
 „ C'est là ce que devoit faire l'Ecrivain,
 „ plutôt que de mettre dans la main de
 „ son neveu un livre qui , reconnu pour
 „ inintelligible par les Alchymistes eux-
 „ mêmes , étoit de nature à le faire rui-
 „ ner , &c.

Ceux qui voudront plus d'éclaircisse-
 mens sur la fortune de *Flamel*, pourront
 consulter l'*Histoire critique de Nicolas
 Flamel & de Pernelle , sa femme , par M.
 l'Abbé Villain*, vol. in-12 , que l'on
 trouve chez *Guillaume Desprez*, Impri-
 meur du Roi & du Clergé de France,
 rue Saint-Jacques , à Paris.

FIN DES ADDITIONS.

SUPPLÉMENT

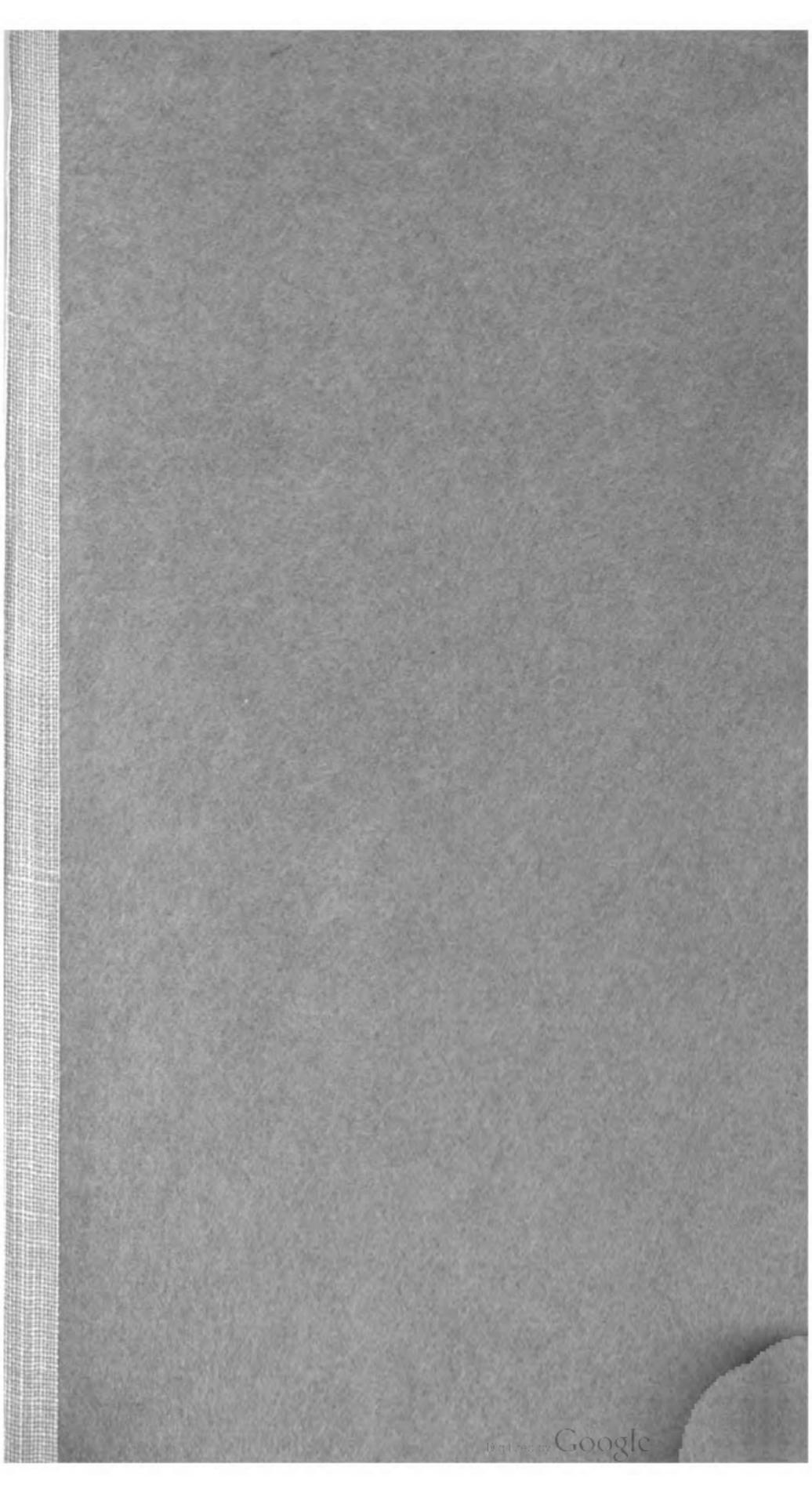
AUX ADDITIONS DU TOME II.

PAGE 262, ligne 7. Le passage de la cour du Louvre dans l'ancien Cul-de-Sac des Peres de l'Oratoire, a été commencé sous M. de Marigny ; mais il a eu la même destinée que toutes les autres réparations commencées dans ce Palais sous ce même Seigneur, c'est qu'il n'a pas été continué, parce que l'on est dans l'usage de ne rien finir. On s'est donc contenté ici de laisser un passage aux gens de pied dans la partie du milieu du péristile, & d'élever des murs des deux côtés qui enferment les deux parties latérales.

Mais une faute bien plus choquante, & qui a indisposé tout le Public, c'est dans la construction du vestibule de la principale entrée de ce superbe Palais, d'y avoir supprimé la décoration du péristile du milieu, & n'y avoir construit qu'une simple voûte, comme un berceau de cave, tandis que les trois autres entrées dans la cour du Louvre, qui exigeoient bien moins de magnificence, sont ornées dans leur milieu de deux rangs de colonnes. Elles étoient d'autant

plus indispensables dans ce vestibule-ci, que les colonnes adossées aux murs intérieurs dans leurs quatre faces, attendoient nécessairement des colonnes dans le milieu du même ordre, telles qu'elles sont dans le passage de la rue Fromanteau, dans celui du côté des Peres de l'Oratoire, & dans le vestibule du côté de la riviere, qui sert aujourd'hui de magnifique remise aux carrosses de différens Particuliers. On auroit encore à gémir, sans sortir du Louvre, de la destruction qui s'est faite d'une infinité de sculptures admirables dans le rez-de-chaussée, derriere la colonnade, pour y loger le Grand-Conseil, & y former des cabinets mesquins & sans lumiere, & qui, selon les apparences, ne seront de long temps d'aucune utilité. Voilà de ces économies déplacées, & qui affligent d'autant plus les Citoyens, que les fautes en sont irréparables.

FIN DU TOME II.



DOV

1951

4/4

JUN 19 1900

